

A hand in a white lab coat holds a glowing orange orb. The background is a futuristic digital interface with various icons, data points, and a grid. The text '2018 DOCUMENT DE RÉFÉRENCE' is overlaid on the orb.

2018
**DOCUMENT
DE RÉFÉRENCE**

Entretien avec Yves L'Épine,
Directeur Général 2

Guerbet : de sa création à nos jours..... 4

Chiffres clés 2018..... 6

1	LE GROUPE GUERBET	9
1.1	Histoire de la Société	9
1.2	Notre modèle d'affaires	10
1.3	Principales données consolidées	12
1.4	Présentation des activités	13
1.5	Activité industrielle et logistique	20
1.6	Recherche et Développement	21
1.7	Organisation du Groupe au 31 décembre 2018	26

2	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	29
2.1	Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise	29
2.2	Conseil d'administration	30
2.3	Direction générale	43
2.4	Rémunération des mandataires sociaux	44
2.5	Exceptions aux dispositions du code Afep-Medef	51
2.6	Conventions visées à l'article L. 225-37-4-2° du Code de commerce	52
2.7	Délégations en matière d'augmentation de capital	52
2.8	Dispositions statutaires liées aux Assemblées Générales	52
2.9	Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange visés à l'article L. 225-37-5 du Code de commerce	53

3	GUERBET ET SES ACTIONNAIRES	55
3.1	L'action Guerbet	55
3.2	Historique du dividende sur trois ans	56
3.3	Structure du capital	56
3.4	Pacte d'Actionnaires et engagements collectifs de conservation de titres	57
3.5	Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, lorsque les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier	58
3.6	Franchissements de seuil	58
3.7	Opérations réalisées par les dirigeants et assimilés	58
3.8	Opérations réalisées par les salariés non mandataires sociaux	58
3.9	Limitation du risque de contrôle abusif de l'Actionnaire majoritaire	60
3.10	Pouvoirs du Conseil d'administration en matière d'émission et de rachat d'actions	61
3.11	Programme de rachat d'actions	61
3.12	Récapitulatif des délégations accordées ayant un impact potentiel sur le capital	62
3.13	Dispositions statutaires liées aux actions	63

4	RAPPORT DE GESTION	65
4.1	Analyse de l'activité et du résultat	65
4.2	Événements importants survenus depuis le début de l'exercice 2019	68
4.3	Informations relatives au contrôle interne	69
4.4	Gestion et facteurs de risques	70
4.5	Autres informations légales	76

5	PERFORMANCE RSE	81
5.1	Gouvernance, organisation, stratégie, risques et opportunités RSE	81
5.2	Des produits et services de qualité à valeur ajoutée sociétale	83
5.3	Ressources Humaines	85
5.4	Préserver la sécurité et la santé des personnes	91
5.5	Minimiser les impacts environnementaux tout au long du cycle de vie du produit	94
5.6	Droits humains et achats responsables	98
5.7	Éthique des affaires	100
5.8	Reconnaitances externes de la performance RSE de Guerbet	102
5.9	Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion Groupe	103

6	ÉTATS FINANCIERS ET NOTES ANNEXES	107
6.1	Comptes consolidés et annexes	108
6.2	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	144
6.3	Comptes annuels et annexe sociales	148
6.4	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	168
6.5	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	171

7	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 MAI 2019	173
7.1	Ordre du jour	173
7.2	Projets de résolutions	174

8	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	179
8.1	Attestation du responsable du Document	179
8.2	Commissaires aux comptes	179
8.3	Capital social	180
8.4	Accessibilité du Document au public	180
8.5	Informations d'ordre général sur la Société	181
8.6	Statuts (extraits)	181
8.7	Calendrier financier 2019	182
8.8	Tables de concordance	183

Document de référence **2018**

Incluant le Rapport Financier Annuel



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 18 avril 2019 conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce Document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Conformément à l'article 28 du Règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, le lecteur est renvoyé aux précédents Documents de référence concernant certaines informations :

1. le rapport de gestion du Conseil d'administration, les comptes consolidés, le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 et figurant dans le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 avril 2018 sous le n° D.18-0387 ;
2. le rapport de gestion du Conseil d'administration, les comptes consolidés, le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 et figurant dans le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 5 avril 2017 sous le n° D.17-0323.

Entretien avec

Yves L'Épine, Directeur Général



« L'année 2018 a confirmé l'importance de l'Imagerie Interventionnelle pour le développement du Groupe, aux côtés de l'Imagerie Diagnostique. » »

Yves L'Épine
Directeur Général

● Que peut-on retenir de la performance de l'entreprise en 2018 ?

Le Groupe a délivré une performance légèrement au-dessus de la guidance (à taux de change constants) sur les ventes et l'EBITDA. Il a dû faire face en 2018 à un environnement doublement pénalisant, en raison d'un taux de change très défavorable et d'une concurrence mondiale liée aux génériques de son produit phare en IRM, Dotarem®. Sur ce segment, nos ventes ont toutefois progressé en volume et en valeur.

Guerbet opère sur deux segments de marché : l'Imagerie Diagnostique, marché mature avec une croissance autour de 3 % en volume, mais plus faible en valeur du fait d'une forte concurrence sur les prix (sur ce segment nos ventes sont stables à taux de change constants) ; et l'Imagerie Interventionnelle, segment plus étroit mais aussi plus dynamique, sur lequel Guerbet a progressé de 18,4 % à taux de change constants.

● En avril 2018, vous avez annoncé un plan stratégique à cinq ans ; quelles sont les principales orientations ?

En effet, nous avons présenté notre plan stratégique à cinq ans, le plan GEAR 2023, qui fixe les ambitions du Groupe dans ces deux segments de marché.

Il est construit autour de quatre piliers : « *Grow our existing products* » : croissance des produits existants ; « *Expand into adjacencies* » : expansion dans des marchés adjacents ; « *Acquire new technologies* » : acquisition de nouvelles technologies ; et « *Return to shareholders* » : retour à l'Actionnaire. Ce plan identifie nos opportunités de croissance organique et externe, en particulier en Imagerie Interventionnelle, segment où la croissance est plus forte et les marges plus élevées.

En Imagerie Diagnostique, nous avons identifié plusieurs opportunités de croissance interne, et d'autres opportunités externes en particulier dans le domaine digital.

En Imagerie Interventionnelle, les initiatives de croissance interne reposeront sur le développement de nouvelles indications pour Lipiodol® et le lancement des microcatheters d'Accurate Medical Therapeutics, société acquise en 2018. Sur ce segment, nous allons aussi chercher des opportunités de croissance externe. Nous souhaitons bâtir un portefeuille de produits spécifique, via la réalisation d'acquisitions ciblées. Notre expertise en recherche et développement et notre réseau commercial sont autant d'atouts pour concrétiser ces opportunités d'acquisition.

.....

● **Pouvez-vous détailler les opportunités de développement interne ?**

Tout d'abord, nous poursuivons le développement d'un nouveau produit de contraste, issu de la recherche interne de Guerbet, qui sera utilisé en IRM. Ce produit (gadopiclenol) présente une relaxivité supérieure aux produits existants. Les protocoles de phase 3 ont été validés par la FDA fin novembre et son développement clinique va se poursuivre en 2019. Le dépôt du dossier d'enregistrement est prévu en 2021.

Par ailleurs, nous souhaitons saisir toutes les opportunités de croissance possibles dans les zones géographiques clés, par exemple, en renforçant notre présence sur les grands marchés où cela est possible (États-Unis et Chine). Ainsi au Japon, nous sommes passés cette année d'un modèle de ventes par distribution indirecte à un modèle où nous vendons en direct par notre filiale.

Nous allons aussi améliorer notre offre digitale, grâce à une offre logicielle modulaire fondée sur un modèle de *Software as a Service* (SaaS). L'objectif est de proposer une gamme complète de produits aux radiologues pour optimiser l'injection du produit de contraste : elle comblera autour du contraste, des équipements et consommables pour injection, mais aussi les logiciels et des services de maintenance des injecteurs.

.....

● **Avez-vous déjà lancé des initiatives (internes ou externes) résultant du plan stratégique dès 2018 ?**

Oui tout à fait. Pour accélérer notre pénétration en radiologie interventionnelle, nous avons acquis la start-up israélienne Accurate Medical Therapeutics, qui développe des microcathéters innovants, et la technologie de microsphères d'Occlugel. En interne, l'équipe d'Imagerie Interventionnelle s'est structurée et renforcée au cours de l'année pour soutenir ce développement. Notre objectif est de poursuivre la réalisation d'acquisitions ciblées dans ce domaine les prochaines années. Par ailleurs, et comme annoncé dans le plan GEAR, nous avons développé notre force de vente au Japon pour y commercialiser nos produits en direct et non plus par un distributeur. Cela nous aidera à accélérer la pénétration de ce marché, le second marché mondial pour les produits de contraste.

.....

● **Et quelles ont été les avancées en matière d'intelligence artificielle ?**

L'intelligence artificielle, ou Intelligence Augmentée, va prendre une part incontournable dans la radiologie du futur et c'est l'une des initiatives stratégiques de GEAR 2023. Notre

équipe s'est rapidement renforcée autour de notre *Chief Digital Officer* recruté en septembre 2017. Surtout, en juillet 2018, Guerbet a signé un accord exclusif avec IBM Watson Health pour le co-développement et co-commercialisation d'une solution d'intelligence artificielle pour réaliser des diagnostics plus précoces et plus précis des tumeurs du foie. Le but ultime de ce programme d'IA est d'atteindre une caractérisation tissulaire précise des lésions hépatiques qui permettent tout à la fois d'éviter des biopsies et d'orienter le choix du traitement vers la solution la plus efficace pour améliorer le pronostic de chaque malade.

Ce sera une aide précieuse pour la détection, la caractérisation, la prédiction de la réponse thérapeutique du cancer du foie primaire et secondaire ainsi que pour le suivi de chaque patient. Notre partenariat avec IBM Watson Health a d'ailleurs été classé parmi les dix meilleures innovations cliniques et d'intelligence artificielle de 2018.

Les développements algorithmiques et applicatifs vont se poursuivre en 2019. Notre objectif est de commercialiser une première version du logiciel dès 2020.

Parallèlement, nous réfléchissons à de nouvelles solutions permettant de développer un portefeuille de produits en intelligence artificielle.

.....

● **En parallèle de ces initiatives, l'intégration de CMDS est-elle terminée ?**

Je souhaite ici rappeler que l'acquisition de CMDS a été essentielle pour le développement de Guerbet. C'est grâce à cette acquisition structurante que Guerbet résiste mieux aux génériques de son produit phare, qu'elle a pu développer une offre globale autour du produit de contraste (avec des injecteurs, des dispositifs médicaux pour injection, des logiciels, des services de maintenance). C'est aussi grâce à cette acquisition que nous sommes devenus un groupe d'envergure mondiale (la France représente moins de 15 % des ventes du Groupe même si elle continue de concentrer l'essentiel des efforts de productions et de recherche). Elle nous a permis de revenir dans la course avec les autres leaders mondiaux et de rechercher des économies d'échelle, notamment en matière de production, auxquelles nous n'aurions pu avoir accès. Ces synergies industrielles sont les plus lentes à mettre en œuvre car les transferts industriels nécessitent un travail préparatoire intense de certification. Elles sont aussi celles qui créent le plus de valeur sur le long terme et leurs premiers effets bénéfiques se feront sentir sur la baisse de nos coûts et l'amélioration de notre BFR dès la fin de 2019.

Guerbet : de sa création à nos jours



1901

DÉCOUVERTE DU LIPIODOL® PAR MARCEL GUERBET (1861-1938) LIPIODOL® 1^{ER} PRODUIT DE CONTRASTE IODÉ

La communauté scientifique internationale participe au succès du Lipiodol® : il est utilisé comme produit thérapeutique (dragées, capsules, tablettes de chocolat...) et comme produit de contraste pour le diagnostic afin d'opacifier les cavités telles que les poumons.

Années 1930

1930 MARGUERITE BUISSON, LA 1^{ÈRE} VISITEUSE MÉDICALE DU LABORATOIRE

Mademoiselle Buisson va parcourir le Sud de la France avec ses échantillons et sa documentation. Pendant la guerre, elle sera dépositaire à son domicile des produits Guerbet pour en assurer l'approvisionnement à l'étranger.

Années 1950

1955 ORABILIX®, POUR LA VÉSICULE ET LES VOIES BILIAIRES

Une étude parue en juin 1959 dans *The American Journal of Digestive Diseases* conclut que ce produit a « tous les critères d'un produit de contraste idéal ».



Années 1960

1963 CONTRIX®, 1^{ÈRE} LICENCE MALLINCKRODT CHEZ GUERBET

Guerbet fabriquera et distribuera Conray® de Mallinckrodt, sous la marque Conrix® en France, en Suisse et en Belgique. Ce nouveau produit de contraste pour l'uro-angiographie, mieux toléré, remplacera le Vasurix®.

1968 INSTALLATION SUR LE SITE D'AULNAY-SOUS-BOIS
150 collaborateurs emménagent sur ce nouveau site qui accueille les productions chimiques et pharmaceutiques.

Années 1940

1944 SAINT-OUEN SOUS LES BOMBES

Deux bombardements touchent l'établissement : aucune victime et dégâts superficiels. Pas de gaz, pas d'électricité, pas de charbon, etc. Interruptions de travail dues aux alertes et fabrications de nuit par manque d'électricité le jour. La rareté de l'iode perturbe l'activité industrielle de Guerbet pendant toute la guerre.

1926

CRÉATION DU LABORATOIRE ANDRÉ GUERBET

À 25 ans, André Guerbet en devient le gérant. Il installe un site de fabrication chimique et pharmaceutique à Saint-Ouen.



Année 2018

ACQUISITION DE LA SOCIÉTÉ ACCURATE MEDICAL THERAPEUTICS proposant une gamme de microcathéters pour les procédures d'embolisation des tumeurs ou des anévrismes.

ACQUISITION D'UNE TECHNOLOGIE DÉVELOPPÉE PAR OCCLUGEL se déclinant en plusieurs gammes de microsphères pour des utilisations en embolisation par voie vasculaire des tumeurs bénignes et en chimio-embolisation par voie vasculaire des tumeurs.

PARTENARIAT STRATÉGIQUE AVEC IBM WATSON HEALTH

Co-développement de solutions d'Intelligence Augmentée pour aider au diagnostic et traitement du cancer du foie.



Année 2017

VECTORIO® ET CONTRAST&CARE®

Lancements de Vectorio® pour l'Imagerie Interventionnelle et Contrast&Care® pour les services digitaux.



Années 2010

2013 ENREGISTREMENT DE DOTAREM® AUX ÉTATS-UNIS
1^{er} marché mondial de l'imagerie médicale.

2014 LANCEMENT DE FLOWSENS®
Solution d'injection de nouvelle génération pour l'imagerie Rayons X.

2015 ACQUISITION DE L'ACTIVITÉ « PRODUITS DE CONTRASTE ET SYSTÈMES D'INJECTION » DE MALLINCKRODT

Guerbet prend une nouvelle dimension à l'international avec une offre élargie. L'effectif passe de 1 500 à plus de 2 500 collaborateurs.



Années 1990

1992 et 1994 FILIALE EN ALLEMAGNE, PUIS AU ROYAUME-UNI ET EN TURQUIE

1994/1995 LUMIREM® POUR L'EXPLORATION DU TUBE DIGESTIF ET ENDOREM® POUR LE FOIE ET XENETIX®, NOUVEAU PRODUIT POUR RAYONS X

1996 FILIALES EN AUTRICHE ET EN ESPAGNE ET 1^{ER} STAND GUERBET AU RSNA

1998/1999 CORÉE DU SUD ET TAÏWAN, 2 NOUVELLES FILIALES EN ASIE



Années 1970

1970 TELEBRIX®, POUR LES ANGIOGRAPHIES (VEINEUSES ET ARTÉRIELLES) ET LES UROGRAPHIES INTRAVEINEUSES

1972 1^{ÈRE} FILIALE INTERNATIONALE AU BRÉSIL

Guerbet débute son implantation internationale dans la banlieue de Rio avec une filiale commerciale. Le site de production pharmaceutique sera inauguré en 1991.

1977 LE LABORATOIRE ANDRÉ GUERBET DEVIENT GUERBET S.A.

1978 FILIALE AU JAPON

La première implantation en Asie commence au Japon pour s'approvisionner en iode.

1979/1981 LANCEMENT D'HEXABRIX® ET CRÉATION DU SITE DE LANESTER

Pour répondre au développement commercial d'Hexabrix®, premier produit ionique de basse osmolalité lancé en France en 1979, le site de Lanester commence sa production en 1981. En 1985, Hexabrix® sera lancé aux États-Unis par Mallinckrodt et au Japon avec Eiken.



Années 1980

1980 LIPIODOL® EN IMAGERIE INTERVENTIONNELLE

Les premières chimio-embolisations sont réalisées au Japon avec Lipiodol® pour traiter les patients atteints d'un carcinome hépatocellulaire.

1982 1^{ÈRE} FILIALE EN EUROPE

La première filiale européenne est née en Belgique.

1986 FILIALE AU PORTUGAL ET GUERBET ENTRE EN BOURSE AU SECOND MARCHÉ POUR SOUTENIR SON DÉVELOPPEMENT

1987 FILIALE EN SUISSE ACHAT DE SIMAFEX, SITE DE CHIMIE FINE

Ce nouvel investissement industriel est principalement destiné à la fabrication du Dotarem® et également aujourd'hui du Lipiodol®.

1988 FILIALE AUX PAYS-BAS INSTALLATION DU SIÈGE SOCIAL À VILLEPINTE ET DISTRIBUTION D'OPTIRAY® LANCÉE EN BELGIQUE, EN FRANCE ET EN SUISSE

Guerbet assure le développement puis la production pharmaceutique d'Optiray® sur le site d'Aulnay-sous-Bois et le commercialise en France, en Belgique et en Suisse.

1989 DOTAREM® EST LANCÉ EN FRANCE

Dotarem®, lancé par Guerbet, est le seul produit de contraste macrocyclique et ionique.

Années 2000

2000 et 2001 FILIALES EN ITALIE ET À HONG KONG PUIS FILIALE AU MEXIQUE

2002 FILIALE AUX ÉTATS-UNIS
Guerbet crée une filiale aux États-Unis pour commercialiser Oxilan®.

2002-2005 OPTISTAR® ELITE, OPTIVANTAGE® ET ANGIOMAT ILLUMENA®
Ces trois injecteurs de Mallinckrodt sont commercialisés par Guerbet en France, en Belgique et en Suisse.

2004 ACQUISITION DE MEDEX
Une entreprise spécialisée dans la conception, la fabrication et la distribution de dispositifs médicaux.

2006 GUERBET LANCE SCANBAG® BY XENETIX®
Une présentation écologique en poches avec un injecteur associé (SBI® de Medex).

Chiffres clés

(consolidés au 31 décembre 2018)

789,6

CHIFFRES D'AFFAIRES
(en M€)

110,6

EBITDA (1)
(en M€)

69,9

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL
(en M€)

46,8

RÉSULTAT NET
(en M€)

3,72

RÉSULTAT NET PAR ACTION
(en €)

68,1

INVESTISSEMENTS BRUTS
(en M€)

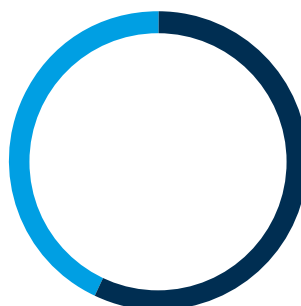
(1) EBITDA = Résultat opérationnel + dotation nette aux amortissements et aux provisions.



Chiffre d'affaires par zone géographique

Europe
43,0 %

Autres marchés
57,0 %



Chiffre d'affaires par gamme de produits

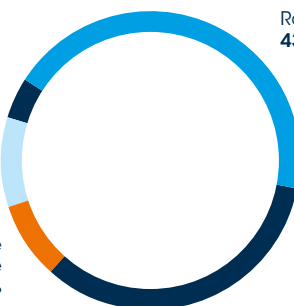
Autres
4,2 %

Systèmes
d'Injection
et Services
9,9 %

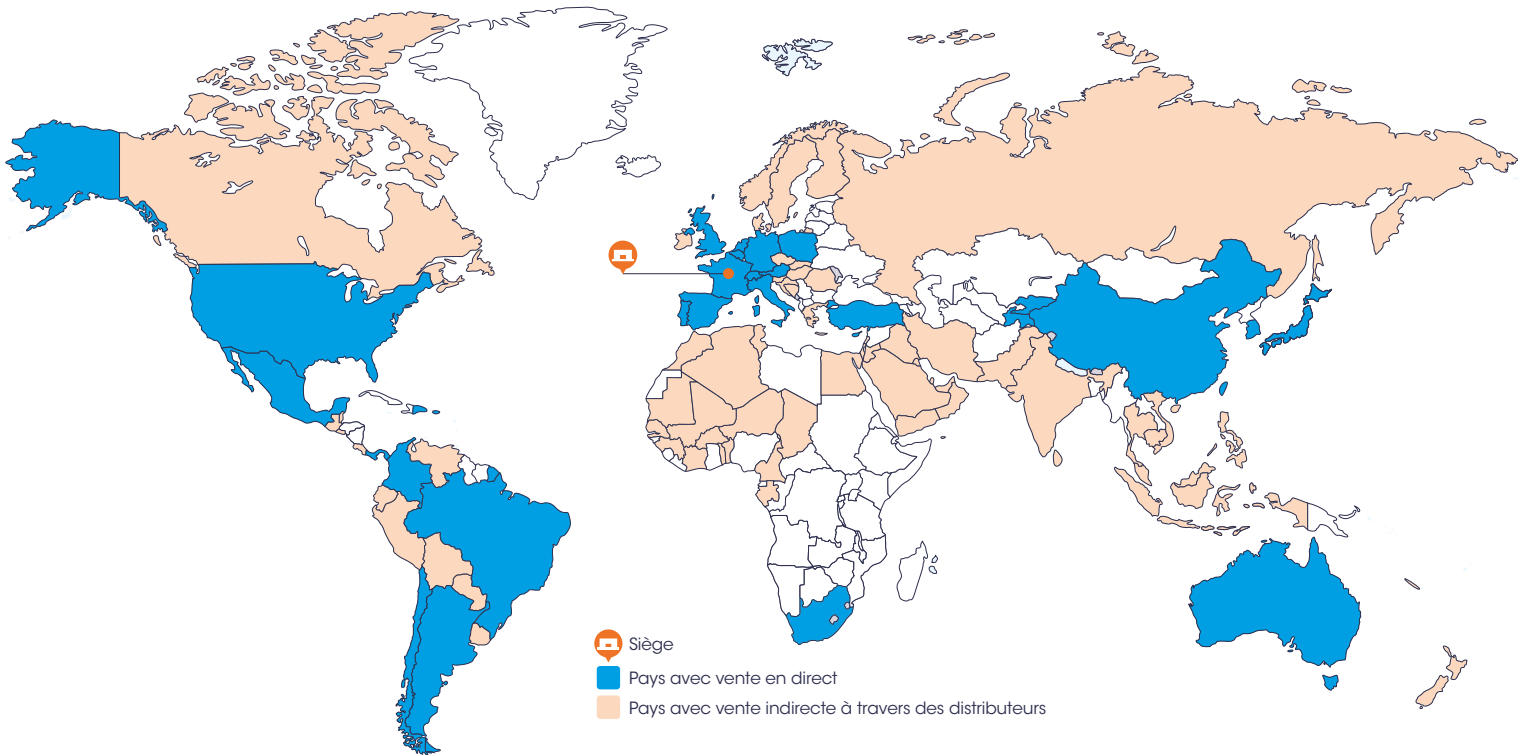
Imagerie
Interventionnelle
8,3 %

Rayons X
43,9 %

Imagerie
par Résonance
Magnétique
33,7 %



La présence commerciale de Guerbet...



... et ses sites industriels

2 850

COLLABORATEURS DONT PLUS DE 1 500 À L'INTERNATIONAL

+ 80

PAYS OÙ GUERBET EST IMPLANTÉ, À TRAVERS UN RÉSEAU DE FILIALES COMMERCIALES ET DE DISTRIBUTEURS



- 🏭 3 sites de fabrication de principes actifs (API*)
- 🏭 4 sites de mise en solutions de produits de contraste (flacons, seringues, poches)
- 🏭 2 sites de solutions d'imagerie

* Active Pharmaceutical Ingredients.

1

Le groupe Guerbet

1.1	Histoire de la Société	9
1.2	Notre modèle d'affaires	10
1.3	Principales données consolidées	12
1.4	Présentation des activités	13
1.5	Activité industrielle et logistique	20
1.6	Recherche et Développement	21
1.7	Organisation du Groupe au 31 décembre 2018	26

1.1 HISTOIRE DE LA SOCIÉTÉ

Guerbet est un groupe pharmaceutique français qui accompagne depuis 1926 les professionnels de santé spécialisés dans l'imagerie médicale Diagnostique et Interventionnelle. Guerbet développe et commercialise des produits de contraste, des systèmes d'injection, des dispositifs médicaux et des solutions associées, adaptés à leurs besoins.

Guerbet est coté sur le compartiment B d'Euronext et la majorité de son capital est détenue par la famille Guerbet. L'origine de l'entreprise est liée à la découverte en 1901, par Marcel Guerbet, du premier produit de contraste organique iodé.

L'entreprise a été créée en 1926 par André Guerbet et depuis, la Société a connu un développement important, rythmé par la découverte d'innovations qui ont marqué les technologies d'imagerie médicale et les produits de contraste qui leur sont associés. C'est ainsi que Guerbet commercialise aujourd'hui une gamme complète de produits adaptés à l'imagerie par Rayons X et à l'Imagerie par Résonance Magnétique (IRM).

Les principaux produits du Groupe sont :

- ◆ Produits d'Imagerie Diagnostique :
 - Agents de contraste pour imagerie par Rayons X : Optiray®, Optiject®, Xenetix®;
 - Agents de contraste pour Imagerie par Résonance Magnétique : Dotarem®, Artirem®, Optimark®;

- ◆ Systèmes d'Injection et Services : OptiVantage®, Illumena® Néo, OptiOne®, OptiStar® Elite, FlowSens®, Manyfill®, Secufill®, Linkfill®;
- ◆ Produits d'Imagerie Interventionnelle : Lipiodol®, Bleu Patenté V, Vectorio®, SeQure®, DraKon™.

Grâce aux produits proposés par le groupe Guerbet, l'image guide la main des radiologues dans l'administration des traitements, précise le fonctionnement des organes, accélère le diagnostic, évalue la sévérité d'une pathologie et valide précocement l'efficacité des traitements.

Guerbet a récemment démarré une initiative stratégique pour développer une nouvelle activité s'appuyant sur des technologies numériques et d'intelligence artificielle avec deux objectifs : le premier est d'améliorer la productivité des radiologues, par exemple avec des outils d'aide au diagnostic, et le second est d'obtenir une caractérisation tissulaire des tumeurs par imagerie, de manière à mieux orienter les traitements voire à remplacer une biopsie sur le long terme.

1.2 NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES

NOTRE MISSION

Les hommes et les femmes de Guerbet s'engagent à proposer aux professionnels de santé, des produits de contraste, des dispositifs médicaux et des solutions innovantes, indispensables à l'imagerie Diagnostique et Interventionnelle, pour **améliorer le pronostic et la qualité de vie des patients**. Passionnés par leur métier, ils mobilisent leurs énergies au quotidien pour conjuguer **performance, qualité et développement durable**.

NOS ATOUTS

UN ACTIONNARIAT STABLE, DE LONG TERME ET UNE GOUVERNANCE ROBUSTE

- ◆ + 90 ans d'expertise
- ◆ Répartition du capital :
 - 55,6 % par la famille Guerbet
 - 2,8 % par les salariés
- ◆ 11 membres du Conseil d'administration dont un Administrateur salarié

DES PRODUITS PHARES ET INNOVANTS

- ◆ CT & Cath Lab et IRM
- ◆ Dispositifs médicaux
- ◆ Solutions digitales et services

UNE POLITIQUE D'ACQUISITION VOLONTARISTE ET AMBITIEUSE

- ◆ Intégration rapide et réussite des activités « CMDS » de Mallinckrodt
- ◆ Programme initié en 2018 d'acquisitions ciblées en Imagerie Interventionnelle

UNE IMPLANTATION MONDIALE ET UN PROGRAMME D'EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE

- ◆ 2 850 collaborateurs dans le monde
- ◆ Produits commercialisés dans + de 80 pays
- ◆ 9 sites de production en Europe, Amérique du Nord et Amérique latine
- ◆ Priorité absolue accordée à la sécurité des personnes et à la qualité des produits et des services
- ◆ Optimisation des ressources naturelles et maîtrise des filières de traitement des effluents et des déchets
- ◆ Réduction des émissions carbone

DES MOYENS IMPORTANTS CONSACRÉS À L'INNOVATION

- ◆ 4 centres de R&D
- ◆ 9 % du chiffre d'affaires
- ◆ Accélération de la digitalisation des produits et services
- ◆ Partenariats scientifiques avec des acteurs publics et privés, dans le monde entier, pour le développement de produits de contraste et d'intelligence artificielle

L'ÉTHIQUE DES AFFAIRES

- ◆ Charte éthique mondiale pour tous les collaborateurs, concernant les parties prenantes et les professionnels de santé
- ◆ Programme mondial sur l'anti-corruption
- ◆ Démarche d'achats responsables
- ◆ Politique RH de développement des compétences, de mobilité interne et de management des talents

NOS ACTIVITÉS ET NOTRE STRATÉGIE



GEAR 2023 : NOTRE PLAN STRATÉGIQUE À CINQ ANS



Initiatives clés

A IMAGERIE DIAGNOSTIQUE

B IMAGERIE INTERVENTIONNELLE

C ENTREPRISE

- G**row our existing products (croissance des produits existants)
- E**xpand into adjacencies (expansion dans des marchés adjacents)
- A**cquire new technologies (acquisition de nouvelles technologies)
- R**eturn to shareholders (retour aux actionnaires)

BOOST INTERNE

Développer de nouveaux produits de contraste « best-in-class » (gadopiclenol)
Passer à la distribution directe au Japon

Capter des opportunités de croissance dans les zones géographiques-clés (États-Unis, Europe et Chine)

Renforcer les solutions numériques

Développer de nouvelles indications pour Lipiodol®

Développer et accélérer les microcathéters d'Accurate Medical Therapeutics

Mettre l'accent sur l'amélioration des coûts et du *working capital*

BOOST EXTERNE

Lancer des programmes d'Intelligence Augmentée

Procéder à des acquisitions ciblées, surtout dans le domaine des dispositifs médicaux et des services

Acquérir des cibles à forte croissance

NOS VALEURS

ACHIEVE : atteindre nos objectifs et assurer la satisfaction de nos partenaires.

COOPERATE : coopérer avec les autres et aller au-delà de notre zone de confort pour le succès collectif.

CARE : respecter tous les acteurs de l'écosystème de Guerbet et son environnement.

INNOVATE : être force de proposition pour améliorer la performance de Guerbet.

GÉNÉRATEURS DE RÉSULTATS POSITIFS POUR NOS PARTIES PRENANTES

UNE DEMANDE MONDIALE EN CROISSANCE

VIEILLISSEMENT
DE LA POPULATION



DEMANDE CROISSANTE
EN BESOIN D'IMAGERIE
MÉDICALE



AUGMENTATION DES
DÉPENSES DE SANTÉ DANS
LES MARCHÉS ÉMERGENTS



IMAGERIE DIAGNOSTIQUE 88 % DU CHIFFRE D'AFFAIRES



ÉVOLUTION DU MARCHÉ
Marché mature
Croissance à 1 chiffre



FOCUS CLIENTS
Réduction des coûts
Gain en productivité

- **IRM**
#2 mondial
- **CT & Cath Lab**
#4 mondial
- **Services et solutions digitales**
- **Intelligence artificielle**

IMAGERIE INTERVENTIONNELLE 8 % DU CHIFFRE D'AFFAIRES



ÉVOLUTION DU MARCHÉ
Croissance à 2 chiffres



FOCUS CLIENTS
Amélioration des
résultats cliniques

- #3 mondial sur le marché de **l'embolisation transartérielle**
- **Produits de contraste**
Lipiodol® et Bleu Patenté V
- **Dispositifs médicaux innovants**
dont microcathéters

Chaque seconde,
un patient bénéficie
d'un acte d'imagerie
avec un produit Guerbet



+ 2,3 %

Croissance du chiffre d'affaires
à taux de change constant

14 %

Marge d'EBITDA

PATIENTS

Diagnostic précis
Traitement personnalisé
Procédures minimalement
invasives

PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Efficacité améliorée
Précision d'intervention
renforcée

R&D PERFORMANTE

Plus de 600 brevets détenus et
demandes

de brevet en cours d'examen

1 117 marques

27 modèles industriels

7 produits lancés
ces 2 dernières années

IMPACT SOCIÉTAL

Nouveaux dispositifs innovants
répondant aux besoins médicaux
identifiés

Réduction des coûts liés
aux traitements

Durée d'hospitalisation réduite :
économies pour les systèmes
de santé

Une performance RSE reconnue :
Indice Gaïa
Indice vert A+ de la CAHPP*

* Centrale de référencement dédiée
au secteur privé de la santé.

RÉSULTATS SÉCURITÉ AMÉLIORÉS

Diminution du taux de fréquence
des accidents de 22 %
(vs. 2016)

EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE MAÎTRISÉE

Diminution de la consommation
relative d'eau de 5 % (vs. 2016)

Diminution de la consommation
relative d'énergie de 8 % (vs. 2016)

SALARIÉS ENGAGÉS

Forte mobilité interne :
10 % des salariés en 2018
(vs. 5,7 % en 2016)

Déploiement du nouveau réseau
social du groupe *Guerbet Inside*

122 communautés

+ de 2 300 collaborateurs actifs
depuis le lancement



1.3 PRINCIPALES DONNÉES CONSOLIDÉES

1.3.1 Chiffre d'affaires

(en K€ – normes IFRS)	2018	2017
Chiffre d'affaires	789 602	807 119

Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique	2018	2017
Europe	43,0 %	46,4 %
Autres marchés	57,0 %	53,6 %

Ventilation du chiffre d'affaires par gamme de produits	2018	2017
Rayons X	43,9 %	46,6 %
IRM	33,7 %	33,7 %
Systèmes d'Injection et Services	9,9 %	9,9 %
TOTAL IMAGERIE DIAGNOSTIQUE	87,5 %	90,2 %
IMAGERIE INTERVENTIONNELLE	8,3 %	7,0 %
AUTRES	4,2 %	2,8 %

1.3.2 Principales données consolidées

(en K€ – normes IFRS)	2018	2017
EBITDA ⁽¹⁾	110 649	130 033
Résultat opérationnel	69 917	79 219
Résultat net	46 819	46 219
Résultat net par action (en €)	3,72	3,69
Dividende par action (en €)	0,85 ⁽²⁾	0,85
Capacité d'autofinancement	85 406	97 093
Capitaux propres	366 761	342 141
Endettement financier net	308 656	278 407
Investissements bruts	68 106	43 811
Endettement financier net/EBITDA ⁽³⁾	2,8	2,1

(1) EBITDA = Résultat opérationnel + dotation nette aux amortissements et aux provisions.

(2) Montant qui sera proposé à l'Assemblée Générale des Actionnaires relative à l'exercice 2018.

(3) Dans les contrats de financement en cours, la valeur maximale de ce ratio est fixée à 3,0 au 31 décembre 2017 et à 2,75 au 31 décembre 2018. Guerbet a signé un avenant avec ses banques qui stipule que le non-respect de la valeur maximale du ratio au 31 décembre 2018 ne constitue pas un cas de défaut.

1.4 PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS

1.4.1 Techniques de l'imagerie médicale



Rayons X

Une technique d'imagerie irradiante pour étudier l'anatomie du corps humain.



IRM

Une technique d'imagerie non irradiante pour étudier l'anatomie et le fonctionnement des organes.



Ultrasons (Échographie)

Une technique de première intention non irradiante pour étudier l'anatomie et le fonctionnement des organes.



Médecine nucléaire (Scintigraphie, TEP⁽¹⁾)

Une technique d'imagerie irradiante pour étudier le fonctionnement des organes.

L'imagerie médicale est une spécialité médicale dont l'objectif est d'orienter, confirmer un diagnostic et/ou guider un geste thérapeutique. Elle explore l'intérieur du corps humain grâce à quatre techniques : les Rayons X, l'Imagerie par Résonance Magnétique (IRM), les ultrasons et la médecine nucléaire. La radiographie Rayons X, découverte en 1885, en est la forme la plus ancienne, dont l'évolution a été bouleversée par la découverte du scanner RX (tomodensitométrie). Lorsque la capture de l'image permet de guider un acte médical ou chirurgical, on parle d'Imagerie Interventionnelle.

Ces modalités et les produits associés interviennent à différents stades du diagnostic ou de la prise en charge des patients :

- ◆ aide au diagnostic ;
- ◆ évaluation de la sévérité d'une maladie ;
- ◆ aide à l'intervention ;
- ◆ aide à la prise en charge et au suivi thérapeutique ;
- ◆ amélioration des connaissances par des équipes de recherche.

En regroupant l'ensemble des techniques utilisées par la médecine pour le diagnostic et le traitement d'un grand nombre de pathologies, l'imagerie médicale a révolutionné la médecine et donné un accès immédiat et fiable à des informations jusqu'alors « invisibles » au diagnostic clinique, dévoilant de nouvelles caractéristiques anatomiques tant sur le métabolisme que sur le fonctionnement des organes.

Les techniques d'imagerie médicale ne donnent plus une simple « photographie » du tissu ou de l'organe étudié, mais livrent une représentation visuelle fondée sur des caractéristiques physiques ou chimiques particulières. Ces explorations sont possibles grâce aux produits innovants adaptés aux techniques et appareillages d'imagerie qui repoussent les limites de la connaissance du corps humain.

Les évolutions technologiques et informatiques de ce début du XXI^e siècle ont fait entrer l'imagerie médicale dans une nouvelle ère.

La rapidité d'acquisition, la définition de l'image, l'avènement du « big data » sont des éléments qui améliorent encore la détection précoce et le suivi thérapeutique.

Nous assistons actuellement à ce qui semble être les prémices d'une révolution de la pratique des radiologues grâce à l'introduction de produits d'intelligence artificielle, révolution rendue possible entre

autres par les avancées dans le domaine de l'apprentissage profond (*deep learning*). Ces produits devraient permettre d'aider les radiologues en améliorant leur productivité et la qualité des diagnostics. On peut donner les exemples d'applications potentielles suivantes : outils de segmentation ou de recalage automatiques, outils de priorisation des patients en fonction de la gravité évaluée par des algorithmes, outils de seconde lecture automatique, outils d'aide à la décision pour orienter le traitement et outils de caractérisation tissulaire des tumeurs permettant d'éviter des biopsies. Cette révolution ne sera pas instantanée et va probablement prendre dix à quinze ans mais l'importance des investissements actuels ainsi que les premières annonces de nouveaux outils lors de congrès indiquent qu'elle est en marche.

1.4.1.1 Imagerie Diagnostique

A) Les produits de contraste

Les produits de contraste sont des médicaments dont la nature et le mode d'action s'adaptent aux techniques d'imagerie utilisées :

- ◆ en imagerie Rayons X, c'est la capacité de l'iode à absorber ce rayonnement qui est exploitée ;
- ◆ en Imagerie par Résonance Magnétique (IRM), le gadolinium est la matière première utilisée et choisie pour ses propriétés paramagnétiques. Sous l'impulsion d'une onde de radiofréquence dans un champ magnétique, l'injection d'un complexe de gadolinium permet d'accélérer les vitesses de relaxation paramagnétique des protons des molécules d'eau, rehaussant ainsi le contraste du signal observé par IRM ;
- ◆ en échographie, les agents de contraste sont constitués de microbulles de gaz qui interagissent avec les ultrasons et entraînent une augmentation du signal échographique ;
- ◆ en médecine nucléaire, le produit radioactif ou traceur constitue la source du rayonnement.

L'objectif de ces produits est de révéler l'invisible. Leur intérêt médical consiste précisément à augmenter le contraste pour visualiser une structure anatomique et la distinguer ainsi des tissus voisins. Ces produits jouent un rôle crucial pour évaluer la fonction d'un organe comme le rein ou d'un tissu à l'occasion d'une perfusion myocardique par exemple.

(1) Tomographie par Émission de Positons.



L'efficacité diagnostique recherchée par les radiologues et les cliniciens est donc intimement liée à la pertinence des informations obtenues par les propriétés de rehaussement du produit de contraste et son évolution dans le temps après injection. Elle se traduit par une qualité d'images statiques ou dynamiques qui précisent les données anatomiques et le fonctionnement des organes, la structure du réseau vasculaire artériel et veineux ainsi que les paramètres de perfusion. La qualité de ce diagnostic est désormais au centre du processus décisionnel thérapeutique et chirurgical des cliniciens.

Ces progrès rapides ont aussi un impact direct sur la qualité de vie des patients. Aboutissant à des diagnostics plus précoces et un meilleur arbitrage des choix thérapeutiques adaptés au profil de chaque patient, ces médicaments jouent désormais un rôle déterminant dans le développement de la médecine personnalisée en veillant à répondre aux enjeux économiques de réduction des coûts de prise en charge pour la collectivité.

B) Les injecteurs et systèmes d'injection de produits de contraste

Les dispositifs d'injection sont divisés en deux grandes catégories : les injecteurs – dispositifs permanents, raccordés à une source d'énergie et permettant de programmer, piloter et suivre l'injection en toute sécurité – et les consommables associés. Ces derniers sont des dispositifs stériles, à usage unique pour la plupart et permettent de véhiculer le produit de contraste des contenants source vers le patient.

Pour les injecteurs comme pour les consommables associés, ces dispositifs sont cruciaux dans le quotidien des manipulateurs en radiologie : leur manipulation doit être aisée, intuitive, rapide et sûre. Les enjeux économiques pour les plateaux d'imagerie sont également importants, ce qui pousse Guerbet à innover en proposant des solutions compétitives.

Les injecteurs de produits de contraste iodés sont aujourd'hui incontournables. En effet, les scanners disposent d'une puissance de calcul telle qu'ils peuvent réaliser des images du corps entier en quelques secondes seulement. Ces séquences d'acquisition rapide requièrent ainsi une grande précision dans le débit d'injection que seuls des appareils électromécaniques peuvent apporter afin de synchroniser l'acquisition du signal avec l'arrivée du produit de contraste. De la même manière, l'usage d'injecteur protège les manipulateurs en radiologie des rayonnements ionisants qui ont cours pendant un examen d'imagerie à Rayons X. Enfin, les débits d'injection élevés sont sensibles à la viscosité des solutions injectées ce qui se traduit par des pressions d'injection élevées et donc une puissance mécanique que seule une machine peut exercer. En IRM, l'utilisation d'injecteurs tend à se généraliser. En effet, tout comme en Scanner Rayons X, l'évolution technologique amène vers une plus grande rapidité d'acquisition des images et nécessite des protocoles d'injection plus complexes et précis que seul un injecteur est à même de procurer.

Les dispositifs médicaux consommables sont utilisés en association avec les injecteurs de produit de contraste. Ces dispositifs sont de plusieurs natures : à usage unique ou multiple, dédiés à un injecteur en particulier ou compatibles avec un ensemble d'injecteurs. Guerbet propose aujourd'hui toute une gamme de dispositifs médicaux consommables pour l'injection d'opacifiant permettant de sécuriser les pratiques et simplifier le geste médical. Ces dispositifs stériles requièrent des qualifications rigoureuses dans un environnement contraint par les coûts de fonctionnement des centres d'imagerie.

C) Les solutions digitales

i) Les solutions digitales en lien avec l'injection

Guerbet a développé une solution informatique de gestion de l'injection des produits de contraste, Contrast&Care®.

Contrast&Care® est une solution informatique intégrée qui regroupe les informations liées aux examens injectés (produit de contraste, protocole d'injection, données patient...) et qui s'interface avec les systèmes d'informations utilisés en radiologie tels que le RIS (*Radiology*

Information System), le PACS (*Picture Archiving and Communication System*) ou l'EMR (*Electronic Medical Records*).

Cette solution améliore ainsi l'efficacité et la traçabilité tout en simplifiant le processus de prise de décision au sein des centres d'imagerie.

Contrast&Care® est compatible avec les principaux injecteurs Guerbet des gammes CT, IRM et angiographie.

Contrast&Care® a été présenté la première fois dans le cadre du RSNA (*Radiological Society of North America*) en 2017. Une seconde version présentée au RSNA 2018 permet une mise en conformité avec la loi HIPAA aux États-Unis (*Health Insurance Portability and Accountability Act*) et comporte des avancées en matière de Cybersécurité.

ii) L'Intelligence Augmentée

L'Intelligence Augmentée correspond à des solutions d'aides au diagnostic, ou d'une manière plus générale d'aides à la prise de décision thérapeutique, qui peuvent être apportées par des logiciels utilisant des technologies d'intelligence artificielle. C'est un domaine où une forte croissance est attendue en radiologie pour plusieurs raisons : tout d'abord, les besoins sont énormes compte tenu du manque de radiologues au niveau mondial pour faire face au vieillissement des populations et au développement des maladies chroniques ; ensuite, les technologies d'apprentissage automatique, en particulier celles mettant en œuvre des réseaux de neurones profonds (*deep learning*) ont fait des progrès spectaculaires ces dernières années et elles permettent des développements relativement rapides d'outils très performants. Enfin, il y a une forte promesse d'amélioration de la santé grâce à ces solutions qui devraient permettre de diminuer la variabilité dans l'interprétation des images, d'augmenter la productivité des radiologues, et à terme d'identifier de nouveaux biomarqueurs prédictifs de l'évolution des maladies (cancers en particulier) et ainsi de diminuer le nombre de biopsies requises grâce à une caractérisation tissulaire par imagerie.

Une initiative d'exploration de nouvelles opportunités business liées à l'Intelligence Augmentée a été mise en place chez Guerbet avec notamment le recrutement d'un *Chief Digital Officer* en septembre 2017. En juin 2018, un premier jalon significatif a été accompli avec la signature d'un partenariat stratégique avec IBM Watson Health. Grâce à ce partenariat, Guerbet et IBM Watson Health co-développent des solutions innovantes d'aide à la décision clinique. La première, *Watson Imaging Care Advisor1 for Liver*, a pour but d'être un outil d'aide au diagnostic qui utilisera l'intelligence artificielle pour automatiser la détection, la caractérisation, le suivi, la surveillance, la prédiction de la réponse thérapeutique du cancer du foie primaire et secondaire.

Ce partenariat stratégique permet par ailleurs d'envisager des collaborations commerciales entre Guerbet et IBM Watson Health. Une première collaboration a été ainsi annoncée lors du congrès RSNA à Chicago fin novembre 2018 avec la présentation sur son stand par Guerbet de la solution *Patient Synopsis* développée par IBM Watson Health.

1.4.1.2 Imagerie Interventionnelle

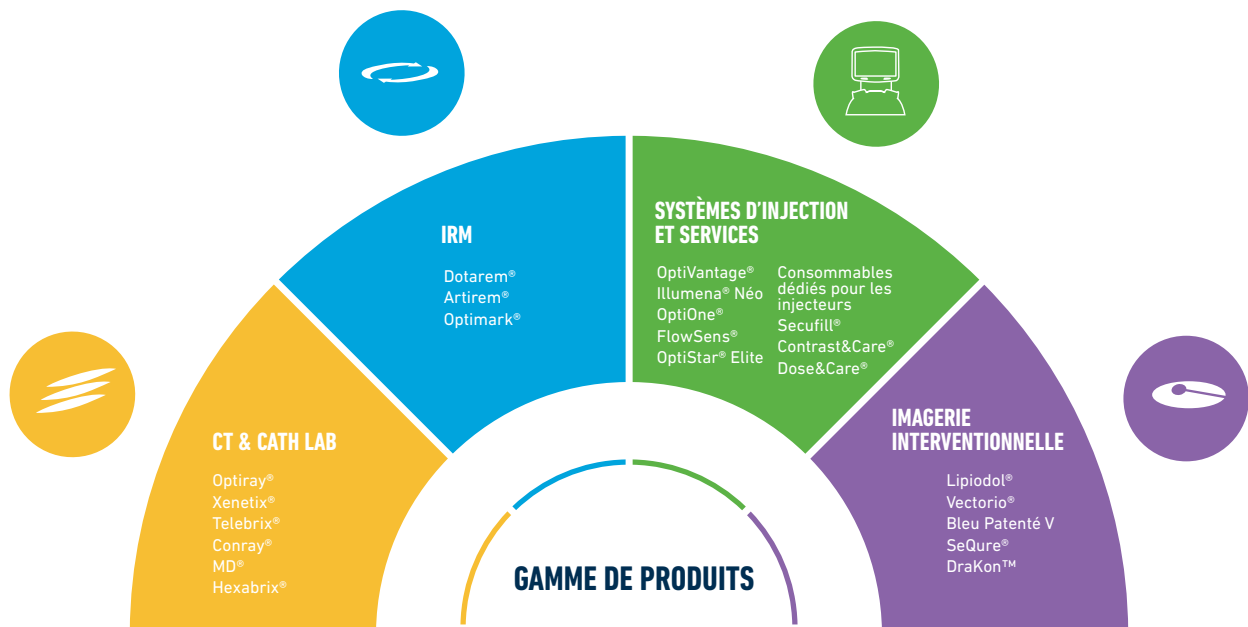
L'Imagerie Interventionnelle comprend l'ensemble des actes médicaux minimalement invasifs ayant pour but le diagnostic et/ou le traitement d'une pathologie. Elle est réalisée sous guidage et contrôle d'une méthode d'imagerie (Rayons X, ultrasons, IRM), où le produit de contraste sert à guider la main du radiologue interventionnel et à vectoriser les substances actives utilisées pendant la procédure au plus près de la lésion à traiter. Elle fait l'objet d'applications innovantes dans de nombreuses indications.

L'Imagerie Interventionnelle permet ainsi de réaliser l'acte diagnostic et l'acte thérapeutique en une seule procédure, grâce aux techniques de radiologie. Ces procédures minimalement invasives, souvent considérées comme une alternative à un acte chirurgical, permettent de raccourcir la durée d'hospitalisation et de limiter les complications post-procédures. Les plus connues sont les dilatations vasculaires, les procédures d'embolisation, les ablations tumorales par agent physique (thermique, radiofréquence, etc.) ou chimique (chimio-embolisation ou radio-embolisation *in situ*).

1.4.2 Produits Guerbet

La gamme de produits commercialisée par Guerbet s'articule autour des techniques de l'Imagerie Diagnostique (Rayons X – CT & Cath Lab et IRM) et de l'Imagerie Interventionnelle.

Les principaux produits du Groupe sont présentés ci-après :



1.4.2.1 CT & Cath Lab

La gamme CT & Cath Lab de Guerbet est composée de :

- ◆ **Optiray®**, un agent de contraste LOCM (*Low Osmolar Contrast Medium*) non ionique. Il existe en quatre concentrations : 240, 300, 320 et 350 mg d'iode/ml. Il est présenté en flacon et en seringue préremplie, conditionnement particulièrement adapté à l'injection mono-patient. Il est utilisé dans les explorations tomodensitométriques et son profil est particulièrement adapté aux explorations artérielles (Cath Lab).
- ◆ **Xenetix®**, un agent de contraste LOCM non ionique. Il a été mis sur le marché en 1995. Xenetix®, initialement présenté en flacon, bénéficie aussi d'un conditionnement en poche de polypropylène depuis 2006 (ScanBag® by Xenetix®). Ce conditionnement original et innovant permet de garder les qualités de Xenetix® tout en simplifiant les procédures d'utilisation, améliorant la sécurité du patient et du personnel médical et apportant un progrès notable dans la gestion des déchets. Ce conditionnement est l'une des réponses de Guerbet à la problématique du développement durable. Xenetix® existe en trois concentrations iodées : 250, 300 et 350 mg d'iode/ml. La concentration de 350 mg/ml est préférentiellement utilisée dans les pathologies cardiovasculaires et la concentration de 300 mg/ml pour l'exploration des pathologies parenchymateuses (par exemple, hépatiques et rénales).
- ◆ **Telebrix®**, qui appartient à la classe des HOCC (*High Osmolar Contrast Medium*) progressivement remplacée par les LOCM. Ce produit garde aussi des indications privilégiées grâce à sa forme buvable, Telebrix® Gastro®, particulièrement utile à l'exploration des pathologies digestives, notamment dans le dépistage du cancer colorectal avec la coloscopie virtuelle.
- ◆ **Conray®** et **MD®** (principalement MD Gastroview®) appartiennent à la classe des HOCC. Ils sont commercialisés dans certains pays uniquement.
- ◆ **Hexabrix®**, un produit LOCM ionique qui a des propriétés physico-chimiques permettant de prévenir le risque de thrombose artérielle en Imagerie Interventionnelle. Dans le cadre de la rationalisation de la gamme CT & Cath Lab, la décision d'arrêt de commercialisation d'Hexabrix® a été programmée pour fin 2019 afin de privilégier la commercialisation d'Optiray®.



1.4.2.2 IRM

La gamme IRM de Guerbet est composée de :

Dotarem®, produit de contraste non spécifique à base de gadolinium, est leader en volume sur le marché européen. Ses caractéristiques physico-chimiques et son profil de sécurité en font le produit de référence en IRM. Dotarem® est utilisé pour l'exploration de nombreuses pathologies, en particulier celles du système nerveux central, abdominales, ostéo-articulaires et vasculaires.

Artirem®, produit IRM spécifique des explorations ostéo-articulaires, lancé en France en 2002, est disponible dans neuf pays majoritairement européens. C'est le premier produit proposé dans ces pathologies par injection locale (intra-articulaire). Il permet à Guerbet d'élargir et de différencier son offre IRM.

Optimark®, autre agent de contraste pour IRM, est également commercialisé par Guerbet depuis l'acquisition des activités « produits de contraste et systèmes d'injection » de Mallinckrodt (CMDS). La décision d'un arrêt de commercialisation d'Optimark® a été prise et est déjà effective dans les pays de l'Union Européenne depuis le 26 juillet 2017 et aux États-Unis, depuis fin septembre 2018. Pour les autres pays, l'arrêt de commercialisation d'ici fin 2019 suit un calendrier établi pays par pays afin d'assurer une transition progressive avec Dotarem® et garantir une continuité d'approvisionnement.

1.4.2.3 Imagerie Interventionnelle

Lipiodol® (esters éthyliques d'acides gras iodés de l'huile d'œillette) a été initialement développé pour l'Imagerie Diagnostique et notamment le diagnostic de lésions du foie, la lymphographie et l'hystérosalpingographie. Il est aujourd'hui aussi utilisé en Imagerie Interventionnelle pour la chimio-embolisation transartérielle classique (cTACE) dans le cadre du traitement du carcinome hépatocellulaire (CHC) où Lipiodol® est utilisé comme visualiseur (agent de contraste), vecteur du principe actif (support du médicament anticancéreux) et comme agent embolique. La cTACE a été établie de manière consensuelle (*guidelines*) par de nombreuses sociétés savantes comme la norme de soins (*Standard-of-Care*) pour le traitement des patients atteints de CHC, au stade intermédiaire, en Europe, au Japon, en Chine et aux États-Unis d'Amérique (USA).

Guerbet a lancé un processus d'enregistrement mondial de Lipiodol® dans le cadre du CHC et les indications obtenues sont les suivantes :

- ◆ En septembre 2013, le ministère japonais de la Santé, du Travail et des Affaires sociales a approuvé la nouvelle indication de Lipiodol® pour la chimio-embolisation transartérielle du CHC en combinaison avec des médicaments et des dispositifs médicaux.

- ◆ En avril 2014, Lipiodol® a obtenu l'approbation de la FDA (*Food & Drug Administration*) aux États-Unis pour une utilisation intra-artérielle hépatique sélective pour la visualisation des tumeurs chez les adultes atteints de CHC connu.
- ◆ En août 2014, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) en France a approuvé l'indication pour la « Visualisation, localisation et vectorisation au cours de la chimio-embolisation transartérielle du carcinome hépatocellulaire au stade intermédiaire, chez l'adulte » ainsi que les embolisations des anomalies vasculaires avec colles chirurgicales.
- ◆ En plus de celles déjà obtenues dans de nombreux pays depuis 2015, de nouvelles extensions d'indications ont été obtenues en 2018 dans les pays suivants : Nouvelle-Zélande, Philippines, Hong Kong, Inde, Belgique, Irlande, Portugal, Tunisie et Canada (*Imaging of HCC*).

À ce jour, Lipiodol® est indiqué dans le cadre de la lymphographie dans 46 pays, la cTACE et l'imagerie du cancer du foie dans 29 pays, l'embolisation vasculaire sélective en association avec les colles chirurgicales dans 15 pays et pour l'examen d'hystérosalpingographie dans 14 pays.

En endocrinologie, sous forme de capsule molle, Lipiodol®, désormais appelé **Oriodol®**, est mondialement utilisé dans la prévention et le traitement de la déficience en iode chez l'adulte et l'enfant. C'est à ce titre que l'huile iodée fait partie des médicaments essentiels de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Vectorio®, cTACE Mixing & Injection System, spécifiquement développé pour Lipiodol® dans le cadre de la cTACE a obtenu le marquage CE en septembre 2017 et des approbations dans certains pays d'Asie et d'Amérique latine.

Bleu Patented V est un produit injectable qui contient un colorant. Il permet la visualisation du système lymphatique, notamment pour le repérage peropératoire du (des) ganglion(s) sentinelle(s) dans la chirurgie du cancer du sein.

Cette indication déjà obtenue dans plusieurs pays, notamment en France, Allemagne, Suisse, Belgique, Pays-Bas, Israël, Pérou, Thaïlande, Brésil, Mexique, Canada, Hong Kong, Cambodge, Philippines, Slovaquie, Hongrie est importante, car elle permet de répondre à une problématique de réalisation ou non d'une chirurgie agressive, le curage ganglionnaire.

SeQure® et **DraKon™** ont été intégrés au portefeuille Guerbet après l'acquisition d'Accurate Medical Therapeutics. Ces deux microcathéters d'embolisation périphérique ont reçu l'approbation 510k (US FDA) et ont été lancés sur le marché américain en 2018.

1.4.2.4 Systèmes d'Injection et Services (SIS)

Guerbet dispose d'un portefeuille d'injecteurs à seringues et à poches. Les Systèmes d'Injection et Services constituent un moteur de croissance important.

Dispositifs médicaux	Noms de marque	IRM	Rayons X	Imagerie Interventionnelle
Injecteurs	OptiVantage® Injecteur Rayons X double tête		✓	
	Illumena® Néo Injecteur Cath Lab (nouvelle version Néo)		✓	✓
	OptiOne® Injecteur Rayons X simple tête		✓	
	FlowSens® / SBI Injecteur CT compatible avec ScanBag® by Xenetix® et autres contenants		✓	
	OptiStar® Elite Injecteur IRM	✓		
Consommables pour tous types d'injecteurs	Gamme complète de prolongateurs	✓	✓	
	Secufill® Raccord patient à double valve antiretour sécurisé	✓	✓	
	Consommables dédiés pour les injecteurs Système de remplissage pour tout type d'injecteurs seringues (usage multipatient)	✓	✓	✓
Solutions digitales	Contrast&Care® Logiciel de gestion de données patients Solution informatique de gestion des données patients	✓	✓	✓
	Dose&Care Solution opérationnelle pour le suivi de l'exposition du patient aux rayons ionisants.		✓	✓
	Patient synopsis Outil d'intelligence artificielle (IA) qui extrait les informations pertinentes sur le patient, dans des rapports personnalisés	✓	✓	✓

OptiVantage® est un injecteur dédié CT.

FlowSens® est composé d'un injecteur double poches pour examens scanners (CT), de consommables et d'une offre complète de services associés. La solution FlowSens® est la seule du marché à combiner une technique d'injection hydraulique sans seringue et un fonctionnement sécurisé des procédures à chaque étape de l'injection. FlowSens® est compatible avec ScanBag® et tous les produits de contraste Rayons X disponibles sur le marché.

OptiStar® est un injecteur dédié à l'IRM.

Contrast&Care® est une solution informatique intégrée qui permet de regrouper toutes les informations liées aux examens injectés (produit de contraste, protocole d'injection, données patient, etc.) et qui s'interface avec les systèmes d'informations utilisés en radiologie tels que le RIS (*Radiology Information System*) ou le PACS (*Picture Archiving and Communication System*).

Dose&Care est une solution opérationnelle pour le suivi de l'exposition du patient aux rayons ionisants. Elle collecte les données de toutes sortes de modalités (CT, tables RX, fluoroscopie, mammographies, etc.), crée un historique des examens pour chaque patient, aide les centres d'imagerie à mettre en place des politiques de bonne pratique et à répondre aux exigences réglementaires.

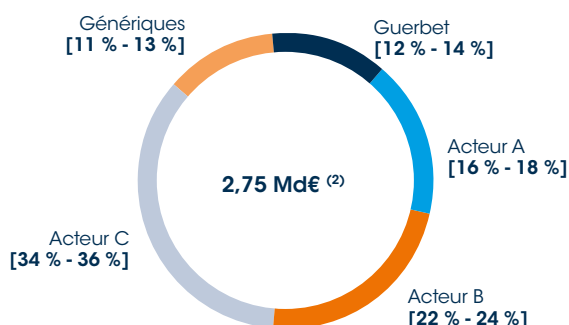
Patient synopsis est un outil d'intelligence artificielle (IA) qui extrait les informations pertinentes sur le patient, résumées dans des rapports personnalisés, spécifiques et concis afin de mieux éclairer les décisions en matière de diagnostic.

1.4.3 Marchés

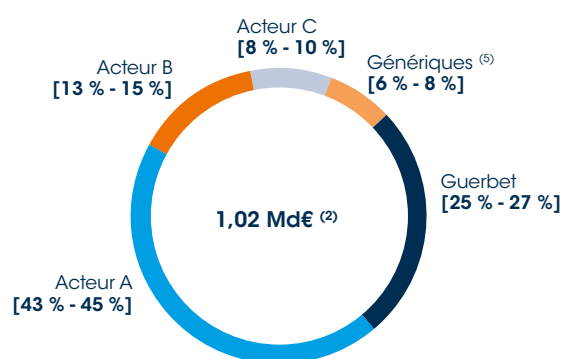
1.4.3.1 Le marché de l'Imagerie Diagnostique

Il se répartit comme suit :

Parts de marché de l'imagerie Rayons X ⁽¹⁾



Parts de marché de l'imagerie IRM ⁽¹⁾

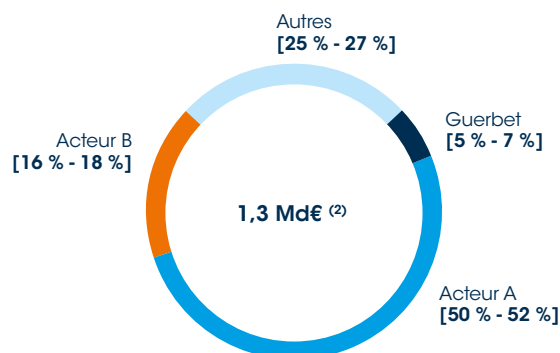


Guerbet est le **numéro 4** mondial en produits de contraste d'imagerie **Rayons X** et le **numéro 2** mondial en produits de contraste d'imagerie **IRM**.

Ce marché repose sur une évolution en volume estimée mondialement entre + 2 et + 4 % en Rayons X, et entre + 3 et + 5 % en IRM, avec diverses amplitudes selon les continents ou zones géographiques (données internes, taux de croissance annuel moyen).

Plus de 36 millions d'examens d'imagerie sont réalisés chaque année en Europe, dont 60 % sont effectués par scanner RX et 16 % par IRM. Les maladies cardiovasculaires, les cancers et pathologies du système nerveux central représentent à elles seules plus de 20 millions d'examens en Rayons X et IRM.

Parts de marché Injecteurs et dispositifs médicaux pour injection ⁽³⁾



Guerbet est le **numéro 3** mondial sur le marché des **injecteurs**.

Ce marché dépend à la fois de :

- ◆ l'évolution du nombre d'examens injectés ;
- ◆ la croissance des équipements CT et IRM.

Tendances sur ces marchés

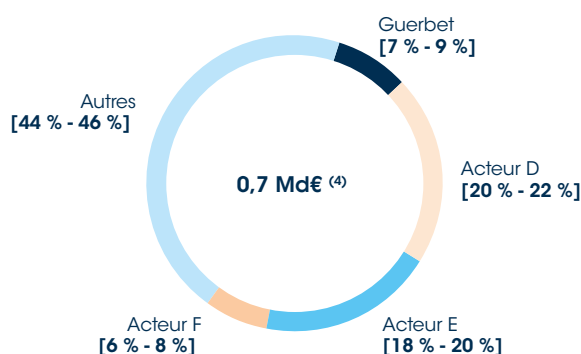
Les tendances identifiées sont :

- ◆ une probable stabilité ou diminution du volume injecté en produits de contraste ;
- ◆ une croissance du parc des scanners ;
- ◆ une croissance du parc des équipements IRM.

Le marché des services est en pleine expansion du fait du développement des technologies digitales.

1.4.3.2 Le marché de l'Imagerie Interventionnelle

Parts de marché Embolisation Transartérielle ⁽³⁾



Ce segment est en forte évolution. Il rassemble des types de procédures de différentes natures : traitement de tumeurs malignes ou bénignes par embolisation, traitement de sténoses ou d'anévrismes vasculaires, grâce à un portefeuille de produits tels que des particules d'embolisation, microcathéters, etc.

(1) Sources : rapports financiers et études de marchés spécifiques.

(2) Valeur du marché estimée à +/- 5 %.

(3) Selon les rapports financiers TOP5 EUR, APAC (Chine, Corée du Sud, Inde, Australie), États-Unis, JP Guerbet LUF (HCC, VAE, Lymphography and HSG).

(4) Valeur du marché estimée à +/- 10 %.

(5) Hors génériques commercialisés par GE Healthcare.

1.4.4 Principaux acteurs

Le portefeuille de Guerbet est composé de :

- ◆ Produits de contraste en IRM et Rayons X pour l'Imagerie Diagnostique ;
- ◆ Systèmes d'Injection et Services.
- ◆ Produits pour l'Imagerie Interventionnelle ;

Ses principaux concurrents sont différents selon les activités, Imagerie Diagnostique ou Interventionnelle, certains n'étant pas présents sur ces deux marchés.

Société	Imagerie Diagnostique		Systèmes d'Injection et Services	Imagerie Interventionnelle
	IRM	Rayons X		
Guerbet	✓	✓	✓	✓
Bayer HealthCare	✓	✓	Medrad	
GE HealthCare	✓	✓	✓	
Bracco	✓	✓	Acist Swiss Medical Care e-z-em	
Nemoto			✓	
Medtron			✓	
Ulrich Medical			✓	
Merit Medical				✓
Sirtex				✓
Terumo				✓
Boston Scientific / BTG				✓

À l'échelle mondiale, les principales entreprises qui commercialisent les produits de contraste pour Rayons X et IRM sont Guerbet, Bayer HealthCare, General Electric HealthCare et Bracco.

Société	Nationalité	IRM	Rayons X
Guerbet	France	Dotarem® Artirem® Optimark®	Optiray® Xenetix® Telebrix® Conray® Hexabrix® Gastroview®
Bayer HealthCare	Allemagne	Gadovist® Magnevist® Primovist® Générique de Dotarem®	Ultravist® Radioselectan®
GE HealthCare	États-Unis	Omniscan™ Générique de Dotarem®	Visipaque® Omnipaque®
Bracco	Italie	Multihance® Prohance®	Iomeron® Iopamiron®

Par ailleurs, des génériques de Dotarem® sont commercialisés dans plusieurs pays européens par les sociétés GE HealthCare, Sanochemia, Bayer HealthCare et ses filiales, T2Pharma, b.e. imaging, ainsi qu'en Corée du Sud par DongKook Pharmaceutical et en Chine par Jiangsu Hengrui Medicine. L'analyse des risques génériques est exposée dans la Section 4.4.2 « Facteurs de risques ».



1.5 ACTIVITÉ INDUSTRIELLE ET LOGISTIQUE

Cette activité est sous la responsabilité de la Direction des opérations techniques qui gère l'intégralité de la chaîne d'approvisionnement, depuis les matières premières jusqu'à la livraison du client final, avec

pour mission d'en optimiser les délais et les coûts, tout en garantissant le meilleur niveau de qualité d'un bout à l'autre de la chaîne.

1.5.1 Un réseau intégré d'usines

Guerbet développe, industrialise et fabrique ses produits dans son réseau intégré d'usines spécialisées.

La fabrication des principes actifs utilisés comme matières premières dans les produits de contraste se concentre en Europe (France et Irlande) sur les trois sites chimiques spécialisés du Groupe :

- ◆ Lanester et Dublin, usines spécialisées dans la production de principes actifs pour l'activité CT & Cath Lab avec la mission commune d'abaisser les prix de revient industriels à travers une politique d'amélioration continue de la performance industrielle et des procédés de synthèse.
- ◆ Le site de Marans fabrique les principes actifs du Dotarem® et du Lipiodol®. La stratégie de ce site a été réorientée dès 2015 afin de le recentrer sur ces deux principes actifs stratégiques en arrêtant progressivement la fabrication à façon d'autres principes actifs pour d'autres industriels du secteur. Ce recentrage a permis une meilleure sécurisation des approvisionnements de Dotarem® tout en augmentant de façon significative les capacités disponibles.

Les activités de formulation, de mise en solution des principes actifs et de remplissage s'effectuent dans les quatre usines pharmaceutiques du Groupe réparties sur trois continents, avec l'appui de partenaires externes sur certaines productions ciblées :

- ◆ L'usine d'Aulnay-sous-Bois (France), site historique de Guerbet pour le remplissage de produits CT & Cath Lab et Dotarem®, qui sert

principalement les marchés européens et asiatiques et assure la montée en volumes à la fois sur Dotarem® et Xenetix® poches.

- ◆ L'usine de Rio de Janeiro (Brésil) dont la spécialisation porte sur les produits CT & Cath Lab et Dotarem® et qui sert les marchés d'Amérique latine.
- ◆ L'usine de Raleigh en Caroline du Nord (États-Unis), qui est aujourd'hui principalement un site de remplissage de produits CT & Cath Lab pour les marchés d'Amérique du Nord et du Sud. Ce site se prépare également à produire du Dotarem® en particulier pour le marché nord-américain.
- ◆ L'usine de Montréal (Canada) qui a la particularité de remplir à la fois des produits CT & Cath Lab pour les marchés européens et asiatiques, tout en réalisant du remplissage pour tiers de solution salines en seringues, contrat hérité de l'activité Mallinckrodt.

L'activité Dotarem® en seringues pré-remplies ainsi que le remplissage du Lipiodol® sont confiés à un réseau de partenaires externes spécialisés en Europe pour tous les marchés.

La fabrication des injecteurs et des dispositifs médicaux associés s'appuie principalement sur le site de Cincinnati (États-Unis), berceau de la marque Liebel Flarsheim, ainsi que sur le site Guerbet à Lyon (France). Ces sites se chargent de la conception et de l'assemblage, la fabrication des composants et des consommables étant sous-traités à des partenaires spécialisés.

1.5.2 Une plateforme logistique régionalisée

L'acquisition de CMDS, en doublant les volumes à acheminer vers les clients, a permis également à Guerbet d'atteindre dès 2017 une masse critique suffisante au niveau mondial pour capturer des synergies

importantes sur le transport et le stockage. Ces synergies ont été rendues possibles par la refonte de notre réseau de distribution et de transport sur l'ensemble des régions.

1.5.3 Un développement basé à la fois sur l'investissement et l'amélioration continue

Guerbet poursuit son programme d'investissements industriels et le développement de son réseau afin de garantir :

- ◆ la sécurité et la conformité des opérations par l'harmonisation des systèmes de production et de management de la qualité ;
- ◆ le service et la fiabilité des approvisionnements par une augmentation des capacités, une amélioration de la fiabilité des installations et une meilleure planification de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement ;
- ◆ la compétitivité de l'outil industriel et, en particulier, sa performance environnementale par la modernisation des usines et l'amélioration des procédés de fabrications.

Ce programme d'investissement a été renforcé par la mise en place d'une démarche globale d'Excellence Opérationnelle visant à déployer sur l'ensemble des sites les meilleures pratiques issues du Groupe ou de *benchmarks* externes ainsi qu'à renforcer la culture d'amélioration continue du Groupe.

Dans toutes ses décisions, Guerbet porte une attention particulière au respect de ses engagements en matière de RSE. Ceux-ci sont développés au chapitre 5.

1.6 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

L'ambition de Guerbet est de proposer aux professionnels de la radiologie et aux patients des solutions innovantes, qu'il s'agisse de médicaments ou de dispositifs médicaux (y compris des solutions « logiciels ») qui répondent à leurs besoins.

1.6.1 Organisation

La Direction de la Recherche et Innovation impliquée dans les activités d'Imagerie Diagnostique et Imagerie Interventionnelle dispose de différentes compétences scientifiques, organisées en pôles, pour assurer l'exploration puis la validation des axes de recherche :

- Recherche chimique ;
- Formulation physico-chimique ;
- Spectrométrie de masse – bioanalyse ;
- Laboratoire de biologie et pharmacologie ;
- Imagerie expérimentale ;
- Optimisation des produits, des procédés de fabrication et de formulation à l'interface entre la Recherche et le Développement ;
- Ingénierie spécialisée dans le développement des dispositifs Médicaux (plasturgie, mécanique, électronique, logiciels et IT santé) ;
- Portefeuille de Brevets ;
- Partenariats publics et/ou privés.

La Direction des Affaires médicales et du Développement est organisée en trois domaines d'activités principaux :

- Développement clinique : toutes les activités liées à la conduite des études cliniques pour les Dispositifs Médicaux comme pour les médicaments, de la phase I à la phase IV, de la conception du protocole à la rédaction du rapport final d'étude, incluant la valorisation des résultats par des publications scientifiques ;
- Affaires réglementaires : toutes les activités liées à la gestion du portefeuille des enregistrements de tous les produits y compris les dispositifs médicaux, tous pays confondus ;
- Pharmacovigilance et matériovigilance : toutes les activités de collecte des effets secondaires et/ou données post-commercialisation et de rédaction de rapports périodiques de synthèse (ou PMS pour les Dispositifs Médicaux) sur le rapport bénéfice/risque à soumettre (pour les médicaments) aux autorités réglementaires.

Cette organisation au siège est complétée par un service Assurance Qualité et par une régionalisation au niveau Europe, Amérique du Nord, Amérique latine et Asie-Pacifique permettant des réponses plus rapides et adaptées aux demandes locales des patients, des radiologues ou des autorités.

Guerbet axe ses travaux sur les deux segments de l'imagerie médicale que sont l'**Imagerie Diagnostique** et l'**Imagerie Interventionnelle**.

La découverte d'un nouveau produit, que ce soit en Imagerie Diagnostique ou en Imagerie Interventionnelle suit une procédure précise :

- identifier et analyser un besoin médical ;
- définir le(s) produit(s) qui réponde(nt) au besoin ;
- mettre au point et valider un prototype (formulation et caractérisation) ;
- mettre au point et valider les procédés de fabrication du produit ;
- valider le concept en expérimentation préclinique ;
- valider la solution technique auprès de l'utilisateur final ;
- développer le produit en expérimentation clinique selon les *guidelines* réglementaires.

Comme pour le médicament, le développement clinique de nouveaux produits de contraste ou nouvelles entités chimiques (NCE) est réalisé en plusieurs phases successives :

- Phase I pour étudier, chez les volontaires sains, la tolérance clinique et biologique ainsi que la pharmacocinétique (ou comment le produit est distribué, métabolisé et éliminé dans l'organisme) de doses croissantes du produit et ainsi déterminer sa dose maximale tolérée ;
- Phase II pour comparer, chez les patients, l'efficacité diagnostique de plusieurs doses du produit à celle d'un placebo et le plus souvent à un produit de référence sur le marché ;
- Phase III pour confirmer, chez un grand nombre de patients, l'efficacité diagnostique et le profil de tolérance du produit en comparaison à un produit ou une technique de référence.

L'objectif principal des activités de *Life Cycle Management* (LCM) est la gestion du cycle de vie des produits déjà commercialisés. L'obtention de nouvelles indications, le développement de nouvelles formulations ou présentations, l'obtention d'enregistrements dans de nouvelles zones géographiques ainsi que les études cliniques qui ont lieu en dernière phase (Phase IV) sont typiquement des activités de LCM.

1.6.2 Domaines thérapeutiques

Les deux activités de la radiologie, à savoir l'Imagerie Diagnostique et l'Imagerie Interventionnelle, sont étudiées dans trois domaines thérapeutiques principaux que sont l'oncologie, la cardiologie et la neurologie.

En oncologie, l'incidence des principaux cancers (poumon, sein, prostate, colorectal, foie) est en augmentation constante. À titre d'exemple, plus de 14 millions d'exams sont injectés avec des produits de contraste chaque année dans les cinq principaux pays européens. Cette augmentation est liée à l'allongement de la durée de vie croisée à des facteurs de risque connus (tabac, alimentation, stress, environnement, etc.). Elle génère une hausse du nombre d'exams à des fins de diagnostic de plus en plus précoce, dans le but d'améliorer la prise en charge du patient, ses conditions de vie et le suivi de son traitement. Par exemple, l'évolution de la prise en charge du cancer du sein illustre parfaitement la place prise par les différentes modalités d'imagerie médicale : l'IRM joue un rôle essentiel dans le dépistage et/ou le suivi de la maladie. Sur la base des données européennes, plus de 40 millions de femmes de plus de 50 ans devraient bénéficier d'un dépistage radiographique systématique. Cette démarche accélère un diagnostic plus précoce qui change de façon significative la stratégie thérapeutique et permet une rémission de la maladie sans récurrence. Par ailleurs, le repérage du ganglion sentinelle permet dans cette même pathologie de limiter le geste chirurgical au strict nécessaire.

Dans certains types de cancers, comme le carcinome hépatocellulaire (CHC), l'Imagerie Interventionnelle rend d'immenses services en permettant, le plus souvent de manière ambulatoire, une visualisation et une localisation précises des lésions hépatiques et même l'administration de produits anticancéreux au sein même des lésions tumorales par le biais de la procédure de chimio-embolisation transartérielle.

En cardiologie, l'évaluation des maladies cardiovasculaires par imagerie avec injection de produits de contraste est incontournable pour explorer les conséquences de pathologies graves sur des patients symptomatiques et/ou à facteurs de risques associés (obésité, diabète, hypercholestérolémie, stress, hypertension et tabac, etc.).

1.6.3 Imagerie Diagnostique

En IRM, avec Dotarem®, les études ont pour objectif de confirmer l'efficacité diagnostique en comparaison aux autres produits, de confirmer le profil de tolérance et de documenter le profil pharmacocinétique chez l'enfant de moins de 2 ans (à la demande de la FDA). La demande d'extension d'indication pour l'enfant de moins de 2 ans a été approuvée en août 2017 par la FDA. Parallèlement, en réponse aux demandes des autorités américaines, japonaises et européennes, Guerbet a fourni l'ensemble des données précliniques et cliniques disponibles avec Dotarem® sur la question du possible dépôt cérébral de gadolinium après administration répétée. Le dépôt a été rapporté avec les chélates de gadolinium linéaires comme Optimark® mais de manière moindre voire absente avec les chélates de gadolinium macrocycles comme Dotarem®. Suite à l'ouverture par l'EMA d'une procédure de référentiel (Article 31) qui a conduit à une réévaluation du rapport bénéfice/risque de l'ensemble des chélates de gadolinium, la Commission européenne a confirmé en novembre 2017 la décision de l'EMA de suspendre les chélates de gadolinium linéaires non spécifiques, de restreindre MultiHance et Primovist à l'imagerie hépatique seulement et de maintenir les chélates de gadolinium macrocycles dans toutes leurs indications. Toujours en novembre 2017, les autorités japonaises ont décidé de maintenir les chélates de gadolinium macrocycles en première intention et

Plus de 7 millions d'exams sont effectués mondialement pour analyser l'état du réseau vasculaire (détection de rétrécissement significatif du vaisseau lié à une plaque d'athérome) et les conséquences sur le débit sanguin pour perfuser de façon suffisante les tissus essentiels comme, par exemple, le cœur (risque d'infarctus) ou le cerveau (risque d'accident vasculaire cérébral).

L'efficacité diagnostique permet de stratifier les patients selon leur profil de risques, la présence de signes cliniques ou non et ce afin de déterminer la démarche de prise en charge la plus appropriée : surveillance préventive, décision de choix de médicament seul ou associé et stratégie chirurgicale lourde ou interventionnelle. Dans cette spécialité, l'Imagerie Interventionnelle permet par exemple, grâce à l'injection de produit de contraste, de visualiser la zone du vaisseau rétréci sur laquelle il faut intervenir, d'accompagner le geste endovasculaire et de contrôler immédiatement l'efficacité de la dilatation obtenue. Ce type d'intervention thérapeutique, moins invasif pour le patient et moins coûteux pour la collectivité (temps d'hospitalisation, modalités de suivi du patient), a remplacé dans de nombreux cas un geste chirurgical.

En neurologie, c'est par l'imagerie du système nerveux central (SNC) que l'IRM a acquis ses lettres de noblesse en permettant pour la première fois de diagnostiquer des lésions invisibles au scanner par Rayons X. Les injections de produits de contraste en imagerie du SNC permettent l'exploration des maladies tumorales (tumeurs cérébrales primitives ou métastases cérébrales d'un cancer primaire), inflammatoires (telles que la sclérose en plaques), dégénératives (telles que la maladie d'Alzheimer), vasculaires (telles que l'accident vasculaire cérébral) ou infectieuses (telles que l'abcès du cerveau).

Pour la plupart de ces pathologies chroniques, les médicaments disponibles visant à stopper leur évolution restent encore insuffisants. Elles représentent donc un enjeu majeur de santé publique en raison du vieillissement de la population, de l'allongement de sa durée de vie et de la prise en charge lourde de ces malades dépendants. Là encore, l'Imagerie Interventionnelle permet de traiter avec succès et de manière non chirurgicale un grand nombre de malformations artério-veineuses cérébrales.

restreindre l'utilisation des linéaires en seconde intention. En décembre 2017, la FDA a reconnu officiellement que les chélates de gadolinium linéaires induisent plus de dépôt de gadolinium que les macrocycles et demandé des modifications des mentions légales de l'ensemble des produits. Courant décembre, Guerbet LLC a reçu une demande de la FDA de réaliser deux études précliniques et une étude clinique pour le Dotarem®, commercialisé aux États-Unis (agrément obtenu en 2013). Pour ces études, des protocoles ont été proposés à la FDA en 2018.

Guerbet poursuit le développement de la NCE gadopicolenol, molécule à base de chélate de gadolinium destinée à l'IRM. Comme les études précliniques ont pu le montrer, ce produit particulièrement efficace est adapté aux champs magnétiques élevés. Les phases I et II sont terminées. Le plan de développement de phase III a été discuté avec les autorités réglementaires européennes et américaines et les études commenceront en 2019. Les études dans des populations spécifiques comme l'insuffisant rénal et l'enfant ont commencé dès 2018.

En CT & Cath Lab avec Optiray®, les discussions avec la FDA pour la mise en place d'études observationnelles chez l'enfant se poursuivent. Concernant Xenetix®, les études ont pour objectif de documenter l'efficacité diagnostique en cardio-CT en comparaison aux autres produits.

Concernant les Systèmes d'Injection et Services, les ingénieurs en Recherche et Développement concentrent aujourd'hui leurs travaux sur trois axes stratégiques :

- ◆ la connectivité des injecteurs aux équipements d'imagerie ;
- ◆ le développement de solutions de traçabilité des doses injectées ;
- ◆ la sécurisation du geste médical à travers des dispositifs innovants, qu'ils soient à usage unique ou destinés à sécuriser les pratiques multi-use.

1.6.4 Imagerie Interventionnelle

Début 2018, Guerbet a acquis la société Accurate Medical Therapeutics (« Accurate »).

Accurate a mis au point une gamme de microcathéters pour les procédures d'embolisation des tumeurs ou des anévrismes vasculaires se basant sur une nouvelle technologie permettant d'administrer plus de microparticules d'embolisation dans la zone cible à traiter, tout en empêchant leur reflux en amont vers les artères irrigant les tissus sains (zones non ciblées à épargner).

Cette gamme, constituée de deux séries de microcathéters SeSure® et DraKon™, a reçu l'obtention du 510k (homologation de la FDA) aux États-Unis.

Courant 2018, Guerbet a fait l'acquisition d'une technologie développée par Occlugel, entreprise spécialisée dans la R&D de microsphères utilisées en embolisation.

1.6.5 Partenariats Public-Privé

Afin de répondre aux objectifs de Recherche et Développement, Guerbet développe une stratégie d'accords de partenariat et de collaboration. Ce mode de fonctionnement ouvert vers l'extérieur lui permet de bénéficier d'expertises scientifiques mondiales. L'imagerie médicale est un domaine multidisciplinaire où des compétences en chimie, physique, informatique, traitement d'image, électronique, biologie et médecine sont nécessaires.

Plusieurs programmes de recherche en réseaux sont menés, le plus important étant le projet Iseult financé par Bpifrance – Banque publique d'investissement (ex-Oséo Innovation). Ce projet, en collaboration avec le centre Neurospin du Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA), vise à faire progresser l'IRM en utilisant de très hauts champs magnétiques. Les bénéfices attendus de ces nouvelles technologies consistent à améliorer la sensibilité de détection de petites lésions non détectables par les techniques standard au niveau cérébral.

Guerbet a présenté fin novembre 2018 au cours du congrès américain de radiologie RSNA la nouvelle version d'une solution logicielle appelée Contrast&Care®. Cette plateforme innovante permet aux praticiens de gérer la traçabilité des doses injectées par patient. À travers cette première dans l'histoire du Groupe, Contrast&Care® s'inscrit dans la transformation digitale exigée par les centres d'imagerie.

Cette technologie se décline en plusieurs gammes de microsphères pour des utilisations en embolisation par voie vasculaire des tumeurs bénignes comme pour le fibrome utérin ou l'adénome de la prostate, et en chimio-embolisation par voie vasculaire des tumeurs malignes comme pour certains cancers du foie, du poumon ou du rein.

Cette technologie viendra compléter les solutions Guerbet existantes en Imagerie Interventionnelle et offrira notamment des synergies significatives avec la gamme de microcathéters anti-reflux d'Accurate.

Certains partenariats de recherche en réseau comportent des clauses financières de deux types :

- ◆ les avances remboursables à terme en cas de succès dans la commercialisation des produits ;
- ◆ le versement d'un intéressement en fonction du chiffre d'affaires et/ou des résultats d'exploitation des produits issus de ces projets.

L'investissement dans le fonds FPCI BioMedTech, initié en 2017, s'est poursuivi en 2018. Ce fonds est géré par Truffle Capital, spécialiste de l'investissement dans des start-up développant des technologies et produits de rupture dans le secteur des sciences de la vie. Cet investissement s'inscrit dans la stratégie d'innovation du Groupe et illustre aussi sa stratégie de diversification pour aller chercher de la croissance au-delà des produits de contraste, en se connectant à des start-up françaises à fort potentiel de la MedTech ou BioTech, dans le domaine de la médecine interventionnelle.

1.6.6 Dépenses de Recherche et Développement

Le tableau ci-dessous présente les dépenses engagées par le groupe Guerbet en matière de Recherche et Développement sur les deux derniers exercices.

	2018*	2017*
Dépenses de Recherche et Développement (en K€)	70 404	67 703
Dépenses de Recherche et Développement (en % du chiffre d'affaires)	8,9 %	8,4 %

* Incluant le Crédit Impôt Recherche (CIR).

Guerbet renforce ses investissements en Imagerie Diagnostique, notamment avec le lancement de 2 études cliniques de phase III liées au gadopiciénol en IRM et en Imagerie Interventionnelle avec la montée en puissance des travaux de recherche liés à la gamme de microcatheters suite à l'acquisition d'Accurate Medical.

1.6.7 Portefeuille de Recherche et Développement

		DÉVELOPPEMENT PRÉCOCE	DÉVELOPPEMENT TARDIF	ENREGISTREMENT	LANCEMENT DEUX PREMIÈRES ANNÉES
A	IMAGERIE DIAGNOSTIQUE	N.C.	Gadopiciénol	N.C.	Dotarem® nouveaux nés États-Unis
			N.C.	OptiStar® Upgrades	OptiOne® CT
	SOLUTIONS DIGITALES ET SERVICES	Liver Advisor Intelligence artificielle (Partenariat IBM Watson Health)		OptiStar® Multi-use V2	Illumena® Néo
			Systèmes d'imagerie urologique Upgrades	OptiVantage® Multi-use	Systèmes d'imagerie urologique États-Unis
B	IMAGERIE INTERVENTIONNELLE	Microsphère d'embolisation	Lipiodol® Nouvelles indications	SeQure® et DraKon™	SeQure® et DraKon™ États-Unis
		N.C.		Lipiodol®	Lipiodol® EMEA vague 2 et APAC
				Vectorio®	Vectorio® EMEA vague 1 et APAC

N.C. : Non Communiqué.

1.6.8 Propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle revêt un caractère essentiel, car, tout en valorisant le travail effectué par des chercheurs, elle vient rétribuer en partie les délais et les coûts liés à l'innovation. Le brevet a une durée de vingt ans à compter du jour du dépôt de la demande. Dans les faits, les durées de développement des produits, en particulier des médicaments, sont telles que la période d'exclusivité se trouve souvent considérablement réduite. L'expiration d'un brevet peut se traduire par l'émergence d'une concurrence très forte liée à l'arrivée de produits génériques (voir Section 4.4.2 « Facteurs de risques »).

Dans certains cas et lorsque le brevet concerne le principe actif d'un médicament, il peut être prolongé jusqu'à cinq années supplémentaires grâce au certificat complémentaire de protection, appelé « Patent Term Extension » aux États-Unis ou « Supplementary Protection Certificate » dans d'autres pays.

Le produit peut bénéficier d'autres brevets en phase de développement et/ou en phase de commercialisation. Guerbet détient un portefeuille de brevets concernant des principes actifs (par exemple des agents de contraste ou de radiothérapie), des nouvelles formulations pharmaceutiques, des émulsions, des procédés de formulation et de fabrication, des systèmes d'injection ou des dispositifs médicaux (seringues, tubulures, microcathéters, etc.).

Guerbet détient 606 brevets et demandes de brevet en cours d'examen (principalement aux noms de Liebel-Flarsheim Company LLC, Guerbet, Accurate Medical Therapeutics et Medex SA), 1 117 marques enregistrées ou en cours d'enregistrement et 27 modèles industriels. Le portefeuille de marques et de modèles industriels contribue à la valorisation du Groupe et consolide sa position sur le marché porteur des produits de contrastes combinés aux dispositifs médicaux.

1.6.9 Protection des données cliniques

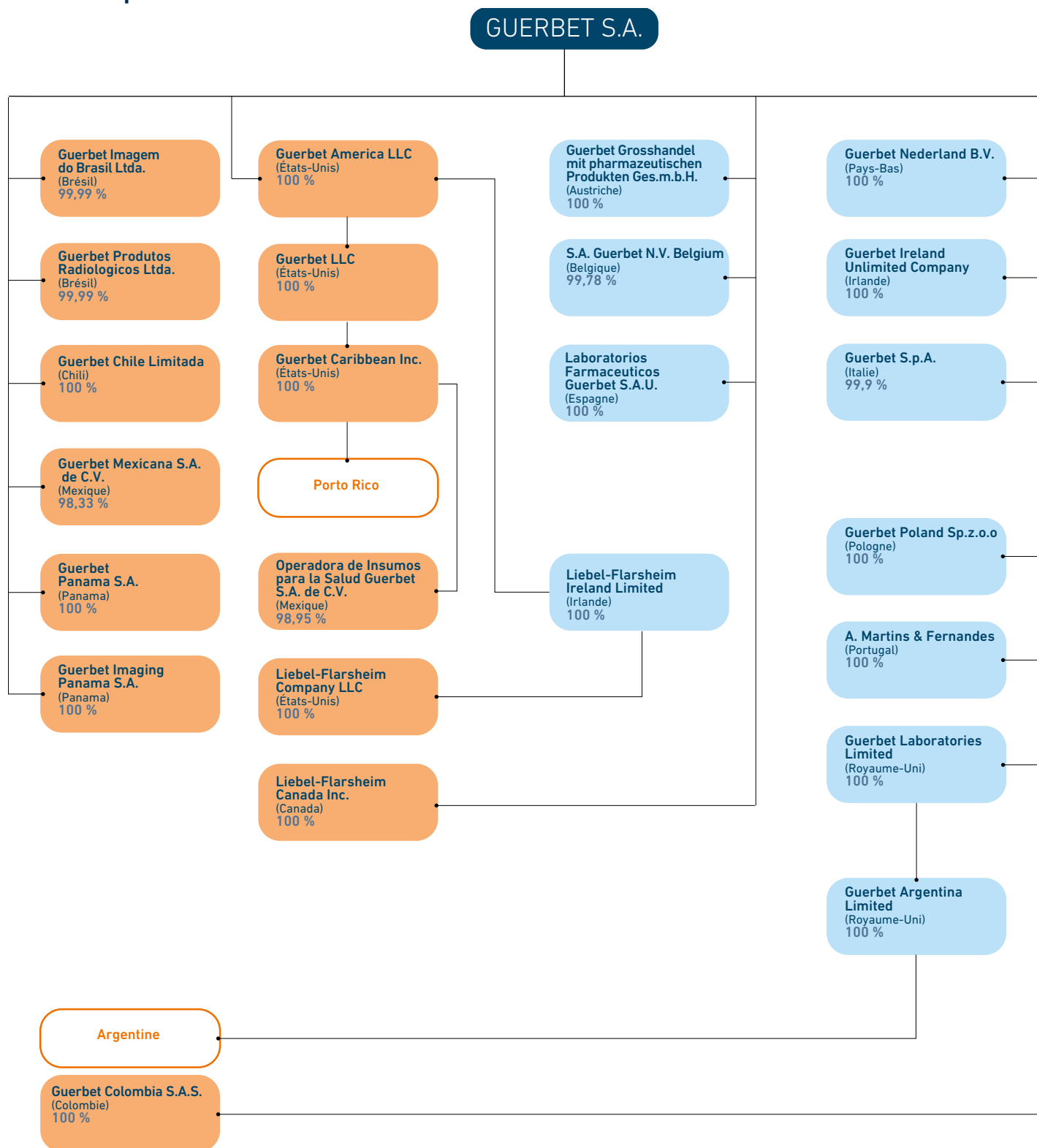
La protection des données cliniques est complémentaire de la protection par brevet. Il s'agit d'une période d'exclusivité durant laquelle une autorité administrative réglementaire refusera :

- ◆ soit la soumission d'une demande d'Autorisation de Mise sur le Marché ;
- ◆ soit l'octroi d'une Autorisation de Mise sur le Marché d'un générique reposant sur les données cliniques, objet de cette protection, d'un médicament dit princeps.

Aux États-Unis, Dotarem® a bénéficié d'une protection des données cliniques le concernant jusqu'au 20 mars 2018.

1.7 ORGANISATION DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2018

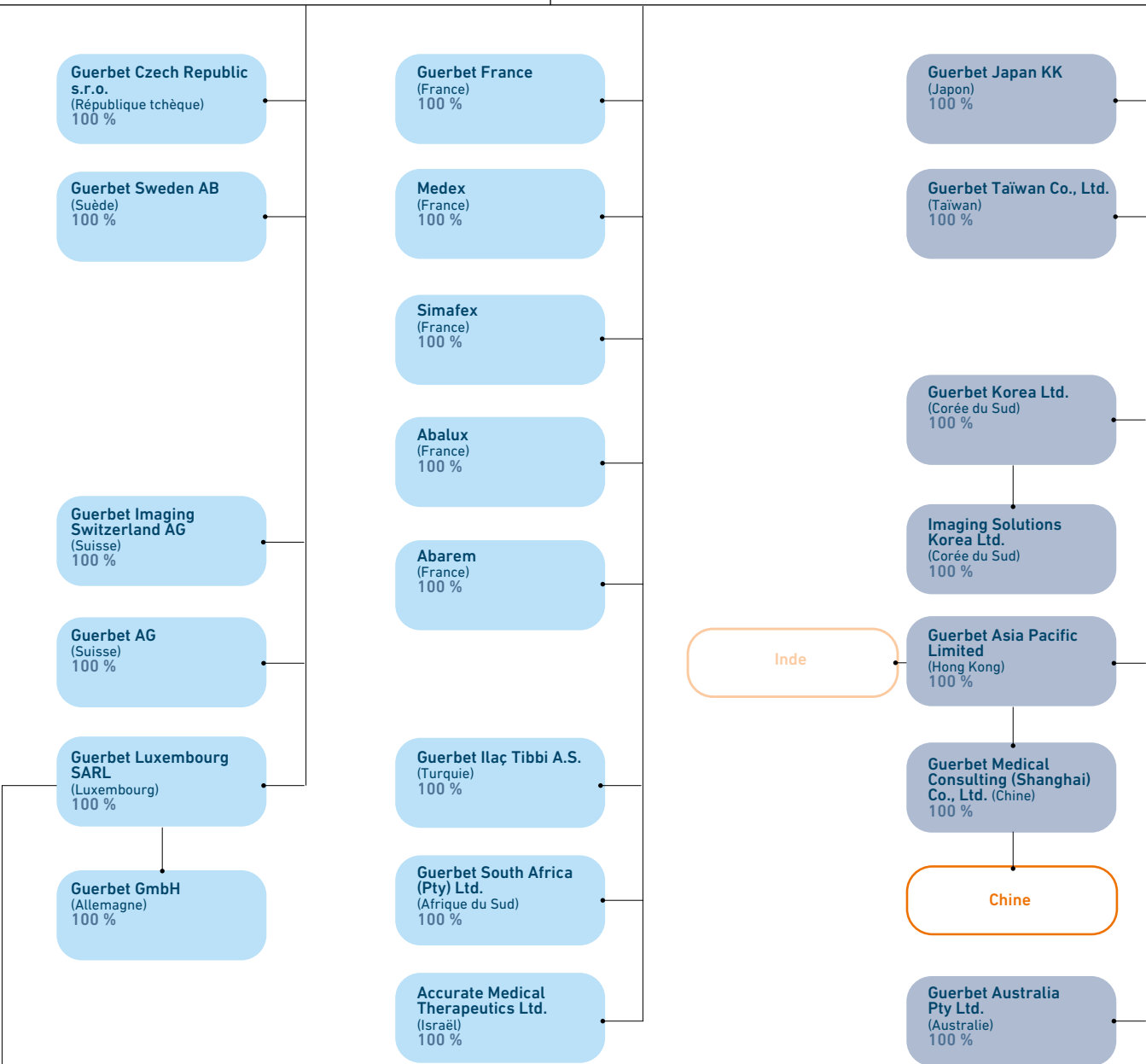
1.7.1 Une présence internationale



AMÉRIQUE DU NORD ET AMÉRIQUE DU SUD

EUROPE – MOYEN-ORIENT – AFRIQUE

GUERBET S.A.



— Filiale [] Succursale [] Bureau de représentation % de détention

EUROPE – MOYEN-ORIENT – AFRIQUE

ASIE-PACIFIQUE



1.7.2 Propriétés immobilières

Pays	Ville	Adresse
Brésil	Rio de Janeiro	Rua André Rocha, 3000, Jacarepaguá, CEP 22710, 568 – Rio de Janeiro
Canada	Pointe Claire	7500 Trans Canada Highway, Pointe Claire – Québec H9R 5H8
États-Unis	Cincinnati	2111 E Galbraith Road, Cincinnati – Ohio 45237
	Raleigh	8800 Durant Road, Raleigh – North Carolina 27616
France	Aulnay-sous-Bois	16/24, rue Jean-Chaptal et 1, rue Nicéphore Niepce – 93600 Aulnay-sous-Bois
	Marans	16, rue des Fours-à-Chaux – 17320 Marans
	Lanester	ZI de Kerpont, 705, rue Denis-Papin – 56600 Lanester
	Villepinte	15, rue des Vanesses – 93420 Villepinte
Irlande	Dublin	Damastown Mulhuddart – Dublin 15
Portugal	Lisbonne	Rua Raul Mesnier – Ponsard 4B 1750 Lisboa

1.7.3 Distribution

Guerbet commercialise ses produits dans plus de quatre-vingts pays sur les cinq continents, de plusieurs façons :

- ◆ en direct par ses filiales et succursales ;
- ◆ *via* des distributeurs ;
- ◆ *via* des licenciés.

Implantations directes

Le Groupe est implanté dans plus de vingt pays en Europe, en Asie, Océanie, en Amérique du Nord et en Amérique latine, au travers de filiales commerciales de distribution.

Accords de distribution

Pour les marchés non couverts par une implantation directe ou un accord de licence, Guerbet a des accords avec plus de soixante-dix distributeurs. Les principaux couvrent la Scandinavie, l'Europe de

l'Est, la Grèce, l'Afrique et le Moyen-Orient, le Canada, certains pays d'Amérique du Sud, d'Asie et d'Océanie. À ces distributeurs s'ajoute un réseau de sociétés dédiées à la réalisation du service après-vente pour les injecteurs.

Typologie des clients

La structure des clients locaux de Guerbet sur chacun des marchés nationaux, hors distributeurs et licenciés, est variable d'un pays à l'autre. Néanmoins il existe deux points communs pour la majorité des pays :

- ◆ une part très significative des ventes est réalisée auprès des hôpitaux, cliniques, centres de radiologie ou centrales d'achats. Ce type de ventes donne lieu dans la très grande majorité des cas à des marchés négociés ou à des appels d'offres ;
- ◆ une deuxième grande catégorie de clients est constituée par les grossistes répartiteurs qui eux-mêmes alimentent les pharmacies.

2

Gouvernement d'entreprise

2.1	Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise	29
2.2	Conseil d'administration	30
2.3	Direction générale	43
2.4	Rémunération des mandataires sociaux	44
2.5	Exceptions aux dispositions du code Afep-Medef	51
2.6	Conventions visées à l'article L. 225-37-4-2° du Code de commerce	52
2.7	Délégations en matière d'augmentation de capital	52
2.8	Dispositions statutaires liées aux Assemblées Générales	52
2.9	Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange visés à l'article L. 225-37-5 du Code de commerce	53

2.1 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément à l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise de la société Guerbet. Ce rapport rend compte notamment de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, de l'organisation de la Direction générale, ainsi que des principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toutes natures accordées aux mandataires sociaux. Ce rapport a été approuvé par les le Conseil d'administration le 26 mars 2019.

La société Guerbet se réfère aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef. Les cas d'exceptions à ce référentiel portant notamment sur la composition du Conseil d'administration et des Comités sont mentionnés dans le tableau de synthèse figurant à la fin de ce rapport. Ce Code est consultable sur le site www.code-afep-medef.com.

Guerbet est une société anonyme avec Conseil d'administration et dissociation des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général.

2.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.2.1 Composition du Conseil d'administration

2.2.1.1 Principes généraux régissant la composition du Conseil d'administration

Le fonctionnement du Conseil d'administration est régi par les statuts de la Société et la loi. Il dispose également d'un règlement intérieur qui précise et complète les modalités de son fonctionnement et de ses Comités, consultable sur le site Internet du groupe Guerbet (rubrique Investisseurs – Section Gouvernance d'entreprise).

Les grands principes relatifs à la composition du Conseil d'administration sont les suivants :

- ◆ le Conseil d'administration est composé de : i) trois à dix-huit Administrateurs au plus nommés par l'Assemblée Générale ordinaire et ii) un Administrateur représentant les salariés, élu parmi et par le personnel de la Société et celui de ses filiales, directes ou indirectes, dont le siège social est situé sur le territoire français sur le fondement de l'article L. 225-27 du Code de commerce ;
- ◆ les Administrateurs, personnes physiques ou morales, sont nommés par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'administration après avis du Comité des nominations et rémunérations pour une durée de six (6) ans. Chaque membre du Conseil d'administration doit être propriétaire d'au moins 200 actions de la Société, à l'exception de l'Administrateur salarié (tel que prévu à l'article 9.b des Statuts). Si, au jour de sa nomination, un membre du Conseil d'administration n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office, s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de trois (3) mois ;
- ◆ le renouvellement, la démission, la cooptation en cas de vacance ainsi que la révocation des membres du Conseil d'administration s'effectuent aux conditions prévues par la loi.

2.2.1.2 Composition actuelle du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2018, le Conseil d'administration est composé de onze Administrateurs, dont un Administrateur salarié :

	Fonction	Indépendance	Comité d'audit	Comité des nominations et des rémunérations	Comité éthique, gouvernance et RSE	Comité stratégie et innovation	Date de première nomination	Fin de mandat
Marie-Claire Janailhac-Fritsch	Président	Oui	Membre	Membre	Membre	Président	27 mai 2011	AG 2023
Marion Barbier	Administrateur	Non		Membre	Président		27 juillet 2011	AG 2023
Mark Fouquet	Administrateur	Non	Membre			Membre	23 mai 2014	AG 2020
Éric Guerbet	Administrateur	Non				Membre	19 mai 2017	AG 2023
Didier Izabel	Administrateur	Oui	Président	Membre		Membre	23 mai 2014	AG 2020
Céline Lamort	Administrateur	Non	Membre				29 mai 2015	AG 2021
Yves L'Épine	Administrateur et Directeur Général	Non					24 mai 2013	AG 2019
Nicolas Louvet	Administrateur	Non			Membre	Membre	27 mai 2016	AG 2022
Claire Massiot-Jouault	Administrateur	Non		Membre		Membre	24 mai 2013	AG 2019
Isabelle Raynal	Administrateur salariée	Non			Membre		25 novembre 2017	24 novembre 2023
Thibault Viort	Administrateur	Oui		Président		Membre	19 mai 2017	AG 2023

Madame Marie-Claire Janailhac-Fritsch préside le Conseil depuis le 30 septembre 2013.

Monsieur Michel Guerbet est Président d'honneur de la Société.

Le Conseil d'administration comporte, compte tenu de son actionariat de référence, une proportion majoritaire d'Administrateurs représentant le Pacte des Actionnaires. De manière générale, le Conseil d'administration et le Comité des nominations et des rémunérations s'efforcent dans le choix des Administrateurs d'équilibrer la composition des instances. Celle-ci reflète la recherche d'un équilibre :

- ◆ dans la représentation entre les femmes et les hommes : cinq Administrateurs sur onze sont des femmes, soit 45 %. La moitié des Comités sont présidés par des femmes et le Conseil d'administration est présidé par Madame Marie-Claire Janailhac-Fritsch ;
- ◆ par la diversité des compétences, pour répondre au mieux à ses besoins et mener ses travaux. À ce titre, les Administrateurs de Guerbet disposent de compétences juridiques et financières, d'expertises en matière d'opérations de croissance, de systèmes d'information, de digital, de gestion de projets mais aussi sur les sujets industriels et du secteur pharmaceutique ;
- ◆ concernant les âges des Administrateurs : un tiers a 60 ans ou plus, un tiers est âgé de 50 à 59 ans et un tiers a moins de 46 ans.

Par ailleurs, plus de la moitié des Administrateurs ont une expérience internationale, ayant vécu plusieurs années à l'étranger dans le cadre de leur activité professionnelle (États-Unis, Royaume-Uni, Belgique, etc.).

Les membres du Conseil d'administration ont été, conformément aux dispositions légales et statutaires, nommés pour une durée de six ans. Il est signalé que les recommandations du Code Afep-Medef prévoyant une durée de mandat d'Administrateur de quatre ans n'ont pas été retenues. La Société s'efforce, chaque fois que ceci est compatible avec son organisation et son mode de fonctionnement, de satisfaire au mieux aux critères du Code Afep-Medef. Néanmoins, en raison de la taille de l'entreprise, de sa nature capitalistique, de la volonté de voir l'action du Conseil s'inscrire dans une perspective de long terme tout en s'appuyant sur l'expérience du passé, le Conseil a décidé de déroger à cette recommandation.

2.2.1.3 Déclarations des Administrateurs

Aucun des Administrateurs n'a fait l'objet à aucun moment d'une condamnation pour fraude ou d'une procédure gouvernementale et n'a été associé à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation.

En 2018, aucun conflit d'intérêts potentiel n'a été porté à la connaissance du Conseil d'administration. Les déclarations de non-conflit d'intérêt sont faites par écrit et signées par chaque Administrateur annuellement, conformément à la procédure de gestion des conflits d'intérêts validée par le Conseil d'administration. Le Conseil d'administration dans son ensemble n'a constaté aucun conflit d'intérêt sur tout l'exercice.

Aucun membre du Conseil d'administration ou de la Direction générale n'est lié par un contrat de services avec Guerbet S.A. ou l'une de ses filiales qui prévoirait l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

2.2.1.4 Les Administrateurs indépendants

Le Conseil d'administration examine annuellement et de manière individuelle, après avis du Comité des nominations et rémunérations, la situation de chaque Administrateur au regard de l'ensemble des règles

d'indépendance du Code Afep-Medef (article 8). Le Code qualifie un Administrateur d'indépendant « lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Ainsi, par Administrateur indépendant, il faut entendre tout mandataire social non exécutif de la Société ou de son Groupe dépourvu de liens d'intérêt particulier (Actionnaire significatif, salarié, autre) avec ceux-ci ». Au regard de ces critères, le Conseil d'administration a estimé lors de sa séance du 18 décembre 2018, et sur recommandation du Comité des nominations et rémunérations, que les trois Administrateurs indépendants sont toujours éligibles au statut d'Administrateurs indépendants. Il s'agit de Marie-Claire Janailhac-Fritsch, Président du Conseil d'administration, Didier Izabel, Président du Comité d'audit et Thibault Viort, Président du Comité des nominations et rémunérations.

Les critères pris en compte pour évaluer l'indépendance des Administrateurs sont les suivants :

- ◆ Critère 1 : ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes :
 - salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société,
 - salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou Administrateur d'une société que la Société consolide,
 - salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou Administrateur de la société-mère de la Société ou d'une société consolidée par cette société-mère ;
- ◆ Critère 2 : ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'Administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'Administrateur ;
- ◆ Critère 3 : ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil significatif de la Société ou de son Groupe ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité. L'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la Société ou son Groupe est débattue par le Conseil et les critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à cette appréciation (continuité, dépendance économique, exclusivité, etc.) explicités dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- ◆ Critère 4 : ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ◆ Critère 5 : ne pas avoir été Commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;
- ◆ Critère 6 : ne pas être Administrateur de la Société depuis plus de 12 ans ;
- ◆ Critère 7 : des Administrateurs représentant des Actionnaires importants de la Société ou de sa société-mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces Actionnaires ne participent pas au contrôle de la Société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, le Conseil, sur rapport du Comité des nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Administrateurs	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère 4	Critère 5	Critère 6	Critère 7
Administrateurs indépendants							
Marie-Claire Janailhac-Fritsch	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Didier Izabel	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Thibault Viort	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Administrateurs non indépendants							
Marion Barbier	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Non conforme
Mark Fouquet	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Non conforme
Éric Guerbet	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Non conforme
Céline Lamort	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Non conforme
Yves L'Épine	Non conforme	Non conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Nicolas Louvet	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Non conforme
Claire Massiot-Jouault	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Non conforme
Isabelle Raynal (Administrateur salariée)	Non conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme

Au 31 décembre 2018, le Conseil d'administration compte trois dixièmes de membres indépendants. La recommandation du Code Afep-Medef fixant à un tiers le nombre minimal d'Administrateurs indépendants n'est donc pas respectée.

2.2.1.5 Évolution intervenues dans la composition du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2018

En 2018, le Conseil d'administration n'a pas connu de changements dans sa composition.

2.2.1.6 Mandats arrivant à échéance

Les mandats de Claire Massiot-Jouault et d'Yves L'Épine arrivent à échéance à l'Assemblée Générale du 24 mai 2019.

Les mandats des autres Administrateurs arriveront à échéance aux Assemblées Générales suivantes :

AG 2020	Mark Fouquet
	Didier Izabel
AG 2021	Céline Lamort
AG 2022	Nicolas Louvet
AG 2023	Marion Barbier
	Éric Guerbet
	Marie-Claire Janailhac-Fritsch
	Thibault Viort

La date de renouvellement du mandat d'Isabelle Raynal, Administrateur salariée, est le 24 novembre 2023.

2.2.1.7 Mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'administration, le Directeur Général et le Directeur Général délégué

Au 31 décembre 2018, le Conseil d'administration était composé des membres suivants.

 <p>Date de naissance : 3 juillet 1955</p> <p>Adresse professionnelle : Guerbet 15, rue des Vanesses 93420 Villepinte</p> <p>Première nomination au Conseil d'administration : 27 mai 2011</p> <p>Date du dernier renouvellement : 19 mai 2017</p> <p>Expiration du mandat : Assemblée Générale 2023</p>	<p>Marie-Claire Janailhac-Fritsch Indépendant Président du Conseil d'administration</p> <hr/> <p>Carrière professionnelle : Consultante dans le secteur de la cosmétique au sein d'Hellébore depuis 2003 Activité professionnelle dans l'industrie cosmétique depuis 1987, création, développement et vente de start-up dans ce domaine Fonctions exercées dans l'industrie pharmaceutique au sein d'Eurorga et Smith Kline de 1978 à 1987 Membre de l'Institut Français des Administrateurs depuis 2007</p> <p>Formation : Marie-Claire Janailhac-Fritsch est diplômée de l'École des Hautes Études Commerciales de Paris (HEC Paris)</p> <hr/> <table border="0"> <tr> <td data-bbox="526 750 981 1019"> <p>Mandats en cours au sein de Guerbet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Président du Conseil d'administration ◆ Président du Comité stratégie et innovation ◆ Membre du Comité d'audit ◆ Membre du Comité des nominations et des rémunérations ◆ Membre du Comité éthique, gouvernance et RSE <p>Taux de présence 2018 au CA : 100 %</p> </td> <td data-bbox="1005 750 1452 1019"> <p>Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Président de la société Hellébore SAS (non cotée) ◆ Vice-Président de Biom'up (cotée Euronext) ◆ Président du Comité d'audit de Biom'up (cotée Euronext) <p>Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères : Aucun</p> </td> </tr> </table> <hr/> <p>Mandats exercés au cours des cinq dernières années :</p> <p>Sociétés françaises :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Administrateur de Biophytis (cotée Euronext Growth) (fin du mandat en juin 2018) ◆ Gérant de la société FJ IMMO SARL (fin du mandat en 2014) <p>Sociétés étrangères : Aucun</p>	<p>Mandats en cours au sein de Guerbet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Président du Conseil d'administration ◆ Président du Comité stratégie et innovation ◆ Membre du Comité d'audit ◆ Membre du Comité des nominations et des rémunérations ◆ Membre du Comité éthique, gouvernance et RSE <p>Taux de présence 2018 au CA : 100 %</p>	<p>Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Président de la société Hellébore SAS (non cotée) ◆ Vice-Président de Biom'up (cotée Euronext) ◆ Président du Comité d'audit de Biom'up (cotée Euronext) <p>Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères : Aucun</p>
<p>Mandats en cours au sein de Guerbet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Président du Conseil d'administration ◆ Président du Comité stratégie et innovation ◆ Membre du Comité d'audit ◆ Membre du Comité des nominations et des rémunérations ◆ Membre du Comité éthique, gouvernance et RSE <p>Taux de présence 2018 au CA : 100 %</p>	<p>Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Président de la société Hellébore SAS (non cotée) ◆ Vice-Président de Biom'up (cotée Euronext) ◆ Président du Comité d'audit de Biom'up (cotée Euronext) <p>Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères : Aucun</p>		
 <p>Date de naissance : 14 octobre 1958</p> <p>Adresse professionnelle : Guerbet 15, rue des Vanesses 93420 Villepinte</p> <p>Première nomination au Conseil d'administration : 27 juillet 2011</p> <p>Date du dernier renouvellement : 19 mai 2017</p> <p>Expiration du mandat : Assemblée Générale 2023</p>	<p>Marion Barbier Non indépendant en raison de son appartenance à la famille Guerbet Administrateur non indépendant</p> <hr/> <p>Carrière professionnelle : Associée du cabinet d'avocats Bird & Bird depuis 2000 Avocat au sein du cabinet Jeantet & Associés de 1984 à 2000</p> <p>Formation : Université Panthéon-Sorbonne en droit international et inscrite au barreau de Paris</p> <hr/> <table border="0"> <tr> <td data-bbox="526 1489 981 1680"> <p>Mandats en cours au sein de Guerbet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Administrateur ◆ Président du Comité éthique, gouvernance et RSE ◆ Membre du Comité des nominations et rémunérations <p>Taux de présence 2018 au CA : 100 %</p> </td> <td data-bbox="1005 1489 1452 1680"> <p>Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises : Néant</p> <p>Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères : Aucun</p> </td> </tr> </table> <hr/> <p>Mandats exercés au cours des cinq dernières années :</p> <p>Sociétés françaises : Aucun</p> <p>Sociétés étrangères : Aucun</p>	<p>Mandats en cours au sein de Guerbet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Administrateur ◆ Président du Comité éthique, gouvernance et RSE ◆ Membre du Comité des nominations et rémunérations <p>Taux de présence 2018 au CA : 100 %</p>	<p>Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises : Néant</p> <p>Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères : Aucun</p>
<p>Mandats en cours au sein de Guerbet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Administrateur ◆ Président du Comité éthique, gouvernance et RSE ◆ Membre du Comité des nominations et rémunérations <p>Taux de présence 2018 au CA : 100 %</p>	<p>Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises : Néant</p> <p>Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères : Aucun</p>		



Date de naissance :
6 juillet 1959

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

**Première nomination au Conseil
d'administration :**
23 mai 2014

Date du dernier renouvellement :
non applicable

Expiration du mandat :
Assemblée Générale 2020

Mark Fouquet
Administrateur

**Non indépendant en raison de son appartenance
à la famille Guerbet**

Carrière professionnelle :

Secrétaire Général, accompagnement et mise en place de partenariats industriels et financiers au sein de MGF Easybike de 2011 à 2016

Responsable grands comptes, Paris et Abidjan, ingénierie financière chez Maréchal & Associés Finance de 2010 à 2011

Directeur Général et Associé, Conseil en ingénierie financière et en montage d'opérations financières au sein de FG Partner SAS de 2007 à 2010

Conseil en ingénierie financière et en montage d'opérations financières au sein de Simpl-Fi de 2003 à 2007

Vendeur actions françaises et européennes auprès d'une clientèle institutionnelle et financement d'introductions boursières chez KBC Securities France de 1999 à 2003

Formation :

European Business School

Mandats en cours au sein de Guerbet :

- ◆ Administrateur
- ◆ Membre du Comité d'audit
- ◆ Membre du Comité stratégie et innovation

Taux de présence 2018 au CA : 100 %

**Mandats en cours exercés dans des sociétés
françaises :**

- ◆ Lucibel SA (cotée sur Euronext Growth, Paris)
- ◆ Gérant de la société SIMPL-FI

**Mandats en cours exercés dans des sociétés
étrangères :**

Aucun

Mandats exercés au cours des cinq dernières années :

Sociétés françaises :

- ◆ Président du Conseil de surveillance de la société Terranere – Ixow (fin du mandat en 2016)
- ◆ Président de la société Calenzane (fin du mandat en 2016)
- ◆ Président de la SAS Xelos (fin du mandat en 2016)

Sociétés étrangères :

Aucun



Date de naissance :
4 août 1976

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

**Première nomination au Conseil
d'administration :**
19 mai 2017

Date du dernier renouvellement :
non applicable

Expiration du mandat :
Assemblée Générale 2023

Éric Guerbet
Administrateur

**Non indépendant en raison de son appartenance
à la famille Guerbet**

Carrière professionnelle :

Responsable de programme IT chez BNP Paribas – Corporate & Institutional Banking – Global Markets (Paris) depuis 2010

Responsable Projet IT chez BNP Paribas (Londres) de 2003 à 2009

Responsable Projet IT chez BNP Paribas (Singapour) de 2000 à 2003

Formation :

Ingénieur Systèmes d'Information (école d'ingénieurs ESME)

Mandats en cours au sein de Guerbet :

- ◆ Administrateur
- ◆ Membre du Comité stratégie et innovation

Taux de présence 2018 au CA : 100 %

**Mandats en cours exercés dans des sociétés
françaises :**

Aucun

**Mandats en cours exercés dans des sociétés
étrangères :**

Aucun

Mandats exercés au cours des cinq dernières années :

Sociétés françaises :

Aucun

Sociétés étrangères :

Aucun



Date de naissance :
6 décembre 1955

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination au Conseil d'administration :
23 mai 2014

Date du dernier renouvellement :
non applicable

Expiration du mandat :
Assemblée Générale 2020

Didier Izabel
Administrateur

Indépendant

Carrière professionnelle :

Senior Partner chez Axys Finance depuis 2009
Managing Director chez Group Banca Leonardo (2006-2009)
Associé chez Toulouse & Associés (2003-2006)
Directeur Fusions-Acquisitions à la Compagnie Financière Edmond de Rothschild (1994-2003)
Directeur au Département Ingénierie Financière à la Banexi (Groupe BNP) (1989-1994)
Ministère de l'Industrie :
Direction générale de l'industrie, responsable Industrie pharmaceutique (1985-1989)
DRIR Paca, responsable Environnement industriel (1982-1985)

Formation :

École Polytechnique (1976)
École Nationale des Mines de Paris (1981)
Membre du Corps des Mines

Mandats en cours au sein de Guerbet :

- ◆ Administrateur
- ◆ Président du Comité d'audit
- ◆ Membre du Comité des nominations et rémunérations
- ◆ Membre du Comité stratégie et Innovation

Taux de présence 2018 au CA : 100 %

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises :

- ◆ Président d'Axys Finance depuis mars 2009

Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères :

Aucun

Mandats exercés au cours des cinq dernières années :

Sociétés françaises :

- ◆ Gérant de la SARL Financière des pins (jusqu'en 2016)
- ◆ Gérant de la SARL LMP 07 (jusqu'en 2017)

Sociétés étrangères :

Aucun



Date de naissance :
30 mars 1982

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination au Conseil d'administration :
2
9 mai 2015

Date du dernier renouvellement :
non applicable

Expiration du mandat :
Assemblée Générale 2021

Céline Lamort
Administrateur

Non indépendant en raison de son appartenance à la famille Guerbet

Carrière professionnelle :

Responsable de projets stratégiques chez Barry Callebaut depuis 2016
Directeur des Opérations Food and Crop Protection chez Royal DSM N.V. de 2013 à 2016
Responsable Supply Chain Food and Crop Protection chez Royal DSM N.V. de 2011 à 2013
Responsable logistique chez Royal DSM N.V. en 2011
Responsable de projets en amélioration continue/excellence opérationnelle chez Royal DSM N.V. de 2008 à 2011
Ingénieur procédés chez Royal DSM N.V. de 2006 à 2008

Formation :

IFA/Science-Po Paris – Certificat Administrateurs de Sociétés
Unitech International Program
École Nationale Supérieure de Chimie de Paris (ENSCP)

Mandats en cours au sein de Guerbet :

- ◆ Administrateur
 - ◆ Membre du Comité d'audit
- Taux de présence 2018 au CA : 100 %**

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises :

Aucun

Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères :

Aucun

Mandats exercés au cours des cinq dernières années :

Sociétés françaises :

Aucun

Sociétés étrangères :

Aucun



Date de naissance :
27 juin 1976

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination au Conseil d'administration :
27 mai 2016

Date du dernier renouvellement :
non applicable

Expiration du mandat :
Assemblée Générale 2022

Nicolas Louvet
Administrateur

Non indépendant en raison de son appartenance à la famille Guerbet

Carrière professionnelle :

Responsable plan d'amélioration BU chez Yazaki Europe Limited depuis 2013
Responsable grands comptes composants chez Yazaki Europe Limited de 2012 à 2015
Directeur Projet Stratégique chez Yazaki Europe Limited de 2007 à 2012
Chef de projet chez Valeo Éclairage et Signalisation de 2005 à 2007
Ingénieur puis responsable R&D projet chez Valeo Éclairage et Signalisation de 2001 à 2005

Formation :

Ingénieur UTC (Université de Technologie de Compiègne)

Mandats en cours au sein de Guerbet :

- ◆ Administrateur
- ◆ Membre du Comité éthique, gouvernance et RSE
- ◆ Membre du Comité stratégie et innovation

Taux de présence 2018 au CA : 100 %

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises :

Aucun

Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères :

Aucun

Mandats exercés au cours des cinq dernières années :

Sociétés françaises :

Aucun

Sociétés étrangères :

Aucun



Date de naissance :
27 août 1961

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination au Conseil d'administration :
24 mai 2013

Date du dernier renouvellement :
non applicable

Expiration du mandat :
Assemblée Générale 2019

Claire Massiot-Jouault
Administrateur

Non indépendant en raison de son appartenance à la famille Guerbet

Carrière professionnelle :

Directeur Excellence Opérationnelle et Lean, Sanofi R&D depuis 2016
Directeur Qualité Clinique et Médicale de Sanofi R&D (2010-2015)
Assurance qualité/bonnes pratiques cliniques et pharmacovigilance, Sanofi R&D (1992-2010)
Recherche en biotechnologie, Advanced Magnetism, Cambridge, États-Unis (1990-1991)
Recherche clinique, Laboratoires Glaxo (1989-1990)
Interne en Pharmacie, Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (1985-1989)

Formation :

Diplôme d'études spécialisées de pharmacie hospitalière – Paris V
Maîtrise de sciences biologiques et médicales – Paris VI
Diplôme d'État de Docteur en pharmacie – Université René-Descartes – Paris V

Mandats en cours au sein de Guerbet :

- ◆ Administrateur
- ◆ Membre du Comité des nominations et rémunérations
- ◆ Membre du Comité stratégie et innovation

Taux de présence 2018 au CA : 100 %

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises :

- ◆ Gérant de la Société civile RFDC

Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères :

Aucun

Mandats exercés au cours des cinq dernières années :

Sociétés françaises :

Aucun

Sociétés étrangères :

Aucun



Date de naissance :
3 mai 1968

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

**Première élection au Conseil
d'administration :**
25 novembre 2017

Date du dernier renouvellement :
non applicable

Expiration du mandat :
24 novembre 2023

Isabelle Raynal
Administrateur salariée

**Non indépendant en raison de son statut
de salarié de la société Guerbet**

Carrière professionnelle :

Directeur Projets stratégiques, Guerbet, depuis 2018.
Portfolio Manager et Chef de projet au sein des projets stratégiques, Guerbet (2011-2017)
Chef de Domaine (SNC, Oncologie) et Spécialiste chimie analytique au sein de la Recherche-Innovation, Guerbet (1995-2011)
Ingénieur-doctorant sciences du vivant au CEA Saclay (1992-1994)

Formation :

Doctorat en pharmaco-chimie (Faculté de pharmacie – Paris V)
Diplôme d'ingénieurs ESPCI-Paris Tech

Mandats en cours au sein de Guerbet :

- ◆ Administrateur salariée
- ◆ Membre du Comité éthique, gouvernance et RSE

Taux de présence 2018 au CA : 83 %

**Mandats en cours exercés dans des sociétés
françaises :**

Aucun

**Mandats en cours exercés dans des sociétés
étrangères :**

Aucun

Mandats exercés au cours des cinq dernières années :

Sociétés françaises :

Aucun

Sociétés étrangères :

Aucun



Date de naissance :
24 septembre 1972

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination au Conseil d'administration :
19 mai 2017

Date du dernier renouvellement :
non applicable

Expiration du mandat :
Assemblée Générale 2023

Thibault Viort
Administrateur

Indépendant

Carrière professionnelle :

CEO *New Business* d'AccorHotels et Membre du Comité exécutif depuis 2018

Chief *Disruption and Growth Officer* d'AccorHotels (2016-2018)

Rachat de plusieurs entreprises (Ysance, Wipolo, Cityvox) depuis 1994

Création, développement et introduction en Bourse de la société de conseil en systèmes d'information et Internet Cross Systems Intégration de 1996 à 1999

Création et développement du cabinet de conseil marketing de services Abileo de 2002 à 2006

Directeur Général, puis Président-Directeur Général de Boonty de 2007 à 2010

Enseignements à l'École Polytechnique et mentor de plusieurs start-ups (Openclassrooms, Des bras en plus)

Formation :

Ingénieur Systèmes d'Information (EPITA 1996)

Mandats en cours au sein de Guerbet :

- ◆ Administrateur
- ◆ Président du Comité des nominations et rémunérations
- ◆ Membre du Comité stratégie et innovation

Taux de présence 2018 au CA : 67 %

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises :

- ◆ Président de AVAILPRO SAS
- ◆ Président de la FASAB SASU
- ◆ Président de FASTBOOKING SAS
- ◆ Président de LATEAM AI
- ◆ Président de SMACH
- ◆ Président du Conseil de surveillance de GEKKO SAS
- ◆ Président du Conseil d'administration Hotel Homes SAS
- ◆ Président du Conseil d'administration NDH SAS
- ◆ Président du Conseil de surveillance de VeryChic SA
- ◆ Administrateur CondingGame
- ◆ Administrateur Studapart
- ◆ Administrateur LunchR

Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères :

- ◆ Président du Conseil d'administration de Concierge Holding Company Limited (société de droit anglais)

Mandats exercés au cours des cinq dernières années :

Sociétés françaises :

- ◆ Actimos Administrateur (fin du mandat en 2014)

Sociétés étrangères :

Aucun

Direction générale



Date de naissance :
24 octobre 1959

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination au Conseil d'administration :
24 mai 2013

Date du dernier renouvellement :
non applicable

Expiration du mandat :
Assemblée Générale 2019

Yves L'Épine
Directeur Général
Administrateur

Non indépendant en raison de sa qualité de Directeur Général

Carrière professionnelle :

Directeur Général de Guerbet depuis le 23 novembre 2011
Vice-Président Europe de la division Established Products du groupe Abbott de 2010 à 2011
Président-Directeur Général de la filiale française du groupe Takeda de 1999 à 2010
Fonctions de management diverses en France et à l'international au sein du groupe Sandoz (puis Novartis) de 1990 à 1999
Interne des Hôpitaux de Paris de 1985 à 1989

Formation :

MBA de l'Insead en 1990
Docteur en médecine et en cardiologie, Faculté de médecine René-Descartes – Paris V

Mandats en cours au sein de Guerbet :

◆ Administrateur et Directeur Général
Taux de présence 2018 au CA : 100 %

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises :

◆ Président de la société Abarem – Filiale de Guerbet
◆ Président de la société Abalux – Filiale de Guerbet
◆ Membre du Conseil de surveillance de CM CIC Investissement
◆ Président de la société MCI Falco

Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères :

Aucun

Mandats exercés au cours des cinq dernières années :

Sociétés françaises :

Aucun

Sociétés étrangères :

Aucun



Date de naissance :
11 février 1969

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Nommé Directeur Général délégué et Pharmacien Responsable :
13 avril 2016

Pierre André
Directeur Général délégué

Pharmacien Responsable

Carrière professionnelle :

Directeur Groupe, Qualité des Opérations Techniques de Guerbet, depuis 2016
Directeur Groupe Qualité, Affaires Réglementaires et Conformité Réglementaire – Pharmacien Responsable, de FAMAR de 2009 à 2016
Directeur Qualité EMEA et Pharmacien Responsable au sein des laboratoires Capsugel/Pfizer de 2004 à 2009
Directeur Qualité International au sein des laboratoires Johnson & Johnson de 1999 à 2004
Fonctions de management en qualité au sein de Centres de transfusion en France, dans un centre de R&D aux Pays-Bas et directeur d'un site de Distribution pharmaceutique en France

Formation :

Excellence Opérationnelle – Certifié Six Sigma Black Belt en 2001
Leadership Transculturel – Insead en 2007/2008
Maîtrise des Sciences Biologiques et Médicales en 1995
Docteur en Pharmacie – Faculté de Pharmacie de Clermont Auvergne en 1996

Mandats en cours au sein de Guerbet :

◆ Directeur Général délégué - Pharmacien Responsable

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises :

Aucun

Mandats en cours exercés dans des sociétés étrangères :

Aucun

Mandats exercés au cours des cinq dernières années :

Sociétés françaises :

Aucun

Sociétés étrangères :

Aucun

Pierre André n'est pas membre du Conseil d'administration.

2.2.2 Fonctionnement et pouvoirs du Conseil d'administration

Conformément à l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns.

Chaque Administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à cette fin.

Le Conseil d'administration donne les autorisations prévues par la loi (notamment celles prévues aux termes des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce).

Le Conseil d'administration peut décider la création en son sein de Comités dont il fixe la composition et les attributions et qui exercent leur activité sous sa responsabilité, sans que lesdites attributions puissent avoir pour objet de déléguer à un Comité les pouvoirs qui sont attribués

au Conseil d'administration lui-même par la loi ou les statuts, ni pour effet de réduire ou de limiter les pouvoirs du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Au cours de l'année 2018, le Conseil d'administration s'est réuni six fois avec un taux de présence moyen de 95 %. Ont participé aux réunions du Conseil d'administration :

- ◆ les Administrateurs ;
- ◆ la Secrétaire du Conseil ;
- ◆ trois représentants des Comités centraux d'entreprise avec voix consultative.

Depuis le début de l'année 2019, le Conseil d'administration s'est réuni trois fois et a notamment procédé à l'examen des comptes annuels de l'exercice 2018. Une de ces réunions s'est tenue sans la présence du Directeur Général, conformément aux recommandations du Code Afep-Medef.

2.2.3 Organisation des travaux du Conseil d'administration et des Comités

Le Conseil d'administration s'est réuni six fois en 2018 et a travaillé sur :

- ◆ les sujets financiers (examen et arrêté des comptes, budget) ;
- ◆ les sujets stratégiques et d'opérations de croissance et de partenariats ;
- ◆ les sujets liés aux ressources humaines ;
- ◆ les sujets liés à la Cybersécurité et aux systèmes d'information de la Société.

Le Conseil d'administration s'appuie sur les travaux de ses quatre Comités : le Comité d'audit, le Comité stratégie et innovation, le Comité des nominations et rémunérations et le Comité éthique, gouvernance et RSE.

Les Comités sont des instances d'étude et de réflexion. Ils émettent des avis et des recommandations mais ne sont pas des organes de décision. Ils rendent compte de leurs travaux à chaque réunion du Conseil d'administration. Le Règlement Intérieur de Guerbet prévoit qu'Yves L'Épine, en sa qualité de Directeur Général, n'est membre d'aucun Comité.

Les Administrateurs disposent d'une plateforme digitale, leur permettant de consulter de manière sécurisée les documents nécessaires à l'exercice de leur mission, pour le Conseil d'administration et ses Comités.

COMPOSITION DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2018

COMITÉ D'AUDIT

Membres :
Didier Izabel* (Président)
Mark Fouquet
Marie-Claire Janailhac-Fritsch*
Céline Lamort

COMITÉ STRATÉGIE ET INNOVATION

Membres :
Marie-Claire Janailhac-Fritsch* (Président)
Mark Fouquet
Éric Guerbet
Didier Izabel*
Claire Massiot-Jouault
Nicolas Louvet
Thibault Vior*

COMITÉ DES NOMINATIONS ET RÉMUNÉRATIONS

Membres :
Thibault Vior* (Président)
Marion Barbier
Didier Izabel*
Marie-Claire Janailhac-Fritsch*
Claire Massiot-Jouault

COMITÉ ÉTHIQUE, GOUVERNANCE ET RSE

Membres :
Marion Barbier (Président)
Marie-Claire Janailhac-Fritsch*
Nicolas Louvet
Isabelle Raynal

* Administrateurs indépendants.

2.2.3.1 Comité d'audit

Le Comité s'est réuni six fois en 2018. Il est présidé par Didier Izabel, Administrateur indépendant et est composé de quatre membres. Le Règlement Intérieur du Conseil fixe à la moitié le nombre minimum d'Administrateurs indépendants au sein du Comité et prévoit que le Président du Comité d'audit soit un Administrateur indépendant. Il est signalé que la recommandation du Code Afep-Medef prévoyant au minimum deux tiers d'Administrateurs indépendants au sein de ce Comité n'est pas respectée. Cette règle de composition du Comité n'a pas été retenue compte tenu de la proportion importante de membres représentant le Pacte des Actionnaires au sein du Conseil.

Conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce, le Comité d'audit assure, sous la responsabilité exclusive et collective des membres du Conseil d'administration de la Société, le suivi des questions relatives (i) à l'élaboration et à l'examen des comptes sociaux, et le cas échéant, consolidés ; (ii) à l'indépendance et à l'objectivité des Commissaires aux comptes ; (iii) à l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Ce Comité entend le Directeur Général, le Directeur Administratif et Financier et les Commissaires aux comptes. Il a également entendu le Directeur du Contrôle Interne et le Responsable de l'Audit interne.

En 2018, le Comité a notamment consacré ses réunions :

- ◆ à l'examen des comptes et du budget ;
- ◆ aux sujets d'Audit interne (bilan de l'Audit interne de l'année précédente et restitution des rapports d'audits interne) ;
- ◆ à l'analyse et à la maîtrise des risques du Groupe.

2.2.3.2 Comité stratégie et innovation

Ce Comité s'est réuni six fois en 2018. Il est présidé par Marie-Claire Janailhac-Fritsch, Président du Conseil d'administration et Administrateur indépendant. Il est composé de sept membres.

Le Comité stratégie et innovation a pour mission de préparer les travaux du Conseil d'administration sur les sujets d'intérêts stratégiques majeurs.

Les ordres du jour ont porté notamment sur :

- ◆ la mise en place du plan stratégique GEAR 2023 et le suivi de son déploiement ;
- ◆ le plan moyen-terme 2019-2021 ;
- ◆ les projets de Business Développement ;
- ◆ les projets d'Intelligence Augmentée ;
- ◆ la stratégie industrielle ;
- ◆ les évolutions de l'imagerie médicale.

2.2.3.3 Comité des nominations et rémunérations

Le Comité s'est réuni cinq fois en 2018. Il est présidé par Thibault Viort, Administrateur indépendant et est composé de cinq membres.

La proportion actuelle d'Administrateurs indépendants au sein de ce Comité est de trois cinquième de ses membres. La recommandation

du Code Afep-Medef prévoyant une majorité d'Administrateurs indépendants au sein de ce Comité est donc respectée.

Le Comité des nominations et rémunérations a pour mission de placer le Conseil d'administration dans les meilleures conditions afin de :

- ◆ procéder à la sélection des nouveaux Administrateurs, proposer au Conseil la nomination du Directeur Général et, sur proposition de ce dernier, celle des Directeurs Généraux Délégués ;
- ◆ s'assurer de la bonne intégration des nouveaux Administrateurs ;
- ◆ examiner la politique de rémunération pratiquée au sein du Groupe ;
- ◆ proposer les rémunérations et avantages des dirigeants mandataires sociaux en vue de leur adoption par le Conseil ;
- ◆ se préoccuper particulièrement des questions relatives à la succession du Directeur Général, des cadres supérieurs et des personnes occupant des fonctions clés au sein du Groupe.

Le Comité a tout particulièrement :

- ◆ analysé la politique salariale du Groupe ainsi que les politiques de rémunération fixes et variables à court terme (bonus) ;
- ◆ examiné les rémunérations variables à moyen terme (plan d'actions de performance) ;
- ◆ évalué l'atteinte des critères de performance pour les plans existants ;
- ◆ préparé un nouveau plan d'actions de performance pour 2019 ;
- ◆ examiné l'organisation et les plans de succession de plusieurs directions ainsi que leurs principaux enjeux et défis rencontrés ;
- ◆ débattu de la qualification d'Administrateur indépendant, au regard des critères du Code Afep-Medef.

2.2.3.4 Comité éthique, gouvernance et RSE

Le Comité s'est réuni deux fois en 2018. Il est présidé par Marion Barbier.

Le Comité éthique, gouvernance et RSE prépare les travaux du Conseil d'administration en matière d'éthique, de gouvernance et de RSE au sein du Groupe. À ce titre, le Comité traite et suit toute question concernant :

- ◆ la mise en cohérence des valeurs, actions et projets de la Société avec les normes sociales, juridiques et réglementaires ;
- ◆ l'intégrité du management ;
- ◆ la définition et le respect des règles de bonne gouvernance ;
- ◆ la prévention de la corruption et de la fraude ;
- ◆ les Statuts de la Société et le Règlement Intérieur du Conseil d'administration ;
- ◆ la stratégie RSE et la mise en œuvre des actions RSE.

Le Comité veille aussi au bon fonctionnement du Conseil et des Comités du Conseil.

Les ordres du jour ont porté sur :

- ◆ la mise en conformité avec les dispositions de la loi Sapin II ;
- ◆ la RSE ;
- ◆ la mise en conformité avec la nouvelle réglementation sur la protection des données personnelles (GDPR) ;
- ◆ les évolutions du Code Afep-Medef, suite à sa révision de juin 2018 ;
- ◆ les principales mesures du projet de Loi PACTE.

2.2.4 Évaluation du Conseil d'administration et de ses Comités

2.2.4.1 Évaluation du Conseil d'administration

Le Règlement Intérieur prévoit que le Conseil d'administration procède chaque année à l'évaluation de ses modalités de fonctionnement et vérifie que les questions relatives au bon fonctionnement de l'entreprise sont convenablement préparées et débattues.

En application de ces dispositions, le Conseil d'administration du 18 décembre 2018 a procédé à l'auto-évaluation du fonctionnement et des travaux du Conseil au cours de l'année 2018. Cette évaluation a été conduite au moyen d'un questionnaire écrit transmis aux membres du Conseil d'administration par le Secrétaire Général du Conseil (questionnaire détaillé avec questions fermées et ouvertes permettant à chacun des membres du Conseil d'expliquer leurs réponses).

Les conclusions de cette auto-évaluation ont permis de faire ressortir une appréciation globale positive sur :

- ◆ le fonctionnement du Conseil d'administration qui respecte la dissociation entre la Présidence et la Direction générale, de son efficacité ;
- ◆ la composition du Conseil, au regard des compétences rassemblées et des sujets à traiter, de l'implication et la contribution effective de chacun des membres du Conseil d'administration ;
- ◆ le climat de confiance dans lequel se déroulent les débats ;
- ◆ les comptes rendus systématiques des travaux des Comités au Conseil ;
- ◆ le traitement des sujets stratégiques ;
- ◆ l'appréciation de la contribution effective de chacun ;
- ◆ la dynamisation du Conseil en identifiant les perspectives de changement et de progrès.

Les axes de progrès et de travail identifiés par le Conseil d'administration sont les suivants :

- ◆ approfondir les sujets ayant trait aux ressources humaines de l'entreprise ;

- ◆ poursuivre le suivi de la réalisation du plan stratégique GEAR 2023 ;
- ◆ renforcer l'information du Conseil sur l'évolution de l'environnement concurrentiel et ses conséquences potentielles ;
- ◆ examiner de manière plus approfondie le suivi des sujets de RSE ;
- ◆ impulser la transformation de l'entreprise dans le digital.

2.2.4.2 Évaluation des Comités

Pour la première fois, une auto-évaluation du fonctionnement de chaque Comité du Conseil a été réalisée en 2018, au moyen de questionnaires propres envoyés aux membres de chaque Comité.

De manière générale, l'assiduité des Administrateurs aux réunions de Comité est très élevée (98 %). Chaque membre de Comité a été particulièrement actif et efficace, apportant sa contribution selon ses compétences.

L'auto-évaluation de chaque Comité indique un taux de satisfaction élevé quant à la pertinence de la composition des Comités, tant en termes de nombre de membres que de compétences et de répartition des rôles. Les Administrateurs ont ensuite fait part des thèmes prioritaires à approfondir par chaque Comité.

2.2.5 Rémunération des membres du Conseil d'administration

Le Comité des nominations et rémunérations est chargé par le Conseil d'administration de l'étude des rémunérations et de la préparation des décisions du Conseil sur ces sujets.

2.2.5.1 Les membres du Conseil d'administration

Au titre de l'exercice 2018, il sera proposé aux Actionnaires, lors de l'Assemblée Générale prévue le 24 mai 2019, d'attribuer aux Administrateurs des jetons de présence d'un montant global maximum de 300 000 €, composé d'une part fixe et d'une part variable calculée en fonction des participations de chacun d'entre eux aux Comités dont ils sont membres.

Les Présidents de chacun des Comités reçoivent une part variable supplémentaire, justifiée par la charge de travail et la responsabilité supplémentaire que cette fonction implique.

Yves L'Épine n'étant membre d'aucun Comité, perçoit uniquement la part fixe des jetons de présence.

Isabelle Raynal, Administrateur salariée, ne perçoit pas de jetons de présence.

En 2018, la part fixe des jetons de présence est encore prépondérante. Cette répartition a été choisie dans la mesure où le taux d'assiduité des Administrateurs est très élevé.

Néanmoins, en 2019, une nouvelle répartition des jetons de présence rendra la part variable prépondérante.

Montant des jetons de présence à distribuer au titre de l'année 2018 :

Nom des membres	Part fixe	Part variable	Total net	Total brut
Mme Marie-Claire Janailhac-Fritsch	20 000 €	18 500 €	38 500 €	47 548 €
Mme Marion Barbier	20 000 €	4 000 €	24 000 €	24 000 €
M. Mark Fouquet	20 000 €	6 000 €	26 000 €	26 000 €
M. Éric Guerbet	20 000 €	2 500 €	22 500 €	22 500 €
M. Didier Izabel	20 000 €	17 500 €	37 500 €	37 500 €
Mme Céline Lamort	20 000 €	3 000 €	23 000 €	23 000 €
M. Yves L'Épine	20 000 €		20 000 €	24 700 €
M. Nicolas Louvet	20 000 €	4 000 €	24 000 €	24 000 €
Mme Claire Massiot-Jouault	20 000 €	7 000 €	27 000 €	27 000 €
Mme Isabelle Raynal				
M. Thibault Viort	20 000 €	5 500 €	25 500 €	25 500 €
TOTAL	200 000 €	68 000 €	268 000 €	281 748 €

2.2.5.2 Le Président du Conseil d'administration

La rémunération du Président du Conseil d'administration, Marie-Claire Janailhac-Fritsch, pour l'exercice 2018, a été fixée à un montant brut de 76 580 €. La rémunération nette du Président du Conseil d'administration est inchangée depuis 2016.

2.3 DIRECTION GÉNÉRALE

2.3.1 Directeur Général

La fonction de Directeur Général, dissociée de celle de Président du Conseil d'administration, est exercée par Yves L'Épine, nommé le 23 novembre 2011.

Le Directeur Général de la société Guerbet est, conformément aux dispositions du Code de commerce et des statuts de la Société, nommé par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des nominations et rémunérations. Son mandat peut être révoqué à tout moment par le Conseil d'administration.

En application de l'article L. 225-56 du Code de commerce, le Directeur Général dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Les dispositions relatives à la rémunération du Directeur Général détaillant les règles et principes de détermination de sa rémunération, ainsi que la rémunération versée et attribuée au cours de l'exercice 2018 sont précisées dans la Section 2.4 du présent rapport.

2.3.2 Directeur Général délégué – Pharmacien Responsable

Le Conseil d'administration peut nommer, sur proposition du Directeur Général, un Directeur Général délégué afin d'assister le Directeur Général dans l'exécution de son mandat. En application des articles L. 5124-2 et R. 5124-34 du Code de la Santé Publique, la Société dispose d'un Pharmacien Responsable ayant un mandat de Directeur Général délégué. Il dispose à l'égard des tiers, dans le cadre de ses attributions, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Son mandat peut être révoqué à tout moment par le Conseil d'administration.

La fonction de Directeur Général délégué-Pharmacien Responsable est exercée par Pierre André, nommé le 1^{er} juin 2016.

Le Directeur Général délégué perçoit une indemnité pour l'exercice de son mandat de Pharmacien Responsable. Pierre André est titulaire d'un contrat de travail pour lequel il est rémunéré en qualité de Directeur Qualité des Opérations Techniques Groupe.

Les dispositions relatives à la rémunération du Directeur Général délégué détaillant les règles et principes de détermination de sa rémunération, ainsi que la rémunération versée et attribuée au cours de l'exercice 2018 sont précisées dans la Section 2.4 du présent rapport.

2.3.2 Le Comité exécutif

Le Comité exécutif de Guerbet est présidé par le Directeur Général et rassemble les Directeurs des principales fonctions opérationnelles et financières de Guerbet. Le Comité exécutif se réunit une fois par mois.

Cette instance accompagne le Directeur Général dans la mise en œuvre de la stratégie définie par le Conseil d'administration et assure le pilotage opérationnel des décisions. Ses principales missions sont de :

- ◆ déterminer les axes budgétaires du Groupe en fonction des axes stratégiques à moyen terme déterminés avec le Conseil d'administration ;

- ◆ proposer au Conseil d'administration des objectifs qualitatifs et quantitatifs annuels ;
- ◆ piloter la performance opérationnelle et assurer son suivi ;
- ◆ émettre des avis sur les orientations de la Société et décider des réallocations de ressources en cas de besoin ;
- ◆ assurer le pilotage des risques critiques.

Au 31 décembre 2018, la composition du Comité exécutif est la suivante :

Directeur Général	Yves L'Épine
Directeur Administratif et Financier	Jean-François Le Martret
Directeur des Opérations commerciales	David Hale
Directeur des Opérations Techniques	Jean-François Blanc
Directeur des Ressources Humaines	Jean-Rémy Touze
Directeur des Affaires Médicales et Réglementaires	Pierre Desché
Directrice de la Recherche, de l'Innovation et du <i>Business Development</i>	Claire Corot
<i>Chief Digital Officer</i>	François Nicolas

2.4 RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

2.4.1 Politique de rémunération des Dirigeants Mandataires sociaux

Les principes de détermination de la rémunération des mandataires sociaux exécutifs et non exécutifs sont proposés par le Comité des nominations et rémunérations et approuvés par le Conseil d'administration.

Les principes qui régissent la détermination de la rémunération du Président, du Directeur Général et du Directeur Général délégué sont établis selon les dispositions légales et celles du Code Afep-Medef auquel la Société se réfère. La rémunération des dirigeants mandataires sociaux est fonction de la responsabilité assumée, des résultats obtenus et du travail effectué. Elle peut aussi dépendre, notamment pour le Directeur Général et le Directeur Général délégué, de la nature des missions qui leur sont confiées ou de situations exceptionnelles.

Les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux respectent le principe d'équilibre afin d'assurer une juste proportion entre les différents éléments de rémunération. Par ailleurs, dans un souci de compétitivité, il est fait application du principe de comparabilité, de sorte que les rémunérations attribuées puissent être appréciées selon un marché de référence. En 2018, un *benchmark* spécifique a été réalisé pour les mandataires sociaux, les membres du Comité exécutif et des cadres dirigeants clés. Ce *benchmark* a porté sur l'ensemble des composantes de la rémunération. Enfin, une attention particulière est portée à la cohérence et à l'intelligibilité des règles de rémunérations des mandataires sociaux nécessaires à la compréhension des rémunérations des autres dirigeants et salariés de l'entreprise.

2.4.1.1 Politique de rémunération du Président du Conseil d'administration

Le Président du Conseil d'administration perçoit une rémunération totale composée d'une somme fixe au titre de son mandat de Président, ainsi que des jetons de présence, perçus au titre de ses fonctions d'Administrateur.

Par ailleurs, conformément aux recommandations du Code Afep-Medef la rémunération fixe du Président du Conseil d'administration, mandataire social est revue périodiquement. En 2018, un *benchmark* spécifique sur les rémunérations des mandataires sociaux non exécutifs a été réalisé. Le Président ne perçoit aucune rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute autre rémunération liée à la performance de la Société ou du Groupe.

Le Président dispose depuis 2015 d'une couverture santé et d'un contrat de prévoyance souscrits par Guerbet aux mêmes conditions que celles des salariés de Guerbet.

Conformément à l'accord du Conseil d'administration du 27 mars 2018, le Président du Conseil d'administration bénéficie du régime de retraite supplémentaire par capitalisation de Guerbet S.A. à compter de l'année 2018.

En application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, le Conseil d'administration soumettra à l'approbation de l'Assemblée Générale du 24 mai 2019 sous la résolution n° 7 figurant à la Section 7.2 « Projets de résolutions » les principes applicables à la détermination, à la répartition et à l'attribution des éléments composant la rémunération totale attribuables à Marie-Claire Janailhac-Fritsch en qualité de Président du Conseil d'administration, en raison de l'exercice de son mandat pour l'exercice 2018 et constituant la politique de rémunération la concernant.

Conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce, les montants résultant de la mise en œuvre de ces principes seront soumis à l'approbation des Actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 24 mai 2019 sous la résolution n° 10 figurant à la Section 7.2 « Projets de résolutions ». En cas de vote négatif de l'Assemblée Générale, le Conseil d'administration, sur avis du Comité des nominations et rémunérations, devra délibérer sur ce sujet et publier sur le site Internet de la Société un communiqué mentionnant les suites qu'il entend donner aux attentes exprimées par les Actionnaires lors de l'Assemblée Générale.

Pour rappel, le versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels est conditionné par l'approbation de l'Assemblée Générale.

2.4.1.2 Politique de rémunération du Directeur Général et du Directeur Général délégué

La politique de rémunération du Directeur Général et du Directeur Général délégué est une déclinaison de la politique de rémunération du Groupe résumée ci-après.

Principes généraux

La politique de rémunération de Guerbet recherche une cohérence avec les pratiques de marché et de l'industrie pour assurer des niveaux de rémunération compétitifs. Cette politique intègre un lien fort avec la performance de l'entreprise et le maintien de l'équilibre entre performance court terme et moyen/long terme.

Les rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général délégué sont composées d'une partie fixe et d'une partie variable, reposant sur des critères quantitatifs et qualitatifs. Elles sont fixées par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des nominations et rémunérations en considération de celles des dirigeants internationaux de l'industrie de la Santé en France. Cette cohérence par rapport aux pratiques de marché est fondamentale pour attirer et retenir les talents nécessaires aux succès du Groupe.

Depuis 2016, le Conseil d'administration a introduit dans la politique de rémunération du Groupe le recours à l'attribution d'actions de performance. Cette rémunération en actions est un élément nécessaire à l'attractivité de Guerbet en tant qu'employeur à travers le monde, l'objectif étant de renforcer l'attachement au Groupe et de faire converger les intérêts des salariés avec ceux des Actionnaires.

Le Conseil d'administration fixe, sur recommandation du Comité des nominations et rémunérations, les conditions de performance attachées à la rémunération en actions pour tous les bénéficiaires de Guerbet et de ses filiales implantées dans le monde. La non-atteinte des conditions de performance sur la période d'évaluation engendre la perte de tout ou partie de l'attribution initiale.

Les attributions sont également assujetties à une condition de présence dans le Groupe au cours de la période d'indisponibilité et s'accompagnent d'une obligation de conservation pour le Directeur Général et le Directeur Général délégué.

Rémunération liée à la prise de mandat

Une indemnité de prise de fonctions peut éventuellement être accordée à un nouveau Directeur Général ou Directeur Général délégué, venant d'une société extérieure au Groupe. Elle est destinée à compenser la perte des avantages dont bénéficiait le dirigeant. Cette indemnité, ainsi que son versement, sont rendus public dans le rapport annuel de la Société.

Cette indemnité peut revêtir plusieurs formes. Celle-ci peut notamment être attribuée sous forme de stock-options ou d'actions.

Rémunération pendant le mandat

A) Structure de rémunération

Le Directeur Général et le Directeur Général délégué perçoivent une rémunération composée d'un montant fixe et d'une part variable basée sur des critères quantitatifs et qualitatifs liés à la performance commerciale, industrielle et la réalisation de la stratégie de la Société.

Cette rémunération est complétée depuis 2016 par une rémunération de long terme via l'attribution d'actions de performance dont le versement est conditionné par des critères de présence et de performance. Elle est assortie d'une obligation de conservation pour une quote-part des actions versées et ce jusqu'à la fin de leurs mandats.

Une rémunération exceptionnelle peut également être attribuée en fonction de circonstances exceptionnelles.

Le Directeur Général délégué est le Pharmacien Responsable du groupe Guerbet, et, à ce titre, il bénéficie d'une prime annuelle payée en deux fois.

B) Rémunération variable

La rémunération variable annuelle du Directeur Général est comprise entre 0 et 150 % de la rémunération fixe. Elle est établie en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs.

La rémunération variable annuelle du Directeur Général délégué est comprise entre 0 et 50 % de la rémunération fixe. Elle est établie en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs.

C) Rémunération en actions

La rémunération en actions de performance du Directeur Général et celle du Directeur Général délégué sont fixées par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et rémunérations, en fonction des études de marché et de la performance exigée pour le Groupe. La rémunération en actions est soumise à l'atteinte de conditions de performance et de présence. Chaque attribution consentie prend en compte les précédentes attributions et la rémunération globale.

En cas de départ à la retraite à partir de l'âge légal avant la fin de la période d'acquisition des actions de performance, le Directeur Général et le Directeur Général délégué continuent de bénéficier des actions de performance initialement attribuées, mais restent soumis aux autres conditions du Plan, y compris aux conditions de performance. Dans le cas d'un départ du Groupe pour un motif autre que le départ à la retraite, le Directeur Général et le Directeur Général délégué perdent le bénéfice de leur attribution d'actions de performance.

D) Jetons de présence

Le Directeur Général perçoit des jetons de présence au titre de son mandat d'Administrateur.

Le Directeur Général délégué, n'étant pas Administrateur, ne perçoit pas de jetons de présence.

Rémunération à l'issue du Mandat

Le Directeur Général et le Directeur Général délégué ne bénéficient d'aucun engagement de la Société portant sur une indemnité ou un avantage dû en raison de la cessation ou du changement de leur mandat.

Engagement de retraite

Le Directeur Général et le Directeur Général délégué bénéficient d'un dispositif de retraite proposé dans le cadre de l'« Article 83 ». Il s'agit d'un contrat d'assurance Groupe à adhésion obligatoire pour la catégorie des cadres, régi par le Code des assurances et notamment ses articles L. 141-1 et suivants.

Ce contrat est un contrat d'épargne retraite au sens de l'article 107 de la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010. Les cotisations ont pour assiette la rémunération annuelle brute des assurés pour la période d'assurance considérée et plafonnée à la tranche C de la Sécurité sociale. Le taux de cotisation est exclusivement patronal. Les cotisations patronales de 4,5 % sont mensuelles. Il n'existe pas de charges fiscales rattachées aux contrats.

En application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, le Conseil d'administration soumettra à l'approbation de l'Assemblée Générale du 24 mai 2019 sous les résolutions n° 8 et 9 figurant à la Section 7.2 « Projets de résolutions » les principes et critères applicables à la détermination, à la répartition et à l'attribution des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Yves L'Épine en qualité de Directeur Général et à Pierre André en qualité de Directeur Général délégué en raison de l'exercice de leur mandat pour l'exercice 2018 et constituant la politique de rémunération les concernant.

Conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce, les montants résultant de la mise en œuvre de ces principes et critères seront soumis à l'approbation des Actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 24 mai 2019 sous les résolutions n° 11 et 12 figurant à la Section 7.2 « Projets de résolutions ». En cas de vote négatif de l'Assemblée Générale, le Conseil d'administration, sur avis du Comité des nominations et rémunérations, devra délibérer sur ce sujet et publier sur le site Internet de la Société un communiqué mentionnant les suites qu'il entend donner aux attentes exprimées par les Actionnaires lors de l'Assemblée Générale. Pour rappel, le versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels est conditionné par l'approbation de l'Assemblée Générale.

2.4.2 Rémunération du Président du Conseil d'administration, Marie-Claire Janailhac-Fritsch

2.4.2.1 Tableau de synthèse de la rémunération du Président du Conseil d'administration, Marie-Claire Janailhac-Fritsch

(en € brut)	2018	2017
Rémunérations dues au titre de l'exercice	76 580	75 804
Jetons de présence dus au titre de son mandat d'Administrateur	47 548	45 870
TOTAL	124 128 ⁽¹⁾	121 674 ⁽²⁾

(1) Montant brut estimé et proposé au vote de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 24 mai 2019 correspondant à un montant net de 98 500 €.

(2) Montant brut validé au vote de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 25 mai 2018 correspondant à un montant net de 96 000 €.

2.4.2.2 Tableau détaillé de la rémunération du Président du Conseil d'administration, Marie-Claire Janailhac-Fritsch

(en € brut)	Montants dus au titre de l'exercice		Montants versés au cours de l'exercice	
	2018	2017	2018	2017
Rémunération fixe en tant que Président du Conseil d'administration	76 580 ⁽¹⁾	75 804	76 580	75 804
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	47 548	45 870	46 181	46 053
Avantages en nature				
TOTAL	124 128 ⁽²⁾	121 674 ⁽³⁾	122 761	121 857

(1) La rémunération fixe nette reste inchangée depuis 2016.

(2) Montant brut estimé et proposé au vote de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 24 mai 2019 correspondant à un montant net de 98 500 €.

(3) Montant brut validé au vote de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 25 mai 2018 correspondant à un montant net de 96 000 €.

Marie-Claire Janailhac-Fritsch dispose d'une couverture santé et d'un contrat de prévoyance souscrits par Guerbet aux mêmes conditions que celles des salariés de Guerbet. Le montant des cotisations prises en charge par Guerbet s'élève à 2 771 € en 2018 dont 1 380 € au titre de la prévoyance, et 1 391 € au titre de la mutuelle.

Marie-Claire Janailhac-Fritsch bénéficie du dispositif de retraite par capitalisation, dit « Article 83 », contrat d'assurance de Groupe à adhésion obligatoire pour la catégorie des cadres. Le montant des cotisations au titre de 2018 s'élève à 5 524 €.

2.4.3 Rémunération du Directeur Général, Yves L'Épine

2.4.3.1 Tableau de synthèse de la rémunération du Directeur Général, Yves L'Épine

(en € brut)	2018	2017
Rémunérations dues au titre de l'exercice	960 478 ⁽¹⁾	739 752
Rémunération de long terme :		
◆ Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
◆ Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
◆ Valorisation des actions de performance attribuées antérieurement		
◆ Valorisation des actions de performance distribuées au cours de l'exercice ⁽²⁾	428 108	
Jetons de présence dus au titre de son mandat d'Administrateur	24 700 ⁽³⁾	21 990 ⁽⁴⁾
TOTAL	1 413 286	761 742

(1) Incluant la rémunération variable qui sera soumise au vote de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 24 mai 2019.

(2) Valorisation effectuée selon le cours de Bourse en veille des dates de distribution.

(3) Montant brut estimé et proposé au vote de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 24 mai 2019.

(4) Montant brut validé au vote de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 25 mai 2018.

2.4.3.2 Tableau détaillé de la rémunération du Directeur Général, Yves L'Épine

(en € brut)	Montants dus au titre de l'exercice		Montants versés au cours de l'exercice	
	2018	2017	2018	2017
Rémunération fixe	455 463 ⁽¹⁾	445 000	455 463	445 000
Rémunération variable	499 513 ⁽²⁾	289 250	289 250	304 825
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence payés	24 700 ⁽³⁾	21 990 ⁽⁴⁾	24 700	21 990
Avantages en nature	5 502	5 502	5 502	5 502
TOTAL	985 178	761 742	774 915	777 317

(1) La rémunération fixe reste inchangée depuis 2016. La rémunération 2018 intègre une régularisation de 10 463 €.

(2) Montant brut soumis au vote de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 24 mai 2019.

(3) Montant brut estimé et proposé au vote de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 24 mai 2019.

(4) Montant validé par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 25 mai 2018.

Rémunération au titre de 2018

Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration, lors de sa séance du 27 mars 2018, a arrêté les éléments de rémunération d'Yves L'Épine pour l'exercice 2018.

Sa rémunération annuelle pour 2018 se composait d'une rémunération fixe annuelle brute de 445 000 € et d'une rémunération variable, soumise à des objectifs à la fois quantitatifs et qualitatifs et plafonnée à 150 % de la rémunération annuelle fixe.

Sa rémunération variable au titre de 2018 reposait sur des critères quantitatifs (marge brute, EBITDA, niveau de stocks) et des critères qualitatifs (avancée des projets liés à l'intégration des acquisitions, avancée des projets de *business development* et *licensing*).

Les critères de performance, appliqués aussi bien à la partie variable de la rémunération qu'à l'acquisition définitive des actions de performance, correspondent aux objectifs de la Société.

Pour des raisons de confidentialité, le niveau de réalisation requis pour les critères quantitatifs ainsi que le détail des critères qualitatifs bien que préétablis de manière précise ne peuvent être rendus publics.

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale du 24 mai 2019 approuvera la rémunération (fixe et variable) du Directeur Général. La rémunération variable d'Yves L'Épine, au titre de 2018, lui sera versée en 2019.

Yves L'Épine bénéficie du même système d'assurances complémentaires maladie et décès, ainsi que du même régime de prévoyance et de frais de soins de santé que les collaborateurs du Groupe en France, régimes auxquels il est assujéti et cotise. Le montant des cotisations prises en charge par Guerbet s'élève à 5 980 € en 2018 dont 4 271 € au titre de la prévoyance, et 1 709 € au titre de la mutuelle.

Les avantages en nature perçus en 2018 qui s'élèvent à 5 502 € correspondent à l'avantage en nature véhicule.

Actions de performance devenues disponibles en 2018

7 330 actions ont été distribuées au Directeur Général au cours de l'exercice 2018.

Attribution d'actions de performance en 2018

Aucune action de performance n'a été attribuée.

Rémunération au titre de 2019

Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration du 26 mars 2019 a décidé de réévaluer le niveau de rémunération annuelle fixe au titre de 2019 à 469 500 € bruts.

Sa rémunération variable au titre de 2019 repose sur des critères quantitatifs et qualitatifs : Marge sur Coûts Standards, EBITDA, Besoin en fonds de roulement, RSE (taux d'accidents du travail et réduction de l'empreinte environnementale - consommations énergie et eau) et stratégie de développement du Groupe.

Obligation de détention et de conservation d'actions de performance par le Directeur Général

Le Directeur Général est soumis aux obligations de détention prévues dans le plan d'attribution d'actions de performance dont bénéficient l'ensemble des salariés. Il est par ailleurs soumis à l'obligation de conserver au nominatif, jusqu'à la cessation de ses fonctions, 20 % des titres de la Société qu'il aura définitivement acquis.

Engagement de retraite

Yves L'Épine bénéficie du dispositif de retraite par capitalisation dit « Article 83 », contrat d'assurance de Groupe à adhésion obligatoire pour la catégorie des cadres.

Les cotisations ont pour assiette la rémunération annuelle brute des assurés pour la période d'assurance considérée et plafonnée à la tranche C de la Sécurité sociale. Le taux de cotisation mensuel est exclusivement patronal et est égal à 4,5 % de la rémunération mensuelle. Il n'existe pas de charges fiscales rattachées aux contrats. Le montant total de retraite par capitalisation versé sur le compte individuel de retraite d'Yves L'Épine s'élève à 14 304 € en 2018.

2.4.4 Rémunération du Directeur Général délégué, Pierre André

2.4.4.1 Tableau de synthèse de la rémunération de Pierre André, Directeur Général délégué

(en € brut)	2018	2017
Rémunération due au cours de l'exercice	236 945	232 136
Rémunération de long terme :		
◆ Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
◆ Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice ⁽¹⁾	51 600	
◆ Valorisation des actions de performance attribuées antérieurement		
◆ Valorisation des actions de performance distribuées au cours de l'exercice ⁽²⁾	43 252	
TOTAL	331 797	232 136

(1) Valorisation effectuée dans le cadre de l'application d'IFRS 2.

(2) Valorisation effectuée selon le cours de Bourse en veille des dates de distribution.

2.4.4.2 Tableau détaillé de la rémunération de Pierre André, Directeur Général délégué

(en € brut)	Montants dus au titre de l'exercice		Montants versés au cours de l'exercice	
	2018	2017	2018	2017
Rémunération fixe	169 956	165 006	169 956	165 006
Rémunération variable (dont mandat de Directeur Général délégué)	63 054	63 195	61 071	63 908 ⁽¹⁾
Rémunération exceptionnelle				
Avantages en nature	3 935	3 935	3 935	3 935
TOTAL	236 945	232 136	234 962	232 849

(1) Dont 11 500 € de prime « Pharmacien Responsable » 2016 versée en janvier 2017 et 11 500 € de prime « Pharmacien Responsable » 2017, versée en deux fois en juin et décembre 2017.

Rémunération au titre de 2018

Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration, lors de sa séance du 27 mars 2018, a arrêté les éléments de rémunération de Pierre André pour l'exercice 2018.

Sa rémunération annuelle pour 2018, au titre de son contrat de travail de Directeur Qualité des Opérations Techniques du Groupe, se composait d'une rémunération fixe annuelle brute de 169 956 € et d'une rémunération variable, soumise à des objectifs à la fois quantitatifs et qualitatifs et plafonnée à 50 % de la rémunération annuelle fixe.

Sa rémunération variable, au titre de 2018, au titre de son contrat de travail de Directeur Qualité des Opérations Techniques du Groupe, reposait sur des critères quantitatifs et qualitatifs liés à sa fonction de Directeur Qualité Industrielle du Groupe, basés sur des objectifs collectifs et des objectifs spécifiques individuels (qualité, sécurité, coûts de non-qualité, Compliance, projets clés liés à la fonction).

Les critères de performance, appliqués aussi bien à la partie variable de la rémunération qu'à l'acquisition définitive des actions de performance, correspondent aux objectifs de la Société.

Pour des raisons de confidentialité, le niveau de réalisation requis pour les critères quantitatifs ainsi que le détail des critères qualitatifs bien que préétablis de manière précise ne peuvent être rendus publics.

La rémunération de Pierre André, en raison de son mandat de Directeur Général délégué nécessaire à l'exercice de son mandat de Pharmacien Responsable, est constituée d'une rémunération annuelle fixe de 11 500 €. Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale du

24 mai 2019 approuvera la rémunération de Pierre André attribuée au titre de son mandat de Directeur Général délégué. La rémunération variable de Pierre André, au titre de 2018, lui sera versée en 2019.

Pierre André bénéficie du même système d'assurances complémentaires maladie et décès, ainsi que du même régime de prévoyance et de frais de soins de santé que les collaborateurs du Groupe en France, régimes auxquels il est assujéti et cotise. Le montant des cotisations prises en charge par Guerbet s'élève à 4 394 € en 2018 dont 2 997 € au titre de la prévoyance, et 1 397 € au titre de la mutuelle.

Les avantages en nature perçus en 2018 qui s'élèvent à 3 935 € correspondent à l'avantage en nature véhicule.

Actions de performance devenues disponibles en 2018

740 actions ont été distribuées au Directeur Général délégué au cours de l'exercice 2018.

Attribution d'actions de performance en 2018

800 actions de performance ont été attribuées au Directeur Général délégué en 2018.

Rémunération au titre de 2019

Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration du 26 mars 2019 a décidé au titre de 2018 de réévaluer le niveau de rémunération annuelle fixe à 173 355 € bruts.

Sa rémunération variable au titre de 2019 a été établie en fonction de critères quantitatifs et sont liés à sa fonction de Directeur Qualité du Groupe. Ces critères s'articulent autour d'objectifs spécifiques individuels et collectifs et comprennent notamment la qualité et la sécurité. Son indemnité due au titre de son mandat de Directeur Général délégué – Pharmacien Responsable est inchangée (11 500 €).

Obligation de détention et de conservation d'actions de performance par le Directeur Général délégué

Le Directeur Général délégué est soumis aux obligations de détention prévues dans le plan d'attribution d'actions de performance dont bénéficient l'ensemble des salariés. Il est par ailleurs soumis à l'obligation de conserver au nominatif, jusqu'à la cessation de ses fonctions, 5 % des titres de la Société qu'il aura définitivement acquis.

2.4.5 Jetons de présence

Les règles et détails d'attribution des jetons de présence sont présentés à la Section 2.2.6.1 du présent rapport.

2.4.6 Engagements consentis en faveur des mandataires sociaux à l'occasion de la prise, du changement ou de la cessation de fonctions

Non applicable.

2.4.7 Plans d'attribution d'options d'achat ou d'actions de performance en faveur des mandataires sociaux

2.4.7.1 Options d'achat consenties en 2018

Néant.

2.4.7.2 Options levées en 2018

Néant.

2.4.7.3 Options non levées au 31 décembre 2018

Yves L'Épine ne détient plus d'options de souscription d'actions.

Engagement de retraite

Pierre André bénéficie du dispositif de retraite par capitalisation dit « Article 83 », contrat d'assurance de Groupe à adhésion obligatoire pour la catégorie des cadres.

Les cotisations ont pour assiette la rémunération annuelle brute des assurés pour la période d'assurance considérée et plafonnée à la tranche C de la Sécurité sociale. Le taux de cotisation mensuel est exclusivement patronal et est égal à 4,5 % de la rémunération mensuelle. Il n'existe pas de charges fiscales rattachées aux contrats. Le montant total de retraite par capitalisation versé sur le compte individuel de retraite de Pierre André s'élève à 9 266,14 € en 2018.

2.4.7.4 Attribution et distribution d'actions de performance aux dirigeants mandataires sociaux

Détails sur les actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux	Plan 1	Plan 2
Date d'Assemblée Générale	27 mai 2016	27 mai 2016
Date du Conseil d'administration	27 septembre 2016	8 novembre 2016
Date d'attribution des actions	28 septembre 2016	Du 1 ^{er} décembre 2016 au 30 novembre 2018
Date de distribution	28 septembre 2018	Du 1 ^{er} décembre 2018 au 30 novembre 2020
EXERCICE 2016		
Nombre total d'actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux dans chacun des plans :		
Yves L'Épine	25 ⁽¹⁾	8 000 ⁽¹⁾
Pierre André	25 ⁽¹⁾	800 ⁽¹⁾
EXERCICE 2017		
Aucune attribution d'actions		
Aucune distribution d'actions		
EXERCICE 2018		
Nombre total d'actions de performance distribuées aux dirigeants mandataires sociaux dans chacun des plans :		
Yves L'Épine	8	7 322
Pierre André	8	732
Date de distribution des actions	28 septembre 2018	1 ^{er} décembre 2018
Nombre total d'actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux dans chacun des plans :		
Pierre André		800
Date d'attribution des actions		1 ^{er} mars 2018

(1) Sous réserve de la satisfaction de certaines conditions.

2.5 EXCEPTIONS AUX DISPOSITIONS DU CODE AFEP-MEDEF

En application de l'article L. 225-37-4 8° du Code de commerce, le tableau figurant ci-après précise les dispositions du Code Afep-Medef qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

Thème	Code Afep-Medef	Situation Guerbet/Commentaires
Proportion d'Administrateurs indépendants au sein du Conseil	Un tiers requis Art. 8,3 Code Afep-Medef	Le Conseil d'administration de Guerbet comporte actuellement 30 % de membres indépendants. La recommandation Afep-Medef n'est donc pas respectée. Le Conseil a fait le choix, pour des raisons d'efficacité et de bonne organisation de ses travaux, de limiter à onze le nombre de ses membres, comprenant le Directeur Général et un Administrateur salarié, tout en conservant une proportion majoritaire d'Administrateurs représentant le Pacte des Actionnaires. La présence d'un Administrateur salarié contribue à la diversification de ses membres et au renforcement de ses compétences.
Durée du mandat des Administrateurs	Limitation de la durée statutaire des mandats des Administrateurs à quatre ans Art. 13 Code Afep-Medef	Les membres du Conseil d'administration ont été, conformément aux dispositions légales et statutaires, nommés pour une durée de six ans. Il est signalé que la recommandation du Code Afep-Medef prévoyant une durée de mandat d'Administrateur de quatre ans n'a pas été retenue. La Société s'efforce, chaque fois que ceci est compatible avec son organisation et son mode de fonctionnement, de satisfaire au mieux aux critères du Code Afep-Medef. Néanmoins, en raison de la taille de l'entreprise, de sa nature capitalistique, de la volonté de voir l'action du Conseil s'inscrire dans une perspective de long terme tout en s'appuyant sur l'expérience du passé, le Conseil a décidé de déroger à cette recommandation.
Durée des fonctions des Administrateurs indépendants	Limitation de la durée des fonctions des Administrateurs indépendants à 12 ans Art. 8 Code Afep-Medef	Le Règlement Intérieur du Conseil d'administration fixe à dix-huit ans (trois mandats de six ans) la durée maximale des fonctions des Administrateurs indépendants afin de prendre en compte les durées des cycles de développement spécifiques à l'industrie pharmaceutique.
Composition du Comité d'audit	Deux tiers de membres indépendants Art. 15 Code Afep-Medef	Il est signalé que le Règlement Intérieur du Conseil d'administration, fixant à la moitié le nombre minimum de membres indépendants au sein du Comité d'audit, fait exception à la recommandation du Code Afep-Medef prévoyant au moins les deux tiers d'Administrateurs indépendants. Cette règle de composition du Comité a été retenue compte tenu de la proportion majoritaire de membres représentant le Pacte des Actionnaires au sein du Conseil.
Rémunération des Administrateurs	Part prépondérante de la partie variable dans la rémunération des Administrateurs Art. 20 Code Afep-Medef	Dans un souci d'équité entre les Administrateurs et en raison de leur participation quasi permanente aux séances des décisions du Conseil, il est fait exception à la recommandation du Code Afep-Medef qui prévoit d'accorder une part prépondérante à la partie variable des jetons de présence.
Cumul du contrat de travail du Directeur Général délégué	Non-cumul d'un mandat de Directeur Général (Délégué) et d'un contrat de travail Art. 21 Code Afep-Medef	Le Directeur Général délégué exerce à ce titre et conformément à la loi applicable aux établissements pharmaceutiques, le mandat de Pharmacien Responsable de la Société. Sa fonction de Directeur Qualité Industrielle Groupe, exercée en vertu de son contrat de travail et sous l'autorité du Directeur des Opérations Techniques Groupe, est distincte de son mandat de Directeur Général délégué.
Réunion du Conseil d'administration hors la présence des dirigeants mandataires sociaux exécutifs	Au moins une réunion par an Art. 10.3 Code Afep-Medef	Le Directeur Général de Guerbet est également Administrateur. En 2018, le Conseil d'administration n'a jamais organisé de réunions hors la présence des Administrateurs exécutifs ou internes. En 2019, le Conseil d'administration s'est réuni en janvier sans la présence du Directeur Général.

2.6 CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 225-37-4-2° DU CODE DE COMMERCE

Néant.

2.7 DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des Actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L.

225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2018 figure à la Section 3.12.

2.8 DISPOSITIONS STATUTAIRES LIÉES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Il n'existe aucune disposition statutaire particulière en rapport avec la participation des Actionnaires aux Assemblées Générales. Les Assemblées Générales sont convoquées, tenues et les résolutions adoptées selon les conditions fixées par la loi. Toutefois, un droit de vote double est attribué aux actions inscrites au nominatif depuis deux ans au moins.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, est seule compétente pour décider de la modification des statuts.

Voici les articles des statuts de la Société relatifs aux Assemblées Générales :

Article 19 – CONVOCATIONS – RÉUNIONS – ACCÈS AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les Assemblées d'Actionnaires sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Tout Actionnaire, sur justification de cette qualité, a le droit, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, d'assister aux Assemblées et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, ou de prendre part aux votes par correspondance, dans les conditions légales et réglementaires.

Ce droit est toutefois subordonné, soit à l'inscription de l'Actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit visés à l'article L. 228-1 du Code de commerce en compte nominatif, soit au dépôt, aux lieux indiqués dans l'avis de convocation, d'un certificat d'inscription en compte d'un intermédiaire financier habilité, constatant l'indisponibilité des actions au porteur, trois (3) jours ouvrés au moins avant la date de réunion de l'assemblée.

Il est précisé que tout Actionnaire peut également, si le Conseil d'administration le permet au moment de la convocation d'une Assemblée Générale, participer à cette Assemblée par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication ou de télétransmission sous les réserves et dans les conditions fixées par la législation ou la réglementation en vigueur. Cet Actionnaire est alors réputé présent à cette Assemblée pour le calcul du quorum et de la majorité.

Article 20 – DROIT DE VOTE

Sauf cas de privation du droit de vote prévu par la loi, le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même Actionnaire.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, ce droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un Actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées ordinaires et au nu-proprétaire dans les assemblées extraordinaires, à l'exception des actions faisant l'objet d'un engagement collectif de conservation souscrit pour l'application de l'article 787-B du Code général des impôts et d'une donation avec réserve d'usufruit. Dans ce cas, le droit de vote de l'usufruitier est limité aux décisions concernant l'affectation des bénéfices.

Article 21 – COMPÉTENCE – QUORUM – MAJORITÉ DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

La compétence des Assemblées ordinaires et extraordinaires est celle prévue par la loi.

L'Assemblée Générale ordinaire ne délibère valablement, que si les Actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote ; sur seconde convocation, aucun quorum n'est requis.

L'Assemblée Générale extraordinaire ne délibère valablement que si les Actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote.

L'Assemblée Générale ordinaire statue à la majorité des voix dont disposent les Actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.

L'Assemblée Générale extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les Actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.

2.9 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OU D'ÉCHANGE VISÉS À L'ARTICLE L. 225-37-5 DU CODE DE COMMERCE

Les renseignements susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange doivent être inclus dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise conformément à l'article L. 225-37-5 du Code de commerce. Le tableau ci-dessous indique pour chaque type d'information la Section à laquelle le lecteur doit se reporter.

Type d'information	Section du Document de référence concernée
1° La structure du capital de la Société.	Guerbet et ses Actionnaires – 3.3
2° Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11. Il n'existe pas de telles restrictions statutaires figurant dans les statuts de Guerbet. Les dispositions statutaires liées aux Assemblées Générales figurent dans le présent Document. Un Pacte d'Actionnaires est en vigueur.	Gouvernement d'entreprise – 2.8 et Guerbet et ses Actionnaires – 3.4
3° Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12.	Guerbet et ses Actionnaires – 3.6
4° La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci. Il n'existe pas de tel titre composant le capital de Guerbet.	N/A
5° Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier.	Guerbet et ses Actionnaires – 3.5
6° Les accords entre Actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.	Guerbet et ses Actionnaires – 3.4
7° Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société.	Gouvernement d'entreprise – 2.2
8° Les pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions.	Guerbet et ses Actionnaires – 3.10
9° Les accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porteraient gravement atteinte à ses intérêts. Les contrats de financement du Groupe contiennent des clauses de changement de contrôle.	N/A
10° Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange. Il n'existe pas de tel accord.	N/A

3

Guerbet et ses Actionnaires

3.1	L'action Guerbet	55
3.2	Historique du dividende sur trois ans	56
3.3	Structure du capital	56
3.4	Pacte d'Actionnaires et engagements collectifs de conservation de titres	57
3.5	Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, lorsque les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier	58
3.6	Franchissements de seuil	58
3.7	Opérations réalisées par les dirigeants et assimilés	58
3.8	Opérations réalisées par les salariés non mandataires sociaux	58
3.9	Limitation du risque de contrôle abusif de l'Actionnaire majoritaire	60
3.10	Pouvoirs du Conseil d'administration en matière d'émission et de rachat d'actions	61
3.11	Programme de rachat d'actions	61
3.12	Récapitulatif des délégations accordées ayant un impact potentiel sur le capital	62
3.13	Dispositions statutaires liées aux actions	63

3.1 L'ACTION GUERBET

Le titre Guerbet est coté sur Euronext Paris – compartiment B sous le code ISIN FR0000032526.

Sur la base du cours de clôture de 52,4 € à la date du 31 décembre 2018, la capitalisation boursière de la société Guerbet est de 659 M€.

Évolution du cours de l'action sur l'année 2018 *



* Sur la base des cours de clôture journaliers.

Données sur le cours de l'action pour l'année 2018	Plus haut cours (en €)	Plus bas cours (en €)	Nombre de titres échangés	Capitaux échangés (en M€)
Janvier	85,1	77,8	188 081	15,45
Février	81,8	62,2	261 723	18,69
Mars	68,5	61,8	168 361	10,93
Avril	68,0	50,0	516 989	28,27
Mai	57,4	51,8	218 375	11,83
Juin	58,4	55,0	160 645	9,16
Juillet	61,1	53,5	118 814	6,90
Août	59,3	54,5	97 611	5,65
Septembre	65,3	54,4	115 333	6,86
Octobre	65,5	50,7	119 085	6,89
Novembre	59,8	54,5	106 943	6,17
Décembre	59,7	51,1	79 579	4,36

3.2 HISTORIQUE DU DIVIDENDE SUR TROIS ANS

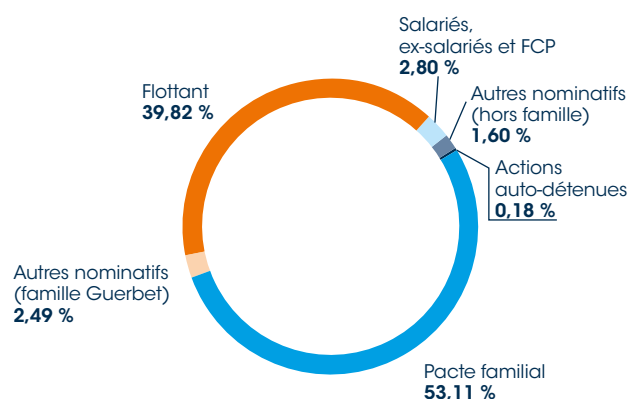
Exercice (en €)	Montant distribué	Dividende brut par action
2015	8 023 258,10	0,65
2016	10 625 975,80	0,85
2017	10 678 854,30	0,85

3.3 STRUCTURE DU CAPITAL

3.3.1 Situation au 31 décembre 2018

Au 31 décembre 2018, le capital social s'élève à 12 581 261 € divisé en 12 581 261 € actions de 1 € chacune, entièrement libérées. Parmi ces 12 581 261 actions, aucune n'est nantie.

Compte tenu des actions inscrites en nominatif, le capital est réparti de la façon suivante :



3.3.2 Évolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois dernières années

La répartition du capital présentée ci-dessous correspond aux actions et droits de vote en Assemblée Générale ordinaire.

Dans le cadre d'une Assemblée Générale extraordinaire, la répartition du capital diffère peu et s'explique par des démembrements liés à des donations au sein de la famille Guerbet dont l'usufruitier et le nu-proprétaire n'appartiennent pas à la même catégorie d'Actionnaires.

Nombre d'actions	31 décembre 2018			31 décembre 2017			31 décembre 2016		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ⁽¹⁾	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ⁽¹⁾	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ⁽¹⁾
Pacte familial Guerbet	6 681 291	53,11	66,78	6 707 884	53,39	67,24	6 119 133	48,95	61,51
Autres nominatifs – famille Guerbet	313 533	2,49	3,12	296 325	2,36	2,96	843 242	6,75	8,51
Salariés, ex-salariés et FCP	352 748	2,80	3,07	279 677	2,23	2,46	311 091	2,49	2,66
Autres nominatifs – hors famille Guerbet	201 196	1,60	2,00	203 743	1,62	1,91	235 712	1,89	2,24
Auto-détention ⁽²⁾	22 901 ⁽³⁾	0,18	0	19 428 ⁽²⁾	0,15	-	20 428	0,16	-
Public	5 009 592	39,82	25,03	5 056 301	40,25	25,42	4 971 542	39,77	25,07
TOTAL	12 581 261	100	100	12 563 358	100	100	12 501 148	100	100

(1) La répartition des droits de vote est présentée en termes de droits de vote effectifs. Le nombre de droits de vote théoriques est respectivement de 20 034 171 au 31 décembre 2018, 19 908 208 au 31 décembre 2017 et 19 847 705 au 31 décembre 2016 en considérant que les actions auto-détenues donneraient chacune droit à l'obtention d'un droit de vote.

(2) Compte tenu des 20 428 actions en auto-détention au début de l'année 2017 et de l'attribution de 1 000 actions à un salarié de Guerbet.

(3) Compte tenu des 19 428 actions en auto-détention au début de l'année 2018, du rachat sur le marché de 53 500 actions et de la distribution de 34 131 actions dans le cadre des attributions d'actions de performance.

3.4 PACTE D'ACTIONNAIRES ET ENGAGEMENTS COLLECTIFS DE CONSERVATION DE TITRES

3.4.1 Pacte d'Actionnaires

Un pacte regroupant principalement des Actionnaires familiaux a été signé le 16 novembre 2002. Ce pacte a été publié par le Conseil du marché financier (CMF) le 13 décembre 2002 sous le numéro 202C1653. Il a été actualisé en septembre 2013, notamment pour prendre en compte la forme actuelle de gouvernance de la société Guerbet (société anonyme à Conseil d'administration). La version actualisée du pacte a été dûment transmise à l'AMF. Il a notamment pour objet « d'animer le groupe d'Actionnaires d'origine principalement familiale, d'organiser les mouvements des actions de la société Guerbet que chacun des membres possède ou possèdera et d'assurer la cohésion et la représentativité du groupe qu'ils constituent dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur » mais aussi « d'associer les membres du pacte au projet de développement de l'entreprise, de coordonner les cessions de titres, de participer activement à la sélection éventuelle de nouveaux partenaires de la société Guerbet, de suggérer la désignation de nouveaux membres du Conseil d'administration de la société Guerbet ».

3.4.2 Engagements de conservation de titres – Pactes Dutreil

Les engagements collectifs de conservation de titres entrant dans le cadre de l'article 787-B du Code général des impôts ⁽¹⁾ sont les suivants ⁽²⁾ :

Date enregistrement	Type ECCT	Durée
21 décembre 2010	ISF (100 %)	5 ans et 6 mois, puis tacite renouvellement pour une durée indéterminée
21 décembre 2010	ISF (80 %)	5 ans et 6 mois, puis tacite renouvellement pour une durée indéterminée
21 décembre 2010	Succession	2 ans, puis tacite renouvellement pour une durée indéterminée
31 janvier 2013	Succession	2 ans, puis tacite renouvellement pour une durée indéterminée
30 décembre 2015	ISF	5 ans et 6 mois
30 décembre 2015	Succession	2 ans, puis tacite renouvellement pour une durée indéterminée

(1) L'article 787-B du CGI dispose que « les actions d'une société ayant une activité industrielle sont exonérées de droits de mutation à titre gratuit à concurrence de 75 % lorsqu'elles font l'objet d'un engagement collectif de conservation ».

(2) Les engagements de conservation des titres portent sur un minimum de 20 % du pourcentage du capital visé par le pacte à sa date de signature et sur un minimum de 20 % du pourcentage de droits de vote visé à sa date de signature.

3.5 MÉCANISMES DE CONTRÔLE PRÉVUS DANS UN ÉVENTUEL SYSTÈME D'ACTIONNARIAT DU PERSONNEL, LORSQUE LES DROITS DE CONTRÔLE NE SONT PAS EXERCÉS PAR CE DERNIER

Néant.

3.6 FRANCHISSEMENTS DE SEUIL

Il n'y a pas eu de franchissement de seuil au cours de l'exercice.

À la connaissance de la Société, deux Actionnaires parmi ceux inscrits au nominatif dépassent les seuils fixés par la loi en ce qui concerne le nombre d'actions et/ou de droits de vote détenus.

Actionnaire	Assemblée Générale ordinaire		Assemblée Générale extraordinaire	
	Actions	Droits de vote	Actions	Droits de vote
SC Guerbet Fron	5,63 %	7,08 %	5,63 %	7,08 %
Brigitte Lamort	4,43 %	5,57 %	2,58 %	3,25 %

3.7 OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS ET ASSIMILÉS

Néant.

3.8 OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX

3.8.1 Options d'achat consenties aux salariés non mandataires sociaux en 2018

Néant.

3.8.2 Options levées par les salariés non mandataires en 2018

17 903 options de souscription d'actions ont été levées au cours de l'exercice 2018.

3.8.3 Options non levées par les salariés non mandataires sociaux au 31 décembre 2018

84 283 options de souscription d'actions n'ont pas été levées au cours de l'exercice 2018.

3.8.4 Plans d'actions de performance

Deux plans ont été mis en place, portant respectivement sur 65 000 et 61 000 actions. Le détail des plans d'options et attribution d'actions de performance est présenté dans les annexes aux comptes consolidés et sociaux (voir « États financiers et notes annexes »). Au 31 décembre 2018, le Plan 1 a été clôturé suite à la distribution définitive des actions de performance le 28 septembre 2018. Un second plan d'attribution d'actions de performance, le Plan 2, reste en vigueur, conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale extraordinaire de la Société du 27 mai 2016.

1. Le Conseil d'administration a, en date du 27 septembre 2016, arrêté un plan d'attributions d'actions de performance destiné à l'ensemble des salariés et dirigeants de la Société et de ses filiales françaises et étrangères (Plan 1). Chaque bénéficiaire a reçu le 28 septembre 2016 une attribution de 25 actions dont les mandataires sociaux Yves L'Épine (Directeur Général) et Pierre André (Directeur Général délégué). À l'issue de l'évaluation des critères de performance, le Conseil d'administration du 25 septembre 2018 a arrêté à huit le nombre d'actions de performance définitivement attribuées par bénéficiaire.

Plan 1 – Décision du Conseil d'administration du 27 septembre 2016

EXERCICE 2018

SYNTHÈSE DU PLAN 1

Date de l'Assemblée Générale extraordinaire :	27 mai 2016
Date du Conseil d'administration :	27 septembre 2016
Période d'acquisition/Conditions d'acquisition :	Période d'attribution de deux ans à compter du 28 septembre 2016. L'acquisition définitive des actions attribuées est subordonnée à une condition de présence à l'issue de la période d'attribution, et à l'atteinte de critères de performance collective. Les actions acquises seront disponibles sans période de conservation. Toutefois, le Directeur Général et le Directeur Général délégué devront conserver respectivement 20 % et 5 % de leurs actions acquises jusqu'à la fin de leurs fonctions au sein de la Société.
Date de distribution des actions :	28 septembre 2018
Distribution le 28 septembre 2018 à l'issue de la période d'attribution de deux ans :	À l'issue de l'évaluation des critères de performance, le Conseil d'administration du 25 septembre 2018 a arrêté à 8 le nombre d'actions de performance définitivement attribuées par bénéficiaire.
Nombre total d'actions distribuées au 28 septembre 2018 :	15 896 actions
Cours d'attribution de l'action :	58,40 €

2. Le Conseil d'administration a, en date du 8 novembre 2016, arrêté un plan d'attributions d'actions de performance destiné à certains des salariés et dirigeants de la Société et de ses filiales françaises et étrangères (Plan 2).

Plan 2 – Décision du Conseil d'administration du 8 novembre 2016

EXERCICE 2018

Actions attribuées au cours de l'exercice 2018 :	38 680 actions
◆ dont attribuées aux mandataires sociaux :	800 actions
◆ dont attribuées aux 10 premiers attributaires salariés du Groupe non mandataires sociaux :	10 910 actions
Actions distribuées au cours de l'exercice 2018 :	34 131 actions
◆ dont distribuées aux mandataires sociaux :	8 054 actions
◆ dont distribuées aux 10 premiers attributaires salariés du Groupe non mandataires sociaux :	7 505 actions
Valorisation au 31 décembre 2018 des actions attribuées en 2018	2 026 K€
SYNTHÈSE DU PLAN 2	
Date de l'Assemblée Générale extraordinaire :	27 mai 2016
Date du Conseil d'administration :	8 novembre 2016
Période d'acquisition/Conditions d'acquisition :	Période d'attribution de deux ans à compter du 1 ^{er} décembre 2016. L'acquisition définitive des actions attribuées est subordonnée à une condition de présence à l'issue de la période d'attribution, et à l'atteinte de critères de performance collective. Les actions acquises seront disponibles sans période de conservation. Toutefois, le Directeur Général et le Directeur Général délégué devront conserver respectivement 20 % et 5 % de leurs actions acquises jusqu'à la fin de leurs fonctions au sein de la Société.
Date de distribution des actions :	1 ^{er} décembre 2018
Nombre total d'actions en cours d'attribution au 31 décembre 2018 :	49 177 actions ⁽¹⁾
Cours d'attribution de l'action :	56,80 €

(1) Dont 10 497 attribuées pour l'exercice 2017.

3.8.5 Plans d'options de souscription d'actions pour l'exercice 2018

Voir Note 21 « Options de souscription et d'achat d'actions » des comptes annuels et annexes.

3.9 LIMITATION DU RISQUE DE CONTRÔLE ABUSIF DE L'ACTIONNAIRE MAJORITAIRE

Par la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, et l'occupation de ces deux fonctions par des membres indépendants de la famille Guerbet, la Société a pris des mesures afin de limiter le risque de contrôle abusif de l'Actionnaire majoritaire.

3.10 POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIÈRE D'ÉMISSION ET DE RACHAT D' ACTIONS

L'Assemblée Générale du 25 mai 2018 a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de dix-huit mois, à mettre en place un programme de rachat d'actions dans la limite de (i) 10 % du nombre total des actions composant le capital social ou (ii) 5 % du nombre total des actions composant le capital social s'il s'agit d'actions acquises par

la Société en vue de leur conservation et de leur remise en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, étant précisé que les acquisitions réalisées par la Société ne pourraient en aucun cas amener la Société à détenir à quelque moment que ce soit plus de 10 % des actions composant son capital social.

3.11 PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Afin d'assurer la couverture des attributions d'actions aux salariés et mandataires sociaux du Groupe et conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, le groupe Guerbet a acquis en 2018, par l'intermédiaire de prestataires de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance, 53 500 actions.

Le rachat des actions s'est opéré du 23 juillet au 12 octobre 2018, conformément aux modalités décrites dans le « Descriptif du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 25 mai 2018 ». À savoir :

- ◆ les titres concernés devant être des actions ordinaires de Guerbet S.A. / code ISIN FR0000032526 ;

- ◆ le nombre maximal de titres pouvant être achetés de 60 000 ;
- ◆ les achats ne devant représenter au maximum 0,5 % du capital (pourcentage calculé sur la base du capital social statutaire constaté le 27 mars 2018, soit 12 563 358 € divisé en 12 563 358 actions) ;
- ◆ un prix d'achat unitaire maximum de 130 € ;
- ◆ une durée de rachat des actions devant être comprise entre le 23 juillet et le 31 décembre 2018.

3.11.1 Le tableau ci-après résume les opérations réalisées par le Groupe sur ses propres titres entre le 23 juillet et le 31 décembre 2018.

Mois de transaction	Nombre de titres achetés dans le mois
Juillet	7 560
Août	23 926
Septembre	11 811
Octobre	10 203
TOTAL SUR PÉRIODE DU 23 JUILLET AU 12 OCTOBRE 2018	53 500

3.12 RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AYANT UN IMPACT POTENTIEL SUR LE CAPITAL

Objet de la délégation	Montant nominal maximal	Durée de l'autorisation	Échéance
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ou toute autre somme dont la capitalisation serait admise	2 500 000 €	26 mois	25 juillet 2020
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de créance donnant accès à des actions nouvelles	S'agissant des augmentations de capital : 6 250 000 € ⁽¹⁾ S'agissant des émissions de titres de créance : 200 000 000 € ⁽³⁾	26 mois	25 juillet 2020
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de créance donnant accès à des actions nouvelles, dans le cadre d'offres au public	S'agissant des augmentations de capital : 1 250 000 € ⁽¹⁾⁽²⁾ S'agissant des émissions de titres de créance : 200 000 000 € ⁽³⁾	26 mois	25 juillet 2020
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de créance donnant accès à des actions nouvelles, par placements privés visés à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier	S'agissant des augmentations de capital : 1 250 000 € ⁽¹⁾⁽²⁾ S'agissant des émissions de titres de créance : 200 000 000 € ⁽³⁾	26 mois	25 juillet 2020
Autorisation au Conseil d'administration en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offres au public ou par placements privés visés à l'article L. 411-2-II du Code monétaire et financier, afin de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée Générale, dans la limite de 10 % du capital par an	S'agissant des augmentations de capital : 1 250 000 € ⁽¹⁾⁽²⁾ S'agissant des émissions de titres de créance : 200 000 000 € ⁽³⁾	26 mois	25 juillet 2020
Autorisation au Conseil d'administration en vue d'augmenter le montant des émissions avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription	Limite prévue par la réglementation applicable (à ce jour 15 % de l'émission initiale) ⁽¹⁾	26 mois	25 juillet 2020
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions en rémunération d'apports en nature dans la limite de 10 % du capital social	S'agissant des augmentations de capital : 1 250 000 € ⁽¹⁾ S'agissant des émissions de titres de créance : 200 000 000 € ⁽³⁾	26 mois	25 juillet 2020
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission d'actions de la Société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	250 000 € ⁽¹⁾⁽⁴⁾	26 mois	25 juillet 2020
Autorisation au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de performance, en faveur de certains salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés lui étant liées	250 000 € ⁽¹⁾⁽⁴⁾ (soit environ 2% du capital social)	24 mois	25 mai 2020

(1) Délégation soumise au plafond global pour les augmentations de capital de 6 250 000 € (soit environ 49,7% du capital).

(2) Un sous-plafond fixé à 1 250 000 € (soit environ 9,9% du capital) s'applique à ces délégations.

(3) Délégation soumise au plafond global pour les émissions de titres de créance de 200 000 000 €.

(4) Un sous-plafond fixé à 250 000 € (soit environ 2% du capital) s'applique à ces délégations.

Aucune des autorisations conférées n'a été utilisée au cours de l'exercice 2018. Aucune autorisation n'arrivant à échéance, il ne sera donc soumis aucune résolution visant les autorisations à l'Assemblée Générale du 24 mai 2019.

3.13 DISPOSITIONS STATUTAIRES LIÉES AUX ACTIONS

3.13.1 Titres au porteur identifiables (article 8)

La Société est en droit de demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres, dans les conditions et selon les modalités légales, l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées d'Actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

3.13.2 Déclaration de franchissement de seuil

Les statuts de la Société ne prévoient pas d'obligation supplémentaire d'information portant sur la détention de fractions du capital ou des droits de vote inférieurs à celle du vingtième mentionnée à l'article L. 233-7 alinéa 1 du Code de commerce.

3.13.3 Actions nécessaires pour modifier les droits des Actionnaires

Il n'existe pas de disposition plus stricte que celles prévues par la loi.

4

Rapport de gestion

4.1	Analyse de l'activité et du résultat	65
4.2	Évènements importants survenus depuis le début de l'exercice 2019	68
4.3	Informations relatives au contrôle interne	69
4.4	Gestion et facteurs de risques	70
4.5	Autres informations légales	76

4.1 ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DU RÉSULTAT

4.1.1 Présentation du chiffre d'affaires publié

Ventilation du chiffre d'affaires par gamme de produits	2018	2017
Rayons X	43,9 %	46,6 %
IRM	33,7 %	33,7 %
Systèmes d'Injection et Services	9,9 %	9,9 %
TOTAL IMAGERIE DIAGNOSTIQUE	87,5 %	90,2 %
IMAGERIE INTERVENTIONNELLE	8,3 %	7,0 %
AUTRES	4,2 %	2,8 %

Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique	2018	2017
Europe	43,0 %	46,4 %
Autres marchés	57,0 %	53,6 %

4.1.2 Analyse du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires publié de 789,6 M€, en repli de 2,2 %, est marqué par un impact de change défavorable de 36,1 M€. Les principaux impacts de change proviennent essentiellement du real brésilien (10,6 M€), du dollar US (7,6 M€), de la livre turque (5,5 M€) et du peso argentin (3,1 M€).

À taux de change constant (TCC) ⁽¹⁾, le chiffre d'affaires s'établit à 825,7 M€, en progression entièrement organique de 2,3 %. Le chiffre d'affaires de l'Imagerie Diagnostique à TCC est stable à 722,6 M€ (- 0,7 %) par rapport à l'exercice 2017. L'activité Imagerie Interventionnelle confirme sa forte croissance avec un chiffre d'affaires à TCC à 67,2 M€, en progression de 18,6 %.

4.1.3 Résultats

Normes IFRS (en K€)	2018 ⁽¹⁾		2017	
		En % du CA		En % du CA
+ Chiffres d'affaires	789 602	100,0	807 119	100,0
+ Autres produits de l'activité	6 136	0,8	2 157	0,3
- Achats consommés et variation de stocks	(189 642)	(24,0)	(187 142)	(23,2)
- Charges externes	(246 463)	(31,2)	(254 827)	(31,6)
- Charges de personnel	(235 072)	(29,8)	(222 151)	(27,5)
+/- Autres produits et charges d'exploitation	2 188	0,3	2 587	0,3
- Impôts et taxes	(16 099)	(2,0)	(17 710)	(2,2)
EBITDA ⁽²⁾	110 649	14,0	130 033	16,1
- Amortissements et provisions	40 732	5,2	(50 814)	(6,2)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	69 917	8,9	79 219	9,8
- Frais financiers nets	(6 888)	(0,9)	(6 050)	(0,7)
+/- Résultat de change et autres produits/charges financières	3 408	0,4	(6 359)	(0,8)
+/- Charge d'impôt	(19 618)	(2,5)	(20 591)	(2,6)
RÉSULTAT NET	46 819	5,9	46 219	5,7

(1) Dans le cadre de l'intégration de l'activité CMDS, le plan d'harmonisation du calcul des Prix de Revient Industriels (PRI) pour l'ensemble du Groupe a été finalisé à l'automne 2017, pour une mise en place au 1^{er} janvier 2018. Ceci s'est traduit par une valorisation des stocks selon un découpage analytique plus précis et par un élargissement du périmètre des coûts inclus dans la valorisation des stocks.

En application d'IAS 8, ce changement revêt le caractère d'un changement d'estimation et a donc été traité selon la méthode prospective (IAS 8.36), affectant ainsi uniquement les périodes en cours et futures. L'effet sur le compte de résultat a été lissé sur la durée de rotation des stocks, qui est en moyenne de neuf mois. La durée de neuf mois a été calculée en rapportant la valorisation de l'ensemble des stocks (matières premières, encours de production chimie et pharmacie, produits finis) au PRI standard correspondant.

Ce changement d'estimation a induit une revalorisation des stocks de 15,6 M€ au 1^{er} janvier 2018, avec un effet de + 15,6 M€ (avant impôts) sur le résultat opérationnel courant de l'année, compte tenu du lissage sur la durée de rotation des stocks.

Les achats consommés et variation de stocks ont ainsi été réduites de 15,6 M€ au titre de l'exercice 2018.

(2) EBITDA = Résultat opérationnel + dotations nettes aux amortissements et aux provisions.

4.1.4 Analyse des résultats

L'EBITDA s'établit à 110,6 M€. Il intègre, pour la première fois, l'impact en année pleine de l'arrivée du générique de Dotarem® en Europe. Il reflète également les efforts engagés dans le cadre du plan GEAR 2023 avec le passage à une organisation de distribution directe au Japon, le renforcement dans des pays à fort potentiel commercial et les coûts attachés au passage en phase III du gadopictérol, successeur du Dotarem®.

Le Résultat opérationnel s'établit à 69,9 M€, soit 8,9 % du chiffre d'affaires.

Le Résultat net est stable à 46,8 M€ contre 46,2 M€ en 2017. Il intègre une évolution favorable du taux effectif d'impôt à 29,5 %.

(1) À taux de change constant : les montants et taux de croissance sont calculés en neutralisant l'effet de change. Celui-ci est défini comme la différence entre la valeur de l'indicateur de la période N converti au taux de change de la période N-1 et la valeur de l'indicateur de la période N-1.

4.1.5 Situation financière

Normes IFRS (en K€)	2018	2017
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT APRÈS COÛT DE L'ENDETTEMENT ET IMPÔT	85 406	97 093
Variation du besoin en fonds de roulement dont :	4 561	(43 657)
<i>Variation des stocks</i>	(5 026)	(23 714)
<i>Variation des comptes clients</i>	1 960	193
<i>Variation des comptes fournisseurs</i>	4 475	6 351
<i>Variation des autres actifs et passifs</i>	3 152	(26 487)
Investissements bruts	(68 106)	(43 811)
Dividendes	(10 703)	(10 745)
Autres ⁽¹⁾	(41 407)	24 556
CASH-FLOW LIBRE ⁽²⁾	(30 249)	23 436
ENDETTEMENT NET ⁽³⁾	308 656	278 407

(1) Comprenant principalement l'impôt, l'incidence de variation de cours des devises, les cessions d'immobilisations, les augmentations de capital détaillés dans le tableau des flux de trésorerie consolidé.

(2) Le cash-flow libre correspond à la différence entre l'excédent de trésorerie d'exploitation et les dépenses d'investissement. Il explique l'augmentation ou la diminution de la dette nette.

(3) L'endettement net est obtenu par la somme des dettes financières courantes et non courantes diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

4.1.6 Analyse de la situation financière

Le Groupe bénéficie de fondamentaux solides. Les capitaux propres ressortent en progression de 24,6 M€ à 366,8 M€ et la dette nette s'élève à 308,7 M€. Avec une capacité d'autofinancement après coût de l'endettement et impôt de 85,4 M€, Guerbet dispose d'une situation financière solide avec un levier financier (Dette nette/EBITDA) de 2,79.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale du 24 mai 2019, le versement d'un dividende de 0,85 € par action.

Afin de contribuer au développement du Groupe dans le cadre de son plan stratégique GEAR 2023, et au regard de sa capacité d'endettement, Guerbet a signé le 13 février 2019 un contrat de crédit de 500 M€ sur une période de cinq ans en refinancement de sa dette existante. Ce contrat a été conclu avec neuf partenaires financiers dont la coordination est assurée par BNP Paribas. Cette nouvelle dette est assortie d'un seul covenant (Dette nette/EBITDA = 4,0) sur toute la durée du prêt.

4.1.7 Perspectives d'avenir

Plan stratégique GEAR 2023

Le plan GEAR 2023 présenté le 18 avril 2018 lors du *Capital Markets Day* indique la stratégie du Groupe à moyen terme. L'objectif de ce plan est de tirer profit des opportunités de croissance qui existent dans un contexte d'évolution des marchés.

En Imagerie Diagnostique, le marché des produits de contraste en IRM, qui est estimé à environ 1 Md€, connaîtra une croissance en volume contrebalancée par une pression sur les prix liée à la pénétration des génériques. Le marché des produits de contraste en CT & Cath Lab, qui est estimé à environ 2,7 Md€, devrait enregistrer un taux de croissance faible à seulement un chiffre. Dans le même temps, Guerbet est convaincue qu'il existe des opportunités de croissance forte sur le marché des Systèmes d'Injection et Services pour produits de contraste, qui est estimé à environ 1,2 Md€.

Les marchés de l'imagerie Interventionnelle bénéficient du fort développement de la chirurgie mini-invasive, qui requiert des produits de contraste. Guerbet est convaincue de sa capacité à se positionner sur certains segments du marché ayant une valeur combinée estimée supérieure à environ 1,6 Md€, en mettant en valeur son portefeuille de produits et son expertise. De tels segments de marché, qui incluent l'oncologie interventionnelle, l'embolisation guidée par l'image et la technologie d'optimisation de la délivrance *in situ*, représentent des opportunités de croissance significatives pour Guerbet.

Le plan stratégique GEAR 2023 est construit autour de quatre piliers :

- ◆ « **Grow our existing products** » : la croissance des produits existants ;
- ◆ « **Expand into adjacencies** » : l'expansion dans des marchés adjacents ;
- ◆ « **Acquire new technologies** » : l'acquisition de nouvelles technologies ; et
- ◆ « **Return to shareholders** » : le retour à l'Actionnaire.

Le plan stratégique GEAR 2023 associe des initiatives de développement interne (« Boost interne »), qui visent à accélérer la croissance organique et se fondent sur des investissements ciblés dans les activités actuelles correspondant à des opportunités de marché, à des initiatives de développement externe (« Boost externe »), qui consistent en des opportunités d'acquisition afin de générer de la croissance supplémentaire et d'améliorer les perspectives de marge.

En Imagerie Diagnostique, Guerbet a identifié plusieurs initiatives « Boost interne » et « Boost externe », dont certaines ont déjà avancé en 2018 :

- ◆ Sur les initiatives de Boost interne :
 - L'objectif de lancement en 2022 du gadopiclenol, nouveau produit de contraste en IRM, à fort potentiel se confirme, avec un lancement des études cliniques de phase III dès 2019 ;
 - Le développement d'une force de vente au Japon qui commercialise directement les produits Guerbet sur le marché en octobre 2018. Cette organisation de distribution directe permettra d'accélérer la pénétration dans le 2^{ème} marché mondial pour les produits de contraste en IRM et en CT & Cath Lab ;
 - Saisir les opportunités de croissance dans les zones géographiques clés, soit en accélérant dans des pays récemment lancés à l'issue de l'acquisition de CMDS, soit en renforçant notre présence sur les grands marchés où il reste des opportunités de croissance à saisir (États-Unis et Chine continentale) ;
 - Poursuivre le développement d'une offre digitale, avec une offre logicielle modulaire fondée sur un modèle de *Software as a Service* (Saas) visant à améliorer les résultats opérationnels et cliniques.

- ◆ Sur les initiatives de Boost externe :
 - Systèmes d'Injection et Services : renforcer la complémentarité de l'offre de produits de Guerbet en ajoutant de nouveaux Systèmes d'Injection et Services au portefeuille existant ; et
 - Intelligence Augmentée : développer une offre permettant de répondre à une forte opportunité de marché en mettant en valeur le réseau de Guerbet et ses relations avec les radiologues. Le partenariat avec IBM Watson Health signé en juin 2018 est une première étape importante.

En Imagerie Interventionnelle, les initiatives de Boost interne seront constituées du développement de nouvelles indications pour Lipiodol®, du développement et de l'accélération de produits d'Accurate Medical Therapeutics et du développement industriel de la technologie de microsphères acquise d'Occlugel.

S'agissant des initiatives de Boost externe en Imagerie Interventionnelle, Guerbet a pour intention de bâtir un portefeuille de produits unique *via* la réalisation d'acquisitions ciblées, principalement d'acteurs de type « start-up » (répliquant le modèle d'Accurate Medical Therapeutics). La Société a pour objectif de générer 100 M€ à 150 M€ de chiffre d'affaires en 2023 avec les sociétés acquises sur la période 2018-2023. La Société considère qu'elle jouit d'atouts concurrentiels importants pour lui permettre de concrétiser ces opportunités d'acquisition, notamment son expertise en recherche et développement lui permettant d'identifier et évaluer les technologies des sociétés considérées, son réseau commercial lui permettant de lancer et d'accélérer la pénétration de marché et son processus de décision d'acquisition rapide.

Perspectives 2019

En 2019, le Groupe attend une croissance modérée de ses ventes. Dotarem® bénéficiera à nouveau d'une croissance en volume et du passage à la distribution directe au Japon mais sera impacté par une baisse continue des prix et par l'arrivée des génériques dans de nouveaux pays. Par ailleurs, Guerbet dispose de moteurs de développement en Imagerie Interventionnelle et dans les solutions digitales. En 2019, le démarrage des ventes des microcathéters DraKon™ et SeQure® d'Accurate Medical Therapeutics aux États-Unis, puis en Europe dès l'obtention du marquage CE, constitue un relais de croissance dans la stratégie de Guerbet. Le Groupe devrait en outre bénéficier de la contribution en année pleine des indications de Lipiodol® enregistrées en 2018 dans de nouveaux pays.

La situation financière de l'exercice en cours devrait connaître une amélioration significative du *cash-flow* avec une évolution favorable du besoin en fonds de roulement, en particulier grâce à la baisse des stocks.

4.2 ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE 2019

Prime Macron

En 2019, la société Guerbet a décidé d'attribuer en France une prime exceptionnelle dans le cadre de la loi n° 2018-1213 du 24 décembre 2018 portant mesures d'urgence économiques et sociales.

Refinancement de la dette existante

Afin de contribuer au développement du Groupe dans le cadre de son plan stratégique GEAR 2023, et au regard de sa capacité d'endettement, Guerbet a signé le 13 février 2019 un contrat de crédit de 500 M€ sur une période de cinq ans en refinancement de sa dette existante. Ce contrat a été conclu avec neuf partenaires financiers dont la coordination est assurée par BNP Paribas. Cette nouvelle dette est assortie d'un seul covenant ($\text{Dette nette/EBITDA} = 4,0$) sur toute la durée du prêt.

Marquage CE

Le 16 avril 2019, le marquage CE a été obtenu pour les microcathéters d'embolisation périphérique SeQure® et DraKon™.

4.3 INFORMATIONS RELATIVES AU CONTRÔLE INTERNE

4.3.1 Définition du contrôle interne

Le contrôle interne de Guerbet est un processus mis en œuvre par tous les collaborateurs, sous la responsabilité du Conseil d'administration et du Comité exécutif, en vue de garantir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs suivants :

- ◆ Le bon fonctionnement et l'efficacité des processus internes ;
- ◆ La fiabilité de l'information financière ;
- ◆ Le respect des règles internes applicables, et la conformité aux lois et réglementations ;

- ◆ La sauvegarde des actifs et la prévention des fraudes.

Cette définition s'appuie sur les référentiels internationaux existants, notamment le COSO (*Committee Of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission*) dans sa version révisée en 2013. Le contrôle interne contribue ainsi à la maîtrise des risques mais ne peut fournir une garantie absolue que tous les risques sont totalement éliminés ou maîtrisés.

4.3.2 Organisation du contrôle interne

La Direction du Contrôle Interne du Groupe couvre les départements *Compliance*, Contrôle interne et Audit interne. Elle est rattachée au Directeur Général avec un accès direct au Comité d'audit et au Conseil d'administration. Cette Direction coordonne son travail avec les Directions opérationnelles et fonctionnelles sur le périmètre de l'ensemble des activités du Groupe. Au sein de cette direction, le département Contrôle interne est en charge de :

- ◆ Définir l'organisation et les méthodologies à adopter pour la mise en place d'un dispositif de contrôle interne effectif au sein du Groupe, selon les instructions de la Direction générale, et conformément au référentiel COSO ;
- ◆ Analyser toutes les activités du Groupe et documenter les principaux processus avec les opérationnels concernés, il s'agit de vérifier que les activités de contrôle adaptées sont en place sur les principaux risques pour atteindre les objectifs décrits dans la Section 4.3.1 ;

- ◆ Piloter et rendre compte du déploiement du dispositif de contrôle interne ;
- ◆ Animer un réseau de correspondants afin de promouvoir le contrôle interne au sein du Groupe. Les correspondants de contrôle interne sont pour l'essentiel les « contrôleurs financiers ».

Le Directeur du Contrôle Interne coordonne par ailleurs le déploiement de la Charte éthique, en étant le référent « éthique » au sein du Groupe. La Direction du Contrôle interne, au travers de ses départements *Compliance* et Contrôle interne, renforce également les actions de prévention contre les risques de fraude et de corruption (voir Section 5.6 « Éthique des affaires »).

4.3.3 Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Le contrôle interne relatif au traitement de l'information financière et comptable vise à assurer au sein du groupe Guerbet la conformité des informations comptables et financières avec les lois et règlements. Le contrôle interne assure également l'application des instructions et orientations fixées par la Direction générale.

Les activités de Direction générale, de Direction financière et de contrôle de gestion du Groupe sont centralisées au niveau de la société-mère Guerbet. Par ailleurs, le Groupe dispose de centres de services partagés régionaux et de services administratifs et financiers dans la plupart des filiales.

Guerbet a mis en place une procédure de contrôle des engagements hors bilan, notamment des engagements de cautions et garanties ainsi que des instruments de marché qui sont revus périodiquement par le Comité d'audit et le Conseil d'administration.

La Direction financière du Groupe a mis en place un plan comptable et des procédures applicables par l'ensemble des entités du Groupe.

Ces procédures concernent les normes comptables et la remontée d'informations.

Les comptes consolidés du Groupe sont préparés par les équipes de la société-mère. Une liasse de consolidation retraitée aux normes édictées par le Groupe est établie pour chaque filiale consolidée à partir des données comptables provenant des systèmes d'information locaux.

En 2018, le déploiement de la démarche de contrôle interne du Groupe s'est poursuivi sur des processus et activités concourant à la maîtrise de l'élaboration de l'information comptable et financière, notamment :

- ◆ La définition et le renforcement des dispositifs de contrôle interne de processus clés concernant par exemple les achats, les ventes ou les stocks ;
- ◆ Le maintien du dispositif de délégation des engagements externes (DOA) sur le périmètre du Groupe, ainsi que sa transposition dans les systèmes d'information (ERP — *Enterprise Resource Planning*) ;
- ◆ La mise en place de revues des droits d'accès dans les systèmes d'information, afin de prévenir, identifier et résoudre les situations à risques en matière d'autorisations d'accès ;
- ◆ La construction d'un référentiel groupe en matière de séparation des tâches et l'initiation d'une analyse des conflits potentiels existants ;
- ◆ Le renforcement de la communication en matière de contrôle interne avec la création d'une communauté dédiée sur le nouveau réseau social interne du Groupe en vue de faciliter les échanges, et rendre plus lisible l'organisation en matière de contrôle interne au sein de l'entreprise ;
- ◆ La poursuite des actions de prévention des fraudes, notamment par le suivi et l'analyse des tentatives et cas détectés, et la sensibilisation régulière des collaborateurs du Groupe.

4.3.4 Audit interne

Au sein du Groupe, l'Audit interne fournit une évaluation indépendante et objective de l'efficacité des dispositifs de contrôle en place par rapport aux principaux risques identifiés au sein de l'entreprise.

La gouvernance de l'Audit interne est définie dans une Charte d'audit interne validée par le Directeur Général et le Comité d'audit. Cette Charte précise les missions, les périmètres d'intervention, les responsabilités de l'Audit interne ainsi que les méthodologies utilisées dans la conduite des missions d'audits internes.

Le périmètre d'intervention de l'Audit interne couvre toutes les opérations, fonctions et entités légales du Groupe. L'Audit interne est rattaché à la Direction du Contrôle Interne du Groupe et couvre les fonctions *Compliance*, Contrôle interne et Audit interne. Il rapporte directement au Directeur Général et communique régulièrement au Comité d'audit. Ce schéma organisationnel soutient la nécessaire indépendance de l'Audit interne au sein de l'organisation, tout en favorisant la coordination avec les départements Contrôle interne et *Compliance* qui concourent à la maîtrise des risques sur le périmètre du Groupe.

L'Audit interne contribue, au travers de ses missions et recommandations, à l'amélioration de la performance globale de l'organisation, en évaluant de manière systématique et méthodique ses processus de maîtrise des risques et de gouvernance.

Le plan d'audit interne est présenté chaque année au Comité d'audit qui l'examine, l'amende si besoin et émet un avis positif avant son déploiement. Ce plan d'audit interne annuel se base sur les risques

identifiés au niveau du Groupe ainsi que sur divers éléments recueillis lors d'entretiens avec des membres du Comité exécutif ou des experts métier du Groupe. Le Comité d'audit a émis un avis positif sur le plan d'audit interne pour l'année 2019 lors de sa réunion du 5 novembre 2018.

Des rapports d'audit détaillant les recommandations spécifiques à chaque mission sont rédigés et diffusés aux personnes concernées, ainsi qu'aux membres du Comité exécutif responsables des activités auditées. Une restitution orale est réalisée lors des réunions du Comité d'audit et les rapports sont mis à disposition des membres du Comité d'audit. Le Comité d'audit suit l'avancée des mises en œuvre des plans d'actions déterminés suite aux audits effectués.

En 2018, le Directeur du Contrôle interne du Groupe est intervenu lors de cinq Comités d'audit, et a notamment présenté :

- ◆ le bilan d'activités de l'Audit interne pour l'année 2017 ;
- ◆ la synthèse des constats relevés lors des audits internes réalisés. En 2018, ces constats ont porté sur des audits réalisés en 2017 et 2018 sur un site industriel, deux entités commerciales, trois processus transverses du Groupe et un audit expert en matière de Cybersécurité ;
- ◆ un état actualisé du risque de fraude, notamment en matière de faux ordres de virements internationaux ;
- ◆ un *benchmark* sur les pratiques des entreprises en matière d'organisation des fonctions Audit interne, Contrôle interne et *Risk Management* ;
- ◆ la proposition de plan d'audit interne pour 2019.

4.4 GESTION ET FACTEURS DE RISQUES

4.4.1 Gestion des risques

Les risques auxquels l'entreprise est exposée font l'objet d'une identification, d'une évaluation et d'une hiérarchisation. Une cartographie des risques est ainsi établie et régulièrement actualisée. Elle rassemble les risques majeurs du Groupe, classés par thèmes. Ces risques sont évalués en fonction de leur impact potentiel et de leur probabilité d'occurrence. Les risques les plus forts font l'objet d'un plan d'actions de prévention et de réduction et les actions mises en place sont suivies dans les plans d'amélioration continue.

Le *risk manager*, chargé de la promotion et du développement des compétences en matière de management des risques, diffuse son savoir-faire et son expertise tout en apportant un support méthodologique au management opérationnel et aux « propriétaires » identifiés. Il s'assure également de l'optimisation du coût du risque par son transfert éventuel aux assurances.

4.4.2 Facteurs de risques

Synthèse des principaux risques

Risques stratégiques	Risques opérationnels	Risques financiers	Autres risques
Prix et remboursement des produits	Qualité et sécurité des produits	Liquidité	Juridiques et litiges
Produits génériques	Production et <i>supply chain</i>	Marché	Responsabilité liée aux produits
Ressources humaines	Environnement et sécurité	Contreparties bancaires	
Éthique et marketing responsable	Sûreté	Clients	
Systèmes d'informations et Cybersécurité		Fiscaux	
Données personnelles			
Acquisitions			
Contrefaçons			
Évolution des réglementations			

4.4.2.1 Risques stratégiques

Risques liés au prix et au remboursement des produits

Le Groupe fait face de manière générale à des incertitudes sur la fixation du prix de ses produits directement liées aux fortes pressions qui impactent les prix de l'ensemble des produits de santé. Partout dans le monde, les autorités publiques renforcent leurs efforts de contrôle des dépenses de santé, ce qui conduit à davantage de rigueur dans les politiques de remboursement et de fixation des prix.

Dans les pays où les prix sont réglementés, cette tendance se manifeste, par exemple, par des mécanismes visant à encourager la substitution des produits princeps par les produits génériques existants, par des baisses réglementaires du prix des médicaments, par le recours plus fréquent aux procédures d'achats par appel d'offres ou par une mutualisation des achats par les établissements de santé.

Afin de mieux maîtriser ce risque, le Groupe met tout en œuvre pour réduire ses coûts. Cela se traduit par des efforts sur les coûts de production *via* le développement de nouveaux procédés plus efficaces et le déploiement d'un modèle d'excellence opérationnelle. Parallèlement, Guerbet poursuit continuellement ses activités d'innovation, tant pour démontrer la valeur ajoutée et le bénéfice de ses produits pour les patients, que par le développement de nouveaux produits de santé.

Risques liés aux produits génériques

Le Groupe fait face à la concurrence de produits génériques. Ces produits impactent les parts de marché du Groupe et exercent une pression plus forte sur les prix de vente. En effet, dans les pays où le prix des médicaments est réglementé, des mesures de baisse de prix peuvent être appliquées aux produits princeps lors du lancement de produits génériques. Dans les marchés où l'achat des produits de contraste fait l'objet d'appels d'offres, l'arrivée de nouveaux concurrents crée une pression à la baisse sur les prix.

Depuis 2017, GE Healthcare commercialise un générique de Dotarem® dans la plupart des pays de l'Union Européenne. En Asie-Pacifique, le produit est enregistré et commercialisé dans quatre pays (Taiwan, Corée du Sud, Inde et Australie). D'autres génériques de Dotarem® sont commercialisés, dans quelques pays européens et en Chine.

Le département Propriété Intellectuelle et la Direction juridique sont organisés pour conduire une veille active sur ce sujet et mettent en œuvre toutes les actions nécessaires pour que le portefeuille de brevets et de marques du Groupe concernant Dotarem® soit strictement respecté (voir Section 1.6.7 « Portefeuille de Recherche et Développement »).

Risques liés aux Ressources Humaines

Les risques liés aux Ressources Humaines peuvent prendre plusieurs formes : risques psychosociaux, démobilité, départ de personnes clés, difficultés à recruter ou à retenir les talents, difficultés liées à l'intégration suite aux acquisitions.

Ces risques font l'objet d'un suivi régulier et d'actions, comme par exemple, la mise en place d'un comité de carrières, l'évaluation des salariés et la détection des talents avec la mise en place d'un centre de développement des talents au sein des opérations industrielles.

Guerbet a fortement développé sa communication externe *via* les réseaux sociaux et le déploiement de sa marque employeur. Guerbet continue et renforce l'intégration des jeunes collaborateurs avec le programme Ambassadeur École et le recours à l'apprentissage.

Enfin, Guerbet est doté d'un programme de rétention et d'un plan de succession qui sont régulièrement mis à jour.

Les informations complémentaires sur les actions et objectifs pour gérer ces risques sont intégrées dans le Chapitre 5.

Risque éthique et marketing responsable

L'activité du Groupe est soumise à une réglementation contraignante. Guerbet a adopté un Code d'éthique qui impose aux salariés de se conformer aux législations et réglementations applicables et qui comporte des principes et des règles de conduite spécifiques en ce sens. Guerbet a également mis en place des politiques, des formations sur l'éthique des affaires et des procédures pour s'assurer que tous, employés, dirigeants, agents, intermédiaires et les tiers respectent les lois et réglementations applicables (y compris la réglementation américaine FCPA (*US Foreign Corrupt Practices Act*), la législation anti-corruption au Royaume-Uni (*UK Bribery Act*), la convention sur la lutte contre la corruption de l'OCDE, la législation anti-corruption en France issue de la loi dite « Sapin II » et les autres lois et règlements anti-corruption. Guerbet respecte également les réglementations encadrant les activités de représentation d'intérêts.

Malgré les efforts de Guerbet en la matière, des déviations peuvent survenir et il ne peut être exclu que la responsabilité de Guerbet et/ou de ses dirigeants soit mise en cause en vertu des lois et règlements au titre d'agissements en lien avec ses activités. Tout manquement à la conformité à la loi ou à la réglementation applicable (*Compliance*), y compris aux nouvelles réglementations, directement ou indirectement (notamment en raison d'un manquement par un partenaire) pourrait engager gravement la responsabilité de Guerbet et avoir des répercussions sur sa réputation.

Risques liés aux systèmes d'informations & Cybersécurité

Le Groupe est exposé au risque de défaillance de ses systèmes d'information, en raison d'un dysfonctionnement, d'une malveillance ou d'une cyberattaque. La concrétisation de ce risque peut entraîner la perte ou la corruption de données sensibles, telles des informations relatives aux produits, aux clients, aux données financières. Un tel risque peut également se traduire par une indisponibilité partielle ou totale de certains systèmes, désorganisant les processus concernés.

Afin de se prémunir contre ce risque, le Groupe met en place un ensemble de mesures permettant d'assurer la protection des données sensibles, comprenant notamment des plans de continuité d'exploitation de ses systèmes d'information et des audits de vulnérabilité.

Risques liés à la gestion des données personnelles

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur en mai 2018, impose au Groupe de mettre en œuvre différents processus internes de conformité. En cas de violations des obligations, le RGPD prévoit des sanctions lourdes par rapport au régime applicable antérieurement.

Par ailleurs, le Groupe est susceptible d'accéder à des données personnelles de patients dans le cadre d'opérations de maintenance de logiciels commercialisés aux États-Unis, en Asie et en Europe. Dans ce cadre, faute d'assurer l'intégrité et la confidentialité de telles données, il pourrait ne pas être en conformité avec les réglementations qui y sont applicables, s'exposant à un risque pénal, civil et/ou administratif.

Le Groupe a désigné un Délégué à la Protection des Données et a procédé à sa notification auprès de la CNIL. Les missions de ce Délégué ont fait l'objet d'une lettre de mission, en vue de veiller à la conformité du Groupe en matière de protection des données personnelles. Il a notamment en charge le maintien du registre des traitements et le déploiement sur le long terme d'initiatives de mise en conformité. Il bénéficie de relais désignés dans chaque filiale européenne. Il est par ailleurs tenu informé de la mise en place des procédures de conformité à la réglementation américaine *Health Insurance Portability and Accountability Act* (HIPAA) par une équipe *ad hoc* locale.

Risques liés aux acquisitions du Groupe

Guerbet réalise l'intégration des activités de la société Accurate Medical acquise en février 2018 et poursuit les activités liées au développement et à l'enregistrement à travers le monde de la gamme de microcathéters (Seque® et DraKon™) développés par cette société.

Le Groupe a mis en place une organisation spécifique pour réussir cette intégration, ainsi que les acquisitions à venir dans le cadre de la mise en œuvre du plan GEAR 2023. Cette organisation spécifique a pour but de minimiser les risques de non-atteinte des résultats attendus qui pourrait entraîner la reconnaissance d'une perte de valeur des actifs intangibles enregistrés au bilan du Groupe lors de ces acquisitions.

Risque de contrefaçon

En tant que fabricant de médicaments et de dispositifs médicaux, le Groupe s'expose à ce que des tiers tentent de contrefaire ses produits et de les vendre comme étant des produits du Groupe. Les produits contrefaits ne sont pas homologués par les autorités réglementaires compétentes et pourraient s'avérer dangereux. De plus, et dans la mesure où des produits contrefaits seraient vendus comme étant ceux du Groupe, cela pourrait porter préjudice à l'image et la réputation de Guerbet. Le Groupe pourrait également subir un préjudice financier en cas de réalisation du risque.

Une procédure décrivant la conduite à tenir en cas de suspicion de contrefaçon est en place afin d'alerter sans délai les autorités compétentes et déclencher les actions adéquates (saisie, rappel, recherche de la source potentielle).

Risques liés à l'évolution des réglementations

En tant que concepteur, fabricant et distributeur de médicaments et de dispositifs médicaux, Guerbet est soumis à de nombreuses exigences réglementaires sur l'ensemble de ses marchés.

Sur le plan de la fabrication des substances actives de ses produits voire des matériaux utilisés dans la fabrication des équipements médicaux, le Groupe est notamment soumis aux réglementations européennes en vigueur :

- ◆ Seveso (sites industriels utilisant des substances dangereuses et des procédés présentant des risques d'accidents majeurs) ;
- ◆ REACH (enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques) ;
- ◆ IED (directive relative aux émissions industrielles).

Ces réglementations peuvent interdire voire limiter l'utilisation de certains produits ou bien limiter l'activité de production industrielle.

Ces réglementations donnent lieu à des inspections régulières des DREAL (Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) en France et de l'EPA (*Environmental Protection Agency*) en Irlande.

Guerbet fabrique et contrôle ses produits selon des conditions définies et approuvées dans le cadre des Autorisations de Mise sur le Marché (AMM) par les autorités de santé, leur fabrication étant soumise aux bonnes pratiques de fabrication des médicaments à usage humain ou aux normes qualité applicables aux dispositifs médicaux. Une modification de ces réglementations, françaises ou étrangères, peut affecter de manière significative l'activité du Groupe. Celui-ci ne peut garantir que de tels changements, en particulier sur les principaux marchés où il est implanté, n'auront aucun effet négatif sur son activité et ses résultats opérationnels.

Guerbet inscrit le respect des réglementations dans sa politique Qualité Sécurité Environnement applicable sur l'ensemble de ses entités. Des systèmes de veille réglementaire sont mis en place. Ils permettent d'identifier les nouvelles exigences et d'anticiper la mise en œuvre des actions nécessaires au maintien de la conformité.

4.4.2.2 Risques Opérationnels

Qualité et sécurité des produits

La satisfaction de nos clients et la santé des patients sont deux objectifs essentiels du Groupe. Les risques portant sur la qualité et la sécurité des produits ont pour conséquence potentielle la mise en cause de la responsabilité de l'entreprise pour les dommages causés par ses produits (médicaments ou dispositifs médicaux) et les effets qui en découleraient d'un point de vue financier (perte de chiffre d'affaires), juridique (recours de patients ou *class action* notamment) ou de notoriété (perte d'image auprès des clients).

Afin de se prémunir de ces risques, le Groupe contrôle, examine et évalue de façon continue l'ensemble de la chaîne de fabrication et de distribution. Il dispose d'un système de pharmacovigilance et de matériovigilance lui permettant de veiller, suivre et déclarer aux autorités de santé les effets indésirables survenus à l'occasion de l'utilisation de ses produits afin d'apprécier leur rapport efficacité/sécurité. Le Groupe développe et met à disposition de ses clients des produits et des dispositifs médicaux qui ont prouvé leur efficacité et leur sécurité d'emploi. Ceux-ci sont garantis par des tests conformes aux législations et bonnes pratiques en vigueur.

Guerbet diffuse auprès de ses clients une information fiable, équilibrée et objective sur les produits et s'assure que les questions et réclamations sont prises en charge dans les meilleurs délais par le service centralisé de gestion des réclamations clients. Ce service est en lien étroit avec les départements pharmacovigilance et matériovigilance.

Par ailleurs, les sites de production et de distribution de Guerbet sont régulièrement audités par le Groupe ou par les organismes notifiés et inspectés par les autorités de santé. En 2018, les sites d'Aulnay-sous-Bois (France), Montréal (Canada), Raleigh (États-Unis), Cincinnati (États-Unis), Lyon (France), Saint Louis (États-Unis) et notre centre de distribution localisé à Gonesse (France) ont été inspectés. Les conclusions de ces inspections sont très satisfaisantes et démontrent un bon niveau de conformité.

Le groupe Guerbet a mis en place une politique de gestion des risques qui s'appuie sur des référentiels internationaux reconnus, tel que l'ICH Q9, permettant d'identifier et de catégoriser les risques afin de mettre en place des plans de réduction des risques. Cette approche de gestion des risques a été déclinée dans nos systèmes de management de la qualité comme demandé par les bonnes pratiques en vigueur et ce afin de garantir la qualité, l'efficacité et la sécurité de nos produits ainsi que la performance de nos services et dispositifs médicaux.

Production et supply chain

La commercialisation par le Groupe de certains produits peut être affectée par des problèmes de fabrication et de distribution. Cette situation peut entraîner une baisse du chiffre d'affaires et influencer sur la rentabilité.

Pour mettre ce risque sous contrôle, le Groupe active et ajuste de façon dynamique plusieurs leviers en fonction des horizons et des produits concernés :

- ◆ une politique de stock de sécurité à divers niveaux de la chaîne de fabrication (matières premières, principes actifs, produits semi-finis et finis) ajustée par famille de produits, tenant compte du cycle de vie et de la performance historique. Cette politique s'accompagne également d'un effort de rationalisation du nombre de référence produits et de présentations afin de limiter l'effort financier engendré par les stocks de sécurité ;
- ◆ une politique de diversification et d'évaluation des fournisseurs de matières premières ou de composants critiques se traduisant par :
 - une politique de *back-up* de lignes ou de sites de production qui peut passer par des partenariats externes,
 - une politique commerciale de substitution rendue plus largement possible par l'élargissement de la gamme des produits suite à l'acquisition de CMDS,

- une meilleure intégration des processus de planification (comme le S&OP et l'installation d'un nouveau logiciel de planification/ordonnancement, entre le commercial et l'industriel),
- d'une façon plus générale, une politique d'amélioration continue de nos sites de production ainsi que ceux de nos partenaires, afin de garantir la fiabilité de nos opérations en termes de production, distribution, qualité et hygiène, sécurité et environnement.

Environnement et sécurité

L'activité de production des produits de contraste engendre différents risques liés à la sécurité et à l'environnement. Ces risques – principalement l'incendie, l'exposition aux produits chimiques et la pollution environnementale – sont liés aux dangers inhérents à l'utilisation de certaines matières premières, solvants et réactifs, la mise en œuvre de procédés industriels pour les transformer en principes actifs ainsi qu'au traitement des déchets issus des productions.

L'activité de production de Guerbet se répartit sur neuf sites industriels. Les trois sites de production de principes actifs sont classés Seveso seuil haut et donc soumis à la directive Seveso de l'Union Européenne. Les risques d'exploitation peuvent, s'ils se réalisent, causer des dommages aux personnes et aux biens, polluer l'environnement, entraîner la fermeture des installations et dans certains cas la condamnation du Groupe à des sanctions civiles et/ou pénales et au paiement de dommages et intérêts.

Pour maîtriser ces risques, le Groupe déploie une politique, développe un système de management Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) et définit des objectifs HSE sur l'ensemble du Groupe et plus particulièrement au niveau des sites industriels. Le Groupe donne la priorité absolue à la sécurité de ses employés. À cet effet, d'importants moyens humains et matériels sont mobilisés. Sur chaque établissement, le directeur de site, garant de la mise en œuvre de la politique HSE, nomme un responsable dédié. Les autorités administratives définissent avec les sites, les objectifs à atteindre en termes de performance environnementale (seuils de rejets, encadrement des activités). Le Groupe met en place les mesures qui permettent de s'y conformer. Les analyses de risques HSE et les audits permettent de définir les moyens nécessaires pour améliorer de façon continue la maîtrise de la sécurité des opérations. Les objectifs HSE, le résultat des analyses des risques et des audits sont documentés dans des plans d'actions suivis régulièrement. Le Groupe et les sites organisent des programmes de formation HSE déployés pour l'ensemble du personnel.

Le Groupe a également développé un système de *reporting* de tous les événements HSE intégrant une recherche systématique des causes racines incluant l'analyse du facteur humain.

Les sites de production et de distribution de Guerbet sont régulièrement inspectés par les autorités pour les aspects santé au travail, sécurité et environnement.

Sûreté

Le Groupe est également exposé aux risques liés à la sûreté de ses activités. Ces risques sont divers et peuvent aller de la simple intrusion, aux vols, jusqu'aux attaques terroristes, cas extrêmes.

Des programmes de sûreté sont mis en place sur l'ensemble des sites visant à sécuriser l'accès aux sites, à vérifier l'identité des personnes entrantes. Des systèmes de vidéosurveillance sont installés. Des agents de sécurité filtrent les entrées et réalisent des rondes de surveillance. Le Groupe s'est doté de systèmes de contrôle d'accès soit par badge soit par clé. Les locaux et les équipements stratégiques sont identifiés et font l'objet de contrôles supplémentaires. Aux États-Unis, Guerbet forme ses collaborateurs à savoir comment réagir à une attaque d'un tireur isolé (*active shooter*).

4.4.2.3 Risques financiers

Au sein de la Direction administrative et financière du Groupe, la Direction Financements et Trésorerie assure de façon centralisée la gestion des risques de liquidité, des risques de marché (matières premières, change, taux et actions), ainsi que la gestion des risques de contrepartie bancaire associés.

Des états de *reporting* informent régulièrement le Directeur Administratif et Financier de l'évolution des marchés et de l'exposition aux risques encourus par le Groupe tout en fournissant le détail des opérations de couverture et leur valorisation.

Les autres risques identifiés et décrits dans ce paragraphe sont les risques matières premières, les risques clients et fiscaux. Ils sont également gérés au sein de la Direction administrative et financière du Groupe.

Risque de liquidité

Au 31 décembre 2018, les principales sources de financement du Groupe sont d'une part le crédit syndiqué amortissable de 430 millions de dollars US mis en place au moment de l'acquisition des activités « produits de contraste et systèmes d'injection » de Mallinckrodt (CMDS) en 2015 pour une durée de cinq ans, d'autre part le prêt relais de 100 M€ qui arrive à échéance en juin 2019.

Le Groupe dispose par ailleurs de lignes à court terme confirmées auprès de banques de premier rang.

La gestion de trésorerie du Groupe est centralisée : les excédents de trésorerie des filiales ou leurs besoins de financement sont centralisés lorsque la législation locale le permet et ils sont placés ou financés par la société-mère, Guerbet.

En février 2019, le Groupe a signé un contrat de crédit pour refinancer sa dette existante (voir Section 4.2 « Évènements importants survenus depuis le début de l'exercice 2019 »).

De ce fait, le Groupe, qui a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité, considère qu'il est en mesure de faire face à ses échéances au cours des 12 prochains mois.

Risques de marché

Risques de change

Les entités du Groupe, filiales et maison mère, sont soumises à un risque de change opérationnel à chaque fois qu'elles réalisent une opération d'achat ou de vente dans une devise différente de leur devise fonctionnelle.

Pour réduire l'exposition de son Résultat Opérationnel aux variations des cours des devises, Guerbet, sur la base de son exposition au risque de change qu'elle évalue régulièrement, met en place des couvertures, en utilisant des instruments de couvertures classiques (contrats d'achat et de vente à terme, *swaps* de change).

La centralisation des excédents de trésorerie ou des besoins de financement des filiales étrangères hors zone euro génère une exposition à un risque de change financier (risque lié à la variation de valeur de dettes ou de créances financières libellées en devises autres que la devise de l'entité emprunteuse ou prêteuse).

Le Groupe finance ses filiales hors zone euro dans leurs propres devises et se couvre contre le risque de change qui en résulte.

À ces risques s'ajoute le risque de change résultant de la conversion des états financiers de monnaies locales en euros, le Groupe présentant ses états financiers consolidés en euros. Son impact, directement lié à la volatilité des devises, peut être significatif.

La sensibilité au risque de change et les opérations de couverture liées à l'exercice peuvent être consultées dans l'annexe aux comptes consolidés (voir 6.1, « Comptes consolidés et annexes »).

Risque de taux

Le risque de taux dépend de la répartition taux fixe/taux variable des dettes et des placements du Groupe. La part variable de la dette expose le Groupe à la hausse des taux d'intérêt.

La politique de gestion du risque de taux consiste à minimiser le coût des financements tout en protégeant le Groupe contre une évolution défavorable des taux d'intérêt. Le risque est couvert par l'utilisation d'instruments de couverture classiques (*swaps* de taux d'intérêt, *cap* et *floor*).

La sensibilité au risque de taux d'intérêt et les opérations de couverture liées à l'exercice peuvent être consultées dans l'annexe aux comptes consolidés (voir 6.1, « Comptes consolidés et annexes »).

Risque matières premières

Le groupe Guerbet utilise des matières premières dans son process industriel : des produits chimiques et des intermédiaires réactionnels (pour la fabrication des principes actifs pharmaceutique) dont l'iode (entrant la composition des principes actifs pour Rayon X) et l'oxyde de gadolinium (pour la formulation des produits IRM) ainsi que les éléments de packaging plastique/papier/carton pour les emballages et les documents imprimés. Les matières et composants ont un poids variable dans les achats de production du Groupe. Le Groupe est donc exposé au risque généré par la disponibilité et les variations des prix des matières premières dans la mesure où il pourrait, d'une part, subir une pénurie et/ou, d'autre part, devoir répercuter – en partie ou en totalité – les hausses éventuelles des prix. Ceci pourrait avoir un impact sur ses performances (ventes et résultats).

Face à cette exposition, le groupe Guerbet met en œuvre des actions spécifiques pour réduire les risques, en mettant en place des contrats d'achat, en qualifiant de nouvelles sources et en formalisant des spécifications.

Par ailleurs, le Groupe met en œuvre des efforts continus d'amélioration de sa productivité industrielle et de réduction de ses coûts d'achats qui contribuent à limiter l'exposition.

Risque de contrepartie bancaire

Le risque de contrepartie bancaire concerne les opérations de financement, de placement et de couverture réalisées auprès des établissements bancaires.

Le Groupe estime être faiblement exposé à ce risque, les opérations étant contractées auprès de contreparties bancaires diversifiées et de premier rang.

Risque clients

Le Groupe assure un suivi rigoureux de ses créances clients.

Selon la localisation du client et sa catégorie (grossistes, distributeurs, pharmacies, hôpitaux privés ou publics et cliniques privées), Guerbet peut être exposé à différents risques sur ses créances clients dont les principaux sont :

- ◆ le risque de crédit lié à une perte partielle ou totale de la créance ;
- ◆ le risque de retard de paiement lié à un aléa sur la ponctualité des encaissements des créances ;
- ◆ et le risque pays lié à une instabilité de l'environnement géographique du débiteur au niveau politique, économique et social pouvant aussi provoquer une perte sur la créance ou un retard de paiement important.

Une politique de *Credit Management* a été mise en place au sein du groupe Guerbet afin d'améliorer le suivi du risque client et mieux le gérer :

- ◆ Le risque crédit est apprécié grâce à un suivi régulier de la situation financière des clients au travers d'analyses de solvabilité et la mise en place de limites de crédit ou garanties adéquates.
- ◆ Le risque de retard de paiement est apprécié et contrôlé au travers d'un suivi du recouvrement incluant les principales parties prenantes de l'entreprise.
- ◆ Enfin, le risque pays est mesuré grâce notamment aux notations d'institutions spécialisées (assureurs crédit) permettant de mettre en place les méthodes et garanties de paiement adéquates.

Il est à noter que les risques potentiels sur les créances clients font l'objet de provision. L'antériorité des créances clients et les dépréciations sur créances douteuses sont présentées dans l'annexe aux comptes consolidés (voir 6.1, « Comptes consolidés et annexes »).

Risques fiscaux

La politique fiscale de Guerbet et de ses filiales intègre les règles d'éthique du Groupe et adopte une approche responsable de la fiscalité, fondée sur une documentation et un contrôle interne rigoureux des processus fiscaux.

Guerbet s'engage à gérer sa politique fiscale d'une façon responsable et transparente, en ligne avec la vision stratégique long terme du Groupe.

Le premier objectif de la politique fiscale de Guerbet est de veiller à ce que la Société et ses filiales respectent l'ensemble des règles et lois fiscales applicables dans tous les pays où Guerbet exerce son activité et y acquittent sa juste part d'impôt. Le groupe Guerbet, s'efforce également de construire une relation de confiance durable, transparente et professionnelle avec les autorités fiscales des différents pays dans lesquels le Groupe intervient.

Le second objectif consiste à s'assurer que les transactions intragroupes respectent le principe de pleine concurrence, et que la structure des investissements répond aux objectifs opérationnels des projets.

Il n'est, en effet, procédé à aucun montage fiscal agressif et artificiel, contrevenant à un objectif de stabilité et sécurité juridique à long terme.

Le groupe Guerbet n'encourage, ni ne promeut l'évasion fiscale et les implantations dans des états et territoires non coopératifs, ni pour lui-même ou ses filiales, ni pour ses clients.

La politique fiscale de Guerbet vise donc à garantir un certain degré de prévision pour anticiper des risques fiscaux potentiels pouvant résulter de changements de réglementations ou de divergences d'interprétation dans l'application de dispositifs fiscaux.

4.4.2.4 Autres risques

Risques juridiques et litiges

Le Groupe est impliqué ou risque d'être impliqué dans un certain nombre de litiges. Dans le cadre de certains de ces litiges, des réclamations pécuniaires sont faites à l'encontre du Groupe ou sont susceptibles de l'être. Ces réclamations ont été provisionnées conformément aux principes comptables IFRS (une description de ces provisions figure à la Section 6 en note 12 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2018). L'ensemble des provisions comptabilisées au 31 décembre 2018 atteint 2 669 K€.

Le Groupe estime que les provisions constituées au titre de ces risques, litiges ou situations contentieuses connues ou en cours à ce jour sont d'un montant suffisant pour que la situation financière consolidée ne soit pas affectée de façon significative en cas d'issue défavorable. Toutefois, la Société ne peut garantir que le Groupe ne sera pas exposé à des actions judiciaires, plaintes ou investigations gouvernementales qui pourraient empêcher ou retarder la commercialisation de ses produits ou affecter ses opérations, sa profitabilité, sa trésorerie et avoir une incidence négative sur les activités du Groupe, sa situation ou ses résultats.

Risques en matière de responsabilité liée aux produits

D'une manière générale, la fabrication et la commercialisation de médicaments et de dispositifs médicaux exposent le Groupe à des risques de responsabilité du fait de ses produits. La couverture d'assurance du Groupe pourrait ne pas être suffisante pour le protéger, le cas échéant, contre de tels risques. En effet, le Groupe dispose de polices d'assurance couvrant jusqu'à certains montants. Cependant, le risque relatif à des litiges éventuels fondés sur la responsabilité liée aux produits perdure. Le marché des assurances-responsabilité produit dans l'industrie pharmaceutique est un marché étroit, il est impossible de prédire le coût futur de l'assurance. Le Groupe pourrait être dans l'incapacité d'obtenir ou de conserver une couverture d'assurance dans des conditions acceptables, et la couverture d'assurance du Groupe pourrait ne pas offrir de protection adéquate contre des risques potentiels de ce type.

4.5 AUTRES INFORMATIONS LÉGALES

4.5.1 Résultats des cinq derniers exercices de la société Guerbet

(en €)	2018	2017	2016	2015	2014
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	12 581 261	12 563 358	12 501 148	12 343 474	12 208 184
Nombre des actions ordinaires existantes	12 581 261	12 563 358	12 501 148	12 343 474	12 208 184
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer					
◆ Par conversion d'obligations		-	-	-	-
◆ Par exercice de droits de souscription	84 283	62 210	166 076	324 350	487 520
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes avec prestations de services et autres produits	484 408 866	466 919 909	371 463 674	334 021 519	299 838 564
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	127 626 081	41 913 947	41 833 925	36 942 408	38 245 184
Impôt sur les bénéfices	10 839 528	(5 160 407)	(4 102 679)	5 656 704	1 613 840
Participation des salariés due au titre de l'exercice	1 558 726	804 657	1 089 354	1 291 122	388 622
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	99 304 000	258 067	15 142 017	(746 575)	13 645 016
Résultat distribué	10 694 072 ⁽¹⁾	10 678 854	10 625 976	8 023 258	6 104 092
RÉSULTATS PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	9,15	3,68	3,59	2,43	2,97
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	7,89	0,02	1,22	(0,06)	1,12
Résultat net dilué	3,75	0,02	1,20	(0,06)	1,08
Dividende net attribué à chaque action	0,85	0,85	0,85	0,65	0,50
PERSONNEL					
Nombre de salariés au 31 décembre	981	985	949	883	817
Montant des salaires	60 241 938	55 526 153	53 712 515	47 769 357	44 189 290
Montant des charges sociales	31 807 837	25 573 767	24 487 942	22 313 262	21 350 698

(1) Ce montant sera soumis à l'approbation des Actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 24 mai 2019 statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

4.5.2 Information relative à la décomposition par échéance des soldes fournisseurs et clients de la société Guerbet

4.5.2.1 Décomposition par échéance des soldes fournisseurs

La Loi de Modernisation de l'Économie a instauré à compter du 1^{er} janvier 2009 un plafond des délais de règlement à soixante jours à compter de la date d'émission de la facture (ou quarante-cinq jours fin de mois).

Au 31 décembre 2018, les dettes fournisseurs au bilan des comptes sociaux de Guerbet se décomposent comme suit :

(en K€)	Échues depuis plus de 120 jours	Échues entre 61 et 120 jours	Échues entre 0 et 60 jours	Non échues	Total
Fournisseurs Biens et Services France	151	86	878	7 908	9 023
Fournisseurs Biens et Services hors France	415	370	591	3 751	5 127
FOURNISSEURS DE BIENS ET SERVICES	566	456	1 469	11 659	14 150
Fournisseurs Immobilisations France	76	2	89	2 927	3 094
Fournisseurs Immobilisations hors France	-	-	-	-	-
Versements restant à effectuer sur titres de participation	72	-	-	-	72
FOURNISSEURS IMMOBILISATIONS	148	2	89	2 927	3 166
TOTAL	714	458	1 558	14 586	17 316

Le montant des factures non parvenues comptabilisées dans les comptes de Guerbet au 31 décembre 2018 s'établit à 29 822 K€.

Au 31 décembre 2017, les dettes fournisseurs au bilan des comptes sociaux de Guerbet se décomposaient comme suit :

(en K€)	Échues depuis plus de 120 jours	Échues entre 61 et 120 jours	Échues entre 0 et 60 jours	Non échues	Total
Fournisseurs Biens et Services France	312	51	295	10 017	10 675
Fournisseurs Biens et Services hors France	1 617	836	25 420	3 237	31 110
FOURNISSEURS DE BIENS ET SERVICES	1 929	887	25 715	13 254	41 785
Fournisseurs Immobilisations France	84	190	30	2 911	3 215
Fournisseurs Immobilisations hors France	-	-	-	46	46
Versements restant à effectuer sur titres de participation	72	-	-	-	72
FOURNISSEURS IMMOBILISATIONS	156	190	30	2 957	3 333
TOTAL	2 085	1 077	25 745	16 211	45 118

Le montant des factures non parvenues comptabilisées dans les comptes de Guerbet au 31 décembre 2017 s'établit à 31 233 K€.

4.5.2.2 Décomposition par échéance des soldes clients

Au 31 décembre 2018, les créances clients hors Groupe au bilan des comptes sociaux de Guerbet se décomposent comme suit :

Créances clients hors Groupe

	Article D. 441-I-2° :					Total (1 jour et plus)
	Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (comptes 411)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et au-delà	
TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT						
Nombre de factures concernées	421	30	18	11	21	80
Montant total TTC des factures concernées (en K€)	13 664	726	160	8	163	1 057
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice (Liasse Fiscale : FL)						
FACTURES RELATIVES À DES CRÉANCES LITIGIEUSES OU DES CLIENTS DOUTEUX						
Nombre de factures exclues				7		
Montant total HT des factures exclues (en K€)				47		
DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL – ART. L. 441-6 OU ART. L. 443-1 DU CODE DE COMMERCE)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Les délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement sont en très grande majorité les délais contractuels.					

4.5.3 Information relative aux prises d'intérêt et de contrôle (article L. 233-6 du Code de commerce)

Néant.

4.5.4 Information relative aux conventions réglementées (article L. 225-38 du Code de commerce)

1. Conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Guerbet / Marie-Claire Janailhac-Fritsch (Président du Conseil d'administration) :

Contrat d'assurance Groupe :

Marie-Claire Janailhac-Fritsch bénéficie depuis 2018 d'un contrat d'assurance de Groupe à adhésion obligatoire pour la catégorie des cadres, dispositif de retraite par capitalisation dit « Article 83 » souscrite par Guerbet. Ce contrat d'assurance Groupe est celui dont bénéficient les cadres de Guerbet, souscrit aux mêmes conditions (prestations proposées et conditions financières).

Le montant des cotisations versées par Guerbet sur le compte individuel de retraite de Mme Marie-Claire Janailhac-Fritsch s'élève à 5 524 € en 2018.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 27 mars 2018 et sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de Guerbet du 24 mai 2019.

2. Conventions et engagements des exercices antérieurs

Guerbet / Yves L'Épine (Directeur Général) :

Contrat d'assurance Groupe :

Yves L'Épine bénéficie d'un contrat d'assurance de Groupe à adhésion obligatoire pour la catégorie des cadres, dispositif de retraite par capitalisation dit « Article 83 » souscrite par Guerbet. Ce contrat d'assurance Groupe est celui dont bénéficient les cadres de Guerbet, souscrit aux mêmes conditions (prestations proposées et conditions financières). Cette convention a été préalablement autorisée par le Conseil d'administration du 17 octobre 2011.

Le montant des cotisations versées sur le compte individuel de retraite de Yves L'Épine s'élève à 14 304 € en 2018.

Contrat de couverture santé et prévoyance :

Yves L'Épine dispose d'une couverture santé (mutuelle) et d'un contrat de prévoyance (invalidité, maladie, décès) souscrits par Guerbet aux mêmes conditions que celles des salariés de Guerbet. Ces conventions ont été préalablement autorisées par le Conseil d'administration du 17 octobre 2011.

Le montant des cotisations prises en charge par Guerbet s'élève à 5 980 € en 2018 dont 4 271 € au titre de la prévoyance, et 1 709 € au titre de la mutuelle.

Ces trois conventions ont été autorisées par le Conseil d'administration du 17 octobre 2011 et approuvées par l'Assemblée Générale du 25 mai 2018.

Guerbet / Marie-Claire Janailhac-Fritsch (Président du Conseil d'administration) :

Contrat de couverture santé et prévoyance :

Marie-Claire Janailhac-Fritsch dispose d'une couverture santé (mutuelle) et d'un contrat de prévoyance (invalidité, maladie, décès) souscrits par Guerbet aux mêmes conditions que celles des salariés

de Guerbet. Ces conventions ont été préalablement autorisées par le Conseil d'administration du 11 mars 2015 et approuvées par l'Assemblée Générale du 27 mai 2016.

Le montant des cotisations prises en charge par Guerbet s'élève à 2 771 € en 2018 dont 1 380 € au titre de la prévoyance, et 1 391 € au titre de la mutuelle.

4.5.5 Autres informations du rapport de gestion présentées dans d'autres sections du Document de référence

En dehors des informations déjà présentées dans le chapitre actuel, le groupe Guerbet fournit d'autres renseignements devant être inclus dans le rapport de gestion conformément au Code de commerce. Le tableau ci-dessous indique pour chaque type d'information la Section vers laquelle le lecteur doit se reporter.

Type d'information	Section concernée du Document de référence
Activité en matière de Recherche et de Développement	Le groupe Guerbet – pages 21 à 25
Attribution d'actions de performance et de stock-options effectuée au profit des mandataires sociaux	Gouvernement d'entreprise – pages 49 à 50
Attribution d'actions de performance et attributions de stock-options	Guerbet et ses Actionnaires – pages 58 à 60
Prises de participation de l'exercice	Le groupe Guerbet – pages 26 à 27
Rémunération des mandataires sociaux : ◆ informations relatives aux rémunérations ◆ informations relatives aux engagements de retraite	Gouvernement d'entreprise – pages 44 à 49
Détenteurs du capital et des droits de vote	Guerbet et ses Actionnaires – pages 56 à 57
Participation des salariés au capital	Guerbet et ses Actionnaires – pages 56 à 57
Montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents	Guerbet et ses Actionnaires – page 56
Montant des charges non déductibles visées à l'art. 39-4 du Code général des impôts	États financiers et notes annexes aux comptes sociaux – page 161
Informations d'ordre social, environnemental et sociétal	Responsabilité sociale, environnementale et sociétale – pages 81 à 102

5

Performance RSE

5.1	Gouvernance, organisation, stratégie, risques et opportunités RSE	81
5.2	Des produits et services de qualité à valeur ajoutée sociétale	83
5.3	Ressources Humaines	85
5.4	Préserver la sécurité et la santé des personnes	91
5.5	Minimiser les impacts environnementaux tout au long du cycle de vie du produit	94
5.6	Droits humains et achats responsables	98
5.7	Éthique des affaires	100
5.8	Reconnaisances externes de la performance RSE de Guerbet	102
5.9	Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion Groupe	103

Ce chapitre fait partie intégrante du rapport de gestion, conformément aux dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce relatives aux obligations de transparence des entreprises. Ces informations sociales, environnementales, sociétales, relatives aux droits humains y sont publiées dans une démarche d'amélioration continue, sur la base de la cartographie des risques et opportunités propres à Guerbet et d'un reporting interne.

Ce chapitre a fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant dont le rapport d'assurance modérée est présenté en Section 5.9.

Le périmètre de reporting des informations sociales, environnementales et sociétales est celui du Groupe. Les indicateurs quantitatifs environnementaux concernent les huit principaux sites industriels du Groupe. Sont exclus le site industriel de Guerbet à Lyon et les sites administratifs et commerciaux dont l'impact est peu significatif.

5.1 GOUVERNANCE, ORGANISATION, STRATÉGIE, RISQUES ET OPPORTUNITÉS RSE

Le modèle d'affaires du Groupe est présenté au chapitre 1.1 du présent Document de référence.

5.1.1 Gouvernance et organisation RSE

Le groupe Guerbet est engagé dans une démarche RSE active et volontaire, sous l'impulsion historique de la famille Guerbet.

Au sein de Guerbet, l'équipe en charge de la coordination RSE est rattachée au Directeur des Ressources Humaines, membre du Comité exécutif. Elle est en charge de développer la stratégie RSE et de coordonner la réalisation de la feuille de route avec les propriétaires des risques.

La stratégie RSE et la feuille de route sont validées par la Direction du Groupe et présentées au Conseil d'administration. En 2018, la RSE a été abordée en Comité éthique, gouvernance et RSE puis en Conseil d'administration.

En accord avec sa volonté de développer et de renforcer sa stratégie RSE, Guerbet a lancé en 2018 une démarche, aidée par un cabinet spécialisé, pour renouveler et renforcer sa feuille de route. À ce titre, la cartographie des risques et opportunités RSE a été construite sur la base, entre autres, d'entretiens avec les membres du Comité exécutif et des membres du Conseil d'administration.

5.1.2 Stratégie RSE

La mission de Guerbet est de proposer aux professionnels de santé des produits de contraste, des dispositifs médicaux et des solutions innovantes, indispensables à l'Imagerie Diagnostique et Interventionnelle, pour améliorer le pronostic et la qualité de vie des patients. Passionnés par notre métier, nous mobilisons au quotidien nos énergies pour conjuguer performance, qualité et développement durable.

Notre ambition est d'accélérer et construire le futur de l'imagerie médicale avec des initiatives de croissance interne et externe en Imagerie Diagnostique et Interventionnelle. Pour concrétiser cette ambition, Guerbet a décidé de mettre en œuvre un plan stratégique ambitieux afin de tirer profit des opportunités de croissance qui existent dans un contexte d'évolution de ses marchés.

En lien avec notre plan stratégique GEAR 2023, (voir la Section 4.1.7), nous voulons faire de notre stratégie RSE un véritable levier de performance et un facteur de différenciation.

Nous l'articulons autour des axes suivants :

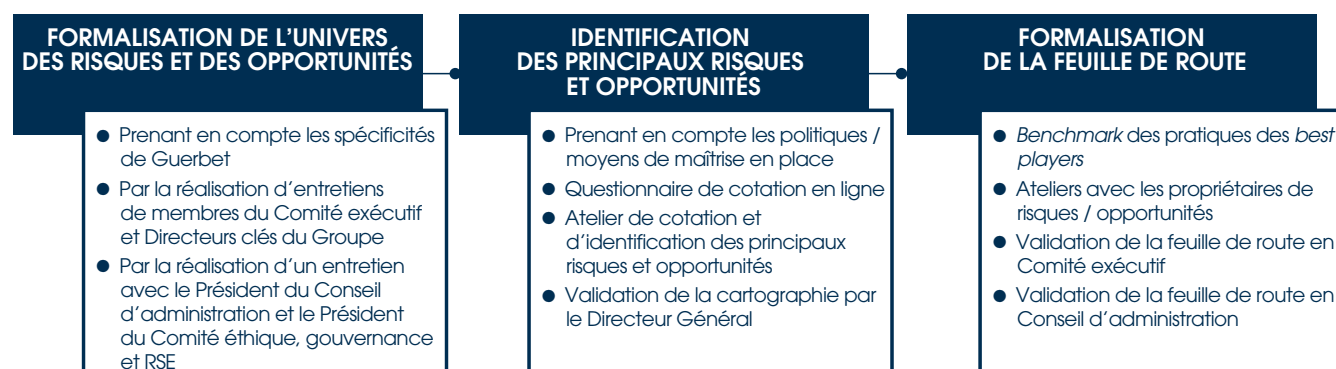
- ◆ des produits et services de qualité à valeur ajoutée sociétale ;

- ◆ une politique sociale responsable, déclinée en cinq grands thèmes : Diversité, Prévention, Reconnaissance, Engagement et Responsabilité et une politique HSE qui donne la priorité absolue à la sécurité des personnes ;
- ◆ une politique HSE respectueuse de l'environnement, qui vise à minimiser les impacts environnementaux à tous les niveaux ;
- ◆ une éthique des affaires pour garantir des pratiques favorisant la lutte contre la corruption, la prévention des conflits d'intérêts et des pratiques anticoncurrentielles ainsi que le respect des règles de l'éthique médicale.

Cette ambition est construite autour des risques et opportunités RSE identifiés en tenant compte des activités de Guerbet, de ses spécificités, pour contribuer à une performance durable du Groupe, en soutenant le déploiement de sa stratégie de développement. Elle est également en ligne avec les valeurs du Groupe : *ACHIEVE, COOPERATE, CARE, INNOVATE*.

5.1.3 Cartographie des risques et opportunités RSE

En 2018, Guerbet a formalisé la cartographie des risques et opportunités extra-financiers ainsi que la feuille de route associée, selon la méthodologie suivante :



Les principaux risques et opportunités RSE identifiés sont les suivants :

- ◆ qualité et sécurité des produits ;
- ◆ santé et sécurité des personnes contribuant aux activités ;
- ◆ attractivité des talents et développement des collaborateurs pour accompagner le plan GEAR 2023 ;
- ◆ impacts environnementaux sur nos sites : sécurité des installations industrielles, utilisation durable des ressources, maîtrise des rejets et émissions ;
- ◆ impacts environnementaux de la chaîne d'approvisionnement ;
- ◆ achats responsables dont droits humains ;
- ◆ éthique des affaires.

La déclaration de performance extra-financière (DPEF) présente les politiques et actions du Groupe en matière d'accords collectifs, actions en faveur de la diversité et respect du bien-être animal au-delà d'une réponse à des risques principaux. Les risques et opportunités principaux sont identifiés dans la DPEF par ce logo :



Le risque d'évasion fiscale est traité à la Section 4.4.2.3, paragraphe « Risques financiers ».

La lutte contre le gaspillage alimentaire et le respect d'une alimentation responsable, équitable et durable n'ont pas été identifiés comme étant un enjeu matériel pour le Groupe.

5.2 DES PRODUITS ET SERVICES DE QUALITÉ À VALEUR AJOUTÉE SOCIÉTALE

Guerbet contribue aux progrès du diagnostic des grandes pathologies et veille à anticiper les besoins futurs grâce à des produits à valeur ajoutée sociétale (voir Sections 1.4 « Présentation des activités », 1.6 « Recherche et Développement » et 4.4.2.2 « Risques Opérationnels », paragraphe « Qualité et sécurité des produits »).

Le Groupe développe et met à disposition de ses clients des produits et services innovants qui ont prouvé leur efficacité et leur sécurité d'emploi, permettant aux professionnels de santé de remplir leur mission dans les meilleures conditions pour eux-mêmes et leurs patients.

5.2.1 Qualité et sécurité des produits et services



Contexte et politique

Guerbet parviendra à accélérer et construire le futur de l'imagerie médicale en s'appuyant sur sa Vision Qualité qui place la sécurité des patients comme sa priorité absolue.

Le Groupe a pour ambition de répondre aux attentes des patients et des professionnels de santé en garantissant la disponibilité de produits sûrs et de haute qualité. Avec plusieurs centaines de collaborateurs dédiés à la qualité, Guerbet développe et met à disposition de ses clients des produits et des dispositifs médicaux qui ont prouvé leur efficacité et leur sécurité d'emploi.

Notre politique Qualité repose sur les points fondamentaux suivants :

1. Les besoins et les attentes des clients constituent notre moteur.
2. La qualité s'applique à l'intégralité de nos activités.
3. Chaque collaborateur de Guerbet est responsable de la qualité et des performances du produit ou du service ainsi que de la sécurité du patient.

4. Ce sont les collaborateurs de qualité qui font les entreprises de qualité. Pour cette raison, l'ensemble des salariés de Guerbet bénéficie de la formation, de l'apprentissage, des capacités et de l'expérience nécessaires pour effectuer leur travail de manière compétente.
5. L'engagement d'améliorer en permanence la qualité des produits et services. Notre initiative en faveur de l'amélioration continue repose sur le Programme d'Excellence Opérationnelle de Guerbet. Dans ce cadre, des revues de la performance sont réalisées de manière trimestrielle sur chaque site industriel.
6. La réalisation de nos objectifs Qualité constitue la principale responsabilité de l'équipe de direction et nécessite la participation active de chaque collaborateur du Groupe, dans le respect des principes éthiques et des valeurs de Guerbet.

Les risques Qualité et sécurité des produits sont traités dans la Section 4.4.2.2 « Risques opérationnels », paragraphe « Qualité et sécurité des produits ».

Plan d'actions et résultats

Pour accompagner la Vision Qualité, qui place la sécurité des patients comme notre priorité absolue, pour se conformer aux nouvelles exigences des autorités de santé et pour soutenir les orientations stratégiques du Groupe, Guerbet a défini la feuille de route suivante :

Thématique	Objectifs et axes clés 2018-2023	Actions, avancement et résultats 2018
Performance Qualité	<ul style="list-style-type: none"> ◆ « Bon du premier coup ». ◆ Améliorer le temps de cycle de libération d'un lot. ◆ Améliorer l'indice de Qualité. ◆ Développer la performance des laboratoires CQ par l'excellence opérationnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Objectif dépassé en 2018. ◆ Cet indicateur sera suivi à partir de 2019. ◆ Amélioration de plus de 9 % par rapport à 2017. ◆ Amélioration de 5 % par rapport à 2017.
Culture Qualité	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Poursuivre la mise en place / révision de politique Qualité standardisée. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Création de 10 politiques et revue de 100 % des politiques existantes.
Conformité	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Poursuivre le déploiement des audits Qualité. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Réalisation du plan d'audits Groupe à 100 %. ◆ Neuf inspections des autorités de santé sur les sites industriels avec renouvellement du certificat.

5.2.2 Recours responsable aux animaux de laboratoire dans le cadre de la recherche

En matière de recherche et innovation, Guerbet axe ses travaux sur les deux segments de l'imagerie médicale que sont l'Imagerie Diagnostique – avec l'Imagerie par Résonance Magnétique (IRM), l'imagerie par Rayons X (CT & Cath Lab) et les Solutions d'Imagerie et Services (SIS) – et l'Imagerie Interventionnelle.

Dès lors qu'il est impératif de recourir à des animaux, les études sont encadrées par des professionnels formés en continu et des procédures conformes à la réglementation. Les expérimentations sont réalisées dans le souci d'éviter autant que possible la souffrance animale. Ces précautions, qui font partie intégrante de nos procédures, sont appliquées tout au long de la vie des animaux, de l'hébergement aux soins prodigués et ce, jusqu'à l'expérimentation scientifique.

Depuis 1996, Guerbet s'est engagé de manière volontaire, à appliquer le principe international des « 3R » qui consiste à Remplacer, Réduire et Raffiner :

- ◆ **Remplacer** : privilégier d'autres méthodes à l'expérimentation animale. Le recours aux animaux de laboratoires ne se fait que lorsque cela est absolument nécessaire, c'est-à-dire lorsque l'objectif recherché pour l'étude ne peut être atteint par d'autres moyens, notamment des essais *in vitro* ;

- ◆ **Réduire** : recourir aux expérimentations animales le moins possible dans le cadre d'une étude de recherche tout en gardant à l'esprit qu'un panel représentatif est nécessaire ;
- ◆ **Raffiner** : renforcer le confort des animaux et éviter la souffrance animale par des méthodes adaptées d'analgésie et d'anesthésie.

Conformément à la réglementation, Guerbet dispose d'un Comité d'éthique, constitué de 10 membres dont un vétérinaire indépendant. Le Comité d'éthique réalise l'évaluation de chaque projet de recherche nécessitant un recours à un modèle animal et rend un avis joint à toute demande d'autorisation de projet qui est soumise au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Guerbet dispose également d'une structure du bien-être animal, constituée de neuf membres dont un vétérinaire indépendant. La structure du bien-être animal a pour mission le conseil auprès des professionnels sur les questions liées au bien-être des animaux et l'audit des pratiques et des études. Guerbet peut être amené à sous-traiter des études et ne travaille qu'avec des sociétés appliquant les mêmes règles.

Guerbet, dans sa volonté de proposer des solutions innovantes pour le futur, veille à garantir ces réalisations dans le respect des règles éthiques et du bien-être animal.

5.3 RESSOURCES HUMAINES

Guerbet déploie une politique sociale responsable fondée sur :

- ◆ les principes fondamentaux d'Équilibre, d'Équité et d'Éthique, eux-mêmes articulés autour des cinq grands thèmes : Diversité, Prévention, Reconnaissance, Engagement et Responsabilité ;

- ◆ les valeurs du Groupe : *ACHIEVE, COOPERATE, CARE, INNOVATE*.

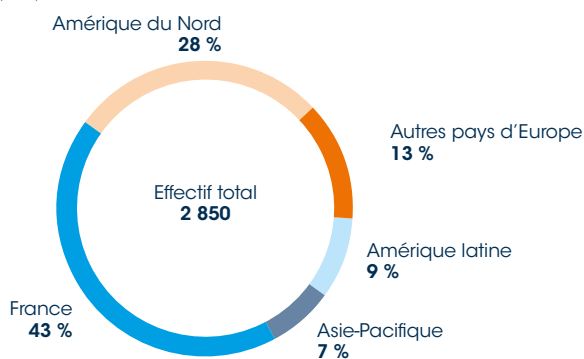
5.3.1 Emploi

Au 31 décembre 2018, le groupe Guerbet emploie 2 850 salariés à travers le monde, ce qui représente une hausse de 3 % par rapport à 2017.

En 2018, Guerbet a tout particulièrement développé l'emploi en Asie-Pacifique, en Amérique du Nord et en Amérique latine, pour accompagner la stratégie GEAR 2023.

Répartition des effectifs par zone

(en %)



5.3.2 Attractivité, développement et engagement des salariés et talents



Guerbet met en œuvre une politique de gestion des Ressources Humaines (RH) tournée vers un engagement social.

L'évolution du *Business Model* de Guerbet pour soutenir la stratégie GEAR 2023 transforme profondément l'organisation. Le plan stratégique met en exergue le besoin d'attirer des talents ainsi que celui de développer de nouvelles compétences pour accompagner le Groupe sur les nouveaux domaines de développement qui s'offrent à lui. Citons à titre d'exemple, la radiologie interventionnelle, les dispositifs médicaux avec les services techniques associés et le développement d'une offre logicielle intégrant des solutions d'Intelligence Artificielle.

L'ambition de Guerbet est de soutenir l'atteinte des objectifs stratégiques de l'entreprise en facilitant le recrutement de nouveaux talents au niveau mondial et en accompagnant le développement des salariés, par le développement de politiques RH.

La mise en œuvre des politiques RH est soutenue par un Système d'Information Ressources Humaines (SIRH) qui permet de gérer l'ensemble des politiques RH du Groupe : Recrutement, Rémunération, Évaluation de la Performance, Gestion des Talents (plans de succession et Comités de développement de carrière).

5.3.2.1 Une politique de recrutement et d'intégration pour accompagner la stratégie

Contexte et politique

Guerbet privilégie l'emploi en CDI, en cohérence avec la vision long terme de sa stratégie, et développe une politique de recrutement pour accompagner l'évolution de son *Business Model*.

Le Groupe déploie un programme d'intégration pour renforcer la connaissance des activités du Groupe et l'appartenance à Guerbet. Cela passe à la fois par des journées collectives d'intégration pour les nouveaux collaborateurs en interaction avec le siège et par des parcours individuels d'intégration.

Plan d'actions et résultats

Thématique	Objectifs et axes clés 2018-2023	Actions, avancement et résultats 2018
Notoriété et recrutement	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Renforcer la marque employeur au niveau monde. ◆ Recruter sur les segments dispositifs médicaux, Imagerie Interventionnelle et Intelligence Augmentée pour accompagner la stratégie GEAR 2023. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Lancement en 2018 d'une nouvelle marque employeur pour mieux refléter les évolutions stratégiques, faire connaître Guerbet plus largement et accroître son attractivité. ◆ Communication marque employeur, participation aux salons, développement de partenariats avec des écoles. ◆ Exemples de recrutement clés : <ul style="list-style-type: none"> – experts en dispositifs médicaux ; – force de vente en Imagerie Interventionnelle ; – équipe de vente de la filiale au Japon pour soutenir le lancement de la distribution directe.

5.3.2.2 Une politique de gestion des emplois et des compétences pour accompagner les évolutions de l'entreprise à travers le développement des collaborateurs

Contexte et politique

Le groupe Guerbet développe une politique de gestion des emplois et des compétences et de formation, afin de promouvoir et d'accompagner le développement des collaborateurs, en lien avec la stratégie GEAR 2023. Cette politique s'appuie sur les axes suivants :

- ◆ gestion des plans de succession pour les postes clés de l'entreprise ;
- ◆ développement de la mobilité interne et internationale (voir « Focus sur la politique de mobilité » ci-après) ;
- ◆ programme de développement des talents (voir « Focus sur le management des Talents » ci-après) ;
- ◆ déploiement de parcours de formations de co-développement des managers ;
- ◆ accompagnement des collaborateurs face aux changements et défis (nouvelle organisation et nouveaux mode de travail, nouveaux marchés, nouveaux outils, etc.). Un plan d'accompagnement du changement est mis en œuvre pour tout projet d'envergure ayant un impact sur l'emploi et les compétences ;
- ◆ développement des compétences des collaborateurs :
 - évaluation de la performance annuelle, avec des salariés acteurs du développement de leurs compétences,
 - développement des compétences métiers visant à accroître l'expertise des collaborateurs pour accompagner l'évolution de l'entreprise et à leur donner de nouvelles perspectives pour faciliter les mobilités et améliorer l'employabilité,
 - formation des collaborateurs en phase avec les réglementations de nos nouveaux produits et services (formation digitale, etc.),
 - formation aux langues étrangères les plus répandues dans la Société (anglais et français) ;
- ◆ déploiement de programmes et outils spécifiques pour les équipes commerciales :
 - programme Excellence commerciale déployé à l'international,
 - outil d'apprentissage en ligne (*e-learning*) dédié pour le réseau commercial, afin de renforcer leurs connaissances sur les produits et leur environnement, notamment en matière de pharmacovigilance.

Pour les collaborateurs basés en France, ces pratiques sont formalisées par des accords de Gestion Prévisionnelles des Emplois et des Compétences (GPEC).

Focus sur la politique de mobilité interne et internationale

La politique déployée depuis 2017 incite l'ensemble des équipes à envisager des perspectives de carrière dans un périmètre Groupe. Elle vise à détecter de nouveaux talents, à développer et renforcer l'engagement des collaborateurs et s'intègre dans la politique de développement des compétences.

Les collaborateurs sont encouragés à faire part de leur souhait de mobilité à leur manager, cette information est centralisée dans le SIRH.

Guerbet s'est fixé un objectif de 220 mobilités internes pour l'année 2018, reflétant l'effort de développement des salariés de l'entreprise.

La mobilité interne intègre la mobilité internationale, développée depuis 2016. Dans ce cadre, le développement des VIE (Volontariat International en Entreprise) a également été favorisé notamment aux États-Unis, en Australie et en Belgique.

Focus sur le management des Talents

La politique de management des talents vise à identifier, suivre et développer les collaborateurs, pour préparer les experts et managers clés de demain. Elle s'appuie sur :

- ◆ l'organisation de Comités de développement de carrière dans l'ensemble du Groupe pour identifier le potentiel des collaborateurs et définir les plans de développement associés. Ainsi en 2018, au sein des équipes industrielles, plus d'une quarantaine de talents ont été identifiés. ;
- ◆ la mise en place, en 2018, de *Development Centers* pour la Direction *Technical Operations*. Son objectif est de favoriser et accélérer le développement des talents identifiés pour les faire participer à des groupes de travail spécifiques, des formations, des rencontres avec les leaders de l'entreprise. Les thèmes abordés gravitent autour du leadership managérial, de la gestion de carrières et de la compréhension des enjeux de Guerbet.

Plan d'actions et résultats

Thématique	Objectifs et axes clés 2018-2023	Actions, avancement et résultats 2018
Développement des salariés et talent management	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Déploiement des <i>Development Centers</i> à l'ensemble du Groupe, dans l'objectif de développer et retenir les Talents. ◆ Développer les compétences des salariés. ◆ Déploiement de l'évaluation annuelle de performance. ◆ Déploiement progressif d'un outil de gestion unique de la formation à l'ensemble du groupe Guerbet, pour faciliter le pilotage global des formations. ◆ Informer, former et/ou sensibiliser 100 % des collaborateurs aux évolutions stratégiques de l'entreprise et assurer la traçabilité dans l'outil de gestion de la formation. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Déploiement sur la Direction <i>Technical Operations</i>, qui représente 55 % de l'effectif Groupe. ◆ Catalogue de formation progressivement enrichi pour l'ensemble du Groupe dans le SIRH, pour favoriser l'implication de chaque salarié à son propre développement. ◆ Réalisation de l'entretien annuel de performance pour 99,5 % de l'effectif. ◆ L'outil de gestion de la formation est déployé sur 27 % de l'effectif et cinq sites industriels. ◆ Sur l'année 2018, 1 216 des salariés en CDI et CDD ont suivi au moins une formation ou sensibilisation. ◆ Sur l'année 2018, sur les sites hors France, 736 salariés et externes ont suivi au moins une formation ou sensibilisation.
Mobilité interne	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Objectif de mobilité interne de 220 salariés pour l'année 2018. ◆ Objectif de mobilité interne de 390 salariés pour l'année 2023 (à périmètre constant). 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Objectif dépassé, 262 mobilités internes en 2018. ◆ Mise en place d'un référentiel métier permettant d'identifier facilement les opportunités de mobilités.

5.3.2.3 Une politique de reconnaissance et de rémunération en ligne avec la stratégie et le développement de l'entreprise

Contexte et politique

Politique de rémunération globale

Les femmes et les hommes de Guerbet sont au cœur de la réussite de Guerbet. La politique RH de Guerbet est donc un élément essentiel à sa pérennité et performance de long terme.

Notre politique de rémunération globale intègre l'ensemble des éléments de rétribution des salariés de l'entreprise. Ainsi, cette politique ne se limite pas aux paiements d'une rémunération directe mais recouvre les éléments d'intéressement aux résultats, de rémunération de long terme et également l'ensemble des éléments de développement et de bien-être que propose Guerbet.

La politique de rémunération de Guerbet couvre plusieurs objectifs :

- ◆ attirer et retenir les salariés ;
- ◆ contribuer à décliner la stratégie de Guerbet dans un contexte de transformation ;
- ◆ récompenser les salariés en fonction de leur contribution aux succès de l'entreprise ;
- ◆ garantir une politique équitable et comprise dans l'ensemble du Groupe en prenant en compte les spécificités de chaque pays ;
- ◆ comparer régulièrement les rémunérations à celles du marché afin d'optimiser le rapport entre le bénéfice pour les salariés et le coût pour l'entreprise.

Rémunération directe

Nous offrons à nos salariés une rémunération attractive et liée à l'évaluation de leur contribution aux succès de l'entreprise. Les augmentations annuelles prennent en compte le positionnement des salariés au regard du marché et de leur performance.

Rémunération indirecte et avantages sociaux

Au-delà de la rémunération directe, nous proposons un package « Rémunération et Avantages sociaux » comprenant les éléments suivants :

Des plans d'intéressement à long-terme (« *Long Term Incentive Plans* »), afin d'associer les salariés à la croissance et au développement de l'entreprise.

Après une distribution de stock-options en 2010 pour les salariés, le Groupe a renouvelé cette approche en lançant en 2016 un plan d'attribution d'actions de performance pour tous les collaborateurs sous conditions de présence et d'atteinte de trois critères dont un critère « RSE et performance économique et industrielle » à savoir : évolution des indicateurs de Sécurité industrielle, évolution des consommations d'eau, énergie et déchets dangereux traités en externe ramené à la production, évolution des indicateurs de Qualité Industrielle, « bon du premier coup ». En septembre 2018, les salariés éligibles ont reçu le bénéfice de ce plan (voir Section 3.8.4 « Plans d'actions de performance »).

Par ailleurs, le groupe Guerbet a institutionnalisé la pratique d'un « *Long Term Incentive Plan* » pour un certain nombre de collaborateurs, renouvelé régulièrement, en accord avec les recommandations du Comité des nominations et rémunération et par décision du Conseil d'administration. Ce plan vise à rémunérer et fidéliser des managers clés et des talents.

Autres composantes de la rémunération

- ◆ des couvertures de prévoyance, santé et retraite compétitives ;
- ◆ des véhicules de fonction à la disposition de certaines catégories de salariés (Commerciaux, Services Techniques, Management supérieur, etc.) ;
- ◆ la prise en charge de certaines dépenses, en fonction des législations locales ;
- ◆ la récompense de la performance et des initiatives des salariés par l'attribution annuelle d'« *Awards* » ;
- ◆ le développement du travail à domicile pour certains postes et selon les législations locales.

Plan d'actions et résultats

Thématique	Objectifs et axes clés 2018-2023	Actions, avancement et résultats 2018
Rémunération	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Associer les salariés à la croissance et au développement de l'entreprise, notamment à travers l'octroi d'actions de performance pour permettre aux collaborateurs du Groupe de devenir Actionnaires. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ En 2018, 1 987 salariés se sont vus attribuer des actions dans le cadre du plan collectif d'attribution lié à l'atteinte de critères de performance et 75 managers clés et talents dans le cadre du <i>Long Term Incentive Plan</i>. ◆ Définition d'un nouveau plan d'attribution d'actions de performance pour la période 2019-2021. ◆ Au 31 décembre 2018, 2,53 % du capital est détenu par les salariés du Groupe.

5.3.2.4 Dialogue social

La Direction de Guerbet a toujours attaché une grande importance au dialogue social, notamment avec les partenaires sociaux, convaincue que la qualité du dialogue social concourt à la performance globale de l'entreprise. À ce titre, l'Assemblée Générale des Actionnaires sur proposition du Conseil d'administration a anticipé de manière volontaire dès 2017 l'élection d'un Administrateur salarié au sein du Conseil d'administration.

La politique de responsabilité sociale du Groupe se traduit en France par la signature d'accords relatifs à l'aménagement du temps de travail, aux conditions de travail et plus généralement à l'emploi. Des aménagements collectifs du temps de travail ont été mis en place dans les secteurs de production, tels que le travail en équipe, le travail en continu, le travail en semi-continu et l'astreinte, afin de satisfaire les besoins de l'activité.

Le dialogue social s'entend chez Guerbet dans une acception large afin de :

- ◆ favoriser la communication entre toutes les parties prenantes internes : dialogue entre les partenaires sociaux et la Direction, entre les managers et leurs équipes, dialogue inter-secteurs ;
- ◆ prévenir les conflits par l'expression, l'écoute, la prise en compte de façon anticipée de situations potentiellement conflictuelles, l'attention portée aux conditions d'exercice du travail et le recueil des propositions d'amélioration.

5.3.2.5 Une démarche favorisant une meilleure qualité de vie au travail

Contexte et politique

Guerbet a comme ambition de favoriser un bon équilibre vie professionnelle/vie privée, en offrant un cadre de travail satisfaisant à ses salariés. Cette démarche intègre la création d'un environnement de travail sécurisé, une attention au développement de pratiques managériales favorisant la proximité avec les collaborateurs et l'attention à leur bien-être.

Un environnement de travail sécurisé se traduit par notre axe clé « *Safety First* », compte tenu de notre mission médicale. En interne cette mission se traduit par la priorité donnée à la sécurité et à la santé des collaborateurs.

Pour donner du sens et permettre aux salariés de connaître et comprendre l'avancement du plan stratégique GEAR 2023, Guerbet organise régulièrement des réunions d'information au siège et dans chaque filiale.

L'information et l'expression des salariés sont également favorisées par le déploiement d'une solution logicielle collaborative au niveau Groupe.

Guerbet déploie progressivement des programmes d'amélioration de la QVT ⁽¹⁾ et de prévention des RPS ⁽²⁾ et réalise des enquêtes annuelles auprès des salariés :

- ◆ pour les sites de Guerbet SA, la politique QVT s'intègre dans les négociations annuelles obligatoires. Dans ce cadre, Guerbet déploie depuis 2017 un baromètre interne sur ce périmètre, pour mesurer la compréhension et l'acceptation des changements ;
- ◆ en 2018, le site de Dublin a initié un programme avec l'acteur de référence *Great Place to Work* visant à améliorer l'environnement de travail et la satisfaction des salariés. Sur la base de l'état des lieux, le site a initié les premières étapes du cycle d'amélioration en trois ans. Cette année, les actions ont porté sur un programme zéro accident, l'implication et la communication, le renforcement de la performance et du travail d'équipe ;
- ◆ en 2018, une enquête *Great Place to Work* a été déployée sur le site de Prague et le Brésil.

Guerbet veille à prendre en compte les RPS dans les programmes d'actions associés à la stratégie de développement de l'entreprise. Un plan d'accompagnement du changement est mis en œuvre pour tout projet d'envergure ayant un impact sur l'emploi et les compétences. Depuis 2016, compte tenu de l'importance des changements et pour accompagner la stratégie du Groupe, Guerbet a renforcé la démarche de prévention des RPS.

Dans ce cadre, un plan d'action concret a été déployé sur les sites français pour :

1. favoriser le droit à la déconnexion ;
2. former les managers à l'objectivation de la charge de travail et les faire participer à des séances de co-développement ;
3. constituer un groupe de relais d'écoute interne ;
4. veiller à la protection de la santé des cadres autonomes au forfait jour en France, par un entretien spécifique réalisé annuellement sur la charge de travail.

Des programmes d'assistance sont mis en place sur les sites industriels de Cincinnati, Dublin, Montréal et Raleigh et les filiales commerciales en Amérique du Nord, avec pour objectif d'aider les employés ayant des problèmes personnels et/ou des problèmes liés au travail.

Par ailleurs, pour favoriser la fierté d'appartenance et la satisfaction des collaborateurs, Guerbet encourage en son sein l'organisation d'initiatives et d'événements, comme des journées portes-ouvertes, la célébration d'anniversaires des sites, le développement d'activités sportives, etc.

(1) QVT : Qualité de Vie au Travail.

(2) RPS : Risques Psychosociaux.

Plan d'actions et résultats

Thématique	Objectifs et axes clés 2018-2023	Actions, avancement et résultats 2018
Satisfaction des salariés	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Déploiement d'enquêtes annuelles de satisfaction des salariés au niveau mondial à horizon 2023. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Réalisation du baromètre interne, sur les sites de Guerbet SA, soit sur 34 % de l'effectif. Taux de satisfaction de 84 % stable par rapport à 2017. ◆ Diagnostic et plan d'actions sur le site de Dublin avec <i>Great Place to Work</i>. ◆ Enquête <i>Great Place to Work</i> déployée sur le site de Prague et le Brésil.
Communication interne et collaboration des salariés	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Favoriser la communication et la collaboration entre les services, entités, pays. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Déploiement en 2018 d'une solution logicielle collaborative <i>Guerbet Inside</i>, 122 communautés et 2371 collaborateurs actifs, depuis le lancement.

5.3.2.6 Diversité et égalité des chances

Contexte et politique

Dans le cadre de sa politique Ressources Humaines responsable, Guerbet met en œuvre une politique de diversité et de non-discrimination. L'embauche et la rémunération reposent sur des critères objectifs de compétences, savoir-faire et savoir-être, sans distinction de sexe, âge, situation de famille, orientation sexuelle, handicap, origine nationale ou ethnique.

Guerbet a également déployé un réseau international de Responsables Ressources Humaines (« *Human Resources Business Partners* ») présents sur chaque site industriel et dans chaque région d'implantation

62 nationalités sont représentées au niveau du Groupe, dont 25 pour les cadres supérieurs.

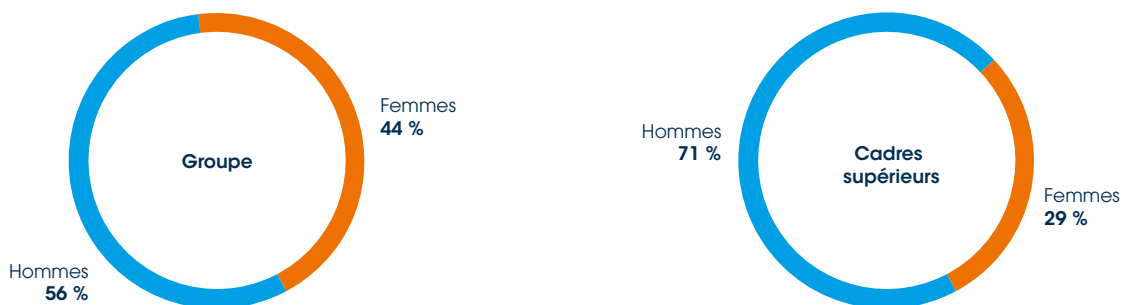
de Guerbet. Le processus RH de Talent Management, tout comme le processus de recrutement, s'engagent à garantir la diversité.

Guerbet a matérialisé des engagements majeurs sur le thème de la diversité, au travers d'une Charte de non-discrimination aux États-Unis et des accords en France portant sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l'emploi des jeunes et des seniors et l'emploi des personnes en situation de handicap.

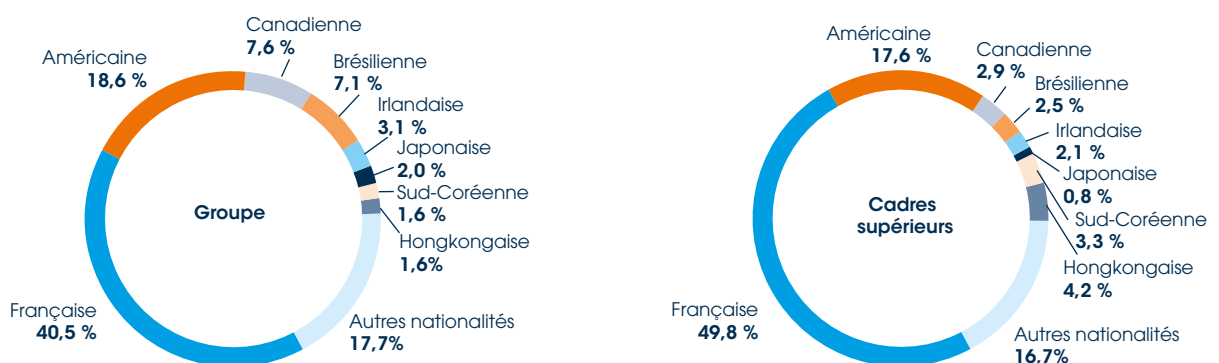
Focus diversité culturelle et égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Au 31 décembre 2018, le groupe Guerbet employait 44 % de femmes et 56 % d'hommes, CDI et CDD confondus. Le taux de féminisation des postes de cadres supérieurs est de 29 %.

Répartition femmes/hommes au niveau du Groupe et des cadres supérieurs



Répartition des nationalités au niveau du Groupe et des cadres supérieurs



Les accords et plans d'actions signés dans l'ensemble des sociétés du Groupe en France reposent sur un diagnostic, partagé avec les partenaires sociaux, d'absence de discrimination dans l'entreprise. Ils se réfèrent aux résultats, notamment en termes de recrutement, de qualification, de formation et de rémunération. Ils définissent les dispositions favorables au maintien de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en matière d'embauche, de rémunération, de formation et de parcours professionnels.

Focus sur les mesures prises en faveur de l'accès des jeunes à l'emploi et du maintien de l'emploi des seniors

Guerbet développe des partenariats entre des écoles, lycées et universités locales et les sites du Groupe (siège social, Cincinnati, Dublin, Lanester, Raleigh et Rio).

Les accords signés dans les sociétés françaises du Groupe contiennent :

- ◆ des engagements en faveur de l'accès des jeunes à un emploi durable et des mesures visant à favoriser l'intégration des jeunes. Guerbet contribue à la formation des jeunes en développant les contrats en alternance et en accueillant régulièrement des stagiaires de tous niveaux et de toutes filières dans l'ensemble des métiers et des sites ;
- ◆ des engagements en faveur de l'emploi des seniors, grâce à des mesures d'aménagement du temps de travail, des actions pour la transmission des compétences et des dispositifs d'aménagement des fins de carrière ;
- ◆ un suivi du taux d'emploi en CDI des juniors et des seniors réalisé annuellement ;

Aux États-Unis, les collaborateurs du site de Raleigh ont participé au programme *Backpack to brief cases*. Il s'agit d'un programme financé par l'État, qui associe universités, entreprises et gouvernements. Ce programme aide les jeunes diplômés à trouver un stage, un emploi permanent.

Focus sur les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes en situation de handicap

Le Groupe s'engage à mener une politique pour l'emploi des travailleurs en situation de handicap, en s'appuyant sur les interlocuteurs RH et un correspondant Handicap en France, qui veillent à rechercher une adaptation de poste, ainsi qu'à développer la coopération avec le secteur protégé ⁽¹⁾ et le secteur adapté ⁽²⁾. Cette politique se traduit par des actions concrètes depuis plusieurs années, telles que :

- ◆ le recrutement de personnes en situation de handicap est encouragé ;
- ◆ le recours au secteur protégé et au secteur adapté pour certaines prestations (collecte et tri des déchets, entretien des espaces verts et de la voirie, mailing, activités de conditionnement, etc.) ;
- ◆ la participation de collaborateurs Guerbet à des événements sportifs en lien avec le handicap ;
- ◆ des initiatives visant à modifier le regard porté par chacun sur le handicap et à convaincre que la différence n'est pas un handicap mais peut au contraire créer des synergies ;

- ◆ la recherche, avec le concours des commissions handicap, de solutions de reclassement personnalisées afin de favoriser le maintien en activité (voir paragraphe 5.4.1.2 « Focus santé au travail »).

En 2017, Guerbet a signé une convention avec ARPEJEH ⁽³⁾ et organisé un premier atelier « découverte métiers » conjointement avec l'association « Nos Quartiers ont des Talents » (NQT).

Focus sur la contribution sociétale de Guerbet et de ses salariés à la communauté locale

Dans le cadre de sa responsabilité sociétale, Guerbet encourage la mobilisation des salariés en faveur de la santé, de l'écologie et de la solidarité par des actions de soutien aux associations locales. C'est ainsi que Guerbet est fortement engagé dans l'association NQT. Grâce à ce partenariat, des salariés parrainent de jeunes diplômés issus de quartiers prioritaires ou de milieux sociaux défavorisés. Ils aident ces jeunes à définir leur projet professionnel, améliorer leurs outils de recherche d'emploi. Ils peuvent aussi leur donner des conseils pour intégrer les codes de l'entreprise, préparer des entretiens de recrutement, développer leur réseau professionnel et enfin, leur redonner confiance. Ce partenariat est animé par une coordinatrice interne Guerbet. Le DRH de Guerbet est sponsor de la démarche et est Administrateur de NQT. À fin décembre 2018, Guerbet compte 27 parrains. Depuis le début du partenariat avec NQT, 200 jeunes ont été accompagnés, dont certains parrainages sont en cours, et 122 d'entre eux ont eu accès au marché du travail ou repris une formation.

Guerbet a signé une convention avec « Article 1 », une association dont l'objectif est d'encourager des étudiants en filière technologique et professionnelle à poursuivre des études supérieures. Six salariés Guerbet se sont engagés à être mentors.

D'autres initiatives concrètes témoignent de l'engagement des collaborateurs de Guerbet sur toutes ses implantations, par leurs participations à des événements en faveur du handicap, de la santé, des œuvres de bienfaisance ou d'aides suite aux catastrophes naturelles.

Par exemple, les sites de Cincinnati et Raleigh participent à des activités et réunions locales, pour développer l'économie et améliorer la qualité environnante. En 2018, Guerbet s'est engagé dans l'initiative gouvernementale française PAQTE (le Pacte avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises). Ce pacte est un engagement pris par des entreprises qui souhaitent œuvrer en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), avec des objectifs ambitieux, chiffrés et évalués. Quatre axes d'engagement sont privilégiés par le Gouvernement « pour un Pacte ciblé, partagé et à fort impact ». En raison de son implantation forte et historique dans des zones économiquement en difficulté, l'engagement de Guerbet dans le PAQTE traduit la responsabilité sociétale du Groupe et sa volonté de s'impliquer concrètement dans ses zones d'activités. À travers des actions de sensibilisation, de formation et d'achats responsables, cette mobilisation renforce des actions déjà menées par le Groupe et permet de consolider le lien des plus jeunes avec le monde de l'entreprise. Guerbet a défini des objectifs à trois ans sur chacun de ces axes.

(1) Les Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) forment le secteur protégé, qui permet à des personnes lourdement handicapées d'exercer une activité professionnelle dans des conditions de travail aménagées.

(2) Les entreprises adaptées comptent un effectif composé d'au moins 80 % de personnes handicapées.

(3) L'association ARPEJEH (Accompagner la Réalisation des Projets d'Études de Jeunes Élèves et Étudiants Handicapés) est une association d'intérêt général créée en 2008, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, réunissant des entreprises et des acteurs publics de tous secteurs, engagés dans une politique active en faveur de l'emploi des personnes handicapées, de l'égalité des chances et de la diversité.

Plan d'actions et résultats

Thématique	Objectifs et axes clés 2018-2023	Actions, avancement et résultats 2018
Égalité hommes femmes	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Développer l'égalité homme / femme pour viser la même proportion au niveau des cadres supérieurs qu'au global du Groupe. ◆ Développer la diversité culturelle. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ En 2018, taux de 29 % de femmes cadres supérieurs vs. 44 % au niveau global. ◆ Au moins 62 nationalités représentées au niveau du Groupe, dont 25 pour les cadres supérieurs.
Emploi des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Poursuivre le développement de partenariats avec les écoles pour intégrer des jeunes dans l'entreprise. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Le Groupe emploie 54 apprentis et stagiaires à fin 2018, ce qui représente 2 % de l'effectif. ◆ Le Groupe a des VIE dans trois pays à fin 2018.
Emploi des personnes en situation de handicap	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Favoriser l'emploi de personnes en situation de handicap. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Campagne de sensibilisation en France via des témoignages. ◆ Guerbet emploie en France 4,57 % de travailleurs en situation de handicap, en augmentation par rapport à 2017.

5.4 PRÉSERVER LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ DES PERSONNES



5.4.1 Contexte et politique

Notre ambition d'accélérer et construire le futur de l'imagerie médicale se décline en donnant priorité absolue à la sécurité des personnes.

Notre vision est de renforcer notre culture sécurité avec pour objectif le « zéro accident ». En matière d'Hygiène, Sécurité et Environnement, nous nous appuyons sur le Programme d'Excellence Opérationnelle de Guerbet et les principes d'amélioration continue suivants :

- ◆ appropriation et déclinaison des standards Groupe ;
- ◆ leadership affirmé et visible des managers ;
- ◆ évaluation et maîtrise des risques ;
- ◆ prise en compte des enjeux HSE dès le démarrage des projets ;
- ◆ engagement de tous à appliquer les Valeurs de Guerbet (CARE), les règles et les comportements sécurité ;
- ◆ engagement de tous à suggérer des idées d'amélioration et signaler les situations dangereuses ;
- ◆ remontée des événements, analyse des causes racines et retour d'expérience inter-sites ;
- ◆ formation et sensibilisation régulière ;
- ◆ management visuel approprié ;
- ◆ préparation aux situations d'urgence.

Guerbet met en œuvre une politique de préservation de la sécurité et la santé des personnes au travail par des actions de prévention et d'amélioration des conditions de travail. La sécurité et la santé sont des éléments de suivi de la performance managériale.

Les actions de prévention sont réalisées en lien avec les services de santé au travail et les instances santé sécurité locales, telles que : le Comité sécurité du site de Montréal, la Commission Interne de Prévention des Accidents de Rio (CIPA), ou les CHSCT ⁽¹⁾ ou CSE ⁽²⁾ en France. Par exemple, nous pouvons noter un diagnostic culture sécurité à Aulnay visant à renforcer la culture sécurité, une journée sécurité à Cincinnati intégrant des sensibilisations sur la nutrition, l'activité sportive, la prévention des maladies, des ateliers sécurité, notamment incendie, ou encore une Semaine Interne de Prévention des Accidents du travail (SIPAT) au Brésil.

5.4.1.1 Focus sécurité

L'atteinte de nos objectifs Sécurité constitue la principale responsabilité de l'équipe de Direction et nécessite l'engagement de chaque collaborateur du Groupe.

Chaque site industriel dispose d'une organisation HSE dédiée et rattachée hiérarchiquement au Directeur d'usine, fonctionnellement au HSE & Risk Manager du Groupe. Le Programme d'Excellence Opérationnelle HSE est soutenu par :

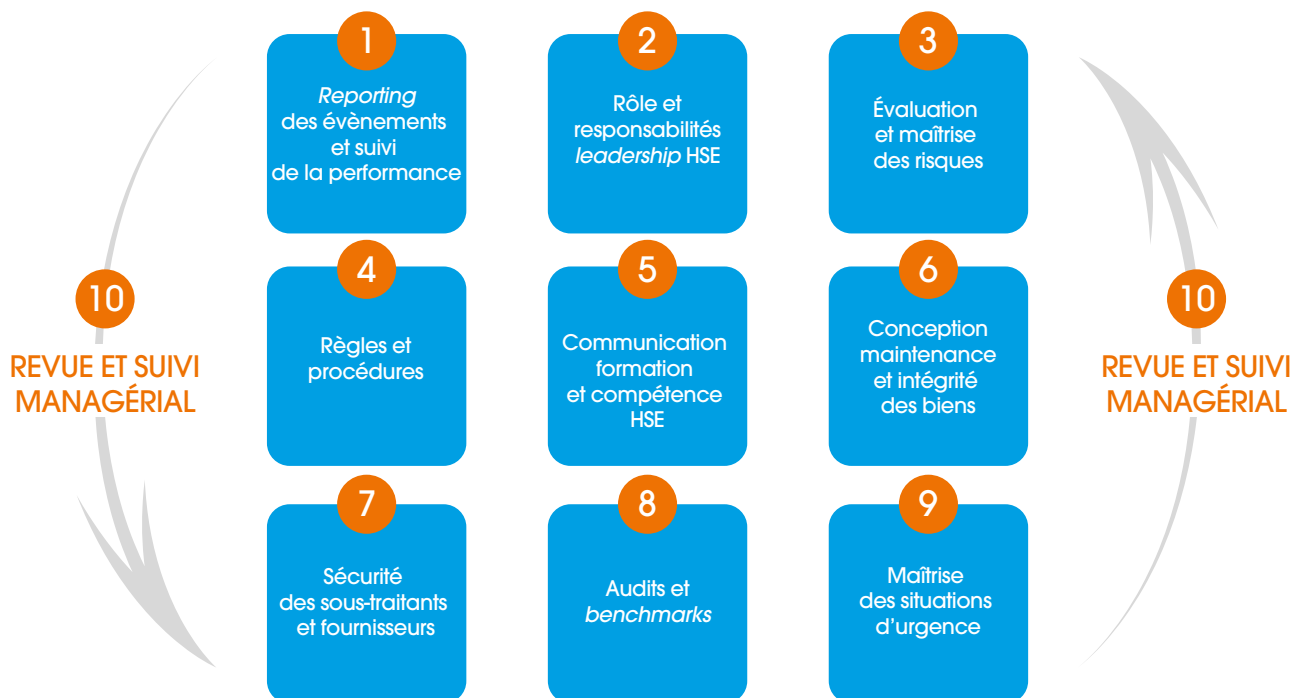
- ◆ la communication des événements HSE sûreté (selon des définitions standardisées), dans les 24 heures suivant leur avènement, au niveau du Groupe. Cette communication réalisée par le Directeur du site concerné, est destinée au Directeur Général, au Directeur des Opérations Techniques, au Directeur des Ressources Humaines et à l'équipe HSE & Risk Management du Groupe, ainsi qu'aux autres Directeurs de site ;
- ◆ des reportings mensuels de chaque site auprès de l'équipe HSE & Risk Management du Groupe, sur des indicateurs de performance, de management et d'actions ;
- ◆ des revues de la performance réalisées trimestriellement sur les sites industriels, incluant les Programmes d'Excellence Opérationnelle ;
- ◆ le partage d'informations inter-sites via la plateforme collaborative interne, des réunions mensuelles et un séminaire annuel ;
- ◆ l'encouragement du leadership sécurité visible des managers (dialogue et briefing sécurité, présence sur le terrain des managers...);
- ◆ des programmes d'encouragement aux améliorations en matière de sécurité, via les systèmes de récompense : les Awards et la création d'une catégorie « sécurité ».

L'année 2018 a été marquée par la formalisation de la vision HSE du Groupe avec pour objectif de renforcer la culture sécurité.

(1) Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

(2) Comité Social et Économique.

En lien avec la stratégie GEAR 2023, Guerbet a construit la feuille de route HSE 2023 pour les sites industriels. Cette vision et la feuille de route HSE ont été construites autour des 10 points clés suivants, structurant le système de management HSE de Guerbet :



En interne, le Groupe suit mensuellement la *Total Recordable Incident Rate* (TRIR) sur 70 % des effectifs. Cet indicateur intègre les accidents avec arrêt, avec restrictions médicales et avec traitement médical.

L'amélioration des résultats sécurité est un objectif annuel clé pour l'ensemble des salariés :

- ◆ cet indicateur est intégré dans les objectifs personnels des managers industriels ;
- ◆ la réduction du nombre d'accidents entre dans le calcul de la rémunération des salariés ayant une part variable (bonus annuel) ;
- ◆ cet indicateur est également intégré dans le calcul de l'intéressement pour les salariés de Guerbet en France ;
- ◆ dans le cadre du premier plan d'attribution d'actions de performance aux collaborateurs du Groupe, un indicateur sécurité était aussi intégré dans le critère « RSE et performance économique et industrielle ». Il en sera de même pour le plan d'attribution d'actions de performance pour la période 2019-2021.

De nombreuses initiatives en faveur de la sécurité sont mises en œuvre sur les sites, telles que :

- ◆ le déploiement d'actions techniques sur les sites pour prévenir les risques ;
- ◆ la réalisation d'un diagnostic risque routier au siège et pour la filiale Guerbet France, afin de renforcer les démarches de prévention ;
- ◆ le programme « *Injury Free* » à Dublin, basé sur une approche *Behaviour Based Safety* (axé sur le comportement sécurité) : dans ce cadre, des « champions de la sécurité » ont été identifiés dans chaque service ;
- ◆ compte tenu des risques spécifiques aux États-Unis, les sites américains ont déployé des programmes de prévention en cas d'agression armée (« *Active shooter plan* »).

5.4.1.2 Focus santé au travail

Avec les services de santé au travail et les instances santé-sécurité locales, Guerbet met en œuvre une politique de préservation de la santé au travail par des actions de prévention, d'amélioration des conditions

de travail et de suivi médical adapté, afin de préserver l'intégrité physique et mentale de ses collaborateurs.

Sur les sites industriels, avec la médecine du travail, des programmes de prévention sont mis en œuvre en fonction des risques identifiés, comme par exemple des tests d'audition, de vision, des contrôles atmosphériques.

Par un suivi médical adapté, Guerbet anticipe les éventuelles inaptitudes au travail et apporte des réponses en termes d'aménagement du poste de travail ou d'aménagement du temps de travail. Le cas échéant, Guerbet recherche, avec le concours des commissions handicap, des solutions de reclassement personnalisées afin de favoriser le maintien en activité.

De nombreuses initiatives santé sont ainsi mises en œuvre sur les sites, telles que la mise en place de nouveaux équipements et/ou d'actions organisationnelles pour améliorer l'ergonomie sur les sites, des campagnes de sensibilisation sur les cancers du sein et de la prostate ou des campagnes de vaccination.

5.4.1.3 Focus protection sociale

Guerbet veille à ce que les salariés bénéficient d'une protection sociale, conformément aux réglementations et pratiques en vigueur dans les différents pays où Guerbet est présent.

En France, un contrat spécifique responsable au sens de la législation, additionnel au contrat de branche, permet de couvrir une grande partie des frais de santé.

Le régime de prévoyance mis en place pour les sociétés françaises du Groupe permet de maintenir le niveau de revenu en cas de longue maladie. Il garantit également un capital ou une rente en cas de décès.

Hors France, le Groupe a entamé en 2016 un programme d'harmonisation de la protection sociale dans chaque pays en commençant par les structures américaines. Compte tenu de l'évolution des dépenses de santé aux États-Unis, Guerbet veille à maintenir des prestations de santé de bon niveau pour ses salariés.

5.4.2 Plan d'actions et résultats en matière de santé et sécurité

Dans le cadre de sa politique santé et sécurité, Guerbet se fixe la feuille de route suivante pour tendre vers le « zéro accident » sur ses sites :

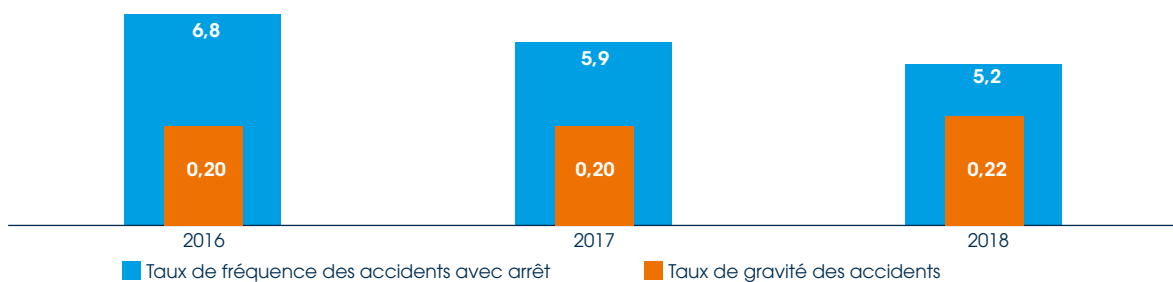
Thématique	Objectifs et axes clés 2018-2023	Actions, avancement et résultats 2018
Sécurité Groupe	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Diminuer le taux de fréquence des accidents pour les salariés du Groupe. ◆ Améliorer le suivi du taux de fréquence des accidents pour les intervenants extérieurs. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Formalisation de la vision HSE du Groupe. ◆ En 2018, 32 accidents, enregistrés au sens TRIR⁽¹⁾ pour l'ensemble du Groupe dont 24 accidents avec arrêt. ◆ Le taux de fréquence ⁽²⁾ des accidents de travail 5,2 pour l'ensemble du Groupe, en diminution de 22 % par rapport à 2016. ◆ Le taux de gravité ⁽³⁾ des accidents du travail s'est établi à 0,22 pour l'ensemble du Groupe, en augmentation par rapport à 2016.
Sécurité sites industriels	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Poursuivre la mise en œuvre de la feuille de route HSE industrielle 2018-2023 et réaliser des audits HSE tous les deux ans sur 100 % des sites industriels. ◆ Standardiser les indicateurs de management et d'actions, pour l'ensemble des sites industriels dès 2019. ◆ Décliner la politique HSE Groupe sur chacun des sites industriels. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Formalisation de la feuille de route HSE 2023 pour les sites industriels et suivi d'indicateurs de management et d'actions spécifiques à chaque site. ◆ Le site de Cincinnati enregistre de nouveau une année sans accident de travail au sens TRIR. Le dernier accident avec arrêt datant de juin 2011.
Sécurité filiales commerciales et sites administratifs	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Déployer mensuellement l'indicateur TRIR et la mise en place d'une communication sous 24 heures des accidents potentiellement graves. ◆ Construire la feuille de route HSE commerciale et administrative, sur la base des actions menées sur la filiale commerciale française et au siège. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Préparation du déploiement de l'indicateur TRIR et de la communication 24 heures à l'ensemble des filiales du Groupe. ◆ Diagnostic risque routier sur la filiale Guerbet France et au siège.
Santé	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Poursuivre la mise en œuvre la feuille de route HSE industrielle. ◆ Poursuivre les initiatives de prévention santé. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ En 2018, 1 maladie professionnelle, déclarée en 2017 a été reconnue, selon les critères de la réglementation locale.

(1) Accidents enregistrés selon la procédure de reporting interne du Groupe qui comptabilise les accidents avec arrêt, ou avec postes aménagés, ou traitement médical.

(2) Nombre d'accidents avec arrêt de travail, sur une période de 12 mois, rapporté à un million d'heures travaillées théoriques. Les heures travaillées théoriques sont calculées sur la base de l'effectif du Groupe à fin décembre et de la durée annuelle légale du travail en France.

(3) Nombre de jours d'arrêt suite à accident de travail, sur une période de 12 mois, rapporté à 1 000 heures travaillées théoriques. Les jours d'arrêt peuvent correspondre à des accidents de l'année en cours ou d'années antérieures. Les heures travaillées théoriques sont calculées sur la base de l'effectif du Groupe à fin décembre et de la durée annuelle légale du travail en France.

Évolution du taux de fréquence et de gravité des accidents avec arrêt



5.5 MINIMISER LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX TOUT AU LONG DU CYCLE DE VIE DU PRODUIT

Dans le cadre de sa politique RSE, Guerbet s'efforce d'assurer un développement pérenne tout en minimisant l'impact environnemental du Groupe sur l'ensemble de ses activités, de la production à la livraison client.

5.5.1 Minimiser les impacts environnementaux sur nos sites



Au travers de sa politique HSE, Guerbet s'engage à mettre en place des solutions visant à la préservation de l'environnement par la maîtrise des installations industrielles et des actions de réduction des impacts environnementaux :

- ◆ maîtrise des procédés de production ;
- ◆ utilisation durable des ressources naturelles ;
- ◆ lutte contre le changement climatique ;
- ◆ démarche d'innovation des procédés ;
- ◆ maîtrise des rejets.

Les indicateurs quantitatifs environnementaux présentés dans le présent rapport prennent en compte les données des sites industriels, à l'exclusion du site de Guerbet Lyon, des sites administratifs et commerciaux dont l'impact est peu significatif.

Toutefois, des initiatives sont également menées sur les sites administratifs et les filiales commerciales.

5.5.1.1 Sécurité des installations industrielles

L'activité de production de principes actifs chimiques des produits de contraste engendre des risques en matière de sécurité et d'environnement. Ces risques sont liés aux dangers inhérents à la fabrication, au transport, à l'utilisation et à l'élimination des matières premières : solvants, réactifs, intermédiaires de synthèse et autres produits utilisés.

Les sites de Lanester, Marans et Dublin (classés Seveso seuil haut) sont soumis à des prescriptions particulières. Ils réalisent et révisent régulièrement des études de danger qui se traduisent par la mise en place et l'entretien de mesures de maîtrise des risques pour limiter la probabilité et l'impact potentiel d'accidents sur leur environnement, en mode de fonctionnement normal et en mode dégradé. Ils organisent régulièrement des exercices grandeur nature de gestion de situations d'urgence, en collaboration avec les autorités, afin d'améliorer en continu l'aptitude des équipes à bien réagir en situation de crise.

Les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) des sites de Marans et Lanester permettent la maîtrise de l'urbanisation au sein de périmètres définis en fonction des risques. Aux actions et investissements internes pour diminuer la probabilité et les conséquences d'accidents, se sont ajoutées des prescriptions pour renforcer la protection des populations riveraines. À titre d'exemple, Guerbet a signé une convention de financement pour soutenir l'installation de locaux de confinement pour des particuliers ou entreprises riveraines du site de Lanester.

Les sites Seveso de Dublin, Lanester et Marans réalisent régulièrement des exercices d'intervention pour faire face à un risque grave, susceptible de conduire à un accident majeur : Plan d'Opération Interne (POI) et Plan Particulier d'Intervention (PPI).

Les procédures internes et la formation du personnel permettent d'intégrer les évolutions réglementaires, de maintenir les compétences pour la maîtrise des risques spécifiques comme le transport de matières dangereuses ou la manipulation de produits chimiques, mais également de faire face aux situations anormales pour en maîtriser et en limiter les impacts.

Les sites de production de Guerbet sont régulièrement visités par le Groupe et inspectés par les autorités environnementales locales, et par les brigades incendie.

Les risques industriels et environnementaux sont présentés à la Section 4.4.2.2 « Risques opérationnels », paragraphe « Environnement et sécurité ».

5.5.1.2 Utilisation durable des ressources

Le groupe Guerbet recherche une utilisation optimale des ressources naturelles grâce à des actions :

- ◆ de réduction des consommations d'eau et énergie ;
- ◆ d'optimisation des matières premières utilisées dans la fabrication de ses produits ;
- ◆ de réduction des gaz à effet de serre ;
- ◆ d'innovation sur les procédés.

Le site de production chimique de Dublin est certifié ISO 14001. Il s'agit du plus gros contributeur en matière de consommation d'énergie et d'eau.

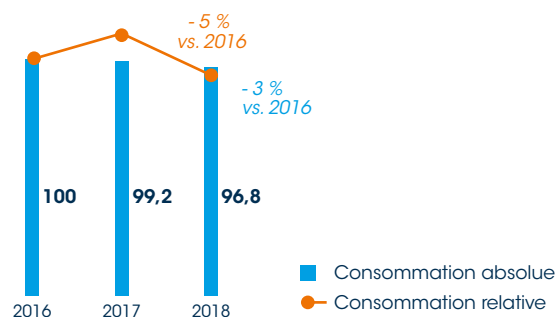
Consommation d'eau

Afin d'atteindre l'objectif de réduction de 25 % des consommations relatives d'eau sur les sites industriels entre 2017 et 2023, les sites industriels mettent en œuvre des programmes de maîtrise des consommations d'eau. Voici quelques illustrations d'actions réalisées en 2018 :

- ◆ travaux d'automatisation du prétraitement d'effluents aqueux sur la nanofiltration existante pour réduire significativement leurs volumes traités sur l'incinérateur de Lanester ;
- ◆ poursuite des économies d'eau à Dublin, par l'analyse des consommations, des fuites, de la cartographie et la mise en œuvre d'actions d'optimisation sur la tour de refroidissement ;
- ◆ sur le site de Montréal, révision des processus de nettoyage pour réduire la quantité d'eau consommée et rejetée ;
- ◆ sur le site de Rio, élaboration d'un plan de maintenance focalisé sur le traitement des fuites, la réparation des pompes et le renforcement de la performance de la tour aéro-réfrigérante.

Évolution de la consommation d'eau

(indice base 100, année de référence 2016 *)



* Base 100 en 2016 : les indices des années suivantes sont obtenus par un calcul proportionnel.

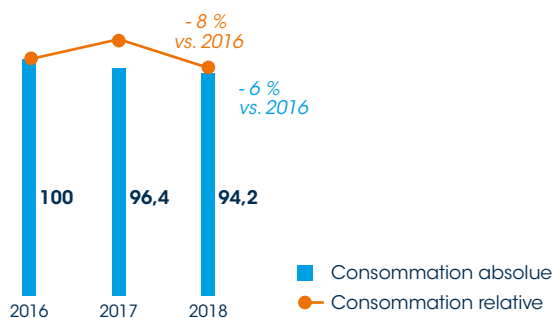
Consommation d'énergie

Afin d'atteindre l'objectif de réduction de 25 % des consommations relatives d'énergie sur les sites industriels entre 2017 et 2023, les sites industriels, déploient des programmes de maîtrise des consommations d'énergie, pour limiter l'impact environnemental et optimiser les coûts de production. Des actions sont également menées au siège et par les filiales commerciales. Voici quelques exemples d'actions menées en 2018 :

- ◆ actions d'optimisation sur les systèmes de production de vapeur, pour réduire les consommations de gaz sur les sites de Dublin, Montréal et Rio ;
- ◆ optimisation du fonctionnement d'équipements à Dublin pour réduire les consommations d'énergie (pompes, agitateurs, tour de refroidissement, air comprimé) ;
- ◆ mise en place d'un nouveau groupe froid avec un meilleur rendement à Marans ;
- ◆ étude des réseaux de distribution électrique et gaz pour pouvoir installer les compteurs permettant de mesurer les consommations par bâtiments et par secteur et installation de compteurs à Aulnay ;
- ◆ mise en place de LED, entre autres, sur les sites de Cincinnati, Rio et Aulnay ;
- ◆ participation du site de Rio à un groupe local pour partager les meilleures pratiques dans différents domaines de l'industrie pharmaceutique y compris en matière d'efficacité énergétique ;
- ◆ mise en place d'une démarche innovante pour l'entretien des espaces verts : éco-pâturage avec des moutons d'Ouessant sur le site de Marans.

Évolution de la consommation d'énergie

(indice base 100, année de référence 2016 *)



* Base 100 en 2016 : les indices des années suivantes sont obtenus par un calcul proportionnel.

Démarche d'innovation sur les procédés et optimisation des matières premières

Le Groupe a initié il y a quelques années une démarche d'innovation sur les procédés, par l'utilisation de solvants issus de la régénération, le recyclage de l'iode dans les procédés, la substitution de solvants par d'autres moins nuisibles pour l'environnement.

Ces actions sont pilotées par les équipes du développement industriel chimie du Groupe, dans le cadre de réunions « Développement Durable » mensuelles. Les orientations développement durable des équipes du développement sont les suivantes :

- ◆ nouveaux procédés avec utilisation d'eau ou de solvants limitant l'impact pour l'environnement ;
- ◆ nouveaux procédés chimiques permettant la suppression de matières dangereuses ;
- ◆ nouvelles méthodes d'analyse en ligne pour détecter des problèmes à la source ;
- ◆ nouvelles pratiques / *lean engineering* pour éviter les gaspillages.

La récupération d'iode sur le site de Lanester et d'Ioversol (principe actif) sur le site de Dublin illustre notre démarche de développement durable et d'économie circulaire puisque ce recyclage permet de conjuguer compétitivité et réduction de l'impact environnemental (préservation de la ressource mondiale en iode, économie circulaire par le recyclage et la réutilisation en interne).

Par ailleurs Guerbet dispose d'un conditionnement éco-conçu. Xenetix®, initialement présenté en flacon, bénéficie aussi d'un conditionnement en poche de polypropylène (Scanbag® by Xenetix®). Ce conditionnement original permet de préserver les qualités de Xenetix® tout en simplifiant les procédures d'utilisation, en améliorant la sécurité du patient et du personnel médical et en apportant un progrès notable dans la gestion des déchets (poids et volume diminué). Ce conditionnement est l'une des réponses de Guerbet à la problématique du développement durable et a fait l'objet d'une ACV (Analyse de Cycle de Vie) qui a permis de démontrer son impact positif sur l'environnement par rapport au format flacon.

Règlement européen REACH

Le règlement européen REACH ⁽¹⁾ est entré en vigueur le 1^{er} juin 2007. L'objectif de ce règlement est de protéger la santé humaine et l'environnement par l'amélioration de l'identification des substances chimiques et la connaissance intrinsèque de leur dangerosité. Guerbet a organisé son activité pour se conformer à la réglementation et assurer sa mise en œuvre, pour se conformer aux trois jalons réglementaires (1^{er} décembre 2010 / 1^{er} juin 2013 / 1^{er} juin 2018). L'équipe HSE & Risk Management du Groupe est en charge de coordonner REACH avec les interlocuteurs internes et externes et veiller à enregistrer tout produit chimique concerné.

5.5.1.3 Maîtrise des rejets

La politique HSE traduit l'engagement de Guerbet à minimiser l'impact environnemental du Groupe sur l'ensemble de ses activités, notamment en optimisant les filières de traitement des effluents et déchets.

Ce sont les sites industriels de production de principes actifs (Dublin, Lanester et Marans) qui sont les plus gros contributeurs en matière d'effluents et de déchets.

Optimisation des effluents

Des programmes d'optimisation des filières de traitement des effluents sont en place sur les trois sites les plus contributeurs :

- ◆ à Dublin, un programme de suivi et d'optimisation de la station d'épuration est en place ;
- ◆ à Lanester, un schéma directeur effluent et énergie vise à optimiser le fonctionnement de la filière environnement. Le site privilégie le traitement interne des effluents en ayant recours au traitement biologique pour les déchets non dangereux et à l'incinération pour les déchets dangereux : on obtient ainsi la valorisation énergétique des effluents à fort pouvoir calorifique. Dans ce cadre, le prétraitement d'une partie des effluents aqueux par nano filtration a permis de réduire la quantité d'effluents incinérés, de diminuer la quantité de gaz sur l'incinérateur et d'augmenter le recyclage d'eau par la réutilisation des effluents après traitement sur la station biologique. Par ailleurs, une installation de récupération d'iode permet d'effectuer un recyclage interne de cette ressource ;
- ◆ à Marans, des actions se poursuivent pour optimiser le fonctionnement de la filière de traitement des effluents.

Les seuils de rejet ont été définis en concertation avec les autorités locales sur la base d'études d'acceptabilité des milieux récepteurs. Ces études ont aussi permis de mieux connaître les milieux dans lesquels les effluents sont rejetés et mesurer les impacts environnementaux en termes d'écotoxicité, ou bioaccumulation.

(1) Registration, Evaluation, Authorization and restriction of Chemicals (Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques).

Gestion des déchets

En 2018, la quantité totale de déchets générés par les sites industriels du Groupe et traités en externe est de 7 858 tonnes, en diminution relative ⁽¹⁾ de 7 % par rapport à 2016. Cette diminution est notamment liée au travail d'optimisation du site de Lanester qui traite le plus de déchets possible en interne.

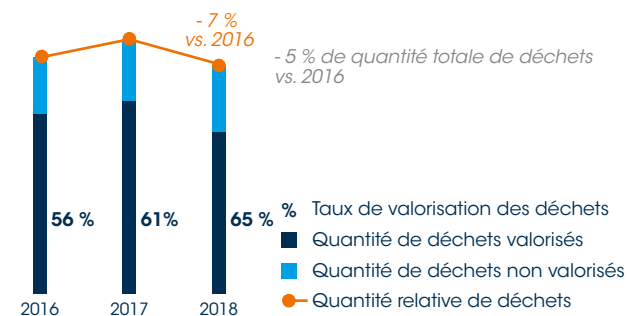
L'ensemble des sites industriels ont des programmes d'optimisation et de valorisation des déchets, soit en interne, soit en externe.

65 % des déchets des sites industriels traités en externe sont valorisés, en amélioration par rapport à 2016 (56 % en 2016). Des programmes de tri et de valorisation des déchets sont également en place au siège et dans certaines filiales, comme à Prague.

Les sites de Dublin et Lanester disposent en interne d'installations de récupération et de valorisation de l'iode (voir Section 5.5.1.2 « Démarches d'innovation des procédés »).

Évolution de la quantité de déchets traités en externe

(indice base 100, année de référence 2016 *)



* Base 100 en 2016 : les indices des années suivantes sont obtenus par un calcul proportionnel.

5.5.1.4 Plan d'actions et résultats

Thématique	Objectifs et axes clés 2018-2023	Actions, avancement et résultats 2018
Sécurité industrielle et impacts environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Déployer la feuille de route environnement et réaliser des audits HSE tous les deux ans sur 100 % des sites industriels. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Construction de la feuille de route 2023 environnement énergie et eau.
Eau	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Objectif de réduction des consommations d'eau relative ⁽¹⁾ de 25 % d'ici 2023. ◆ Déploiement des plans d'actions de réduction des consommations d'eau des sites industriels. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Consommation d'eau de 998 397 m³. ◆ Réduction de 5 % de la consommation d'eau relative par rapport à 2016.
Énergie	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Objectif de réduction des consommations d'énergie relative ⁽¹⁾ de 25 % d'ici 2023. ◆ Déploiement des plans d'actions de réduction des consommations d'énergie des sites industriels. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ La consommation d'énergie des sites industriels (électricité, gaz et fuel ⁽¹⁾) est de 207 034 MWh. ◆ Réduction de 8 % des consommation d'énergie relative ⁽¹⁾ par rapport à 2016.

(1) Les émissions relatives de GES correspondent aux émissions de gaz à effet de serre ramenées à la production.

En complément des actions en place, de nouvelles initiatives sont réalisées sur les sites, voici quelques exemples :

- ◆ poursuite des actions sur le site de Lanester pour traiter en interne un maximum de déchets / effluents et limiter le traitement par une entreprise extérieure (moins de camions envoyés pour le traitement externe et diminution des coûts) ;
- ◆ mise en place de nouveaux tris sur le site de Lanester en vue de leurs recyclages (gobelets plastiques et mégots de cigarettes) et initiative de recyclage des boîtes de médicaments périmés des salariés : tri des étuis, des conditionnements primaires et des médicaments, ces derniers étant recyclés via le réseau Cyclamed ;
- ◆ mise en place à Montréal d'un programme d'utilisation de palettes en plastiques réutilisables pour la gestion des déchets recyclables en remplacement des palettes à usage unique ;
- ◆ programme de collecte des batteries à Rio ;
- ◆ sensibilisation zéro déchets lors du déjeuner au siège.

Autres rejets

Les normes de rejets applicables aux sites industriels, notamment les sites Seveso de Lanester, Marans et Dublin, donnent lieu à de nombreuses mesures sur des paramètres couvrant les émissions atmosphériques (composés organiques volatiles, oxydes d'azote, poussières, etc.), les rejets liquides et le suivi de la qualité des sols.

L'ensemble des résultats est utilisé pour le pilotage opérationnel des installations, avec des seuils d'alerte qui permettent de détecter et corriger d'éventuelles fluctuations. La communication des résultats de ces suivis est effectuée auprès des autorités locales pour les sites Seveso, au travers de rapports périodiques et d'études spécifiques : plan de gestion des solvants ou bilan environnemental annuel.

(1) La quantité relative de déchets correspond à la quantité de déchets ramenée à la production.

5.5.2 Réchauffement climatique

En tant qu'entreprise responsable, Guerbet s'engage à mettre en œuvre des actions pour limiter le réchauffement climatique, afin de contribuer à l'atteinte de l'objectif de l'Accord de Paris (COP 21 de décembre 2015).

5.5.2.1 Lutte contre le changement climatique

Guerbet a réalisé un bilan carbone en 2017 pour l'ensemble de ses activités de l'année précédente, sur les postes illustrés ci-dessous.

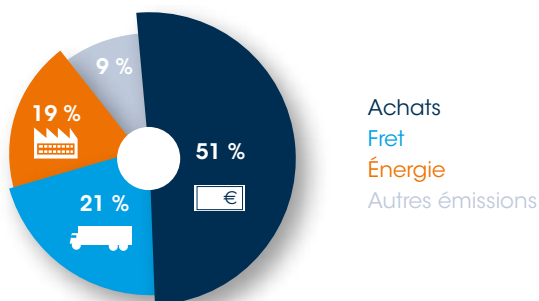
Bilan carbone



Cette étude a permis d'identifier les postes significatifs à savoir les achats, le fret et l'énergie. Ces trois postes représentent plus de 90 % des émissions de GES ⁽¹⁾ du Groupe.

Répartition des postes de GES

(en %)



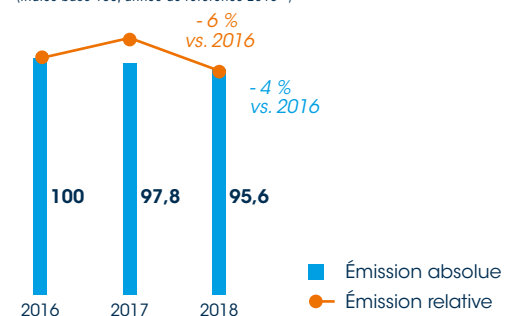
À l'issue de ce bilan carbone, Guerbet a identifié des actions clés à déployer :

- ♦ mettre en place une démarche d'amélioration continue avec les fournisseurs ayant la plus forte empreinte carbone (voir Section 5.6) ;
- ♦ privilégier le transport maritime plutôt qu'aérien pour l'envoi de nos produits finis à nos clients ;
- ♦ réduire les consommations d'énergie sur les sites industriels.

Minimiser l'impact carbone des consommations d'énergie des sites industriels

Évolution des émissions de GES sur le poste énergie des sites industriels

(indice base 100, année de référence 2016 *)



* Base 100 en 2016 : les indices des années suivantes sont obtenus par un calcul proportionnel.

La réduction des émissions relatives de GES sur les énergies des sites industriels est liée aux actions de réductions réalisées en Section 5.5.1.2.

Autres actions

D'autres actions sont réalisées afin de limiter l'impact des déplacements en mission et des trajets :

- ♦ la politique voyage du Groupe intègre des mesures visant à réduire l'impact carbone des déplacements liés aux activités professionnelles en favorisant l'usage de fonctionnements alternatifs aux déplacements ;
- ♦ le Groupe encourage les moyens de communication à distance, l'utilisation des transports en commun, notamment ferroviaires ;

(1) GES : Gaz à Effet de Serre.

- ◆ pour réduire l'impact des déplacements domicile-travail, différentes actions ont été mises en œuvre ces dernières années :
 - déploiement de places de stationnement équipées de bornes de recharge électrique,
 - développement de service d'auto-partage,
 - encouragement du travail au domicile pour les cadres et non-cadres hors sites de production.

Minimiser l'impact carbone de la chaîne d'approvisionnement



Le fret représente plus de 20 % des émissions de GES du Groupe. C'est plus particulièrement le fret de nos usines vers nos clients qui a un impact important. L'enjeu environnemental et économique pour Guerbet est de limiter le recours au transport aérien au profit du transport maritime. Pour cela, Guerbet a identifié les actions clés suivantes :

- ◆ fiabiliser les prévisions de vente en :
 - renforçant la connaissance des marchés locaux,
 - investissant dans des outils de prévisions statistiques ;
- ◆ rendre la production plus flexible en investissant dans de nouveaux outils industriels (temps de cycle plus court, lots plus petits) ;
- ◆ renforcer la relation avec les entreprises de logistique en intégrant la performance environnementale dans le processus de sélection et en demandant un reporting annuel des émissions de gaz à effet de serre associées au transport des produits Guerbet.

5.5.2.2 Lutte contre le changement climatique et la raréfaction des ressources

Les risques liés au changement climatique et la raréfaction des ressources sont les suivants :

- ◆ augmentation de la fréquence et de l'intensité des catastrophes naturelles ;
- ◆ hausse de prix de l'énergie et des ressources, lié à la raréfaction des ressources ;
- ◆ renforcement des exigences des clients.

Tous ces risques peuvent avoir un impact sur les activités, la chaîne d'approvisionnement, les coûts et la compétitivité de Guerbet.

En complément Guerbet anticipe le renforcement des réglementations (taxe carbone, obligation d'efficacité énergétique, limites d'émissions, hausse de prix sur l'énergie...).

Guerbet développe des actions pour contribuer à limiter le changement climatique et veille à prendre en compte les risques pour limiter leur impact sur les activités (actions de réduction des consommations d'énergie, optimisation des procédés, mise en place de procédures d'urgence sur les sites à risque d'ouragan...).

5.5.2.3 Plan d'actions et résultats

Thématique	Objectifs et axes clés 2018-2023	Actions, avancement et résultats 2018
Énergie / climat	◆ Réduction des consommations d'énergie relative de 25 % d'ici 2023.	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Les émissions de GES liées à l'énergie des sites industriels (électricité, gaz et fuel) est de 40 648 téq. CO₂. ◆ Réduction de 6 % des émissions relatives de GES ⁽¹⁾ liées à l'énergie par rapport à 2016.

(1) Les émissions relatives de GES correspondent aux émissions de gaz à effet de serre ramenées à la production.

5.6 DROITS HUMAINS ET ACHATS RESPONSABLES



5.6.1 Contexte et politique

Dans le cadre de sa politique RSE, Guerbet s'efforce d'assurer sa réputation et son droit à opérer en renforçant la démarche d'achats responsables.

Le choix des partenaires et fournisseurs a un impact majeur sur la qualité et la pérennité des produits et services, un impact social et environnemental important. En conséquence, le Groupe attache une importance toute particulière à leur sélection et à la qualité des relations qu'il entretient avec eux.

Guerbet procède à une mise en concurrence ouverte et loyale, gage d'efficacité sur la base des règles suivantes :

- ◆ libre accès aux appels d'offres ;
- ◆ égalité de traitement des candidats ;
- ◆ transparence et traçabilité des procédures ;
- ◆ prise en compte du coût total.

La politique Achats intègre également la dimension responsable par des pratiques d'Achats fondées sur l'intégrité et l'honnêteté. Le groupe Guerbet s'engage à ne travailler qu'avec des fournisseurs respectueux des normes internationales, lois et réglementations sociales et environnementales. Les fournisseurs ne doivent par conséquent en aucun cas recourir au travail forcé, au travail des enfants, au travail clandestin et ils doivent par ailleurs proposer des conditions de travail sûres et saines. Guerbet s'engage à avoir, en toutes circonstances, un comportement respectueux vis-à-vis des fournisseurs.

Le groupe Guerbet est signataire de la Charte Relations Fournisseurs Responsables. Cette Charte élaborée par la Médiation du crédit et la CDAF ⁽¹⁾, engage les signataires à mettre en place une démarche de progrès vis-à-vis de leurs fournisseurs et notamment les petites et moyennes entreprises (TPE-PME). Les engagements de la Charte couvrent des aspects à la fois éthiques, économiques et environnementaux dans les relations entre les donneurs d'ordre signataires et leurs fournisseurs.

(1) Compagnie des Dirigeants et Acheteurs de France : association professionnelle du métier d'acheteur.

Guerbet a déployé en 2017 une Charte d'achats éthiques auprès de l'ensemble des acheteurs du Groupe. Cette Charte comporte trois volets : rappel de la Charte éthique Groupe, valeurs en termes d'achats, règles de comportements. Cette Charte d'achats éthiques définit, souligne et rappelle les valeurs clés et les principales règles comportementales qui doivent être mises en place et respectées par l'ensemble des personnes impliquées au sein de Guerbet dans des actes d'achat.

En complément, Guerbet a formalisé en 2018 un Code d'éthique à destination de ses fournisseurs. Ce Code a pour objectif de promouvoir les valeurs sociétales et environnementales auprès de nos fournisseurs et il définit les principes auxquels ils doivent se conformer. À partir de 2019, les nouveaux fournisseurs devront avoir signé le Code d'éthique fournisseur ou présenté des garanties au moins équivalentes. À horizon 2023, l'ensemble des fournisseurs identifiés à risque ESG (Environnementaux Sociaux et de Gouvernance) devront également avoir signé le Code d'éthique fournisseur ou présenté des garanties au moins équivalentes.

Le Code d'éthique fournisseur est décliné en 10 principes autour des quatre axes suivants :

Droits de l'Homme

1. Soutien et respect de la protection des droits de l'Homme proclamés sur le plan international ;
2. Pas de complicités de violations des droits de l'Homme ;

Travail

3. Respect des droits, de la santé et sécurité des travailleurs ;
4. Élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire ;
5. Abolition effective du travail des enfants ;
6. Élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession ;

Environnement

7. Approche face aux défis environnementaux ;
8. Développer les initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale ;

Éthique des affaires

9. Lutte contre la corruption sous toutes ses formes ;
10. Confidentialité.

La dimension « conflit d'intérêt » dans le cadre des achats est traitée dans la Section 5.7 « Éthique des affaires ». En matière d'environnement, Guerbet a identifié que les achats représentent plus de 50 % des émissions de GES du Groupe, comme indiqué au paragraphe 5.5.1.4 « Lutte contre le réchauffement climatique ». Le Groupe a initié une démarche d'amélioration continue avec les fournisseurs ayant la plus forte empreinte carbone. Dans ce cadre, Guerbet a initié une action auprès des plus gros contributeurs de GES parmi les fournisseurs de matières premières, afin de les inciter à mettre en œuvre des actions en faveur du climat, et plus généralement en faveur de l'environnement. Le Groupe s'engage à poursuivre cette initiative sur le climat auprès de ces principaux émetteurs de gaz à effet à serre.

La dimension conflit d'intérêt dans le cadre des achats est traitée dans la Section 5.7 « Éthique des affaires ».

En 2018, Guerbet s'est engagé dans une initiative gouvernementale en France PAQTE (voir Section 5.3.2.6 « Focus sur la contribution sociétale de Guerbet et de ses salariés à la communauté locale ») et notamment sur le développement de nos achats responsables. Le critère de fournisseurs « à impact », c'est-à-dire situés dans des quartiers prioritaires de la ville, ou qui est engagés dans une démarche responsable vis-à-vis de ses employés sera particulièrement étudié dans la grille d'analyse pour choisir un fournisseur.

5.6.2 Plan d'actions et résultats

Thématique	Objectifs et axes clés 2018-2023	Actions, avancement et résultats 2018
Achats responsables	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Dans le cadre des formations internes, la Charte d'achats éthiques sera déployée, à partir de 2019, aux salariés impliqués au sein de Guerbet dans des actes d'achat, au-delà des acheteurs du Groupe qui ont déjà signé cette Charte. ◆ Déploiement du Code d'éthique fournisseur « <i>supplier code</i> » à l'ensemble des nouveaux fournisseurs (ou garanties au moins équivalentes). ◆ 100 % des fournisseurs identifiés à risque dans la cartographie ESG sont soumis à un questionnaire d'auto-évaluation, signent le Code d'éthique fournisseur ou présentent des garanties au moins équivalentes et sont audités. ◆ Poursuivre l'initiative d'engagement sur le climat avec les 10 principaux émetteurs de gaz à effet à serre parmi les fournisseurs de matières premières du Groupe. ◆ Anticiper la « <i>Conflict Minerals Regulation</i> » ⁽¹⁾ en établissant avec nos fournisseurs un diagnostic sur la provenance des minéraux de conflit contenu dans les composants électroniques des injecteurs. ◆ Déployer les actions, en France, en lien avec PAQTE : <ul style="list-style-type: none"> – Participation des acheteurs de l'entreprise à un ou des évènements favorisant les achats responsables, – Favoriser les achats auprès des entreprises issues de QPV (quartiers prioritaires de la ville) et locales ainsi que l'engagement RSE du fournisseur. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Identification des fournisseurs de matières premières les plus contributeurs en carbone et démarche initiée, en 2018, auprès de ces fournisseurs. ◆ Formalisation du Code d'éthique fournisseur.

(1) Le 1^{er} janvier 2021, une nouvelle législation entrera en vigueur dans l'Union Européenne : le règlement relatif aux minerais provenant de zones de conflit. Ce règlement vise à endiguer le commerce de quatre minerais – l'étain, le tantale, le tungstène et l'or – dont l'exploitation finance parfois des conflits armés ou passe par le travail forcé. Le règlement prévoit l'obligation pour les entreprises européennes intervenant dans la chaîne d'approvisionnement de veiller à ce que leurs importations de ces minerais et métaux proviennent exclusivement de sources responsables et ne soient pas issues de conflits.

5.7 ÉTHIQUE DES AFFAIRES



Guerbet s'attache à développer un environnement éthique au sein du Groupe, lui permettant de prévenir les risques de corruption et de conflits d'intérêt, de veiller au respect du droit à la concurrence pour soutenir sa stratégie de développement en conformité avec la loi, les règlements et les valeurs du Groupe.

La démarche éthique de Guerbet est fondée sur le respect, l'honnêteté et l'intégrité, gages de confiance et de pérennité de nos activités et de notre développement. Elle est au service de notre mission pour améliorer le diagnostic et le pronostic des patients. Nous avons à cœur qu'elle guide chaque collaborateur dans ses activités quotidiennes et dans les relations avec nos parties prenantes : les patients, les clients, l'entreprise, les concurrents, les fournisseurs, les autorités publiques, les collaborateurs, les Actionnaires, l'environnement.

L'engagement de Guerbet dans une démarche éthique exigeante est inscrit dans la Charte éthique du Groupe. La Charte éthique du Groupe, mise en place en 2015 et déployée sur le périmètre Groupe, s'appuie sur les textes de référence internationaux ainsi que sur les référentiels propres à l'industrie pharmaceutique. Cette Charte est disponible dans son intégralité sur le site Internet de Guerbet et est disponible dans 10 langues. Elle est structurée autour des parties prenantes, énumérées ci-dessus.

Comme indiqué dans la Section 5.6 « Achats responsables », Guerbet a déployé, en 2017, une Charte d'achats éthiques en complément de la Charte éthique du Groupe.

5.7.1 Prévention de la corruption et des conflits d'intérêts

L'ambition de Guerbet est de garantir un environnement éthique permettant au Groupe de prévenir les risques de corruption auxquels il peut être exposé.

Comme spécifié dans la Charte éthique du Groupe, la politique financière Groupe de Guerbet intègre la dimension éthique dans l'exercice des activités et notamment l'interdiction absolue de perpétrer des actions de corruption. Le Groupe s'est engagé à refuser toute action de corruption active ou passive et à prévenir les conflits d'intérêts.

Pour faire face à ce risque, un dispositif de prévention de la corruption est mis en place par le département *Compliance* de la Direction du Contrôle Interne, directement rattachée à la Direction générale et qui rend compte au Comité éthique, gouvernance et RSE du Conseil d'administration, dont le champ d'action est le périmètre Groupe.

L'objectif de ce dispositif est de garantir un environnement éthique notamment dans le cadre des activités identifiées comme les plus exposées aux risques de corruption et les plus réglementées telles que les activités commerciales et promotionnelles, recherche et développement et celles en liens avec nos fournisseurs principaux. Des procédures d'évaluation des tiers sont mises en place et prennent en compte différents critères de priorisation dont le risque pays et la typologie des contrats. Le responsable *Compliance* Groupe est en charge du déploiement du dispositif de prévention et s'appuie sur un réseau de correspondants régionaux dans les sociétés du Groupe.

Une politique Groupe définissant les règles en matière de cadeaux et d'interdiction de paiement de facilitation est déployée auprès de l'ensemble des collaborateurs.

Soumises depuis longtemps à des exigences réglementaires nationales et internationales et à des règles internes strictes, les interactions

avec les acteurs de la santé sont indispensables à la réalisation des missions de Guerbet. Elles se traduisent notamment par des échanges d'informations sur l'efficacité et la sécurité des produits de contraste et dispositifs médicaux, par des actions de formation sur les pratiques en radiologie diagnostique et interventionnelle, par des programmes de recherche et de développement. L'application des règles définies au sein du Groupe permet à ces relations de s'exercer avec intégrité, en toute loyauté et transparence, conformément aux standards éthiques nationaux et internationaux.

Des actions de formations et de sensibilisation aux risques de corruption sont réalisées auprès des salariés les plus exposés aux risques. Ces formations sont étendues à nos partenaires commerciaux dans les zones géographiques à risque. Un processus d'évaluation préalable de nos partenaires commerciaux vis-à-vis du risque de corruption est mis en œuvre. Des clauses contractuelles anti-corruption sont définies et insérées dans les contrats avec nos agents et distributeurs.

Guerbet encourage ses collaborateurs à signaler tout fait susceptible d'être assimilé à de la corruption auprès de leur responsable hiérarchique ou du référent désigné.

Guerbet a adopté une démarche d'amélioration continue de son programme de prévention de la corruption.

Ainsi, en 2018, le Groupe s'est doté d'une politique en matière de gestion des conflits d'intérêts, avec pour objectif d'en préciser la définition et de prévenir les situations potentiellement à risque pour l'entreprise.

Cette politique s'accompagne d'un processus de déclaration au travers d'un questionnaire individuel à remplir et à signer.

En 2018, 74 cadres et dirigeants du Groupe, dont l'ensemble des membres du Comité exécutif, ont eu à répondre à ce questionnaire.

5.7.2 Respect du droit de la concurrence

Nous exerçons une concurrence loyale en promouvant l'innovation, la qualité. Le prix de nos produits et solutions de manière éthique, objective, équilibrée et fiable. Nous veillons à respecter les règles de promotion des médicaments.

La stratégie commerciale de Guerbet se fonde sur les analyses de marché et de l'environnement réalisées par nos services à partir des données publiques disponibles.

En France, la promotion du médicament est encadrée par le référentiel de certification de l'activité d'information par démarchage ou prospection

visant à la promotion des médicaments, élaboré par la Haute Autorité de santé (HAS). Les organismes certificateurs indépendants contrôlent que les pratiques de promotion des entreprises du médicament sont conformes à la Charte de 2014, qui renforce la qualité et la transparence de la visite médicale.

Plan d'actions et résultats

Thématique	Objectifs et axes clés 2018-2023	Actions, avancement et résultats 2018
Lutte anti-corruption et prévention des conflits d'intérêt	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Déployer mondialement la politique de gestion des conflits d'intérêt et son processus de déclaration auprès des collaborateurs à responsabilités. En 2019, ce processus de déclaration sera appliqué à une population élargie de collaborateurs ayant des rôles et responsabilités spécifiques au sein de l'entreprise. ◆ Poursuivre en 2019 les actions de formation des collaborateurs exposés au risque de corruption. ◆ Renforcer le dispositif de remontée des signaux d'alerte par la mise en place d'un outil spécifique sur le périmètre du Groupe en 2019. ◆ Poursuivre le déploiement de la Charte d'achats éthiques dans le cadre des formations achats. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ En 2018, le Groupe s'est doté d'une politique en matière de gestion des conflits d'intérêts. 74 cadres et dirigeants du Groupe, dont l'ensemble des membres du Comité exécutif, ont reçu un questionnaire individuel à remplir et à signer.
Respect du droit de la concurrence	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Renforcer la culture du respect du droit de la concurrence en formant 100 % des salariés exposés. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ En 2018, aucune procédure anti-trust n'est engagée.

5.7.3 Relations avec les autorités et communautés locales

Guerbet attache une importance particulière à la qualité du dialogue avec les autorités publiques et s'engage à travailler de manière transparente et responsable à travers sa Direction Affaires publiques. Guerbet contribue au débat public en fournissant aux institutions publiques, aux législateurs et aux responsables politiques une expertise technique au niveau local, national et international. En France, conformément à la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite loi Sapin II) Guerbet est inscrit sur le répertoire public des représentants d'intérêts.

Guerbet est adhérent et membre de différents pôles et associations professionnelles : Medicen Paris Region, le pôle de compétitivité santé d'Île-de-France, aux côtés d'autres industriels, de start-ups, d'hôpitaux universitaires et de laboratoires académiques, MedTech In France et le G5 Santé. Yves L'Épine, Directeur Général de Guerbet, préside le G5 Santé depuis avril 2018. Guerbet est également adhérent de syndicats professionnels, notamment le LEEM en France, IBEC en Irlande (*Business and Employer Association*) et Sindusfarma (Union des industries pharmaceutiques au Brésil).

Guerbet développe des partenariats en matière de recherche sur l'ensemble des continents avec 20 partenariats aux États-Unis, sept en Asie-Pacifique et 19 en Europe (détaillé en Section 1.6.5 « Partenariats Public-Privé »). Guerbet est également parrain d'Innov Connect : un programme global d'accélération et de connexion business des start-ups. Chaque start-up est parrainée par une grande entreprise, cliente de BNP Paribas, pour co-innover sur une preuve de concept décidée en début de programme.

Par ailleurs, Guerbet soutient différents organismes et associations concernés par le développement et l'activité du Groupe. Les domaines couvrent l'aide à l'insertion, l'enseignement général et les organismes en lien avec les métiers de Guerbet.

Guerbet développe localement des relations pour favoriser le développement économique des territoires dans lesquels il est implanté. Les sites industriels, comme Cincinnati ou Raleigh, peuvent aussi être en contact direct avec les chambres de commerce locales.

À Marans et Lanester, les Commissions de Suivi de Sites, composées de cinq collègues (administration de l'État, collectivités territoriales, exploitant, riverains et associations de l'environnement, salariés de l'exploitant), constituent un cadre d'échanges et d'information en vue de prévenir les risques d'atteinte à l'environnement, suivre l'activité des sites classés et promouvoir l'information du public.

Guerbet est également un acteur engagé dans les territoires où il est implanté. En 2018, une étude économique indépendante (menée par le cabinet Asteres) a mesuré les impacts nationaux et locaux de l'activité de Guerbet pour l'économie française, en termes d'emplois, d'investissements et de valeur ajoutée. Ainsi, au-delà des 1 210 emplois directs en France, l'activité de l'entreprise génère aussi des emplois indirects et induits, le total représentant 3 640 emplois ; plus des deux tiers d'entre eux sont des emplois locaux. Au niveau des investissements, 78 % des 190 M€ investis depuis 10 ans ont bénéficié à des entreprises en France. Enfin, Guerbet a contribué directement à la création de 183 M€ de valeur ajoutée et à hauteur de 400 M€ au PIB français.

Guerbet encourage la mobilisation des salariés en faveur de la santé, de l'écologie et de la solidarité par des actions de soutien aux associations locales et des partenariats avec des lycées et universités locales, voir à la Section 5.4.2.5 « Focus sur la contribution de Guerbet et de ses salariés à la communauté locale ».

5.8 RECONNAISSANCES EXTERNES DE LA PERFORMANCE RSE DE GUERBET

Guerbet répond au questionnaire ESG ⁽¹⁾ de Gaïa ⁽²⁾, une agence de notation extra-financière d'EthiFinance spécialisé dans l'analyse et la notation ESG.

Pour la deuxième année consécutive, Guerbet a obtenu l'indice Gaïa ⁽³⁾, avec les résultats suivants, en progression par rapport à 2016 et 2017 :

- ◆ classement 25/85 pour la catégorie des entreprises de chiffres d'affaires de plus de 500 M€ ;
- ◆ classement 34/230 toutes catégories confondues.

Ces classements témoignent des politiques, actions et résultats de Guerbet en matière de gouvernance, sur le volet social, pour l'environnement et dans les relations avec parties prenantes externes.

En qualité de fournisseur, le positionnement de Guerbet a été remarqué pour la cinquième année consécutive par l'attribution de l'indice vert A+ délivré par la CAHPP ⁽⁴⁾ courant 2018. Cet indice vert est un label « positif » visant à inciter les fournisseurs référencés par cette centrale d'achats. Le niveau A+ ⁽⁵⁾ et la progression de la note par rapport à 2017 traduisent la performance de Guerbet en matière d'engagement de la Direction, de politique d'achat, de produit/écoconception, de réduction des impacts sur site client, de gestion des déchets, de commande et distribution.

(1) ESG : Environnementaux Sociaux et de Gouvernance.

(2) Gaïa : agence de notation extra-financière d'EthiFinance, se spécialise dans l'analyse et la notation ESG (Environnement, Social, Gouvernance) des entreprises françaises et européennes. Depuis 2009, elle établit des classements par catégorie de chiffre d'affaires afin de récompenser les meilleurs acteurs à partir d'un panel restreint de 230 PME et ETI cotées à la Bourse de Paris. Les notations sont utilisées par des sociétés de gestion de premier plan dans leur processus de gestion et décision d'investissement.

(3) L'indice Gaïa récompense les 70 PME-ETI apportant des garanties constitué de 70 PME-ETI apportant des garanties remarquables sur leur gestion des risques ESG.

(4) CAHPP : Centrale d'Achats de l'Hospitalisation Privée et Publique.

(5) Niveau A+ sur quatre niveaux possibles : aucun label, A, A+ ou A++.

5.9 RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION GROUPE

Exercice clos le 31 décembre 2018

À l'Assemblée Générale de la société Guerbet,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de Guerbet SA, désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion Groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la Société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance. La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de la Société, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration sur demande au siège de la Société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du Commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- ◆ la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- ◆ la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- ◆ le respect par la Société des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de devoir de vigilance, de lutte contre la corruption et de fiscalité,
- ◆ la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette intervention ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 (*Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*).

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- ◆ Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats.
- ◆ Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- ◆ Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.
- ◆ Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^e alinéa du III de l'article L. 225-102-1.
- ◆ Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance.
- ◆ Nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105.
- ◆ Nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques.
- ◆ Nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.
- ◆ Nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés.
- ◆ Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration.
- ◆ Nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations.
- ◆ Nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs ⁽¹⁾ que nous avons considérés les plus importants :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices ⁽²⁾ et couvrent entre 4 et 33 % des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests.
- ◆ Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes ⁽³⁾.
- ◆ Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de la Société.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de six personnes entre octobre et avril 2019.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

(1) *Informations quantitatives environnementales* : Consommation totale d'eau des sites industriels ; Quantité de déchets générés par les sites industriels et traités en externe, proportion de déchets traités en externe et valorisés ; Consommation d'énergie des sites industriels ; Émissions de Gaz à Effet de Serre liées à la consommation d'énergie des sites industriels.

Informations quantitatives sociales : Total des effectifs à la clôture ; Taux de fréquence et taux de gravité des accidents de travail ; Nombre de salariés en CDI et CDD ayant suivi au moins une formation ou sensibilisation ; Nombre de salariés et externes hors France ayant suivi au moins une formation ou sensibilisation.

(2) *Entités sélectionnées* : siège de Guerbet à Villepinte et sites industriels de Dublin (Irlande) et Lanester (France).

(3) *Charte éthique et politique de prévention de la corruption ; Code d'éthique fournisseur ; Comité d'éthique et structure du bien-être animal ; Engagements sur le thème de la diversité (États-Unis, France) ; Feuille de route HSE 2023 ; Politique qualité et sécurité des produits ; Sécurité des installations industrielles.*

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du Code de commerce, nous formulons le commentaire suivant :

Le changement de système d'information RH en cours d'exercice a nécessité un retraitement manuel de la base de données et a limité l'analyse des mouvements des effectifs entre 2017 et 2018.

Paris-La Défense, le 17 avril 2019
L'un des Commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés

Frédéric Souliard
Associé, Audit

Éric Dugelay
Associé, Développement durable

6

États financiers et notes annexes

6.1	Comptes consolidés et annexes	108
6.2	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	144
6.3	Comptes annuels et annexe sociales	148
6.4	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	168
6.5	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	171

6.1 COMPTES CONSOLIDÉS ET ANNEXES

6.1.1 États de synthèse

6.1.1.1 Bilan consolidé

Actif (valeurs nettes)

(en K€)	Note	2018	2017
Immobilisations incorporelles	5	182 373	108 622
Immobilisations corporelles	6	254 915	258 787
Autres actifs financiers non courants	1 et 7	13 703	10 480
Impôts différés – Actif	8	23 270	17 565
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		474 261	395 454
Stocks	9	280 840	270 479
Clients et comptes rattachés	10 et 1.1	145 926	150 433
Actifs destinés à être cédés			
Autres actifs financiers courants	1 et 1.1	73 020	61 840
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 et 1.2	106 761	75 386
TOTAL ACTIFS COURANTS		606 548	558 139
TOTAL ACTIF		1 080 808	953 592

Passif (valeurs nettes)

(en K€)	Note	2018	2017
Capital		12 581	12 563
Autres réserves		347 030	314 772
Résultat net		46 819	46 219
Écart de conversion		(39 669)	(31 412)
CAPITAUX PROPRES, PART DU GROUPE	11	366 761	342 141
dont part du Groupe		366 761	342 141
Dettes financières non courantes	2 et 2.1	192 622	287 433
Autres passifs financiers non courants	2	4 852	8 612
Impôts différés – Passif	8	31 904	17 549
Provisions non courantes	12	35 127	34 780
PASSIFS NON COURANTS		264 506	348 374
Fournisseurs et autres dettes	13 et 2.0	81 800	78 702
Dettes financières courantes	2 et 2.1	222 795	66 360
Autres passifs courants	1 et 2.6	110 959	70 311
Impôts exigibles – Passif		28 212	38 898
Autres provisions à court terme	12	5 774	8 806
TOTAL PASSIFS COURANTS		449 541	263 077
TOTAL PASSIF		1 080 808	953 592

6.1.1.2 Compte de résultat consolidé

(en K€)	Note	2018 ⁽¹⁾	2017
CHIFFRE D'AFFAIRES	4	789 602	807 119
Redevances		(0)	(0)
Autres produits de l'activité	14	6 136	2 157
Achats consommés et variation de stocks		(189 642)	(187 142)
Charges de personnel	15	(235 072)	(222 151)
Charges externes	16	(246 463)	(254 827)
Impôts et taxes	17	(16 099)	(17 710)
Dotations aux amortissements	18	(47 086)	(39 449)
Dotations nettes aux provisions		6 354	(11 365)
Autres produits et charges d'exploitation	19	2 188	2 587
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		69 917	79 219
dont participation		(1 859)	(1 128)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		12	45
Coût de l'endettement financier brut	20	(6 901)	(6 096)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		(6 888)	(6 050)
Profits et pertes de change		3 121	(5 766)
Autres produits et charges financiers		287	(593)
Charge d'impôt sur le résultat	21	(19 618)	(20 591)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		46 819	46 219
dont part du Groupe		46 819	46 219
Résultat net par action de 1 € de nominal (en €)		3,72	3,69
Résultat net dilué par action de 1 € de nominal (en €)	27	3,70	3,67

(1) Dans le cadre de l'intégration de l'activité CMD5, le plan d'harmonisation du calcul des Prix de Revient Industriels (PRI) pour l'ensemble du Groupe a été finalisé à l'automne 2017, pour une mise en place au 1^{er} janvier 2018. Ceci s'est traduit par une valorisation des stocks selon un découpage analytique plus précis et par un élargissement du périmètre des coûts inclus dans la valorisation des stocks.

En application d'IAS 8, ce changement revêt le caractère d'un changement d'estimation et a donc été traité selon la méthode prospective (IAS 8.36), affectant ainsi uniquement les périodes en cours et futures. L'effet sur le compte de résultat a été lissé sur la durée de rotation des stocks, qui est en moyenne de 9 mois. La durée de 9 mois a été calculée en rapportant la valorisation de l'ensemble des stocks (matières premières, encours de production chimie et pharmacie, produits finis) au PRI standard correspondant.

Ce changement d'estimation a induit une revalorisation des stocks de 15,6 M€ au 1^{er} janvier 2018, avec un effet de + 15,6 M€ (avant impôts) sur le résultat opérationnel courant de l'année, compte tenu du lissage sur la durée de rotation des stocks.

Les achats consommés et variation de stocks ont ainsi été réduits de 15,6 M€ au titre de l'exercice 2018.

6.1.1.3 État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en K€)	2018	2017
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE	46 819	46 219
PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		
Écarts actuariels sur engagements IAS19	766	1 803
Écarts actuariels sur engagements IFRS2	(597)	1 972
Couverture de l'investissement net : conversion de l'Emprunt en USD	(4 366)	9 897
Variation des écarts de conversion	(8 257)	(27 688)
RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	34 365	32 203

6.1.1.4 Tableau des flux de trésorerie consolidé

(en K€)	Note	2018	2017
RÉSULTAT NET		46 819	46 219
Dotations et reprises aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		42 410	42 847
Dotations et reprises de provisions pour risques	12.1	(1 677)	2 834
Variation de juste valeur des instruments de couverture		5	2 990
Charges de stock-options et actions gratuites		1 686	610
Résultat de cession d'immobilisations et autres ajustements		(3 836)	1 594
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT APRÈS COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT		85 406	97 093
Coût de l'endettement financier net		10 134	6 397
Charges d'impôt (y compris impôts différés)	21	19 618	20 591
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT		115 158	124 080
Impôts versés		(42 796)	(24 369)
(Augmentation), diminution des stocks		(5 026)	(23 714)
(Augmentation), diminution du poste clients et comptes rattachés		1 960	193
Augmentation, (diminution) du poste fournisseurs et comptes rattachés		4 475	6 351
(Augmentation), diminution des autres actifs		(4 435)	(13 021)
Augmentation, (diminution) des autres passifs		7 587	(13 466)
<i>Variation du B.F.R. lié à l'activité</i>		<i>4 561</i>	<i>(43 657)</i>
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ (A)		76 923	56 054
Investissements		(43 702)	(43 811)
◆ en immobilisations incorporelles		(11 238)	(16 152)
◆ en immobilisations corporelles		(32 719)	(26 383)
◆ en immobilisations financières		254	(1 276)
Cessions		808	7 692
◆ en immobilisations incorporelles		410	0
◆ en immobilisations corporelles		397	0
◆ en immobilisations financières		(0)	7 692
Augmentation, (diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisations		(181)	(3 957)
Acquisition de Accurate, nette de la trésorerie acquise		(24 223)	0
FLUX NET DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT (B)		(67 298)	(40 076)
Dividendes versés		(10 703)	(10 745)
Augmentation de capital		276	969
Émissions d'emprunts		127 500	37 179
Remboursements d'emprunts		(92 929)	(38 047)
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)		(12 060)	(8 627)
FLUX NET DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT (C)		12 084	(21 049)
Incidence de la variation des taux de change (D)		(2 161)	(4 609)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE (A) + (B) + (C) + (D)		19 548	(9 680)
TRÉSORERIE INITIALE		66 007	75 688
TRÉSORERIE FINALE		85 556	66 007

Trésorerie nette

(en K€)		2018	2017
Concours bancaires	2.5	21 205	9 379
Disponibilités		106 761	75 386
TOTAL		85 556	66 007

6.1.1.5 Tableau de variation des capitaux propres

(en K€)	Capital	Réserves consolidées	Résultat	Variation des écarts de conversion	Total
SITUATION AU 31/12/2016	12 501	277 093	28 930	(3 724)	314 800
Affectation du résultat 2016		28 930	(28 930)		0
Stock-options					
Distribution de dividendes		(10 609)			(10 609)
Résultat consolidé 2017			46 219		46 219
Écarts actuariels		3 775			3 775
Couverture de l'investissement Net		9 897			9 897
Écarts de conversion				(27 688)	(27 688)
Augmentation de capital	62	907			969
Impact IAS 8		5 086			5 086
Autres mouvements		(308)			(308)
SITUATION AU 31/12/2017	12 563	314 771	46 219	(31 412)	342 141
Affectation du résultat 2017		46 219	(46 219)		0
Stock-options					
Distribution de dividendes		(10 671)			(10 671)
Résultat consolidé 2018			46 819		46 819
Écarts actuariels		169			169
Couverture de l'investissement Net		(4 366)			(4 366)
Écarts de conversion				(8 257)	(8 257)
Augmentation de capital	18	258			276
Impact IAS 8		0			0
Autres mouvements		651			651
SITUATION AU 31/12/2018	12 581	347 030	46 820	(39 669)	366 761

6.1.2. Notes annexes aux états financiers consolidés

Les chiffres présentés dans cette annexe sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire.

1) Règles et méthodes comptables

a) Principes généraux et déclaration de conformité

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

En application du règlement n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les états financiers consolidés de Guerbet sont établis depuis le 1^{er} janvier 2005 conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'approuvé par l'Union Européenne à la date de préparation des états financiers. Le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne diffère sur certains aspects du référentiel IFRS publié par l'IASB. Néanmoins le Groupe s'est assuré que les informations financières pour les périodes présentées n'auraient pas été substantiellement différentes s'il avait appliqué le référentiel IFRS tel que publié par l'IASB.

Les normes comptables internationales comprennent les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*), les normes IAS (*International Accounting Standards*) ainsi que leurs interprétations SIC (*Standing Interpretations Committee*) et IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*).

L'ensemble des textes adoptés par l'Union Européenne est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ec-no-1606-2002/amending-and-supplementary-acts/acts-adopted-basis-regulatory-procedure-scrutiny-rps_en

Lors de la transition aux normes IFRS, les principales options retenues ont été les suivantes :

- ◆ L'ensemble immobilier à usage de bureaux de Villepinte a été réévalué à sa juste valeur au 1^{er} janvier 2004, sur la base de l'estimation d'un cabinet d'expertise indépendant. La réévaluation a porté sur 8 M€ dont 6,5 M€ affectés aux constructions et 1,5 M€ affectés aux terrains.
- ◆ Les actifs incorporels dont la durée d'utilité n'est pas définie ne sont pas amortis conformément à la norme IAS 38. L'amortissement pratiqué antérieurement dans les comptes en normes françaises a été conservé pour sa valeur cumulée au 1^{er} janvier 2004.
- ◆ Les écarts de conversion existants au 1^{er} janvier 2004 ont été portés en « Autres réserves ».

Pour les autres éléments relatifs à 2005, nous prions le lecteur de se reporter à notre Document de référence déposé à l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.06-0221 et consultable sur le site de l'AMF.

b) Application des nouvelles normes IFRS

Normes d'application au 1^{er} janvier 2018

IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » : la norme modifie les exigences de reconnaissance du chiffre d'affaires et émet des nouveaux principes de présentation de l'information sur la nature, le montant, l'échéance et l'incertitude liés aux produits et aux flux de trésorerie. Cette nouvelle norme remplace IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et IAS 11 « Contrats de construction » ainsi que les interprétations correspondantes. Le groupe Guerbet a adopté la norme IFRS 15 à compter de l'exercice ouvert au

1^{er} janvier 2018 en appliquant la méthode rétrospective modifiée qui exige la comptabilisation de l'effet cumulatif à la date d'entrée en vigueur de la norme comme un ajustement des capitaux propres d'ouverture sans retraitement des périodes comparatives.

En 2017, une équipe projet dédiée a lancé le processus d'analyse en vue de l'entrée en application des nouvelles règles IFRS 15 sur la reconnaissance du chiffre d'affaires, en combinant des analyses quantitatives et qualitatives, basées sur des matrices et des analyses de contrats. L'approche a consisté à collecter, auprès de toutes les entités du Groupe, les contrats conclus avec des clients pour les analyser. Pour ce faire, le chiffre d'affaires a été réparti par grandes catégories de revenu afin de mieux identifier les spécificités contractuelles relatives aux indications de la nouvelle norme.

Au regard de l'ensemble des nouveaux concepts introduits par la norme IFRS 15, seule « l'affectation du prix de la transaction aux obligations de performance » invite à commentaire. En effet, sur l'ensemble des catégories de revenu identifiées, seuls deux types de contrats sont impactés :

- ◆ les contrats spécifiques avec mise à disposition d'injecteurs et vente de consommables (deux obligations de performance distinctes : la livraison des consommables et la livraison de l'injecteur au client) ;
- ◆ les contrats de vente d'injecteurs avec garanties (deux obligations de performance distinctes : la livraison de l'injecteur au client et la maintenance de l'injecteur en cas de problème technique du fait de la garantie).

Selon la norme, un prix de transaction devrait être affecté à chaque obligation de performance. De ce fait, pour les contrats mentionnés ci-dessus, les ajustements qui devraient en découler sont les suivants :

- ◆ la constatation d'un revenu locatif pour les injecteurs dans les contrats spécifiques ;
- ◆ la constatation d'un revenu sur les garanties de plus de 1 an (prestation de service).

Suite aux analyses réalisées, le groupe Guerbet considère que l'incidence sur les comptes est non significative. Étant donné que la majeure partie des revenus du Groupe se génère à partir de la vente classique de biens à un instant donné, la conclusion des analyses est que l'application initiale de la norme IFRS 15 n'a pas eu d'impact significatif sur l'actif net, la situation financière et le résultat d'exploitation du Groupe au 1^{er} janvier 2018.

Un suivi est effectué à chaque clôture trimestrielle. Au 31 décembre 2018, les deux types de contrats mentionnés précédemment restent non significatifs et n'ont donc pas fait l'objet d'un retraitement. Enfin, au cours de l'année 2018, aucun nouveau type de contrat n'a été recensé qui nécessiterait une analyse d'impact.

IFRS 9 « Instruments financiers » : aucun impact significatif lié au passage à IFRS 9 n'a été noté depuis son application obligatoire au 1^{er} janvier 2018.

Actifs et passifs financiers : IFRS 9 maintient le principe de valorisation de la dette au coût amorti. Concernant le traitement des instruments de couverture de change, la norme n'induit pas de changement quant au traitement du NIH. Il en est de même pour les instruments de couverture de taux.

Dépréciation des créances clients : la norme propose une approche simplifiée de l'évaluation des pertes de crédit « attendues » (*Expected Credit Losses* – ECLs). Le groupe Guerbet a mené une analyse de l'historique des créances clients, en intégrant notamment une matrice de provision basée sur les taux de défaillances historiques pour la durée de vie attendue des créances clients et ajustée pour les estimations prospectives. Cette matrice est mise à jour tous les semestres. Suite aux analyses réalisées et mises à jour au 31 décembre 2018, il s'avère que l'incidence sur les comptes est non significative. Enfin, le Groupe a opté pour la publication d'une information rétrospective limitée, sans retraitement de l'information comparative dans ses comptes 2018.

Normes d'application au 1^{er} janvier 2019

La norme **IFRS 16** « Contrats de location », applicable par anticipation dès l'exercice 2018, n'a pas été anticipée par le groupe Guerbet. Publiée par l'IASB en janvier 2016, la norme impose, pour les preneurs, la comptabilisation au bilan de tous les contrats de location. IFRS 16 abandonne la classification des contrats de location en contrats de location simple ou contrats de location-financement, traitant tous les contrats comme des contrats de location-financement.

Tous les contrats de location du Groupe ont été collectés et ont fait l'objet d'une analyse. Compte tenu du nombre de contrats, il nous a semblé nécessaire de mettre en place un outil de gestion de la norme. Parmi les outils disponibles sur le marché, le groupe Guerbet a choisi k-IFRS 16 de Konvergence, qui est en production depuis le 18 février 2019.

D'après IFRS 16, les contrats dont la durée est inférieure ou égale à un an et ceux de faible valeur sont exemptés et suivent le traitement selon IAS 17 des locations simples. De plus, la norme propose comme expédient pour la mise en application au 1^{er} janvier 2019, de ne pas reprendre les contrats arrivant à échéance en 2019. Par conséquent, ces contrats ont été exclus. Le groupe Guerbet a ainsi recensé 395 contrats entrant dans le champ d'application d'IFRS 16, dont la majorité correspond à contrats de locations de voitures (65 %) principalement en France et aux États-Unis. Les catégories d'actifs identifiées sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Catégories d'actifs	Nombre de contrats par catégorie d'actif
Véhicules	258
Bâtiments et parkings	58
Matériel industriel	53
Matériel informatique	26
TOTAL	395

En termes de modalité de première application, le groupe Guerbet a opté pour la méthode rétrospective simplifiée. Un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative (dette) devront ainsi être comptabilisés à compter de janvier 2019. Les données des contrats collectés ont permis d'établir une estimation des impacts de la norme IFRS 16 à l'ouverture de l'exercice 2019 pour le groupe Guerbet :

- ◆ Impact d'environ 22 M€ au bilan (actif = dette) ;
- ◆ Impact net de moins de 500 K€ au compte de résultat.

Évolutions normatives sans impact sur le Groupe

Le groupe Guerbet n'a pas noté ou n'anticipe pas d'impact matériel lié à l'application des textes suivants :

- ◆ IFRIC 22 « Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée » publié en décembre 2016, applicable au 1^{er} janvier à 2018 ;
- ◆ IFRIC 23 « Comptabilisation des incertitudes à l'égard des impôts sur le résultat » publié en juin 2017 et applicable à compter du 1^{er} janvier 2019.

c) Estimations et jugements

Pour l'établissement des états financiers conformément aux normes IFRS, le Groupe procède à des estimations et fait des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe.

La Direction évalue ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les principales estimations significatives faites par la Direction du Groupe portent notamment sur l'évaluation des *goodwill* et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée, des dépréciations de stocks, des provisions, des litiges avec des tiers, et les impôts différés.

d) Principes de consolidation

Les filiales sont consolidées en fonction du contrôle exercé par la société-mère. Guerbet consolide :

- ◆ par intégration globale, les sociétés dans lesquelles la société-mère exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif ;

- ◆ par mise en équivalence, les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, une influence notable sans en assurer la gestion.

Toutes les transactions intercompagnies sont éliminées.

e) Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les actifs acquis et les passifs acquis ainsi que les passifs éventuels assumés sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans les actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en *goodwill*.

Si cette différence est positive, elle est comptabilisée à l'actif, en « goodwill ». Dans le cas contraire, elle est comptabilisée immédiatement en produits.

f) Méthodes de conversion

Comptabilisation des opérations en devises dans les comptes des sociétés consolidées

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par la filiale dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction.

Les éléments monétaires du bilan sont réévalués pour leur contre-valeur au cours de clôture à la date de l'arrêté comptable. Les écarts résultant de cette valorisation sont enregistrés au compte de résultat en « Autres produits et charges financiers ».

Les éléments non monétaires du bilan évalué au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction.

Les résultats sur opérations d'options en devises sont comptabilisés à l'échéance de l'option dans la mesure où elles couvrent des opérations commerciales postérieures à la clôture de l'exercice. La prime payée est inscrite à l'actif du bilan jusqu'à l'échéance de l'option.

Conversion des comptes des filiales étrangères hors zone euro

Les capitaux propres sont convertis aux taux historiques, les autres postes du bilan aux cours officiels de fin d'exercice et les postes du compte de résultat au cours moyen de l'exercice. L'écart résultant de l'utilisation de ces différents taux est porté dans les capitaux propres, au poste « Écarts de conversion ».

Cas particulier : conversion des comptes de filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle est hyperinflationniste

Sur la base du suivi de l'*International Practices Task Force* (IPTF), l'Argentine est identifiée comme pays à hyperinflation avec une estimation de la projection cumulée des taux d'inflation sur les 3 prochaines années supérieure à 100 %.

La norme IAS 29 « Financial reporting in hyperinflationary economies » s'applique aux états financiers de Guerbet Argentina, branche de Guerbet Argentina Ltd. (UK) filiale à 100 % de Guerbet Laboratories Ltd (UK). Les états financiers de Guerbet Argentina sont convertis en euro dans le cadre des comptes consolidés du Groupe. En vertu du paragraphe IAS 21.42B, les retraitements devant être opérés sur les actifs/passifs non monétaires tels que définis par le paragraphe IAS 29.8 ne s'appliquent que sur les états financiers produits à partir de la date à laquelle la monnaie est identifiée comme hyperinflationniste, à savoir les comptes consolidés clos au 31 décembre 2018. La masse des actifs et passifs non monétaires de Guerbet Argentina n'est pas significative au 31 décembre 2018. L'impact de l'hyperinflation sur les éléments monétaires ne modifie pas la lecture des états financiers du Groupe. Aucun retraitement spécifique n'a donc été effectué.

g) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les marques enregistrées à l'actif du bilan concernent uniquement des marques acquises soutenues par des dépenses de promotion.

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le Groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

En règle générale :

- ◆ les marques ne donnent lieu à aucun amortissement ;
- ◆ les brevets acquis sont amortis linéairement sur une durée n'excédant pas la durée de protection ;
- ◆ l'amortissement des logiciels informatiques est pratiqué sur une durée de 3 à 10 ans selon le mode linéaire.

h) Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Ils sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si le Groupe peut démontrer l'ensemble des critères ci-après :

- ◆ intention et capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- ◆ probabilité que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront au Groupe ;
- ◆ coût de cet actif évaluable avec fiabilité.

En raison des risques et incertitudes liés aux autorisations réglementaires, le Groupe considère que, pour les produits de contraste, les frais supportés avant obtention de l'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM), ne répondent pas aux critères ci-dessus. Par conséquent, ces frais de développement sont enregistrés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Par ailleurs, les frais supportés après obtention de l'AMM constituent en règle générale des frais commerciaux non activables.

Les crédits d'impôt recherche sont classés en déduction des « autres produits et charges d'exploitation » du compte de résultat.

i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition ou de production. Par exception, selon l'option ouverte par la norme IFRS 1 sur la première adoption des IFRS, le site de Villepinte a été comptabilisé à la juste valeur au 1^{er} janvier 2004.

Les coûts directement attribuables et nécessaires à la mise en état de marche des investissements, depuis les Avant Projets (sommaires et détaillés) d'ingénierie, jusqu'aux coûts de validation et qualification des installations sont immobilisés.

Les coûts des emprunts sont incorporés dans la valeur des immobilisations pour les projets d'investissements stratégiques s'échelonnant sur plusieurs mois de fabrication et ayant débuté après le 1^{er} janvier 2009.

Les subventions d'équipement reçues ne sont pas déduites de la valeur des immobilisations mais présentées pour leur valeur amortie en produits constatés d'avance.

Les amortissements sont calculés linéairement selon la durée d'utilité des actifs sur la base du coût d'acquisition ou de production, éventuellement réévalué, et sous déduction d'une valeur résiduelle le cas échéant. Les durées d'amortissement sont appréciées en fonction des durées d'utilité qui s'établissent en général dans les limites suivantes :

- ◆ constructions : 20 à 50 ans ;
- ◆ aménagements, agencements : 10 à 20 ans ;
- ◆ installations techniques, matériels et outillages : 5 à 10 ans ;
- ◆ autres immobilisations corporelles : 5 à 10 ans.

j) Dépréciation des immobilisations**Nature des actifs testés****Goodwill et immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie**

Les *goodwill* et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 – Dépréciation des actifs, au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Les indices de perte de valeur peuvent être relatifs notamment au succès des phases successives de développement clinique, à la pharmacovigilance, à la protection des brevets, à l'arrivée de produits concurrents et/ou de génériques ou à l'évolution du chiffre d'affaires réalisé par rapport aux prévisions effectuées.

Autres actifs immobilisés

Les autres actifs immobilisés, y compris les immobilisations corporelles et financières, sont également soumis à un test de perte de valeur individuel chaque fois que les événements ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables. Par ailleurs, l'ensemble des immobilisations corporelles, ainsi que les actifs courants entrant dans la définition du besoin en fonds de roulement, sont testés chaque année au sein des unités génératrices de trésorerie en tant qu'élément ne pouvant pas générer des entrées de trésorerie largement indépendantes des autres groupes d'actifs rattachés auxdites unités génératrices de trésorerie.

Tests de perte de valeur – modalités retenues par le Groupe

Les tests de perte de valeur consistent à comparer la valeur nette comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

Pour les *goodwill*, et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, le Groupe détermine la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie à partir de leur valeur d'utilité. Celle-ci

est fondée sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés y afférents. Ces derniers reposent sur des prévisions à court et moyen terme établies par le management du Groupe. Les flux de trésorerie estimés sont actualisés en retenant le coût moyen pondéré du capital déterminé pour chaque unité génératrice de trésorerie. Pour chaque unité génératrice de trésorerie, une perte de valeur est enregistrée sur une ligne distincte au compte de résultat pour le différentiel. Dans le cas d'une perte de valeur identifiée sur une unité génératrice de trésorerie, cette dernière est imputée en priorité sur les *goodwill*. Les pertes de valeur comptabilisées relatives à des *goodwill* sont irréversibles. Les modalités et hypothèses clés propres aux tests de dépréciation d'actif réalisés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont présentées pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinies et les *goodwill* respectivement en note 5.3.

k) Contrats de location

Location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'appréciation de ces contrats sont fondés notamment sur :

- ◆ le rapport entre la durée de location des actifs et leur durée de vie ;
- ◆ le total des paiements futurs rapporté à la juste valeur de l'actif financé ;
- ◆ l'existence d'un transfert de propriété à l'issue du contrat de location ;
- ◆ l'existence d'une option d'achat favorable ;
- ◆ la nature spécifique de l'actif loué.

Les biens faisant l'objet de la location sont alors comptabilisés en immobilisations et une dette financière d'un montant équivalent est constatée. Chaque échéance de versement est ventilée entre une charge d'intérêts et le remboursement de la dette financière.

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité ou, lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location correspondant.

Location simple

Les contrats de location ne possédant pas les caractéristiques d'un contrat de location-financement sont enregistrés comme des contrats de location opérationnelle, seuls les loyers sont enregistrés en résultat.

l) Actifs financiers

Les actifs financiers datant d'avant 2018 sont comptabilisés et évalués par le Groupe conformément à l'ancienne norme IAS 39 à compter de la date de transition aux IFRS (option IFRS 1) ; la nouvelle norme IFRS 9 n'ayant pas eu d'impact significatif pour le Groupe.

À compter du 1^{er} janvier 2018, tout nouvel actif financier, hors trésorerie et instruments dérivés, est classé suivant l'une des trois catégories comptables suivantes :

- ◆ coût amorti (exemple : prêts et créances) ;
- ◆ juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (OCI – *Other Comprehensive Income*) ;
- ◆ juste valeur par résultat.

La classification des actifs financiers est déterminée lors de leur comptabilisation initiale en fonction du modèle de gestion relatif à la manière dont le Groupe gère ses actifs financiers afin de générer des flux de trésorerie et de créer de la valeur. La norme IFRS 9 identifie trois modèles de gestion :

- ◆ le modèle de gestion dont l'objectif est de détenir des actifs pour recouvrer les flux de trésorerie contractuels ;
- ◆ le modèle de gestion dont l'objectif est de détenir des actifs pour recouvrer les flux de trésorerie contractuels et les flux de cessions ;
- ◆ les autres modèles de gestion.

Les actifs financiers sont suivis à chaque clôture. Conformément à la norme IFRS 9, la reconnaissance d'une dépréciation des actifs financiers est basée sur les pertes de crédits attendues. Ce modèle s'applique aux actifs évalués au coût amorti ou aux actifs financiers répondant aux critères de SPPI (*Solely Payments of Principal and Interest*) et évalués en juste valeur par OCI.

m) Stocks

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont valorisés comme les produits finis et les encours au prix standard. En fin de période les écarts entre les coûts standards et les coûts réels de fabrication sont analysés en vue d'une éventuelle capitalisation. Des stocks peuvent également être dépréciés en fonction des taux de rotation. Les stocks de produits en cours et finis sont valorisés au coût de revient incorporant les frais directs et indirects de production, à l'exclusion des frais de siège, financiers ou commerciaux. Une provision pour dépréciation est constituée en fonction du taux de rotation des stocks, de leur date de péremption et d'éventuels problèmes de qualité.

n) Clients et comptes rattachés (voir détail paragraphe 6.1.2, 1, b)

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées, le cas échéant, en fonction du risque crédit évalué au cas par cas, conformément à la norme IFRS 9, et sur la base des pertes de crédits attendues.

La titrisation de créances consiste à céder des créances sur la clientèle à une entité qui finance l'acquisition de ces créances par l'émission de titres sur le marché des capitaux. Lorsque les garanties accordées à cette entité ne permettent pas de considérer qu'il y ait un transfert de risques réels au cessionnaire, les créances sont conservées à l'actif et un emprunt est inscrit au passif pour le montant du financement octroyé par l'entité.

o) Actifs non courants détenus en vue d'être cédés

Un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue d'être cédé quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, la vente doit être hautement probable. Pour que la vente soit hautement probable, un plan de vente de l'actif (ou du groupe destiné à être cédé) doit avoir été engagé par un niveau de direction approprié, et un programme actif pour trouver un acheteur et finaliser le plan doit avoir été lancé.

p) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste est constitué des liquidités sur des comptes courants bancaires. Les valeurs mobilières de placement et de dépôts mobilisables ou cessibles, d'une durée inférieure à trois mois sont qualifiées d'équivalents de trésorerie lorsqu'ils sont facilement convertibles en trésorerie et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur juste valeur en résultat.

q) Provisions

Les provisions correspondent aux passifs répondant aux critères suivants :

- ◆ le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de façon précise ;
- ◆ l'incidence économique est négative pour le Groupe, c'est-à-dire que ce passif s'analyse comme une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

r) Engagement envers les salariés

Le Groupe participe à des régimes à cotisations ou à prestations définies, selon les lois et habitudes des pays dans lesquels le Groupe exerce son activité. L'évaluation des engagements liés à des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi est conforme à la norme IAS 19 révisée. Les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Celle-ci consiste à se baser sur les indemnités qui seront versées aux salariés en tenant compte de la pyramide des âges, du taux de rotation du personnel et du taux de survie déterminé à partir des tableaux officiels par tranche d'âge. Les montants obtenus sont revalorisés en fonction d'hypothèses d'inflation et de promotion et actualisés pour tenir compte de la date à laquelle les prestations seront effectivement versées. Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont portés en capitaux propres. Ces évaluations sont réalisées une fois par an, pour tous les régimes.

s) Instruments financiers dérivés

Le Groupe a recours aux instruments financiers dérivés afin de gérer et réduire son exposition aux risques de fluctuation des cours de change et des taux d'intérêt. Ces instruments sont négociés auprès d'établissements financiers de premier plan.

La mise en œuvre d'une comptabilité de couverture requiert de démontrer et documenter l'efficacité de la relation de couverture lors de sa mise en place et tout au long de sa vie (IFRS 9.6.4.1). L'efficacité de la couverture, sur le plan comptable, est vérifiée par le ratio de couverture entre l'élément couvert et l'instrument de couverture. Ce ratio doit être approprié, c'est-à-dire qu'il n'existe pas de déséquilibre entre les poids de l'élément couvert et de l'instrument de couverture.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à la date de clôture pour leur valeur de marché, dite de juste valeur. Celle-ci est déterminée d'une part par les établissements financiers, d'autre part par une société indépendante.

Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées selon les principes suivants :

- ◆ pour les instruments de couverture documentés en couverture de flux futurs, les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres pour la partie efficace. La partie inefficace est enregistrée en résultat ;
- ◆ pour les instruments de couverture documentés en couverture de juste valeur et les instruments non documentés, les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat.

t) Dettes financières

Les emprunts sont enregistrés initialement à la juste valeur. Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif consistant à porter au compte de résultat sur la durée de vie de l'emprunt toute différence entre le produit de l'emprunt net des coûts de transaction et la valeur de remboursement. Les emprunts sont considérés comme des passifs courants, sauf si le Groupe détient un droit inconditionnel de différer le remboursement du passif au-delà d'une période de 12 mois après la clôture.

u) Chiffre d'affaires

Conformément à la nouvelle norme IFRS 15, le chiffre d'affaires est comptabilisé, non plus lorsqu'il y a transfert au client des avantages et des risques liés à la propriété du bien ou service, mais lorsqu'une obligation de performance est satisfaite, c'est-à-dire lorsque le client obtient le contrôle du bien ou du service (IFRS 15.31 et IFRS 15.32).

Voir note détaillée « 2.1 ; b ; i. Normes d'application au 1^{er} janvier 2018 ».

v) Subventions publiques

Les subventions d'investissement ne sont pas comptabilisées en diminution du coût d'acquisition des immobilisations, mais portées en produits constatés d'avance. Leur montant est repris en autres produits opérationnels au même rythme que les amortissements des immobilisations subventionnées. Les aides à l'innovation et à l'emploi qui sont perçues, sont comptabilisées en « Autres produits de l'activité » sur la période au cours de laquelle elles deviennent définitivement acquises.

w) Paiements fondés sur des actions

Stock-options

Les paiements basés sur des actions concernent des plans d'options consentis à des salariés. Le Groupe applique la norme IFRS 2 pour les options de souscription d'actions octroyées après le 7 novembre 2002. La méthode binomiale est utilisée pour évaluer la juste valeur des options accordées. La juste valeur des options est comptabilisée en charges de personnel de manière étalée sur la durée d'indisponibilité des options, en contrepartie des capitaux propres.

Actions gratuites

Le Groupe applique la norme IFRS 2 pour les plans d'actions gratuites consentis à des salariés. La juste valeur des options est comptabilisée en charges de personnel de manière étalée sur la durée de la période d'acquisition, en contrepartie des capitaux propres.

x) Impôt sur les résultats

La charge d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt exigible de chaque entité fiscale consolidée, corrigé des impositions différées. Celles-ci sont calculées sur toutes les différences temporaires provenant de l'écart entre la base fiscale et la base consolidée des actifs et passifs, selon une approche bilancielle avec application du report variable et en fonction d'un échéancier fiable de reversement. Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus sont ceux résultant de textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lors du dénouement des opérations concernées. Les impôts différés sur déficits sont comptabilisés lorsqu'ils sont récupérables dans un avenir proche. Les impôts différés, actifs ou passifs, sont compensés entre eux au niveau de chaque entité fiscale et sont portés pour leur montant net, au passif ou à l'actif. En France, les sociétés Guerbet, Guerbet France, Medex et Simafex sont intégrées fiscalement dans le cadre de l'article 223 A du Code général des impôts.

y) Résultat par action

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat net par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le résultat net par action, dilué, est déterminé en tenant compte de toutes les actions qui pourraient être potentiellement créées et de l'économie éventuelle, nette d'impôt, qui résulterait de la conversion d'instruments donnant un accès différé au capital. À la fin de l'exercice, les actions potentielles sont constituées uniquement par des options de souscriptions d'actions.

z) Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt résulte de l'addition :

- ◆ du résultat net ;
- ◆ des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres ;
- ◆ des charges calculées (dotations aux amortissements, provisions...), diminuées des reprises sur charges calculées ;
- ◆ du résultat de cession des immobilisations et actifs financiers non courants ;

Réduit de :

- ◆ la quote-part des subventions d'investissement rapportées au résultat.

ii) Évènements majeurs survenus au cours de l'année 2018

Guerbet a acquis le 8 février 2018 la société israélienne Accurate Medical Therapeutics pour un montant de 57 M€ dont 3,8 M€ consacrés au remboursement de la dette envers les anciens actionnaires. Un paiement de 19,5 M€ a été effectué lors de la signature. Des paiements complémentaires sont répartis sur plusieurs années, conditionnés à l'atteinte d'objectifs réglementaires et commerciaux. Le premier versement complémentaire a été effectué le 29 mars 2018 pour un montant de 8,5 M€.

Le 26 avril 2018, le Groupe a également fait l'acquisition d'une technologie développée par Occlugel, entreprise française spécialisée dans la R&D de microsphères utilisées en embolisation. Cette nouvelle technologie vient compléter l'offre Guerbet en Imagerie Interventionnelle. Le prix de cession maximum est de 7 M€ HT. Il est composé d'un prix initial de 3 M€ HT et de compléments de prix conditionnés à l'atteinte d'objectifs. Le premier versement de 3 M€ HT a été effectué en mai 2018.

Un partenariat de 10 ans entre Guerbet et IBM Watson Health a été signé le 26 juin 2018. À travers cette collaboration, Guerbet et IBM Watson Health vont co-développer des solutions innovantes d'aide aux décisions cliniques.

Enfin, le 11 juillet 2018, le groupe Guerbet a procédé à une cession d'actifs (correspondant principalement au fonds de commerce) de sa filiale Guerbet Argentina Ltd. Compte tenu de la valeur comptable non significative des actifs cédés, le Groupe a décidé de ne pas les présenter distinctement dans le poste « Actifs destinés à la vente » comme le prévoit la norme IFRS 5 mais les comptes de la filiale argentine ont été consolidés au 30 juin 2018.

iii) Périmètre de consolidation

Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale, avec un pourcentage d'intérêts de 100 % (voir liste des sociétés en note 31).

En 2018 toutes les entités ont la même durée d'exercice, 12 mois, et clôturent leur exercice le 31 décembre.

La société Accurate acquise en février 2018 est intégrée globalement, sur une période de 11 mois.

iv) Notes sur les comptes

Note 1	Actifs financiers	119	Note 17	Impôts et taxes	136
Note 2	Passifs financiers	121	Note 18	Dotations aux amortissements	137
Note 3	Gestion du risque financier	123	Note 19	Autres produits et charges d'exploitation	137
Note 4	Informations complémentaires (ex-Informations sectorielles)	124	Note 20	Coût de l'endettement financier brut	137
Note 5	Immobilisations incorporelles	126	Note 21	Impôt sur les bénéfices	137
Note 6	Immobilisations corporelles	128	Note 22	Frais de recherche et développement	138
Note 7	Actifs financiers non courants	129	Note 23	Subventions publiques	138
Note 8	Actifs et passifs d'impôts différés	130	Note 24	Informations sur les opérations de stock-options	139
Note 9	Stocks	131	Note 25	Informations relatives aux parties liées	139
Note 10	Clients et comptes rattachés	131	Note 26	Engagements hors bilan	140
Note 11	Capitaux propres	131	Note 27	Résultats par action et résultats dilués par action	140
Note 12	Provisions	132	Note 28	Évènements postérieurs à la clôture	140
Note 13	Fournisseurs et comptes rattachés	134	Note 29	Affectation du résultat 2018	140
Note 14	Autres produits de l'activité	134	Note 30	Honoraires des Commissaires aux comptes	141
Note 15	Charges de personnel	134	Note 31	Liste des sociétés consolidées	142
Note 16	Charges externes	136			

Note 1 Actifs financiers

2018	Titres disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Total bilan
Créances d'impôts non courantes		0		0
Autres actifs financiers non courants	1 700	12 003		13 703
Clients et autres débiteurs		145 926		145 926
Autres actifs financiers courants		73 020		73 020
Trésorerie et équivalents de trésorerie			106 761	106 761
TOTAL	1 700	230 950	106 761	339 411

2017	Titres disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Total bilan
Créances d'impôts non courantes		0		0
Autres actifs financiers non courants	949	9 531		10 480
Clients et autres débiteurs		150 433		150 433
Autres actifs financiers courants		61 840		61 840
Trésorerie et équivalents de trésorerie			75 386	75 386
TOTAL	949	221 805	75 386	298 140

État de variation des dépréciations sur actifs financiers

	31/12/2017	Dotations	Reprises	Écarts conversion et autres mouvements	31/12/2018
Clients et autres débiteurs	4 893	1 304	(1 607)	15	4 605
Autres actifs financiers courants	0	0	0	0	0
TOTAL	4 893	1 304	(1 607)	15	4 605

	31/12/2016	Dotations	Reprises	Écarts conversion et autres mouvements	31/12/2017
Clients et autres débiteurs	3 985	2 608	(1 591)	(109)	4 893
Autres actifs financiers courants	29	0	(29)	0	0
TOTAL	4 014	2 608	(1 620)	(109)	4 893

1.1 Prêts et créances au coût amorti

	2018			2017		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Créances d'impôts non courantes			0			0
Autres actifs financiers non courants	13 873	(170)	13 703	10 648	(169)	10 480
Clients et autres débiteurs	150 531	(4 605)	145 926	155 326	(4 893)	150 433
Autres actifs financiers courants	73 020	0	73 020	61 840	0	61 840
TOTAL	237 425	(4 775)	232 650	227 815	(5 062)	222 753

Autres actifs financiers courants au coût amorti	2018	2017
Avances et acomptes versés aux fournisseurs	5 445	1 778
État et collectivités	48 150	46 879
Fournisseurs débiteurs		
Personnel et organismes sociaux	74	213
Redevances à recevoir		
Subventions à recevoir		
Autres actifs courants	10 191	3 338
Charges constatées d'avance	9 161	9 633
TOTAL	73 020	61 841

Créances clients par antériorité d'échéances au 31 décembre 2018	Valeur brute
Créances non échues	114 999
Créances échues depuis moins de 3 mois	22 314
Créances échues depuis moins de 6 mois	5 312
Créances échues depuis moins de 1 an	1 566
Créances échues depuis moins de 2 ans	1 174
Créances échues depuis plus de 2 ans	5 166
TOTAL	150 531

L'encours client au 31 décembre 2018 est réduit par deux cessions de créances effectuées en décembre en Italie pour 2,5 M€ et en Espagne pour 2,6 M€.

Créances clients par antériorité d'échéances au 31 décembre 2017	Valeur brute
Créances non échues	128 343
Créances échues depuis moins de 3 mois	20 563
Créances échues depuis moins de 6 mois	3 248
Créances échues depuis moins de 1 an	1 952
Créances échues depuis moins de 2 ans	1 121
Créances échues depuis plus de 2 ans	99
TOTAL	155 326

L'encours client au 31 décembre 2017 est réduit par les cessions de créances sans recours effectuées en Italie en décembre 2017 pour 2 635 K€.

1.2 Actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat

	2018	2017
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT HORS DÉRIVÉS DONT	106 761	75 386
Valeurs mobilières	3 972	
Disponibilités	102 789	75 386
TOTAL	106 761	75 386

Note 2 Passifs financiers

2.0 Détail des passifs financiers avec distinction de la partie non courante de ces passifs

	2018			2017
	Courant	Non courant	Total	Total
Dettes financières (note 2.1)	222 795	192 622	415 417	353 793
Fournisseurs	81 800		81 800	78 701
Autres passifs financiers (note 2.6) dont	110 959		110 959	70 311
Instruments financiers dérivés (note 3) et autres		4 852	4 852	8 612
TOTAL	415 554	197 474	613 028	511 418

2.1 Détail des dettes financières avec distinction de la partie non courante de ces dettes

	2018	2017
DETTE NON COURANTES DONT	192 622	287 433
Réserve spéciale de participation (comptes courants bloqués)	1 031	17
Locations financement	3 117	2 742
Autres emprunts	188 474	284 674
DETTE COURANTES DONT	222 795	66 360
Locations financement	1 489	1 156
Autres emprunts et réserve de participation courante	200 101	55 825
Concours bancaires	21 205	9 379
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	415 417	353 793

Ces dettes donnent lieu, pour l'essentiel au versement d'intérêts à taux variables :

	2018	2017
Part de la dette à taux variable (avant couverture)	98 %	97 %
Part de la dette à taux fixe	2 %	3 %

Réconciliation de la variation des passifs issus des activités de financement

	2017	Émission	Remboursement	Concours bancaires	Effet de change et autres mouvements	Reclassement	2018
Dettes non courantes	287 433	127 500	(93 230)		3 153	(132 234)	192 622
Dettes courantes	66 360			11 826	12 375	132 234	222 795
TOTAL	353 793	127 500	(93 230)	11 826	15 528	0	415 417

2.2 Détail des dettes financières par devises

Devises	2018			2017		
	Cours de clôture	Montant	%	Cours de clôture	Montant	%
Dollar US	1,1450	194 442	47 %	1,1993	216 493	61 %
Euro	1	212 060	51 %	1	129 314	36 %
Won	1 277,93	5 478	1 %	1 279,61	5 627	2 %
Divers		3 438	1 %		2 359	1 %
TOTAL DETTES FINANCIÈRES		415 418			353 793	

2.3 Détail des dettes financières par échéances

Ces dettes financières présentent les échéances suivantes :

	2018	2017
Échéances à moins de 1 an	222 795	66 360
Échéances à plus de 1 an et inférieures à 5 ans	192 622	284 848
Échéances à plus de 5 ans	0	2 585
TOTAL	415 417	353 793

2.4 Les locations-financement

Parmi ces dettes financières, les échéances des locations-financement sont les suivantes :

	2018	2017
Échéances à moins de 1 an	1 489	1 156
Échéances à plus de 1 an et inférieures à 5 ans	3 117	2 742
TOTAL	4 606	3 898

2.5 Évolution de l'endettement financier

L'endettement financier net a évolué comme suit au cours de l'exercice :

	2018	2017
Disponibilités	106 761	75 386
Concours bancaires et soldes créditeurs de banques	(21 205)	(9 379)
TRÉSORERIE NETTE	85 556	66 007
Endettement financier brut hors concours bancaires	394 212	344 414
ENDETTEMENT FINANCIER NET	(308 656)	(278 407)

Les emprunts comprennent une clause prévoyant une valeur maximale du ratio « Endettement financier net/EBITDA », qui varie selon les années. La valeur maximale de ce ratio est fixée à 3,0 au 31 décembre 2017 et à 2,75 au 31 décembre 2018. Au 31 décembre 2018 ce ratio s'élève à 2,79. Le Groupe a obtenu un amendement stipulant que le dépassement de ce ratio en 2018 ne constitue pas un cas de défaut.

2.6 Autres passifs financiers courants

	2018	2017
Dettes sociales	52 597	48 316
Dettes sur immobilisations	33 080	4 261
Dettes diverses	25 282	17 734
TOTAL	110 959	70 311

Note 3 Gestion du risque financier

Conformément à sa politique de couverture des risques, Guerbet couvre les risques de change et de taux d'intérêt. Au 31 décembre 2018, la valorisation des instruments de couverture est négative de l'ordre de 4,840 M€. La position de change est provisionnée au compte de résultat, pour 5,370 M€, et son montant correspond à la contrepartie de la variation au bilan de la dette en devise USD.

3.1 Risque de change

3.1.1 Exposition et couverture du risque de change au 31 décembre 2018

Le tableau ci-dessous reprend les principaux risques de change du Groupe :

(en M€)	USD	JPY	HKD	CHF	TRY
Risque comptable ⁽¹⁾	(97,33)	29,35	20,88	6,65	3,44
Positions avant couverture	(97,33)	29,35	20,88	6,65	3,44
Encours couvertures	70,24				
Position de change nette	(27,08)	29,35	20,88	6,65	3,44

(1) Le risque comptable concerne tous les éléments d'actifs et de passifs en devises hors euro.

Le Groupe a fait le choix d'un traitement comptable de couverture d'investissement net pour 50 % de la dette en USD.

En complément, des instruments de couverture de change (*cross-currency swap*) mis en place en 2016, représentent 36 % de la dette USD.

3.1.2 Analyse de la sensibilité du résultat financier au risque de change comptable au 31 décembre 2018

Le calcul de la sensibilité est effectué sur le solde net non couvert (risque comptable après déduction des encours de couvertures), pour les principales devises.

Le tableau ci-dessous reprend l'impact sur le résultat financier d'une variation de 10 % de ces devises contre euro.

(en K€)	2018	2017
USD	2 708	6 033
JPY	2 935	2 295
HKD	2 088	1 499
CHF	665	124
TRY	344	74

3.2 Risque de taux d'intérêt

Avant couverture, une part significative de la dette (passifs financiers) était à taux variable : 98,1 %.

Afin de protéger le Groupe contre une hausse des taux d'intérêt aux États-Unis, des instruments de couverture de taux ont été mis en place sur les tranches A et B du crédit syndiqué (210 300 KUSD), l'objectif étant de convertir la dette en USD (crédit syndiqué) de taux variable à taux fixe.

Aucune couverture de taux n'a été faite sur les lignes C et D.

En conséquence, au 31 décembre 2018, sur la part couverte du crédit syndiqué, la part à taux fixe est de 95 % est à taux fixe. Rapporté à la dette totale du Groupe (415 417 K€) :

- ◆ 46 % est à taux fixe ;
- ◆ 54 % est à taux variable.

	À moins de 1 an ⁽¹⁾	À plus de 1 an	Total
Passifs financiers à taux fixe	0	(7 877)	(7 877)
Passifs financiers à taux variable	(222 417)	(184 940)	(407 357)
Actifs financiers à taux fixe	3 500		3 500
Actifs financiers à taux variable	103 261		103 261
Position nette de gestion ⁽²⁾			
◆ à taux fixe	3 500	(7 877)	(4 377)
◆ à taux variable	(119 156)	(184 940)	(304 096)
Hors-bilan ⁽³⁾	(124 872)	(64 101)	(188 973)
Position nette après gestion			
◆ à taux fixe	(121 372)	(71 978)	(193 350)
◆ à taux variable	5 716	(120 839)	(115 123)

(1) Toutes échéances des actifs et passifs financiers à taux variables et échéances à moins d'un an des actifs et passifs financiers à taux fixes.

(2) Somme des différences (actifs – passif) à taux fixes et (actifs – passif) à taux variables.

(3) Swaps de taux et Cross currency swaps (reçoivent des taux variables et payent des taux fixes).

Le calcul de la sensibilité est effectué sur le solde de la dette brute non couverte. 92 % de cette dette est libellée en EUR. En conséquence, la sensibilité calculée dans cette note ne porte que sur la dette en EUR.

Sur une base EURIBOR 3 mois, une hausse/baisse de 100 points de base induirait une hausse/baisse de la dette en EUR de l'ordre de 2,757 M€.

Dette brute non couverte (en K€)	EURIBOR 3M + 100 bp	EURIBOR 3M – 100 bp
212 060	213 525	209 284

3.3 Risque de liquidité

Le Groupe a mis en place en juillet 2015, pour une durée de cinq ans, un crédit syndiqué de 430 MUSD. Ce crédit syndiqué, dont une part importante a servi à financer l'achat des activités « produits de contraste et systèmes d'injection » de Mallinckrodt (CMDS), doit permettre au Groupe de faire face à ses engagements financiers au cours des prochaines années.

Note 4 Informations complémentaires (ex-Informations sectorielles)

L'attention du lecteur est attirée sur le fait que toute l'activité du Groupe s'effectue dans une branche d'activité unique, à savoir la recherche, le développement, la fabrication et la vente de produits de contraste pour l'imagerie médicale. En conséquence, le Groupe ne présente pas d'information sectorielle au sens entendu par la norme IFRS 8. Toutefois, afin d'assurer une lecture fine de son activité, le Groupe présente au sein du présent paragraphe, un détail de son activité par zone géographique. Cette information correspond aux états de reporting internes utilisés par la Direction pour le pilotage du Groupe. Une information complémentaire de chiffre d'affaires par gamme de produits (Rayons X, IRM, RIT, DIM et autres) est fournie.

4.1 Informations géographiques

Les informations géographiques sont présentées ci-dessous en fonction de l'analyse des risques et de la rentabilité en deux sous-ensembles, correspondant à l'organisation interne du Groupe et à des développements différents de Guerbet sur ces marchés :

- ◆ les principaux marchés européens où le groupe Guerbet a pu construire des relations clients pérennes et une position forte grâce à la présence de ses propres réseaux de visiteurs médicaux ;
- ◆ les autres marchés.

L'Europe comprend les pays européens où le Groupe est présent *via* ses propres réseaux de visiteurs médicaux, à savoir : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Grande-Bretagne, Pays-Bas, Italie, Portugal, Suisse, Turquie, Israël.

La part non affectée du résultat opérationnel correspond aux frais administratifs de siège, aux frais de recherche et développement, et aux frais industriels indirects non imputables aux produits, composantes qui ne peuvent être affectés que de manière arbitraire aux différents secteurs.

Les frais de recherche et développement et les fonctions support du Groupe sont centralisés en France.

2018	Sociétés européennes sur leurs marchés	Autres	Non affecté	Total
Chiffres d'affaires				
Marchés européens	339 461			339 461
Autres marchés	56 625	393 516		450 142
TOTAL	396 086	393 516		789 602
Amortissements			(46 463)	(46 463)
Autres charges sans contrepartie de trésorerie			6 354	6 354
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL				69 917
RÉSULTAT NET				46 819
Actifs sectoriels	994 244	90 132	0	1 084 377
◆ dont immobilisations	347 832	86 279	0	434 111
Passifs sectoriels hors dettes financières	588 018	80 941	0	668 959
Dettes financières	0	0	415 418	415 418
Investissements sectoriels				
◆ incorporels	13 826	2 325	0	16 152
◆ corporels	21 732	8 608	0	30 340

2017	Sociétés européennes	Autres	Non affecté	Total
Chiffre d'affaires				
Marchés européens	374 709			374 709
Autres marchés	52 413	379 997		432 410
TOTAL	427 121	379 997		807 119
Amortissements			39 449	39 449
Autres charges sans contrepartie de trésorerie			11 365	11 365
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL				79 219
RÉSULTAT NET				46 219
Actifs sectoriels	878 036	75 556		953 592
◆ dont immobilisations	278 973	88 436		367 409
Passifs sectoriels hors dettes financières	526 553	73 246		599 799
Dettes financières			353 793	353 793
Investissements sectoriels				
◆ incorporels	13 826	2 325		16 152
◆ corporels	21 732	8 608		30 340

4.2 Ventilation du chiffre d'affaires par gamme de produits

Le chiffre d'affaires du groupe Guerbet est décomposé par gamme de produits comme suit :

	2018	2017
Rayons X	43,9 %	46,6 %
IRM	33,7 %	33,7 %
RIT	8,3 %	7,0 %
DM	9,9 %	9,9 %
Autres	4,2 %	2,8 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

Note 5 Immobilisations incorporelles**5.1 Valeurs brutes**

	31/12/2017	Accroissement ⁽²⁾	Diminution	Acquisition d'Accurate ⁽¹⁾	Écarts conversion et autres mouvements	31/12/2018
Marques	10 748	0	0	0	7 015	17 763
Brevets et technologies	27 295	0	0	56 388	5 626	89 309
Autorisations de Mise sur le Marché (AMM)	6 412	0	0	0	(6 392)	20
Relations commerciales	4 897	0	0	0	181	5 079
Goodwill	27 361	0	0	12 323	136	39 820
Logiciels	73 521	44	(823)	0	14 932	87 674
Incorporels en cours	12 029	11 194	0		(14 027)	9 196
VALEURS BRUTES	162 264	11 238	(823)	68 711	7 471	248 861

(1) Dans les comptes du 30 juin 2018, un écart d'acquisition de 56,8 M€ avait été comptabilisé. Au 31 décembre 2018, le Groupe a procédé, conformément à la norme IFRS 3, à l'allocation de cet écart d'acquisition par la reconnaissance d'une plateforme technologique pour 56,4 M€. Dans ce cadre, un impôt différé passif de 13 M€ a été constaté. Cette plateforme technologique a une durée de vie résiduelle de 18 ans et fait l'objet d'un amortissement dès l'exercice 2018. L'écart résiduel non affecté a généré un goodwill résiduel de 12,3 M€.

(2) L'accroissement des immobilisations en cours est principalement lié à des investissements informatiques (ERP Groupe) et à l'acquisition de la technologie développée par Occlugel dont Guerbet a fait l'acquisition en avril 2018.

	31/12/2016	Accroissement	Diminution	Acquisition	Écarts conversion et autres mouvements	31/12/2017
Marques	11 252	0	0		(504)	10 748
Brevets et technologies	29 452	0	0		(2 157)	27 295
Autorisations de Mise sur le Marché (AMM)	7 052	0	0		(640)	6 412
Relations commerciales	5 617	0	0		(720)	4 897
Goodwill	27 361	0	0		0	27 361
Logiciels	48 792	2 449	(506)	0	22 787	73 521
Incorporels en cours	12 402	13 703	0		(14 076)	12 029
VALEURS BRUTES	141 928	16 152	(506)	0	4 690	162 264

5.2 Amortissements et dépréciations par catégorie d'immobilisations

	31/12/2017	Dotations	Reprises	Acquisition d'Accurate	Écarts conversion et autres mouvements	31/12/2018
Brevets et technologies	14 310	1 440	0	3 027	282	19 059
Autorisations de Mise sur le Marché (AMM)	1 229	0	0		89	1 318
Relations commerciales	2 512	482	0		19	3 012
Goodwill	-	-	-		-	-
Logiciels	35 591	8 335	(812)		(14)	43 100
TOTAL	53 642	10 257	(812)	3 027	375	66 489

	31/12/2016	Dotations	Reprises	Acquisition	Écarts conversion et autres mouvements	31/12/2017
Brevets et technologies	13 129	1 506	0		(325)	14 310
Autorisations de Mise sur le Marché (AMM)	1 360	0	0		(131)	1 229
Relations commerciales	608	520	0		1 384	2 512
Goodwill	0	0	0		0	0
Logiciels	20 763	7 115	(455)	0	8 167	35 590
TOTAL	35 860	9 141	(455)	0	9 095	53 641

5.3 Informations complémentaires sur les principales immobilisations incorporelles

Estimations des valeurs recouvrables d'unités génératrices de trésorerie incluant des goodwill ou immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Conformément à l'approche retenue depuis l'exercice 2017, quatre unités génératrices de trésorerie ont été définies (EMEA, LATAM, APAC

et NAM) en fonction de l'architecture retenue par le management du Groupe quant à l'analyse de sa performance ainsi que dans l'exercice de planification à moyen terme de son activité.

La valeur comptable de chacune des unités génératrices de trésorerie a été déterminée en fonction de clefs d'allocation spécifiques, en particulier sur la base de la destination géographique de la production manufacturière des usines. Conformément à IAS36, les goodwill ne sont alloués à aucune unité génératrice de trésorerie (ne générant pas de flux cash suffisamment indépendants des autres actifs du Groupe) ; ils sont testés à travers un business plan « consolidé ».

Valeur nette comptable au 31 décembre 2018 (en M€)	Global	EMEA	NAM	APAC	LATAM
Goodwill	39,8	0,0	0,0	0,0	0,0
Immobilisations incorporelles à durée de vie non définie	9,6	0,0	2,2	7,4	0,0
Actifs productifs (manufacturiers)	229,6	85,2	53,2	43,9	47,3
Autres actifs de support	476,5	227,1	151,0	77,9	20,6
TOTAL	755,5	312,3	206,4	129,1	67,9
Taux de croissance à l'infini	2,8 %	2,1 %	2,2 %	3,3 %	4,1 %
Taux d'actualisation	11,7 %	10,7 %	10,7 %	12,1 %	14,4 %

Le taux d'actualisation retenu pour chacune des unités génératrices de trésorerie est déterminé en fonction d'une prime de risque spécifique à la zone géographique concernée. Il en ressort par pondération un taux d'actualisation global de 11,7 % (contre 10,1 % dans le cadre des tests menés au 31 décembre 2017).

Au 31 décembre 2018, les tests de valeur reposent sur des flux de trésorerie actualisés déterminés sur la base des meilleures estimations connues au 31 décembre 2018. Ils sont issus en particulier du Plan Moyen Terme déterminé par le management du Groupe sur un horizon de 5 ans, une dernière année supplémentaire de test (2024 normatif) a été conçue par extrapolation en considérant un niveau d'activité normatif pour chacune des zones. Les principales hypothèses retenues sont présentées ci-après :

Évolution du chiffre d'affaires	Global	EMEA	NAM	APAC	LATAM
2019	7,6 %	- 9,7 %	9,3 %	49,2 %	26,3 %
2020	1,8 %	2,4 %	- 7,4 %	12,2 %	- 0,4 %
2021	6,6 %	2,0 %	11,5 %	13,1 %	3,0 %
2022	5,7 %	2,4 %	12,0 %	9,2 %	- 0,5 %
2023	4,6 %	1,3 %	11,9 %	3,5 %	3,8 %

(-) Amélioration/baisse du BFR ; (+) consommations/hausse du BFR.

Évolution du besoin en fonds de roulement (en %)	Global	EMEA	NAM	APAC	LATAM
2019	- 9,1 %	- 3,9 %	- 1,88 %	- 1,30 %	- 2,05 %
2020	- 5,4 %	- 2,3 %	- 1,23 %	- 0,75 %	- 1,11 %
2021	- 5,0 %	- 2,1 %	- 1,21 %	- 0,67 %	- 1,07 %
2022	1,0 %	0,4 %	0,24 %	0,12 %	0,22 %
2023	0,7 %	0,3 %	0,18 %	0,09 %	0,18 %
2024 normatif	4,0 %	1,5 %	0,98 %	0,50 %	0,97 %

Pour chacune de ces unités génératrices de trésorerie, la valeur actualisée excède la valeur nette comptable. En conséquence aucune dépréciation n'est considérée par la résultante de ces tests au 31 décembre 2018. En termes de sensibilité, une augmentation d'un point du taux d'actualisation et de taux de croissance à l'infini retenue n'entraînerait pas la constatation d'une perte de valeur.

De même, une dégradation de 10 % des projections de chiffre d'affaires et de marge n'entraînerait pas de constatation de perte de valeur.

Capitalisation des études précliniques et cliniques requises par le Food and Drug Administration aux États-Unis

Courant décembre 2017, Guerbet LLC a reçu une demande de la FDA (*Food and Drug Administration*) de réaliser deux études précliniques et une étude clinique pour le Dotarem, produit actuellement commercialisé aux États-Unis (agrément obtenu en 2013).

Ces études entrent dans le cadre des *Postmarketing requirements* (PMRs) régis par la section 505 (o) du FDCA (*Federal Food, Drug and Cosmetic Act*). Elles sont obligatoires, mais le résultat ne remet pas en question la commercialisation du produit sur le marché américain. En effet,

selon la FDA, « the results from completed studies provide additional information that can lead to safety labeling changes, support expanded use of a drug, or alleviate concerns about a potential drug risk ».

Dans le cadre des règles Groupe et après analyse de la norme IAS 38, les coûts liés aux études précliniques et cliniques, intervenants après obtention d'un agrément, répondent aux critères de comptabilisation en immobilisation.

Au 31 décembre 2018, 12 K€ ont ainsi été comptabilisés en immobilisations incorporelles pour les études précliniques et moins de 1 K€ pour l'étude clinique liées au Dotarem au titre des PMRs.

Note 6 Immobilisations corporelles**6.1 Analyse du poste par catégorie**

	31/12/2017	Accroissement	Diminution	Acquisition d'Accurate	Écarts conversion et autres mouvements	31/12/2018
Terrain	16 941	0	0	0	233	17 174
♦ dont location-financement						
Constructions	187 993	584	(626)	0	6 149	194 099
♦ dont location-financement	15 424	470	(22)	0	446	16 327
Installations techniques, matériels et Outillages	390 953	1 652	(2 686)	0	13 406	403 325
♦ dont location-financement	0	1 276	0	0		1 276
Autres immobilisations corporelles	88 615	6 578	(6 388)	16	3 210	92 031
♦ dont location-financement	8 091	2 072	(556)	0	(25)	9 582
Immobilisations en cours	21 056	22 640	0	0	(22 974)	20 723
Avances et acomptes	0	0	0	0	0	0
VALEURS BRUTES	705 558	31 455	(9 700)	16	24	727 353
Amortissements	(446 051)	(36 315)	8 104	0	1 177	(473 085)
Dépréciations	(720)	0	2 512	0	(1 143)	649
VALEURS NETTES	258 786	(4 861)	917	16	59	254 917

	31/12/2016	Accroissement	Diminution	Acquisition	Écarts conversion et autres mouvements	31/12/2017
Terrain	18 803	84	(1 651)		(295)	16 941
♦ dont location-financement	2				(2)	0
Constructions	158 193	761	(5 199)		34 238	187 993
♦ dont location-financement	2 501	372	(1 096)		13 347	15 424
Installations techniques, matériels et Outillages	307 874	1 458	(1 781)		83 401	390 953
♦ dont location-financement	7 436	0	0		(7 436)	0
Autres immobilisations corporelles	96 803	7 444	(5 866)	0	(9 766)	88 615
♦ dont location-financement	6 258	2 285	(1 064)		612	8 091
Immobilisations en cours	22 991	23 138	0		(25 073)	21 056
Avances et acomptes	30	0	0		(30)	0
VALEURS BRUTES	604 694	32 885	(14 496)	0	82 475	705 558
Amortissements	(334 606)	(35 745)	9 639	0	(85 338)	(446 051)
Dépréciations	(681)	0	3 208	0	(3 247)	(720)
VALEURS NETTES	269 407	(2 860)	(1 649)	0	(6 110)	258 787

6.2 Ventilation des immobilisations corporelles nettes par zone monétaire

Devises	2018		2017	
	Cours de clôture	Montant	Cours de clôture	Montant
Euro		200 360		206 027
USD	1,15	40 245	1,20	38 520
Real	4,44	5 831	3,97	6 576
Autres devises	N/A	8 478	N/A	7 934
TOTAL		254 915		258 787

6.3 Réévaluations

L'ensemble immobilier à usage de bureaux de Villepinte a été réévalué à sa juste valeur au 1^{er} janvier 2004 selon l'option ouverte par la norme IFRS 1 sur la première adoption des IFRS. Cette réévaluation a été basée sur l'estimation d'un cabinet d'expertise indépendant. La valeur des bâtiments a été estimée à 11,3 M€ par application des deux approches suivantes :

- ◆ capitalisation du revenu potentiel susceptible d'être généré par la location ;

- ◆ comparaison par rapport au marché, en se référant aux transactions récemment intervenues pour des locaux de même nature situés à proximité.

Compte tenu de la valeur comptable nette de ces bâtiments au 1^{er} janvier 2004, soit 3,3 M€, la réévaluation a porté sur 8 M€ dont 6,5 M€ affectés aux constructions et 1,5 M€ au terrain.

Une seconde évaluation par un cabinet d'expertise indépendant a été faite en 2008. La valeur des bâtiments a été estimée à 12,6 M€, ce qui a confirmé l'absence de perte de valeur à comptabiliser.

Note 7 Actifs financiers non courants

	2018			2017
	Brut	Provision	Net	Net
Dépôts et cautionnements	2 696	(168)	2 528	2 447
Actifs de réassurance Retraite Allemagne	5 814		5 814	5 643
Prêts au personnel	36	0	36	0
Autres actifs financiers non courants	5 324	0	5 324	2 390
TOTAL	13 871	(168)	13 703	10 480

Les autres actifs financiers non courants comprennent :

- ◆ des avances aux distributeurs pour 1,9 M€ ;
- ◆ l'investissement dans le Fonds pour l'innovation Truffle Capital pour 1,5 M€ ;

- ◆ un portefeuille d'actions propres destinées à être données aux salariés dans le cadre de la politique mise en place par le Groupe en 2016.

Note 8 Actifs et passifs d'impôts différés

	2017	Mouvements en résultat	Mouvements en capitaux propres	Écarts de conversion et divers	2018
Actifs d'impôts différés	17 565				23 270
Passifs d'impôts différés	(17 549)				(31 904)
TOTAL	16	6 553	(7 711)	(7 493)	(8 635)
Dont impôts différés résultant de :					
Activation des déficits fiscaux ^{(1) (2)}	6 216	11 837	872	(2 729)	16 196
Décalages temporaires	12 220	(1 676)	0	0	10 544
Retraitement provisions réglementées	(23 549)	638	199	0	(22 712)
Réévaluation des immobilisations corporelles	(13 056)	(277)	0	(3 575)	(16 908)
Diff. d'évaluation/immobilisations incorporelles	(24 757)	697	(12 098)	(1 041)	(37 199)
Retraitement des marges sur stocks	36 153	13	0	(214)	35 952
Retraitement provisions sur risques filiales	3 205	0	0	0	3 205
Locations-financement	(148)	78	0	0	(70)
Retraitement injecteurs	(107)	0	0	(141)	(248)
Retraitement instruments financiers	(5 194)	(2 424)	7 618	0	0
Retraitement frais sur emprunts	0	0	0	0	0
Autres	9 032	(2 334)	(4 302)	207	2 604

	2016	Mouvements en résultat	Mouvements en capitaux propres	Écarts de conversion et divers	2017
Actifs d'impôts différés	26 425				17 565
Passifs d'impôts différés	(23 382)				(17 549)
TOTAL	3 043	3 664	(6 756)	65	16
Dont impôts différés résultant de :					
Activation des déficits fiscaux ⁽¹⁾	6 216	0	0	0	6 216
Décalages temporaires	18 833	(6 613)	0	0	12 220
Retraitement provisions réglementées	(29 021)	5 472	0	0	(23 549)
Réévaluation des immobilisations corporelles	(16 707)	5 070	(1 419)	0	(13 056)
Diff. d'évaluation/immobilisations incorporelles	(24 757)	0	0	0	(24 757)
Retraitement des marges sur stocks	33 850	3 268	0	(965)	36 153
Retraitement provisions sur risques filiales	(315)	3 520	0	0	3 205
Locations-financement	(148)	0	0	0	(148)
Retraitement injecteurs	286	(610)	0	218	(107)
Retraitement instruments financiers	0	0	(5 194)	0	(5 194)
Retraitement frais sur emprunts	0	0	0	0	0
Autres	14 806	(6 443)	(143)	812	9 032

(1) Les déficits reportables n'ayant pas fait l'objet d'une activation différée représentent une base totale de 14,1 M€ de déficit fiscal. Ils concernent les sociétés Medex (France) pour 3,9 M€, Imaging Solutions Korea pour 6,5 M€, et Guerbet Imagem do Brasil pour 2,1 M€ de base.

(2) Dont + 10 768 K€ au titre de la reconnaissance d'impôts différés actifs chez Guerbet America : voir commentaire (a) de la note 21.2.

Note 9 Stocks

	2018	2017
Matières premières et pièces détachées	70 335	95 012
Produits finis, intermédiaires, encours et marchandises	234 165	203 211
VALEUR BRUTE	304 500	298 223
Provisions	(23 660)	(27 744)
VALEUR NETTES	280 840	270 479

Note 10 Clients et comptes rattachés

	2018	2017
VALEUR BRUTE	150 531	155 326
Provisions	(4 605)	(4 893)
VALEUR NETTE	145 926	150 433

Note 11 Capitaux propres

11.1 Évolution du nombre d'actions de la société-mère

Au 31 décembre 2017, le capital de la société-mère était constitué de 12 503 358 actions de 1 € de nominal.

Les actions de la société Guerbet ont évolué comme suit :

	2018
NOMBRE D' ACTIONS AU DÉBUT DE L' EXERCICE	12 563 358
Création d'actions par levée de stock-options	17 903
NOMBRE D' ACTIONS À LA FIN DE L' EXERCICE	12 581 261

11.2 Détail des capitaux propres

	2018	2017
Capital social de Guerbet	12 581	12 563
Primes d'émission, de fusion et de conversion d'obligations convertibles de Guerbet	10 912	10 654
Réserves légales de Guerbet	1 256	1 250
Réserves consolidées	277 037	234 801
Actions propres	0	(170)
Report à nouveau de Guerbet	57 825	68 236
Résultat consolidé	46 819	46 219
Écarts de conversion	(39 669)	(31 412)
TOTAL	366 761	342 141

Note 12 Provisions**12.1 Mouvements**

	2017	Dotations	Reprises (provision utilisée)	Reprises (provision non utilisée)	Écarts de conversion et reclassements	Variation des hypothèses actuarielles	2018
NON COURANTES	34 780	1 657	0	(331)	(14)	(965)	35 127
Dont avantages différés du personnel (note 12.2)	34 780	1 657	0	(331)	(14)	(965)	35 127
Courantes							
Litiges fiscaux	818	170	(631)	(61)	(54)	0	242
Litiges commerciaux	2 309	1 191	(1 711)	(981)	1 554	0	2 427
Risques divers	5 679	1 167	(235)	(1 912)	(1 560)	0	3 106
TOTAL PROVISIONS COURANTES	8 806	2 527	(2 577)	(2 954)	(60)	0	5 774
TOTAL PROVISIONS	43 586	4 184	(2 577)	(3 285)	(74)	(965)	40 901

	2016	Dotations	Reprises (provision utilisée)	Reprises (provision non utilisée)	Écarts de conversion et reclassements	Variation des hypothèses actuarielles	2017
NON COURANTES	33 194	1 583	(130)	(2 068)	5 181	(2 980)	34 780
Dont avantages différés du personnel (note 12.2)	33 194	1 583	(130)	(2 068)	5 181	(2 980)	34 780
Courantes							
Litiges fiscaux	804	200	-	(70)	(116)		818
Litiges commerciaux	401	2 073	-	-	(166)		2 308
Risques divers	6 649	5 761	(1 647)	(2 868)	(2 216)		5 679
TOTAL PROVISIONS COURANTES	7 854	8 034	(1 647)	(2 938)	(2 498)	-	8 806
TOTAL PROVISIONS	41 048	9 617	(1 777)	(5 006)	2 683	(2 980)	43 586

12.2 Avantages différés du personnel**a) Description**

Les salariés du Groupe bénéficient d'avantages postérieurs à l'emploi sous forme :

- ♦ d'indemnités de départ en retraite ou fin de carrière (France, Italie, Autriche, Corée, Japon, Turquie, Irlande) ;
- ♦ de compléments de retraite à prestations définies (Allemagne) ou de prépensions de 58 à 60 ans (Belgique).

Ces engagements sont provisionnés.

b) Évaluation et comptabilisation

Le Groupe n'accorde pas de régime couvrant les dépenses médicales de ses anciens salariés.

Les engagements relatifs aux compléments de retraite à verser aux salariés allemands, sont couverts par des actifs financiers correspondant à des fonds investis auprès de tiers (actifs du régime).

L'intégralité des placements est effectuée auprès de compagnies d'assurance, jugées sans risque. Ces actifs sont évalués chaque année, à une fréquence suffisante pour que les montants comptabilisés ne diffèrent pas de façon significative des actifs et passifs à terminaison. Ils sont évalués à 5 814 K€ au 31 décembre 2018, dont 1 146 K€ d'actifs de couverture (hors actifs de réassurance). Les primes versées dans le cadre de régimes de retraite à cotisations définies sont prises en charge sur l'exercice.

Les obligations du Groupe sont calculées en utilisant les hypothèses en vigueur dans les pays concernés.

Les écarts actuariels sont portés directement en capitaux propres ainsi que l'autorise la norme IAS 19 révisée.

c) Hypothèses actuarielles retenues pour la France et l'Allemagne représentant 98 % des provisions et 100 % des actifs de régime

	France		Allemagne	
	2018	2017	2018	2017
Taux d'actualisation (C)	2,00 %	1,60 %	2,20 %	2,00 %
Rendement moyen attendu des actifs du régime	N/A	N/A	N/A	N/A
Évolution des salaires	2,50 %	2,50 %	2,30 %	2,30 %
Taux de révision moyen des rentes	N/A	N/A	1,75 %	1,75 %
Hypothèses de mortalité	T	T	T	T
Taux de rotation du personnel	S	S	S	S
Âge de départ en retraite	E	E	65	65
Taux des charges sociales	50,21 %	50,21 %	V	V

C = courbe Mercer Yield (MYC).

E = âge de départ estimé sur la base d'un âge moyen de début de carrière par catégorie de salariés et des annuités requises par la réglementation.

S = tables de taux établies à partir de statistiques et selon les axes d'analyse tels que statut, sexe et âge du salarié, selon leur pertinence.

T = les tables retenues pour la France métropolitaine sont les tables TH 00-02 décalée et TF 00-02 décalée et pour l'Allemagne la table du Dr. Klaus Heubeck (RT 2005 G).

V = variable en fonction de la rémunération.

Les informations suivantes ne sont pas fournies en détail (N/A) :

- les rendements moyens attendus des actifs du régime pour les sociétés françaises, car les régimes français ne comportent pas d'actifs ;
- les taux de révision moyens des rentes car les régimes français correspondent à des indemnités de départ en retraite et non à des rentes ;
- les taux de croissance moyen des dépenses médicales, car dans aucune société les régimes ne couvrent les dépenses médicales.

Engagements au bilan	2018	2017
Valeur actualisée des engagements	36 273	36 033
Juste valeur des actifs des régimes	(1 146)	(1 253)
SOLDE DES ENGAGEMENTS	35 127	34 780
Montants comptabilisés au bilan		
Provisions pour avantages différés du personnel	35 127	34 780
Actifs financiers (comptables) non courants	-	-
SOLDE NET DU BILAN : PASSIF (ACTIF) NET	35 127	34 780

Charges au compte de résultat	2018	2017
Coûts des services de l'année	2 250	2 269
Coûts financiers	567	385
Autres impacts dont écarts actuariels	(17)	13
TOTAL NET DES CHARGES DES RÉGIMES	2 800	2 667

Variation des engagements sur l'exercice	2018	2017
ENGAGEMENTS EN DÉBUT DE PÉRIODE	34 780	33 194
Coûts des services de l'année	2 250	2 269
Coûts financiers	567	385
Autres impacts dont écarts actuariels	(17)	13
Versements employeur aux actifs de financement	(30)	(33)
Prestations versées	(1 559)	(1 552)
Gains et pertes actuariels	(965)	(3 977)
Écarts de conversion en devises étrangères	(14)	(15)
Autres	115	4 496
ENGAGEMENTS EN FIN DE PÉRIODE	35 127	34 780

d) Analyse de la sensibilité des hypothèses actuarielles

Une variation à la hausse du taux d'actualisation de 50 points de base augmenterait la valeur actualisée des engagements de + 2 853 K€, soit + 8,44 %. Une variation à la baisse de 50 points de base diminuerait les engagements de -2 547 K€, soit -7,53 %.

Note 13 Fournisseurs et comptes rattachés

	2018	2017
Fournisseurs et comptes rattachés	81 800	78 702
TOTAL	81 800	78 702

Note 14 Autres produits de l'activité

	2018	2017
Production vendue de services ⁽¹⁾	5 010	1 511
Subvention d'exploitation	1 126	646
TOTAL ⁽¹⁾	6 136	2 157

(1) Le solde du poste autres produits de l'activité présente une hausse significative entre les deux exercices de 3,9 M€. Cette hausse concerne principalement le Canada pour 2,7 M€ et est due à la comptabilisation d'un produit de dédommagement financier versé par Cardinal Health à son fournisseur LF Canada.

Note 15 Charges de personnel**15.1 Détail des charges de personnel**

	2018	2017
Salaires et traitements	(179 076)	(167 244)
Charges sociales	(54 137)	(53 779)
Participation des salariés	(1 859)	(1 128)
TOTAL	(235 072)	(222 151)

Les frais de personnel augmentent de 12,9 M€ entre 2017 et 2018.

Cette augmentation s'explique notamment par une croissance des effectifs :

- ◆ aux États-Unis avec le renforcement des équipes commerciales dans le domaine de l'Imagerie Interventionnelle ;
- ◆ l'internalisation des équipes commerciales au Japon.

15.2 Principales caractéristiques et paramètres d'évaluation de l'avantage consenti par le Groupe au titre de paiement fondé sur actions – Plan d'options de souscription d'actions

Pour évaluer la juste valeur des options accordées, la méthode binomiale est utilisée. Elle permet de valoriser des options pouvant être exercées à tout moment au cours de leur durée de vie. La valeur de l'option ainsi définie est diminuée du coût de portage généré par l'interdiction de vendre les actions obtenues suite à l'exercice des options avant le quatrième anniversaire du plan. Ce coût implicite est estimé par le prix d'une stratégie sans risque permettant au salarié de disposer du titre au moment de l'exercice de l'option. Cette stratégie consiste à acheter l'action au comptant en empruntant les fonds nécessaires et en contrepartie à vendre à terme le titre. Le coût de cette stratégie est un coût financier correspondant au coût d'emprunt réduit des dividendes.

15.2.1 Caractéristiques des paiements fondés sur actions pour les plans en cours au 31 décembre 2018

Date d'attribution	Nombre attribué	Prix de l'action à la date d'attribution	Volatilité	Taux sans risque	Prix d'exercice	Durée de blocage
17/11/2011	530 840	16,58 €	35 %	2,77 %	15,40 €	4 ans
23/11/2011	48 000	16,80 €	35 %	2,77 %	16,07 €	4 ans
20/02/2012	6 800	15,37 €	35 %	2,77 %	15,37 €	4 ans

15.2.2 Répartition de l'avantage par exercice pour les plans en cours 31 décembre 2018

Date d'attribution	26/03/2009	17/10/2011	23/11/2011	20/02/2012	Total
2013		590	53	8	651
2014		590	53	8	651
2015		468	47	7	522
2016				1	1
TOTAL	0	1 648	153	24	1 825

15.2.3 Incidence sur le bilan

L'avantage ci-dessus est comptabilisé pour chaque exercice en fonction du nombre d'options restant à lever en contrepartie des capitaux propres.

15.3 Plan d'attribution d'actions gratuites

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, agissant conformément à l'autorisation consentie par l'Assemblée générale extraordinaire de la Société du 27 mai 2016, le Conseil d'administration a, en date du 27 septembre 2016, arrêté un plan d'attribution gratuite d'actions destiné à l'ensemble des salariés et des dirigeants de la Société et de ses filiales françaises et étrangères. Le Conseil d'administration du 8 novembre 2016, toujours en application de cette décision, a arrêté un second plan d'attribution d'actions gratuites destiné à certains salariés et dirigeants de la Société et de ses filiales françaises et étrangères.

Il a été octroyé un total de 50 027 actions gratuites aux salariés et dirigeants en 2018, et il reste 49 177 actions gratuites vivantes en cours d'attributions au 31 décembre 2018, détaillé comme suit :

Type de plan	Nombre d'instruments initialement attribués	Nombre d'instruments définitivement attribués	Date d'attribution	Fin période d'acquisition (sous condition de présence)	Période d'acquisition en années
AGAP (régime 1)	56 675	15 896	28/09/2016	28/09/2018	2
AGAP (régime 2)	40 488	33 673	01/12/2016	01/12/2018	2
AGAP (régime 2)	500	458	16/12/2016	16/12/2018	2
NOMBRE D' ACTIONS ATTRIBUÉES EN 2018		50 027			
AGAP (régime 2)	10 497		2017	2019	2
AGAP (régime 2)	38 680		2018	2020	2
NOMBRE D' ACTIONS VIVANTES AU 31/12/2018		49 177			2

L'engagement total (6 753 K€) de ces plans a été évalué au moyen du modèle Monte Carlo avec la formule de Black & Scholes.

En application de ces plans il a été comptabilisé une charge de 1 872 K€ avec en contrepartie une augmentation des capitaux propres.

15.4 Effectif moyen pendant l'exercice

	2018	2017
Europe	1 612	1 492
Amérique	1 034	924
Asie	189	130
TOTAL	2 835	2 546

15.5 Répartition géographique de l'effectif instantané au 31 décembre

	2018	2017
Europe	1 594	1 604
Amérique	1 043	1 005
Asie	213	153
TOTAL	2 850	2 762

Note 16 Charges externes

	2018	2017
Sous-traitance industrielle	(25 052)	(27 374)
Matières et fournitures non stockées	(27 866)	(28 097)
Locations et charges locatives	(16 691)	(17 033)
Entretien et réparations	(24 139)	(25 522)
Assurances	(2 781)	(2 942)
Études et recherches	(23 150)	(18 981)
Personnel extérieur	(6 527)	(6 056)
Commissions et honoraires	(47 379)	(51 070)
Publicité et relations extérieures	(8 427)	(10 558)
Transports	(13 632)	(11 746)
Déplacements, missions et réceptions	(16 224)	(16 676)
Frais postaux et de Télécommunication	(3 870)	(4 474)
Divers	(30 724)	(34 298)
TOTAL	(246 463)	(254 827)

Note 17 Impôts et taxes

	2018	2017
Taxes sur rémunérations	(1 409)	(1 489)
Contribution économique territoriale (France)	(4 929)	(5 140)
Taxe Inami (Belgique)	(1 022)	(1 849)
Autres impôts et taxes	(8 739)	(9 232)
TOTAL	(16 099)	(17 709)

Note 18 Dotations aux amortissements

	2018	2017
Sur immobilisations incorporelles	(13 283)	(9 141)
Sur immobilisations corporelles	(33 803)	(30 308)
TOTAL	(47 086)	(39 449)

Note 19 Autres produits et charges d'exploitation

	2018	2017
Redevances versées	(2 562)	(2 233)
Crédit d'impôt recherche	5 912	6 073
Résultat sur cession des immobilisations	3 824	(1 794)
Subventions d'investissement	0	0
Autres produits et charges divers	(4 986)	541
TOTAL	2 188	2 587

Note 20 Coût de l'endettement financier brut

	2018	2017
Location financement	(46)	(36)
Intérêts des emprunts et concours bancaires	(10 088)	(6 353)
Swaps d'intérêts	3 233	293
TOTAL	(6 901)	(6 096)

Note 21 Impôt sur les bénéfices

21.1 Détail de la charge d'impôt

	2018	2017
Impôt courant	(26 171)	(24 255)
Impôt différé	6 553	3 664
TOTAL	(19 618)	(20 591)

21.2 Analyse de la charge d'impôt

	2018	2017
Charge d'impôt théorique au taux en vigueur pour l'entreprise consolidante ⁽¹⁾	(22 875)	(23 003)
Impact des différences de taux d'imposition	(683)	8 552
Impact des charges définitivement non déductibles ou non imposables	(9 322)	(1 570)
Impact des crédits d'impôts	2 539	485
Impact des impôts différés sur déficits non reconnus et divers ^(a)	10 187	(5 055)
TOTAL	(19 618)	(20 591)
Taux d'impôt effectif (%)	29,53 %	30,80 %
(1) Taux d'imposition	34,43 %	34,43 %

(a) Le 31 juillet 2018, les filiales des États-Unis (Liebal-Flarsheim LLC, Guerbet Caribbean Inc et Guerbet LLC) ont été regroupées sous une holding, Guerbet America LLC, filiale à 100 % de Guerbet. Cette opération juridique permet d'une part de finaliser l'intégration des activités CMD5 nord-américaines et d'autre part de consolider en une seule entité les résultats fiscaux des États-Unis. Par ailleurs, sur la base des prévisions d'activité, les résultats fiscaux prévisionnels de ces entités permettront d'absorber les pertes reportables générées par Liebal-Flarsheim LLC, ce qui a permis de reconnaître un impôt différé actif de 10 768 K€.

Note 22 Frais de recherche et développement

Les montants ci-dessous sont comptabilisés en charges :

	2018	2017
Frais directs	65 405	65 681
Frais indirects	4 999	2 022
EFFORT GLOBAL DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	70 404	67 703

La définition du périmètre de la R&D et la méthode d'allocation des frais indirects incluent les achats consommés de matières, les charges externes, les charges de personnel et les dotations aux amortissements.

La hausse des frais indirects s'explique par les dotations aux amortissements liées à l'acquisition de l'entreprise Accurate.

Note 23 Subventions publiques

Les subventions suivantes ont été comptabilisées au compte de résultat :

Rubrique comptable	Nature	2018	2017
Autres produits de l'activité	Aide à l'innovation	276	367
Autres produits de l'activité	Aides à l'emploi	53	54
Autres produits de l'activité	Aides diverses	0	192
TOTAL		329	613

En 2017, Guerbet a enregistré dans son compte de résultat 2017 une subvention d'aide à l'innovation de 367 K€ au titre de l'Étape Clé 1 du projet de R&D HECAM.

En 2018, les aides à l'innovation d'un montant de 276 K€ se décomposent comme suit :

- ◆ 345 K€ au titre du partenariat Hecam ;
- ◆ 38 K€ pour solde du programme de recherche Imova ;
- ◆ - 107 K€ pour remboursement et solde du partenariat ReDVA.

Les aides à l'emploi perçues en 2017 et 2018 concernent des subventions ARNT reçues dans le cadre de conventions CIFRE.

Les aides diverses se composent principalement des subventions suivantes :

- ◆ en 2017, 175 K€ de remboursement de la TIFCE Électricité ;

- ◆ en 2017, 14 K€ d'aide dans le cadre d'un traitement par nanofiltration d'effluents spécifique ;
- ◆ des retards de traitement ont entraîné le versement des aides diverses sur 2019.

En décembre 2008, la demande d'aide pour le projet de recherche franco-allemand « Iseult » déposée auprès d'OSEO a été approuvée par la Commission européenne. La convention d'aide prévoit un financement de la moitié des dépenses engagées dont 39 % sous forme d'avances remboursables et 61 % sous forme de subvention. Un avenant signé avec BPI France allonge de 2 ans la durée du projet et modifie les modalités de retour financier en cas de commercialisation d'un produit issu du projet.

Au 31 décembre 2018, sont comptabilisés au titre de cette convention d'aide :

Au bilan :

- ◆ 2,3 M€ de subventions perçues d'avance lors de la signature du contrat, en décembre 2008 et comptabilisés en « Autres passifs financiers courants » ;
- ◆ 7,7 M€ d'avances remboursables reçues de 2008 à 2018 et comptabilisées en « Dettes financières non courantes ».

Il n'y a pas eu d'impact enregistré dans le compte de résultat 2018.

En juin 2015, la demande d'aide pour le projet de recherche et développement collaboratif intitulé « Hecam » déposée auprès de la BPI France a été approuvée. Au 31 décembre 2016, 1,03 M€ est comptabilisé au titre de cet accord de consortium 0,66 M€ en « Dettes financières non courantes » et 0,37 M€ en « Autres passifs financiers courants ».

Le 16 mai 2018, le comité de pilotage du partenariat Hecam a acté le retrait de Guerbet après prononciation d'un constat d'échec. Il a été accepté un abandon de créances sur les sommes déjà perçues, ainsi qu'un versement de 345 K€ de subvention pour solde.

Note 24 Informations sur les opérations de stock-options

Le personnel de la Société et de ses filiales bénéficie, jusqu'au 17 octobre 2021, d'options de souscription d'actions. Au 31 décembre 2018, le personnel a la faculté de souscrire 84 283 actions à un prix moyen pondéré de 15,40 €. Si toutes les options de souscription étaient exercées, le nombre total d'actions serait de 12 665 544 pour un montant nominal de 12 665 544 €. Ces actions nouvelles représenteraient une augmentation des fonds propres de 1 297 914 €. La dilution potentielle du capital est de 0,67 %. Le résultat dilué net par action calculé pour tenir compte de l'effet dilutif des options de souscription d'action offertes au personnel ressort à 3,75 € pour l'exercice 2018.

État de synthèse des plans d'options :

Date d'attribution	Plan du 17/10/2011	Plan du 23/11/2011	Plan du 20/02/2012
Date de disponibilité fiscale	17/10/2015	23/11/2015	20/02/2016
Date du Conseil d'administration ayant décidé de l'attribution d'options	17/10/2015	23/11/2015	20/02/2016
Nombre d'options attribuées :	530 840	48 000	6 800
dont Yves L'Épine	0	48 000	0
Prix de souscription ou d'achat	15,40 €	16,08 €	15,38 €
Date d'expiration du plan	16/10/2021	22/11/2021	20/02/2022
Nombre d'options levées au 31/12/2017	43 010	16 600	2 600
Nombre d'options levées en 2018	17 903	0	0
Nombre d'options annulées	126 480	0	2 000
NOMBRE D'OPTIONS RESTANTES	82 083	0	2 200

Note 25 Informations relatives aux parties liées

25.1 Relations avec les sociétés non consolidées

Toutes les sociétés significatives du Groupe sont consolidées par intégration globale à 100 %. Les transactions entre ces sociétés sont éliminées.

25.2 Rémunérations et avantages consentis par le Groupe aux principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la Direction et du contrôle des activités, directement ou indirectement, y compris les Administrateurs (dirigeants ou non). Ceux qui étaient présents au 31 décembre 2018, avaient perçu les rémunérations et bénéficié des avantages suivants :

Avantages à court terme	2658
Part fixe des rémunérations brutes totales (hors avantages en nature)	1 984
Part variable des rémunérations	643
Avantages en nature	31
Avantages postérieurs à l'emploi	747
dont cotisations de retraite supplémentaire par capitalisation	51
dont provision pour indemnités de départ en retraite	696
Autres avantages à long terme	Néant
Indemnités de fin de contrat de travail	Néant
Paiement en actions	Néant

Note 26 Engagements hors bilan

Engagements donnés :	2018	2017
Avals et cautions et autres engagements donnés aux tiers pour le compte des entreprises liées	5 208	21 076
Avals et cautions donnés aux tiers et autres engagements	17 751	16 453
TOTAL	22 959	37 529

Engagements reçus :	2018	2017
Avals et cautions et autres engagements reçus des tiers pour le compte des entreprises liées		
Avals et cautions reçus des tiers et autres engagements	6 327	100 000
TOTAL	6 327	100 000

Au 31 décembre 2018, Guerbet a un engagement de souscription dans le Fond Commun de Placement dans l'Innovation – Truffle Capital – pour un montant maximal de 15 M€, dont 1 500 K€ ont été versés à fin 2018.

Le 22 décembre 2017, Guerbet avait souscrit auprès de BNP Paribas *un bridge term loan* d'un montant de 100 M€, non tiré à fin décembre 2017.

Note 27 Résultats par action et résultats dilués par action

	2018	2017
Résultat net consolidé part du Groupe	46 819	46 219
Nombre moyen pondéré d'actions de l'exercice	12 577 218	12 525 383
RÉSULTAT NET PAR ACTION	3,72	3,69

Présentation rétrospective du nombre d'actions (IAS 33.64)

	2018	2017
Résultat net consolidé part du Groupe	46 819	46 219
Résultat net consolidé après dilution	46 819	46 229
Nombre d'actions actuelles et futures	12 665 544	12 665 544
RÉSULTAT NET DILUÉ PAR ACTION	3,70	3,65

Note 28 Évènements postérieurs à la clôture

Le groupe Guerbet a signé le 13 février 2019 un nouveau financement bancaire, qui sera mis en place le 27 mars 2019. Il remplacera celui mis en place en 2015 pour permettre l'acquisition du groupe CMDS.

Ce nouveau contrat porte sur un montant de 500 M€ et comporte trois tranches (tranche A amortissable de 125 M€, tranche B « in fine » de 225 M€ et tranche C « multicurrency revolving » de 150 M€). Neuf banques participent à ce financement.

Note 29 Affectation du résultat 2018

Le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2018 lors de sa séance du 26 mars 2018. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires. Le Conseil d'administration proposera de distribuer un dividende net de 0,85 € par action. Le montant total des dividendes à distribuer s'élèvera à 10 675 K€.

Note 30 Honoraires des Commissaires aux comptes

6

2018	Deloitte & Associés				Crowe HAF Audit & Conseil			
	Commissaire aux comptes		Réseau		Commissaire aux comptes		Réseau	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés								
◆ Émetteur	144	23 %			144	25 %		
◆ Filiales intégrées globalement	36	6 %	405		85	16 %	322	
SOUS-TOTAL	180	29 %	405	66 %	229	41 %	322	56 %
Services autres que la certification des comptes								
◆ Émetteur (travaux RSE)	22	4 %						
◆ Filiales intégrées globalement			10	1 %	19	3 %		
SOUS-TOTAL	22	4 %	10	1 %	19	3 %	0	0 %
TOTAL	202	33 %	415	67 %	249	44 %	322	56 %

2017	Deloitte & Associés				Crowe HAF Audit & Conseil			
	Commissaire aux comptes		Réseau		Commissaire aux comptes		Réseau	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés								
◆ Émetteur	156,5	24 %	N/A		156,5	27 %	N/A	
◆ Filiales intégrées globalement	35	5 %	438	68 %	32	6 %	379	68 %
SOUS-TOTAL	192	29 %	438	68 %	188	33 %	379	68 %
Services autres que la certification des comptes								
◆ Émetteur (travaux RSE)	22	3 %						
◆ Filiales intégrées globalement								
SOUS-TOTAL	22	3 %	0		0		0	
TOTAL	214	32 %	438	68 %	188	33 %	379	68 %

Note 31 Liste des sociétés consolidées

N° Siren	Société-mère	Siège	2018 % d'intérêt % de contrôle	2017 % d'intérêt % de contrôle
308 491 521	Guerbet	France	Société-mère	Société-mère
308 412 434	Simafex	France	100 %	100 %
340 598 978	Medex	France	100 %	100 %
789 526 555	Guerbet France	France	100 %	100 %
	A. Martins & Fernandes Sarl	Portugal	100 %	100 %
	Guerbet Laboratories Ltd	Grande-Bretagne	100 %	100 %
	SA Guerbet NV	Belgique	100 %	100 %
	Guerbet Nederland BV	Pays-Bas	100 %	100 %
	Guerbet SpA	Italie	100 %	100 %
	Laboratorios Farmaceuticos Guerbet S.A.U.	Espagne	100 %	100 %
	Guerbet AG	Suisse	100 %	100 %
	Guerbet Ilac Tibbi Malzeme A.S.	Turquie	100 %	100 %
	Guerbet Luxembourg S.A.R.L.	Luxembourg	100 %	100 %
	Mallinckrodt sp. Z o. o.	République tchèque	100 %	100 %
	Liebel-Flarsheim Ireland Ltd	Irlande	100 %	100 %
	Guerbet Argentina Ltd	Grande-Bretagne	100 %	100 %
	Guerbet Czech Rep. s.r.o	République tchèque	100 %	100 %
	Accurate Medical Therapeutics Ltd	Israël	100 %	100 %
	Guerbet Austria Ges.m.b.H	Autriche	100 %	100 %
	Guerbet Ireland Unlimited Co.	Irlande	100 %	100 %
	Guerbet Imaging Switzerland AG	Suisse	100 %	100 %
	Guerbet Poland SP.Z.O.O.	Pologne	100 %	100 %
	Mallinckrodt Sveridge AB	Suisse	100 %	100 %
	Guerbet GMBH	Allemagne	100 %	100 %
	Guerbet South Africa Pty Ltd	Rép. Sud-Africaine	100 %	100 %
	Guerbet Asia Pacific Ltd (GAP)	Hong Kong	100 %	100 %
	Guerbet Japan K.K.	Japon	100 %	100 %
	Guerbet Medical Consulting (Shanghai) Co. Ltd	Chine	100 %	100 %
	Guerbet Korea Ltd	Corée	100 %	100 %
	Guerbet Taiwan Co., Ltd	Taiwan, Province de Chine	100 %	100 %
	Imaging Solutions Korea Ltd	Corée	100 %	100 %
	Guerbet LLC	États-Unis	100 %	100 %
	Liebel Flarsheim company LLC	États-Unis	100 %	100 %
	Guerbet Caribbean, INC. (Puerto Rico Branch)	Puerto Rico	100 %	100 %
	Liebel Flarsheim Canada Inc.	Canada	100 %	100 %
	Guerbet Caribbean, Inc.	États-Unis	100 %	100 %
	Guerbet America	États-Unis	100 %	100 %
	Guerbet Produtos Radiologicos LTDA	Brésil	100 %	100 %
	Guerbet Argentina LTD (Branch)	Argentine	100 %	100 %
	Guerbet Imagem do Brasil LTDA	Brésil	100 %	100 %
	Guerbet Chile LTDA	Chili	100 %	100 %
	Guerbet Mexicana SA de CV	Mexique	100 %	100 %

N° Siren	Société-mère	Siège	2018 % d'intérêt % de contrôle	2017 % d'intérêt % de contrôle
	Guerbet Colombia SAS	Colombie	100 %	100 %
	Guerbet Panama S.A.	Panama	100 %	100 %
	Operadora de Insumos Para La Salud Guerbet, S.A. de C.V.	Mexique	100 %	100 %
	Guerbet Imaging Panama S.A.	Panama	100 %	100 %
	Guerbet Australia Pty Ltd	Australie	100 %	100 %

Liste des entités absorbées ou liquidées au cours de l'exercice 2018

Société absorbée	Siège	Société absorbante
Guerbet GMBH	Allemagne	Guerbet GMBH (ex-MNK Deutschland)
Mallinckrodt Saglik A.S.	Turquie	Guerbet Ilac Tibbi Malzeme A.S.
Mallinckrodt Italia Spa (31/12/2017)	Italie	Guerbet SpA
Mallinckrodt Nederland BV	Pays-Bas	Guerbet Nederland BV
Mallinckrodt Spain SL (31/12/2017)	Espagne	Laboratorios Farmaceuticos Guerbet S.A.U.
Mallinckrodt UK Commercial Ltd	Grande-Bretagne	Liquidation
Mallinckrodt Hong Kong	Hong Kong	Guerbet Asia Pacific Ltd (GAP)
MNK HK Limited (Thailand Branch)	Thaïlande	Liquidation

6.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2018

À l'Assemblée Générale de la société Guerbet,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Guerbet relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre Société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes consolidés sont les suivants :

- ◆ la mission de vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce a été réalisée au titre de l'exercice 2018 par le cabinet Deloitte & Associés, en tant qu'organisme tiers indépendant ;
- ◆ une attestation des dépenses engagées dans le cadre d'un financement d'un projet de recherche et développement et une attestation sur le coût de production de principes actifs ont été établies au cours de l'exercice par le cabinet HAF Audit & Conseil.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note (1) du compte de résultat consolidé, concernant le changement d'estimation issu du plan d'harmonisation des prix de revient industriels et son impact sur les stocks au 1^{er} janvier 2018 et sur le résultat opérationnel de l'exercice 2018.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des actifs incorporels à durée de vie indéterminée et des goodwill – tests de perte de valeur

Paragraphe j) des règles et méthodes comptables et note 5.3, de l'annexe des comptes consolidés

Risque identifié

Dans le cadre de son développement, le Groupe a effectué des opérations d'acquisition et de croissance externe, principalement la branche « produits de contraste et systèmes d'injection » du groupe Mallinckrodt (CMDS) acquise le 27 novembre 2015, et a reconnu à l'issue du processus d'allocation du prix d'acquisition, un goodwill, des actifs manufacturiers et des actifs incorporels, notamment liés à la propriété intellectuelle. Durant l'exercice 2018, le Groupe a réalisé les acquisitions de la société Accurate Medical Therapeutics et de la technologie Occlugel, ayant conduit à comptabiliser des actifs incorporels pour 59,6 M€, dont un goodwill pour 12,3 M€ relatif à Accurate.

Ces goodwill, qui correspondent, au cas présent, à l'écart entre le prix payé et la juste valeur des actifs, ne sont alloués à aucune UGT et sont testés à travers un business plan consolidé. Les autres actifs sont quant à eux, alloués à quatre groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT), définies en fonction des zones géographiques d'implantation du Groupe, soit la zone France et EMEA (Europe Middle East & Africa), la zone LATAM (Latin America), la zone APAC (Asia-Pacific) et la zone NAM (North America), comme indiqué à la note 5.3 de l'annexe des comptes consolidés.

La Direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable des goodwill et des actifs à durée de vie indéterminée, figurant au bilan pour un montant de 49,4 M€, dont 39,8 M€ de goodwill, n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur.

Les modalités des tests de perte de valeur mis en œuvre, ainsi que le détail des hypothèses retenues sont décrits en note 5.3 de l'annexe des comptes consolidés. La valeur recouvrable a été déterminée par référence à la valeur d'utilité calculée à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus des groupes d'actifs composant les quatre UGT.

La détermination de la valeur recouvrable de ces actifs qui représentent un montant significatif, fait appel à une part de jugement importante de la Direction, s'agissant notamment du taux de croissance retenu pour les projections de flux de trésorerie et du taux d'actualisation qui leur est appliqué. Nous avons donc considéré l'évaluation des actifs comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons vérifié la conformité de la méthodologie et du modèle de calcul appliqué par le Groupe avec les normes comptables en vigueur, nous appuyant en cela sur nos spécialistes en évaluation.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et nous avons ainsi notamment :

- ♦ vérifié l'exhaustivité des éléments composant la valeur comptable des groupes d'UGT et la cohérence de la détermination de cette valeur avec la façon dont les projections des flux de trésorerie ont été établies pour estimer la valeur d'utilité ;
- ♦ vérifié la conformité des projections de flux de trésorerie avec le Plan à Moyen Terme (« PMT ») établi par la Direction, telles qu'elles ont été présentées au Conseil d'administration dans le cadre du processus d'approbation du PMT ;
- ♦ procédé à l'analyse critique de la vraisemblance et de la cohérence des principales hypothèses retenues dans la construction du PMT au regard des réalisations historiques ;
- ♦ apprécié les taux d'actualisation retenus par la Direction, en les comparant à notre propre estimation de ces taux, établis avec l'aide de nos spécialistes en évaluation et par analyse des différents paramètres constitutifs à appliquer ;
- ♦ vérifié les calculs et l'exactitude arithmétique des tests de dépréciation réalisés ;
- ♦ examiné si les informations données dans la note 5.3 de l'annexe des comptes consolidés, notamment en ce qui concerne les hypothèses clés et les analyses de sensibilité réalisées, sont présentées de manière adéquate.

Recouvrabilité des impôts différés actifs résultant des déficits fiscaux reportables

Paragraphe x) des règles et méthodes comptables, note 8 et note 21.2, de l'annexe des comptes consolidés

Risque identifié

Les impôts différés actifs relatifs aux déficits fiscaux reportables figurent au bilan au 31 décembre 2018 pour un montant de 16,2 M€, dont 10,8 M€ concernant les déficits fiscaux reportables du groupe d'intégration fiscale américain, qui ont été activés durant l'exercice.

Ces actifs correspondent à l'économie d'impôt attendue de l'utilisation future de ces déficits reportables par imputation sur des profits fiscaux futurs pour lesquels le Groupe a établi des projections de résultats mettant en évidence la réalisation de ces économies dans un avenir proche.

Les règles fiscales françaises et étrangères régissant les politiques de prix de transfert et l'utilisation future des reports fiscaux déficitaires, peuvent évoluer dans le temps et sont différentes d'un pays à l'autre. L'implantation industrielle et commerciale du Groupe à l'échelon mondial tend à complexifier l'analyse. Par ailleurs, le caractère recouvrable des pertes fiscales activées repose sur la capacité des filiales à atteindre les objectifs définis dans le Plan à Moyen-Terme.

Nous avons donc considéré ce sujet comme un point clé de l'audit, compte tenu des risques liés aux spécificités fiscales locales et du fait de l'importance du jugement exercé par la Direction dans l'établissement des projections de résultats par périmètre fiscal, en application des hypothèses du Plan à Moyen-Terme.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour estimer le niveau des résultats fiscaux futurs permettant l'utilisation des déficits fiscaux reportables dans un avenir proche.

Nous avons procédé à l'analyse des calculs d'impôts différés pour les entités les plus significatives. À ce titre, nos travaux ont notamment consisté à :

- ◆ vérifier la réalité des déficits fiscaux disponibles et leurs modalités d'utilisation ;
- ◆ apprécier la capacité des périmètres fiscaux à réaliser des profits taxables futurs, en application des projections du Plan à Moyen-Terme et des politiques de prix de transfert ;
- ◆ en ce qui concerne le périmètre fiscal américain, apprécier les incidences comptables et fiscales de la constitution du nouveau groupe d'intégration fiscale aux États-Unis au 31 juillet 2018.

L'ensemble de ces analyses ont été menées avec l'aide de nos experts fiscalistes le cas échéant, et nous avons également vérifié les informations qui figurent dans les notes 8 et 21.2 de l'annexe des comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société Guerbet par l'Assemblée Générale du 21 mai 1987 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 23 mai 2008 pour le cabinet HAF Audit & Conseil.

Au 31 décembre 2018, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 32^e année de sa mission sans interruption et le cabinet HAF Audit & Conseil dans la 11^e année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'Audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ◆ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ◆ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ◆ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ◆ il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ◆ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ◆ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la Direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 17 avril 2019

Les Commissaires aux comptes

HAF Audit & Conseil

Membre de Crowe Global

Marc de Prémare

Deloitte & Associés

Frédéric Souliard

6.3 COMPTES ANNUELS ET ANNEXE SOCIALES

6.3.1. Comptes annuels

6.3.1.1. Bilan

Actif (en K€)	Note	2018			2017
		Montants bruts	Amortissements/ Provisions	Montants nets	Montants nets
Brevets, marques et droits similaires		3		3	3
Autres immobilisations incorporelles		74 994	27 113	47 881	43 246
Avances et acomptes		0		0	12
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1	74 997	27 113	47 884	43 261
Terrains		1 554	0	1 554	1 554
Constructions		102 697	58 560	44 137	43 919
Installations techniques				0	0
Matériel et outillage industriels		176 042	112 291	63 751	67 477
Autres immobilisations corporelles		21 277	15 794	5 483	5 347
Immobilisations en cours		8 615		8 615	9 257
Avances et acomptes		36	0	36	0
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2	310 221	186 645	123 576	127 554
Participations	3	394 496	17 083	377 413	306 712
Créances rattachées à des participations		0		0	0
Prêts	4/6	336		336	43
Autres immobilisations financières	6	571	168	402	387
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		395 403	17 251	378 152	307 142
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		780 621	231 009	549 612	477 957
STOCKS	5	121 367	8 224	113 143	112 411
Avances et acomptes		2 811		2 811	757
Clients et comptes rattachés	6	61 282	88	61 194	38 715
Autres créances d'exploitation	6	196 509	0	196 509	226 942
TOTAL CRÉANCES D'EXPLOITATION		260 602	88	260 514	266 414
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	7	11 427		11 427	12 826
TOTAL ACTIF CIRCULANT		393 396	8 312	385 084	391 651
Charges constatées d'avance	6	961		961	922
Charges à répartir sur plusieurs exercices				0	0
Écarts de conversion		2 967		2 967	6 788
TOTAL ACTIF		1 177 945	239 321	938 624	877 318

Passif (en K€)	Note	2018	2017
Capital social		12 581	12 563
Primes d'émission		11 083	10 825
Réserve légale		1 256	1 250
Autres réserves		52 015	52 015
Report à nouveau		57 825	68 236
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		99 304	258
SITUATION NETTE		234 064	145 147
Provisions réglementées	9	85 237	86 097
TOTAL CAPITAUX PROPRES	8	319 301	231 244
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	10	24 276	26 208
Avances conditionnées		7 682	8 332
AUTRES FONDS PROPRES		7 682	8 332
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit hors concours bancaires courants		379 002	333 403
Concours bancaires courants et soldes créditeurs courants		17 492	14 808
Autres emprunts et dettes financières divers		1 614	1 284
TOTAL DETTES FINANCIÈRES		398 108	349 495
Fournisseurs et comptes rattachés		50 244	71 847
Dettes fiscales et sociales		31 763	27 689
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		32 224	3 333
Autres dettes		59 215	136 843
TOTAL DETTES D'EXPLOITATION ET DIVERSES		173 446	239 712
TOTAL DETTES	11	571 554	589 207
Produits constatés d'avance	11	2 652	2 714
Écarts de conversion		13 159	19 613
TOTAL PASSIF		938 624	877 318

6.3.1.2. Compte de résultat

(en K€)	Note	2018 ⁽¹⁾	2017
Produits vendus en France		104 930	111 354
Produits vendus à l'étranger		373 894	346 894
CHIFFRE D'AFFAIRES PRODUITS	13	478 824	458 248
Services et produits divers		5 585	8 671
Droits et redevances		13	26
Production immobilisée		994	1 016
Reprises sur provisions		7 342	2 487
Transferts de charges		1 495	0
Subventions d'exploitation		1 119	631
Autres produits		1 141	441
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		496 513	471 520
Achats stockés de marchandises, matières premières et autres approvisionnements		(193 195)	(220 503)
+ Stock Initial		(125 320)	(103 144)
- Stock Final		121 367	125 320
CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE		(197 148)	(198 327)
Achats non stockés, autres services et charges extérieures		(124 499)	(144 870)
Impôts, taxes et assimilés		(9 235)	(8 917)
Charges de personnel	14	(92 050)	(81 100)
Amortissements		(21 211)	(19 630)
Provisions		(4 727)	(9 488)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		(448 870)	(462 332)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		47 643	9 188
Reprises sur provisions et transferts de charges		8 453	6 907
Intérêts et produits assimilés		243 961	32 828
Différences positives de change		8 989	2 814
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		261 403	42 549
Amortissements et provisions		(10 084)	(13 904)
Intérêts et charges assimilées		(8 276)	(6 870)
Différences négatives de change		(5 568)	(2 463)
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES		(23 928)	(23 237)
RÉSULTAT FINANCIER	15	237 475	19 312
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		285 118	28 500
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		37	159
Produits exceptionnels sur opérations en capital		69 000	0
Reprises sur amortissements et provisions		10 476	6 824
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS		79 513	6 983
Charges sur opérations de gestion		(197)	(7)
Charges sur opérations en capital		(245 063)	(20 365)
Amortissements et provisions		(7 668)	(19 208)
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES		(252 928)	(39 580)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	16	(173 415)	(32 597)
Participation des salariés		(1 559)	(805)
Impôts sur les bénéfices	17	(10 840)	5 160
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		99 304	258

(1) Voir note (1) en page suivante.

(1) Dans le cadre de l'intégration de l'activité CMDS, le plan d'harmonisation du calcul des Prix de Revient Industriels (PRI) pour l'ensemble du Groupe a été finalisé à l'automne 2017, pour une mise en place au 1^{er} janvier 2018. Ceci s'est traduit par une valorisation des stocks selon un découpage analytique plus précis et par un élargissement du périmètre des coûts inclus dans la valorisation des stocks.

L'effet sur le compte de résultat a été lissé sur la durée de rotation des stocks, qui est en moyenne de neuf mois. La durée de neuf mois a été calculée en rapportant la valorisation de l'ensemble des stocks (matières premières, encours de production chimie et pharmacie, produits finis) au PRI standard correspondant.

Les achats consommés et variation de stocks ont ainsi été réduites de 11,8 M€ au titre de l'exercice 2018.

6.3.1.3. Tableau des flux de trésorerie

(en K€)	2018	2017
Marge brute d'autofinancement	97,17	66,64
(Augmentation) diminution des stocks	3,95	(22,18)
(Augmentation) diminution du poste clients et comptes rattachés	(22,48)	(20,34)
Augmentation (diminution) du poste fournisseurs et comptes rattachés	(23,66)	24,66
Augmentation/diminution des autres actifs et passifs à court terme	(45,96)	17,52
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION (A)	9,02	66,31
Investissements liés à l'exploitation	(21,90)	(23,11)
Cessions d'immobilisations liées à l'exploitation	(0,78)	0,18
Diminution (augmentation) des immobilisations financières	(25,32)	4,38
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉ AUX INVESTISSEMENTS (B)	(48,00)	(18,55)
Augmentation de capital	0,28	0,97
Mali de fusion	-	-
Diminution du Report à Nouveau	-	-
Dividendes versés	(10,66)	(10,61)
Nouveaux emprunts à long terme	112,47	13,89
Remboursement d'emprunts	(67,19)	(41,53)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	34,89	(37,28)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (A) + (B) + (C)	(4,08)	10,48
TRÉSORERIE INITIALE	(1,98)	(12,46)
TRÉSORERIE FINALE	(6,06)	(1,98)

Les trésoreries initiale et finale incluent les disponibilités, les valeurs mobilières de placement et les actions propres à attribuer, déduction faite des découverts bancaires.

6.3.2. Annexes aux comptes annuels

Note 1	Immobilisations incorporelles	154	Note 16	Résultat exceptionnel	160
Note 2	Immobilisations corporelles	155	Note 17	Impôts sur les bénéfiques	160
Note 3	Participations	155	Note 18	Situation fiscale latente	161
Note 4	Prêts	156	Note 19	Effet de l'application des règles fiscales sur le résultat de l'exercice	161
Note 5	Stocks	156	Note 20	Entreprises liées	162
Note 6	État des échéances des créances	156	Note 21	Options de souscription et d'achat d'actions	163
Note 7	Valeurs mobilières de placement et disponibilités	157	Note 22	Plan d'attribution d'actions gratuites	163
Note 8	Capitaux propres	157	Note 23	Éléments susceptibles d'engendrer des risques de marché	164
Note 9	Provisions réglementées	157	Note 24	Rémunérations allouées aux mandataires sociaux	164
Note 10	Provisions pour risques et charges	158	Note 25	Effectif moyen pendant l'exercice	164
Note 11	État des échéances des dettes	158	Note 26	Engagements hors bilan	165
Note 12	Produits à recevoir et charges à payer	159	Note 27	Autres informations	165
Note 13	Chiffre d'affaires par zone géographique	159	Note 28	Évènements postérieurs à la clôture	166
Note 14	Charges de personnel	159			
Note 15	Résultat financier	160			

Les chiffres présentés dans cette annexe sont exprimés en milliers d'euros.

Introduction

Le bilan est établi avant répartition : les dividendes dont le versement est proposé à l'Assemblée ne figurent donc pas dans les dettes.

Évènements significatifs

a) Acquisition « Accurate »

Le 8 février 2018, Guerbet a fait l'acquisition de 100 % des titres d'Accurate Medical Therapeutics ; société israélienne spécialisée dans le développement de microcathéters utilisés en radiologie interventionnelle. Le paiement initial a été de 19,5 M€ et un premier *Earn-out* de 8,5 M€ a été versé sur 2018. D'autres paiements complémentaires répartis sur plusieurs années sont prévus et conditionnés à l'atteinte d'objectifs réglementaires et commerciaux. Le montant total de l'acquisition ne pourra pas dépasser 57 M€.

b) GEAR 2023

Le 18 avril 2018, Guerbet a présenté et publié le Plan Stratégique GEAR 2023 afin de saisir les opportunités de croissance. Ce plan est construit autour de quatre piliers :

- ◆ « *Grow our existing products* » : la croissance des produits existants ;
- ◆ « *Expand into adjacencies* » : l'expansion dans des marchés adjacents ;
- ◆ « *Acquire new technologies* » : l'acquisition de nouvelles technologies ; et
- ◆ « *Return to shareholders* » : le retour à l'actionnaire.

c) Restructuration Gateway

Le projet Gateway a eu pour objectifs de :

- ◆ rationaliser et de simplifier l'organisation juridique et fiscale des opérations du Groupe aux États-Unis ;
- ◆ rassembler dans une seule entité légale les opérations commerciales vers la clientèle des États-Unis.

Ce projet s'est déroulé selon les étapes ci-après :

- ◆ 29 mars 2018 : création d'une société nouvelle holding aux États-Unis (Guerbet America LLC), filiale directe de Guerbet SA.
- ◆ 25 juillet 2018 : détachement de Liebel-Flarsheim Canada et de Guerbet Ireland Unlimited Company de leur société-mère Liebel-Flarsheim Ireland Limited et rattachement direct à Guerbet SA. Pour ce faire Liebel-Flarsheim Ireland Limited a distribué sous forme de dividendes ses titres de participation dans ses deux filiales.
- ◆ 27 juillet 2018 : apport à titre pur et simple à Guerbet America des participations de Guerbet SA dans Liebel-Flarsheim Ireland Limited et dans Guerbet LLC.

d) Plans d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, agissant conformément à l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale extraordinaire de la Société du 27 mai 2016, le Conseil d'administration a, en date du 27 septembre 2016, arrêté un plan d'attribution gratuite d'actions destiné à l'ensemble des salariés et des dirigeants de la Société et de ses filiales françaises et étrangères. Le Conseil d'administration du 8 novembre 2016, toujours en application de cette décision, a arrêté un second plan d'attribution d'actions gratuites destiné à certains salariés et dirigeants de la Société et de ses filiales françaises et étrangères.

Il a été octroyé un total de 50 027 actions gratuites aux salariés et dirigeants en 2018, et il reste 49 177 actions gratuites vivantes en cours d'attributions au 31 décembre 2018.

Règles et méthodes comptables

Les comptes sont établis suivant les principes généraux conformément à la recommandation ANC 2016-07 du Collège de l'Autorité des normes comptables.

a) Estimations et jugements

Pour l'établissement des états financiers, la Société doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe.

La Direction évalue ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les résultats réels futurs sont susceptibles de différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par la Direction de la Société portent notamment sur l'évaluation des titres de participation.

b) Immobilisations incorporelles

Brevets et Autorisation de Mise sur le Marché (AMM)

Les brevets sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les frais afférents aux brevets et AMM sont enregistrés en charges. Les brevets sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité.

Marques

Les marques acquises sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Conformément à la recommandation ANC 2016-07, les frais de dépôt et de renouvellement des marques sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les marques ne donnent lieu à aucun amortissement.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche sont enregistrés en charges au titre de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement s'il est possible de démontrer l'ensemble des critères ci-après :

- ◆ intention et capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- ◆ probabilité que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à la Société ;
- ◆ coût de cet actif évaluable avec fiabilité.

Ces critères n'étant pas actuellement tous réunis, les frais de développement sont enregistrés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent, pour l'essentiel, des logiciels. Ces logiciels sont amortis sur 3 ans. Bénéficiant des possibilités d'amortissements sur 12 mois offertes par la législation fiscale pour les logiciels, des amortissements dérogatoires ont été constatés. Ils représentent la quote-part d'amortissement supplémentaire par rapport aux amortissements classiques.

Il faut toutefois distinguer le progiciel de gestion intégré SAP des autres logiciels. La Société a décidé d'activer les coûts internes de personnel liés directement au projet. Le progiciel sera amorti sur une durée de 10 ans. Cette possibilité d'amortissement exceptionnel sur 12 mois, n'est plus possible sur les nouvelles acquisitions depuis le 1^{er} janvier 2017.

c) Immobilisations corporelles

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur les durées d'utilité selon le mode linéaire, ce qui correspond en moyenne aux durées suivantes :

- ◆ Constructions : 10 à 20 ans ;
- ◆ Aménagements, agencements : 10 ans ;
- ◆ Installations techniques, matériel et outillage : 5 à 10 ans ;
- ◆ Autres immobilisations corporelles : 3 à 15 ans.

Pour toutes les acquisitions antérieures et ce jusqu'au 31 décembre 1997, puis à nouveau à partir du 1^{er} janvier 2002, toutes les possibilités offertes par la législation fiscale en matière d'amortissements dégressifs et exceptionnels sont utilisées. Le différentiel entre les amortissements dégressifs et linéaires est considéré comme dérogatoire. Les immobilisations corporelles peuvent faire l'objet de dépréciations éventuelles en fonction de l'utilisation des biens par Guerbet.

d) Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et éventuellement dépréciés en fonction de la quote-part de situation nette des filiales en norme IFRS après retraitement de leurs actifs incorporels.

Les exceptions concernent les titres acquis durant l'exercice qui sont valorisés à leur valeur d'apport ainsi que la participation dans Truffle Capital évalué à la valeur liquidative du fonds.

Les frais d'acquisition des titres de participations sont comptabilisés directement au compte de résultat.

Les autres immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure.

e) Stocks et en cours

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont évalués au coût d'entrée moyen pondéré. Des provisions sont également constituées sur les stocks qui présentent un faible taux de rotation avec une date de péremption courte. Les stocks de produits en cours et finis sont valorisés au coût de revient incorporant les frais directs et indirects de production, à l'exclusion des frais de siège, financiers ou commerciaux. Une provision pour dépréciation est constituée en fonction du taux de rotation des stocks, de leur date de péremption et d'éventuels problèmes de qualité.

f) Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées, le cas échéant, en fonction des risques grevant leur recouvrabilité.

g) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire de ces titres, déterminée sur la base de leur valeur probable de négociation, c'est-à-dire leur valeur liquidative à la clôture de l'exercice, est inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Aucune dotation pour dépréciation n'est constatée sur les actions propres destinées à être attribuées gratuitement aux salariés conformément au PCG.

h) Emprunts

Les frais d'émission d'emprunt sont comptabilisés directement au compte de résultat. La Société n'a pas opté pour l'étalement.

i) Instruments financiers

Les primes payées dans le cadre des options de taux d'intérêt sont inscrites à l'actif du bilan lors de l'acquisition de l'option et rapportées au compte de résultat *pro rata temporis* sur la durée du contrat. Les charges éventuelles sur la variation du taux d'intérêt sont provisionnées. Afin de gérer son exposition aux risques de change et de taux qui découlent de son activité industrielle et commerciale, Guerbet utilise des instruments financiers cotés sur des marchés organisés. La politique de Guerbet est de ne pas opérer sur les marchés à des fins spéculatives.

j) Conversion des éléments en devises

Guerbet centralise la gestion des risques de change de ses filiales françaises. Les dettes et les créances libellées en devises, hors de la zone euro, sont converties au taux en vigueur au 31 décembre. Les différences de change latentes dégagées à cette occasion sont comptabilisées à l'actif dans les écarts de conversion. Guerbet couvre ses risques de change par des contrats à terme ou des options sur devises. Les provisions éventuelles pour perte de change tiennent compte de ces couvertures. Les résultats sur opérations d'options en devises sont comptabilisés à l'échéance de l'option dans la mesure où elles couvrent des opérations commerciales postérieures à la clôture de l'exercice. La prime payée est inscrite à l'actif du bilan jusqu'à l'échéance de l'option.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, date d'application du règlement ANC 2015-05, une distinction est effectuée entre transactions commerciales et transactions financières en devises étrangères.

Le résultat de change des transactions commerciales est présenté en résultat d'exploitation dans la rubrique « Autres charges ».

k) Provisions réglementées

Selon les dispositions légales, les provisions réglementées sont constituées de provisions pour amortissements dérogatoires.

Les amortissements dérogatoires sont calculés selon la méthodologie explicitée en b) et c) pour les immobilisations incorporelles et corporelles.

l) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges constatées correspondent aux passifs répondant aux critères suivants :

- ◆ le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de façon précise ;

- ◆ l'incidence économique est négative pour la Société, c'est-à-dire que ce passif s'analyse comme une obligation de la Société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

m) Engagements d'indemnités de départ en retraite

Les engagements d'indemnités de départ en retraite sont comptabilisés en provisions pour risques. S'agissant des régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Celle-ci consiste à se baser sur les indemnités qui seront versées aux salariés au moment probable de leur départ en retraite en tenant compte de la pyramide des âges, du taux de rotation du personnel et du taux de survie déterminé à partir des tableaux officiels par tranche d'âge. Les montants obtenus sont revalorisés en fonction d'hypothèses d'inflation et de promotion puis actualisés pour tenir compte de la date à laquelle les indemnités seront effectivement versées. Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont portés en totalité en résultat. Ces évaluations sont réalisées une fois par an, pour tous les régimes.

n) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il y a transfert à l'acheteur des avantages et des risques liés à la propriété des biens.

o) Subventions d'exploitation

Guerbet reconnaît une subvention dans ses comptes sociaux au moment de l'obtention de l'accord par l'organisme financeur à travers un produit à recevoir.

p) Attribution d'actions gratuites

Comme indiqué dans le PCG, les charges relatives aux attributions d'actions gratuites sont présentées dans les charges de personnel, éventuellement par l'intermédiaire d'un compte de transfert de charges. Comme indiqué dans le PCG, la provision comptabilisée à chaque clôture évolue notamment en fonction du coût probable d'achat, du nombre d'actions devant être attribuées en fonction de la rotation du personnel et de l'évolution de la valeur de l'action et des services rendus. Le taux de rotation du personnel retenue est de 2 %. Cette provision est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits.

Note 1 Immobilisations incorporelles

1.1 Valeurs brutes

	2018	2017
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES AU 1^{ER} JANVIER	64 071	49 547
Augmentations ⁽¹⁾	10 938	14 577
Diminutions	(12)	(53)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES AU 31 DÉCEMBRE	74 997	64 071

(1) Les augmentations s'expliquent principalement par le développement du progiciel de gestion intégrée SAP et du projet Geode.

1.2 Amortissements et provisions

	2018	2017
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES AU 1^{ER} JANVIER	20 810	15 673
Dotations	6 303	5 164
Reprises	0	(27)
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES AU 31 DÉCEMBRE	27 113	20 810

Note 2 Immobilisations corporelles

	31/12/2017	Augmentations 2018	Diminutions 2018	31/12/2018
Terrains	1 554	-	-	1 554
Constructions	98 158	4 539		102 697
Installations techniques, matériel et outillage industriels	170 662	5 567	(187)	176 042
Autres immobilisations corporelles	19 802	1 475		21 277
Immobilisations en cours	9 257	128	(770)	8 615
Avances et acomptes	0	36		36
VALEURS BRUTES	299 433	11 745	(957)	310 221
Amortissements	(171 879)	(14 909)	143	(186 645)
Dépréciations				
VALEURS NETTES	127 554	(3 164)	(814)	123 576

	31/12/2016	Augmentations 2017	Diminutions 2017	31/12/2017
Terrains	1 554	-	-	1 554
Constructions	94 447	3 779	(68)	98 158
Installations techniques, matériel et outillage industriels	164 867	6 821	(1 026)	170 662
Autres immobilisations corporelles	17 217	2 596	(11)	19 802
Immobilisations en cours	14 192	-4 829	(106)	9 257
Avances et acomptes	15		(15)	0
VALEURS BRUTES	292 292	8 367	(1 226)	299 433
Amortissements	(158 247)	(14 467)	835	(171 879)
Dépréciations				
VALEURS NETTES	134 045	(6 100)	(391)	127 554

Les investissements en valeurs brutes de 12 M€ en 2018 et de 8 M€ en 2017 s'expliquent principalement par la mise en place de nouveaux procédés, d'investissement dans la sécurité industrielle et des personnes, de renouvellement de matériel de production dans les usines de Lanester et d'Aulnay-sous-Bois, ainsi que des travaux immobiliers sur les sites de Villepinte et d'Aulnay-sous-Bois.

Note 3 Participations

	2018	2017
VALEUR BRUTE DES TITRES DE PARTICIPATION	394 496	318 179
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(17 083)	(11 467)
VALEUR NETTE DES TITRES DE PARTICIPATION	377 413	306 712

Ces montants correspondent aux titres détenus au 31 décembre. Les informations financières par filiales et autres participations sont détaillées dans le tableau « Liste des filiales et participations » en note 28.

La variation s'explique par les éléments suivants :

- ◆ acquisition Accurate pour un montant de 53 248 K€ ;
- ◆ restructuration Gateway pour un montant de 22 318 K€ ;
- ◆ investissement FCPI 750 K€.

Note 4 Prêts

	2018	2017
Prêts au personnel	36	43
Autres prêts	300	

Note 5 Stocks

	2018	2017
MATIÈRES PREMIÈRES, APPROVISIONNEMENTS		
Montant brut	37 354	31 981
Provisions	(613)	(1 765)
MONTANT NET	36 741	30 216
PRODUITS INTERMÉDIAIRES ET FINIS		
Montant brut	63 173	71 269
Provisions	(7 434)	(10 832)
MONTANT NET	55 739	60 437
MARCHANDISES		
Montant brut	20 841	22 070
Provisions	(178)	(312)
MONTANT NET	20 663	21 758
MONTANT NET TOTAL	113 143	112 411

Note 6 État des échéances des créances

	2018			2017
	Montants bruts	1 an au plus	Plus de 1 an	
Créances rattachées à des participations	-			-
Prêts	336	300	36	43
Autres immobilisations financières	571	0	571	555
Clients douteux ou litigieux	47	47	0	48
Autres créances clients	61 235	61 235	0	38 740
Effets à l'encaissement	0	0	0	0
Personnel et comptes rattachés	0	0	0	20
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	102	102	0	59
État, impôt sur les bénéfices	3 991	3 991	0	6 957
État, taxe sur la valeur ajoutée	6 018	6 018	0	4 146
État, autres impôts et taxes	354	354	0	55
État, créances diverses	0	0	0	741
Groupe et associés	173 488	173 488	0	118 493
Débiteurs divers	12 554	12 554	0	96 507
Charges constatées d'avance	961	891	70	922
TOTAL	259 657	258 980	677	267 286

Note 7 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les VMP sont constituées de 22 901 actions propres, d'une valeur nominale d'1 €, et représentent une valeur brute de 1 375 K€.

En 2018, Guerbet a racheté sur le marché 53 500 actions et 50 027 actions ont été attribuées aux salariés dans le cadre des plans d'attributions d'actions gratuites aux salariés votés lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 27 mai 2016.

Note 8 Capitaux propres

	2018	2017
CAPITAUX PROPRES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	231 244	228 242
Dividendes distribués	(10 680)	(10 626)
Dividendes portés en report à nouveau	17	17
Augmentation capital social et prime d'émission et de fusion	276	969
Résultat de l'exercice	99 304	258
Provisions réglementées	(860)	12 384
CAPITAUX PROPRES À LA FIN DE L'EXERCICE	319 301	231 244

	2018
NOMBRE D' ACTIONS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	12 563 358
Création d'actions par levée de stock-options ⁽¹⁾	17 903
NOMBRE D' ACTIONS À LA FIN DE L'EXERCICE	12 581 261

(1) Se reporter à la note 21.

Note 9 Provisions réglementées

	31/12/2016	Dotations 2017	Reprises 2017	31/12/2017	Dotations 2018	Reprises 2018	31/12/2018
Provision pour amortissements dérogatoires	73 713	19 208	6 824	86 097	7 668	8 528	85 237
TOTAL	73 713	19 208	6 824	86 097	7 668	8 528	85 237

Note 10 Provisions pour risques et charges

	31/12/2016	Dot. 2017	Reprises 2017		31/12/2017	Reprises 2018			31/12/2018
			(provision utilisée/ reclassée)	(provision non utilisée)		Dot. 2018	(provision utilisée/ reclassée)	(provision non utilisée)	
Indemnités de départ en retraite ⁽¹⁾	20 410		1 970		18 440		161		18 279
Risque de change ⁽²⁾	3 562	6 788	3 562		6 788	2 967	6 788		2 967
Autres ⁽³⁾	725	401	146		980	2 285	235		3 030
TOTAL	24 697	7 189	5 678	0	26 208	5 252	7 184	0	24 276

(1) Indemnités de départ en retraite :

L'entreprise n'a pas d'engagements en matière de pensions, de compléments de retraite ou d'avantages similaires, à l'exception d'un engagement en matière de compléments de retraite pour ses mandataires. Le calcul de la provision pour indemnité de départ en retraite prend comme hypothèse que 100 % des départs en retraite seront volontaires. La provision pour indemnité de départ en retraite ne couvre pas les mandataires sociaux au 31 décembre 2018.

Les principales hypothèses actuarielles appliquées pour l'évaluation de la provision des indemnités de départ en retraite, sont les suivantes :

Taux d'actualisation financière :

Le taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2018 est de 2,00 %.

Taux de rotation :

Le taux de rotation est basé sur une table Mercer adaptée à un taux de sortie moyen de 2,05 % avec les données réelles de 2017.

Taux d'augmentation des salaires :

Le taux d'augmentation des salaires retenu pour le calcul de l'engagement au 31 décembre 2018 est de 2,5 %.

Taux de mortalité :

Les tables retenues pour la France métropolitaine sont les tables TH 00-02 et TF 00-02.

(2) Risque de change :

Conformément au règlement 2015-05, la provision pour perte de change distingue les transactions commerciales et les transactions financières en devises étrangères.

Transactions commerciales : 800 K€.

Transactions financières : 2 167 K€.

(3) Autres : dont provision pour attribution d'actions gratuites aux salariés pour un montant de 1 495 K€.

Note 11 État des échéances des dettes

	2018				2017
	Montant brut	1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Montant brut
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	17 492	17 492	0	0	14 808
Emprunts et dettes à plus d'1 an à l'origine	379 002	193 863	185 139	0	333 403
Emprunts et dettes financières diverses	1 614	1 614	0	0	1 284
Fournisseurs et comptes rattachés	50 244	50 244	0	0	71 848
Personnel et comptes rattachés	22 249	20 691	0	1 558	19 318
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	8 843	8 843	0	0	7 710
État : impôt sur les bénéfices	0	0	0	0	26
État : TVA	195	195	0	0	559
État : autres impôts, taxes et assimilés	476	476	0	0	76
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	32 224	10 224	22 000	0	3 333
Groupe et associés	46 914	46 914	0	0	111 723
Autres dettes	12 300	12 300	0	0	25 157
Produits constatés d'avance	2 652	2 652	0	0	2 714
TOTAL	574 205	365 508	207 139	1 558	591 959

Note 12 Produits à recevoir et charges à payer

	2018	2017
PRODUITS À RECEVOIR		
Créances rattachées à des participations	-	-
Clients et comptes rattachés	26 699	3 504
Autres créances	1 420	96 506
Banques, établissements financiers	4	6
TOTAL	28 123	100 016
CHARGES À PAYER		
Emprunts et dettes financières	6	84
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 646	30 062
Dettes sur immobilisations	-	-
Dettes fiscales et sociales	25 547	21 702
Autres dettes	8 249	23 766
Intérêts courus sur découvert	93	39
TOTAL	66 541	75 653

Note 13 Chiffre d'affaires par zone géographique

	2018	2017
France avec DOM-TOM	104 930	111 354
Europe hors France	159 659	154 082
EUROPE AVEC FRANCE	264 589	265 436
Asie	110 717	104 424
Amérique latine	22 973	17 198
Amérique du Nord	55 938	47 109
Autres pays	24 607	24 081
TOTAL	478 824	458 248

Note 14 Charges de personnel

	2018	2017
Salaires et traitements	(60 242)	(55 526)
Charges sociales	(31 808)	(25 574)
TOTAL	(92 050)	(81 100)

Note 15 Résultat financier

	2018	2017
Dividendes ⁽¹⁾	237 464	28 196
Intérêts	(1 778)	(2 238)
Résultat de change	3 421	351
Provision nette sur titre de participation	(5 616)	(4 407)
Autres	3 984	(2 590)
TOTAL	237 475	19 312

(1) La variation s'explique par la distribution de dividendes en nature par apports de titres réalisée dans le cadre de l'opération Gateway pour un montant de 195 600 K€.

Conformément au règlement ANC 2015-05 le résultat de change des transactions commerciales est présenté en résultat d'exploitation dans la rubrique « Achats non stockés, autres services et charges extérieures » pour un montant de -1 342, contre -1 547 en 2017.

Note 16 Résultat exceptionnel

	2018	2017
Charge nette sur provisions réglementées	860	(12 384)
Valeur nette comptable sur sorties d'immobilisations ⁽¹⁾	(245 063)	(20 365)
Produit de cessions sur sorties d'immobilisations ⁽¹⁾	69 000	0
Autres ⁽²⁾	1 788	152
TOTAL	(173 415)	(32 597)

(1) La variation s'explique principalement par la cession des titres Guerbet LLC pour 14 962 K€ et Liebel Flarsheim Ireland pour -188 243 K€ dans le cadre de l'opération Gateway.

(2) Dont Transfert de charges sortie actions propres pour attribution action gratuite pour 1 948 K€.

Note 17 Impôts sur les bénéfices

Depuis 1988, le Groupe a opté pour l'intégration fiscale. Les sociétés suivantes font partie historiquement du périmètre de l'intégration fiscale : Guerbet SA (société-mère et tête de groupe d'intégration fiscale) et Simafex. À compter de l'exercice 2014, les sociétés Medex et Guerbet France sont rentrées dans le périmètre d'intégration fiscale. Les charges d'impôt sont supportées comptablement par les sociétés intégrées (filiales et mère) comme en l'absence d'intégration fiscale. Les produits d'impôts liés aux déficits sont conservés chez la société-mère. Les économies réalisées par le groupe d'intégration fiscale non liées aux déficits (rectifications liées à certaines opérations intra-groupe) sont conservées chez la société-mère et constatées chez celle-ci en

produits. Les crédits d'impôt recherche, apprentissage, famille et compétitivité emploi sont réalloués aux sociétés qui les ont générés. Les économies d'impôt résultant des déficits fiscaux des filiales leur seront réallouées par imputation sur leurs bénéfices fiscaux ultérieurs. Le bénéfice fiscal d'ensemble au taux normal du groupe d'intégration fiscale s'élève pour l'année 2018 à 43,6 M€. La charge d'impôt du groupe d'intégration fiscale s'élève à 9,02 M€ après imputation des crédits d'impôt dont celui du crédit d'impôt recherche 2018 pour 5,9 M€. Cette charge d'impôt due par le groupe d'intégration fiscale étant inférieure aux acomptes d'impôts et crédits d'impôts, la dette sur l'état est inscrite en « autres créances d'exploitation » pour 3,9 M€.

Le produit ou la charge d'impôt figurant au compte de résultat s'analyse ainsi :

	2018	2017
Produit ou (charge) d'impôt du Groupe	(9 020)	(3 438)
Charge d'impôt en provenance des filiales intégrées	2 944	6 820
Économie d'impôt réallouée aux filiales intégrées	(526)	(532)
Autres charges d'impôt	(4 238)	2 310
PRODUIT OU (CHARGE) D'IMPÔT DE LA SOCIÉTÉ TÊTE DE GROUPE	(10 840)	5 160

Le produit ou la charge d'impôt de la société tête de Groupe se répartit ainsi :

	2018	2017
IS sur résultat courant	(11 155)	593
IS sur résultat exceptionnel	41	4 211
Autres produits/(charges) d'impôt	274	356,7
PRODUIT OU (CHARGE) D'IMPÔT DE LA SOCIÉTÉ TÊTE DE GROUPE	(10 840)	5 160

Charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts

Pour l'exercice 2018, les charges de ce type supportées par Guerbet correspondent à des amortissements de voitures de tourisme pour un montant de 222 K€.

Note 18 Situation fiscale latente

La situation fiscale latente de Guerbet a été calculée sur la base de l'intégration fiscale à compter de l'exercice 1988. De ce fait, les impôts payés d'avance résultant du décalage entre la comptabilisation de certains produits et charges et leur incorporation dans le résultat fiscal, et les impôts à payer sur des éléments de capitaux propres (provisions réglementées) ont été déterminés pour l'ensemble des sociétés intégrées fiscalement.

	2018	2017
Impôts nets latents sur différences temporaires (impôts payés d'avance)	12 356	15 204
Impôts latents sur capitaux propres (impôts à payer)	25 474	25 968

Ces impôts latents ont été calculés à des taux prospectifs basés sur la loi de finance pour 2019 et majoré de la contribution sociale.

Note 19 Effet de l'application des règles fiscales sur le résultat de l'exercice

Afin de bénéficier de certaines dispositions fiscales, la Société est tenue de comptabiliser au compte de résultat (résultat exceptionnel) des écritures qui ne présentent pas le caractère de charges ou de produits comptables.

	2018	2017
Résultat avant impôts	110 144	(4 902)
Dotations ou reprise nette de provisions réglementées et d'amortissements dérogatoires	860	(12 384)
Résultat corrigé avant impôts	109 284	7 482

Note 20 Entreprises liées

L'ensemble des transactions d'importance significative conclues avec des parties liées et susceptibles d'entrer dans le champ de l'article R. 123-198 du Code de commerce sont relatives à des filiales détenues en totalité.

	2018	2017
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		
Participations	392 996	318 179
Créances rattachées à des participations	-	-
CRÉANCES		
Clients	46 765	18 756
Autres créances	12 124	76 606
Comptes courants financiers	173 185	117 913
DETTES		
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Dettes fournisseurs	11 910	34 201
Dettes sur immobilisations	-	-
Autres dettes	-	-
Comptes courants financiers	46 611	111 143
Produits constatés d'avance	-	-
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Vente de biens	397 781	383 770
Prestations de services	4 872	6 090
Autres produits	408	25
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises et matières premières	(140 984)	(160 769)
Achats non stockés, autres services	(17 497)	(36 017)
Impôts et taxes	-	-
PRODUITS FINANCIERS		
Dividendes	237 444	28 186
Autres intérêts et produits assimilés	2 952	2 913
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Différences positives de change	-	-
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations sur amortissements et provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	(190)	(310)
Abandons de créances	-	-
Différences négatives de change	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Dotations sur amortissements et provisions	-	-
Abandons de créances	-	-

Abandon de créances consenti aux entreprises liées et mis en œuvre au cours de l'exercice 2018

Néant.

Note 21 Options de souscription et d'achat d'actions

Le personnel de la Société et de ses filiales bénéficie, jusqu'au 17 octobre 2021, d'options de souscription d'actions. Au 31 décembre 2018, le personnel a la faculté de souscrire 84 283 actions à un prix moyen pondéré de 15,40 €. Si toutes les options de souscription étaient exercées, le nombre total d'actions serait de 12 665 544 pour un montant nominal de 12 665 544 €. Ces actions nouvelles représenteraient une augmentation des fonds propres de 1 297 914 €. La dilution potentielle du capital est de 0,67 %. Le résultat dilué net par action calculé pour tenir compte de l'effet dilutif des options de souscription d'action offertes au personnel ressort à 3,75 € pour l'exercice 2018.

État de synthèse des plans d'options

Date d'attribution	Plan du 17/10/2011	Plan du 23/11/2011	Plan du 20/02/2012
Date de disponibilité fiscale	17/10/2015	23/11/2015	20/02/2016
Date du Conseil d'administration ayant décidé de l'attribution d'options	17/10/2015	23/11/2015	20/02/2016
Nombre d'options attribuées :	530 840	48 000	6 800
dont Yves L'Épine	-	48 000	-
Prix de souscription ou d'achat	15,40 €	16,08 €	15,38 €
Date d'expiration du plan	16/10/2021	22/11/2021	20/02/2022
Nombre d'options levées au 31/12/2017	43 010	16 600	2 600
Nombre d'options levées en 2018	17 903	-	-
Nombre d'options annulées	126 480	-	2 000
NOMBRE D'OPTIONS RESTANTES	82 083	-	2 200

Note 22 Plan d'attribution d'actions gratuites

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, agissant conformément à l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale extraordinaire de la Société du 27 mai 2016, le Conseil d'administration a, en date du 27 septembre 2016, arrêté un plan d'attribution gratuite d'actions destiné à l'ensemble des salariés et des dirigeants de la Société et de ses filiales françaises et étrangères. Le Conseil d'administration du 8 novembre 2016, toujours en application de cette décision, a arrêté un second plan d'attribution d'actions gratuites destiné à certains salariés et dirigeants de la Société et de ses filiales françaises et étrangères.

Il a été octroyé un total de 50 027 actions gratuites aux salariés et dirigeants en 2018, et il reste 49 177 actions gratuites vivantes en cours d'attributions au 31 décembre 2018, détaillé comme suit :

Type de plan	Nombre d'instruments initialement attribués	Nombre d'instruments définitivement attribués	Date d'attribution	Fin période d'acquisition (sous condition de présence)	Période d'acquisition en années
AGAP (régime 1)	56 675	15 896	28/09/2016	28/09/2018	2
AGAP (régime 2)	40 488	33 673	01/12/2016	01/12/2018	2
AGAP (régime 2)	500	458	16/12/2016	16/12/2018	2
NOMBRE D' ACTIONS ATTRIBUÉES EN 2018		50 027			
AGAP (régime 2)	10 497		2017	2019	2
AGAP (régime 2)	38 680		2018	2020	2
NOMBRE D' ACTIONS VIVANTES AU 31/12/2018		49 177			2

En application de ces plans il a été comptabilisé une charge de 1 948 K€ sur les actions attribuées en 2018 et une dotation aux provisions de 1 495 K€ pour les actions restant à attribuer au 31 décembre 2018.

Note 23 Éléments susceptibles d'engendrer des risques de marché

Risque de taux de change

Guerbet SA a mis en place des instruments de couverture de change (*cross-currency swap*) en 2016 pour couvrir sa dette syndiquée libellée en USD. Ces instruments permettent de couvrir 36 % de la dette USD.

Risque de taux d'intérêt

Exposition et couverture du risque de taux

Avant couverture, une part significative de la dette était à taux variable : 98,1 %.

Afin de protéger le Groupe contre une hausse des taux d'intérêt aux États-Unis, des instruments de couverture de taux ont été mis en place, l'objectif étant de convertir la dette en USD (crédit syndiqué) de taux variable à taux fixe.

En conséquence, au 31 décembre 2018, 95 % du crédit syndiqué est à taux fixe.

Analyse de la sensibilité du résultat financier au risque de taux d'intérêt au 31 décembre 2018

Le calcul de la sensibilité est effectué sur le solde de la dette brute non couverte.

92 % de cette dette est libellée en EUR. En conséquence, la sensibilité calculée dans cette note ne porte que sur la dette en EUR.

Sur base EURIBOR 3 mois, une hausse/baisse de 100 points de base induirait une hausse/baisse de la dette en EUR de l'ordre de 2 757 M€.

Dette brute en EUR (en K€)	EURIBOR 3M + 100 bp	EURIBOR 3M - 100 bp
212 060	214 817	209 303

Note 24 Rémunérations allouées aux mandataires sociaux

	2018	2017
Rémunérations allouées aux mandataires sociaux	916	957

Il s'agit des rémunérations perçues au titre de leur fonction de mandataires sociaux et au titre de leur fonction salariée.

Note 25 Effectif moyen pendant l'exercice

	2018	2017
Ouvriers, employés	217	222
Techniciens, agents de maîtrise	422	434
Cadres	355	318
EFFECTIF MOYEN TOTAL	994	974

Note 26 Engagements hors bilan

	2018	2017
Avals et cautions et autres engagements donnés aux tiers pour le compte des entreprises liées	20 887	21 076
Avals et cautions donnés aux tiers et autres engagements	2 072	2 203
Créances cédées dans le cadre de la titrisation	-	-
Engagements de crédit-bail immobilier et mobilier dont redevances :	540	705
♦ à moins d'un an	217	217
♦ entre 1 et 5 ans	323	488
♦ à plus de 5 ans	-	-
Dettes assorties de garanties	-	-
TOTAL	23 499	23 984

	Redevances de crédit-bail payées en 2018	Redevances de crédit-bail payées en 2017
Sur crédits-bails immobiliers	-	-
Sur crédits-bails mobiliers	217	163
TOTAL	217	163

Les éléments financiers afférents aux biens mobiliers et immobiliers en crédits-bails sont les suivants :

	2018	2017
Valeur des biens mobiliers et immobiliers	920	1 508
Dotations aux amortissements si les biens avaient été acquis par l'entreprise	217	219
Valeur résiduelle des biens en fin de contrat	52	52

Pour 2018, le détail de ces biens en crédits-bails par nature se présente comme suit :

	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements de l'exercice	Dotations aux amortissements cumulées	Valeur nette
Installations techniques, matériels et outillage				
Autres immobilisations corporelles	920	217	380	540
TOTAL	920	217	380	540

Au 31 décembre 2018, Guerbet a un engagement de souscription dans le Fonds Commun de Placement dans l'Innovation – Truffle Capital – pour un montant maximal de 15 M€, dont 1 500 K€ ont été libérés à fin 2018.

Note 27 Autres informations

1. Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi qui représentait une créance de 878 K€ au 31 décembre 2017 a été intégralement utilisé lors de la liquidation de l'impôt sur les sociétés 2017 payé sur l'exercice 2018.

Son montant est égal pour 2018, à 6 % des rémunérations n'excédant pas 2,5 fois le SMIC.

Sa comptabilisation a été effectuée en diminution des comptes de charges de personnel.

Les sommes acquises au titre de l'exercice 2018, soit 752 K€, devraient pouvoir être utilisées pour le paiement de l'impôt sur les sociétés en 2019.

Le crédit d'impôt a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

La Société a utilisé les fonds en 2018 à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche et de formation.

2. Les honoraires des Commissaires aux comptes pris en charge par Guerbet au titre de l'exercice 2018 s'élèvent à 290 K€.

Note 28 Évènements postérieurs à la clôture

Afin de contribuer au développement du Groupe dans le cadre de son plan stratégique GEAR 2023, Guerbet a signé le 13 février 2019 un contrat de crédit de 500 M€ sur une période de cinq ans en refinancement de sa dette existante.

Ce nouveau contrat comporte trois tranches (tranche A amortissable de 125 M€, tranche B « in fine » de 225 M€ et tranche C « multicurrency revolving » de 150 M€). Ce contrat a été conclu avec neuf partenaires financiers dont la coordination est assurée par la BNP Paribas.

Cette nouvelle dette est assortie d'un seul covenant : dette nette/EBITDA inférieur à 4,0.

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation (en K€)	Capital	Capitaux propres hors capital et résultat	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Prêts et avances accordés	Cautions et avals	Chiffre d'affaires Produits	Dividendes	Résultat dernier exercice clos
A – TITRES DONT LA VALEUR BRUTE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL DE GUERBET										
FILIALES										
Simafex (France)	1 280	22 275	100	1 224	1 224		293	21 598		1 802
Medex (France)	180	4 342	100	3 000	3 000	3 455		11 765		238
Martins & Fernandes (Portugal)	410	350	100	1 224	506	1 402	210	4 027		(254)
Guerbet Laboratories Ltd (Angleterre)	4 870	227	100	5 643	5 643		37	15 434	3 391	1 842
SA Guerbet N.V. (Belgique)	541	1 943	99,78	379	379			21 595	3 991	358
Guerbet SPA (Italie)	8 000	7 246	99,9	8 743	8 743		2 000	20 581		(689)
Laboratorios Farmaceuticos Guerbet (Espagne)	781	3 317	100	790	790			16 836		371
Guerbet A.G. (Suisse)	444	6 852	100	304	304	5 804		26 375	3 363	(4 724)
Guerbet Imaging Switzerland AG (Suisse)	83	2 887	100	13 370	1 931			8 008	5 572	(1 039)
Guerbet Austria G.M.B.H. (Autriche)	73	276	100	146	146			3 153	2 700	(83)
Guerbet Ireland Unlimited Company (Irlande)	42 308	12 731	100	141 700	141 700		4 743	99 480		12 489
Guerbet Luxembourg S.A.R.L. (Luxembourg)	13	3 228	100	189	189	36 637		0		(372)
Guerbet Sweden AB (Suède)	5	362	100	1 145	303			669	803	(64)
Guerbet Czech Republic s.r.o. (République tchèque)	336	-9	100	329	329	859		0		230
Guerbet A.S. (Turquie)	1 981	638	99,99	4 503	3 298		3 946	14 445		679
Accurate Medical Therapeutics Ltd (Israël)	2	45 263	100	53 248	53 248	7 195		659		(4 280)
Guerbet South Africa Pty Ltd (Afrique du Sud)	214	686	100	777	777			6 065		514
Guerbet Korea Ltd (Corée)	6 561	(3 947)	100	8 202	6 573		8 060	29 004		271
Guerbet Taiwan (Taiwan)	199	1 239	100	191	191		996	7 737		671
Guerbet Japan KK (Japon)	2 622	(1 498)	100	1 951	1 951	24 010		22 056		1 084
Guerbet Mexicana (Mexique)	2 609	(90)	100	3 600	2 855	417	7	8 186		336
Guerbet Produtos Radiologicos (Brésil)	6 808	14 783	100	11 197	11 197			43 991		5 344
Guerbet Imagem do Brasil, Ltda. (Brésil)	3 452	4 584	100	4 966	4 966			19 616		(730)
Guerbet Chile Limitada (Chili)	0	560	100	416	416			9 548		36
Guerbet Panama S.A. (Panama)	0	571	100	1 009	506			2 072		(66)
Guerbet Australia Pty Ltd (Australie)	1 048	(118)	100	1 577	1 577			11 493		1 403
Liebel-Flarsheim Canada Inc (Canada)	0	20 904	100	53 900	53 900			56 817	7 300	7 093
Guerbet America LLC (États-Unis)	0	70 421	100	69 000	69 000					12 498

Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation	Capital	Capitaux propres hors capital et résultat	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Prêts et avances accordés	Cautions et avals	Chiffre d'affaires Produits	Dividendes	Résultat dernier exercice clos
B – TITRES DONT LA VALEUR BRUTE N'EXCÈDE PAS 1 % DU CAPITAL DE GUERBET										
FILIALES										
Abarem (France)	1		100	1	0					
Abalux (France)	1		100	1	0					
Guerbet France (France)	2	3 952	100	2	2		23	130 399	10 724	9 081
Guerbet Nederland B.V. (Pays-Bas)	91	266	100	92	92			17 309	4 000	852
Guerbet Asie Pacifique (Hong Kong)	0	13 526	100	N.S.	N.S.	20 869		62 841		(366)
Guerbet Poland SP. Z O.O. (Pologne)	8	(144)	100	70	70			1 968		501
Guerbet Imaging Panama S.A. (Panama)	0	(4 487)	100	NS	NS			4 916		(121)
PARTICIPATIONS										
Participations dans les sociétés françaises		N.C.		108	108				20	N.S.
Truffle				1 500	1 500					

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations	Filiales		Participations	
	Françaises	Étrangères	Françaises	Étrangères
Valeur comptable des titres détenus :				
◆ brute :	4 228	388 661	108	1 500
◆ nette :	4 226	371 580	108	1 500
Montant des prêts et avances accordés	3 455	97 193	-	-
Montant des cautions et avals donnés	316	19 999	-	-
Montant des dividendes encaissés	10 724	31 120	20	-

Dans un objectif de cohérence, les capitaux propres et les résultats des filiales sont présentés en normes IFRS. Pour les filiales en dehors de la zone euro, le capital, les capitaux propres ont été convertis au taux clôture et le résultat a été converti au taux de moyen au 31 décembre 2018.

6.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

À l'Assemblée Générale de la société Guerbet,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Guerbet relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de l'exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «*Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels*» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre Société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes consolidés sont les suivants :

- ◆ la mission de vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce a été réalisée au titre de l'exercice 2018 par le cabinet Deloitte & Associés, en tant qu'organisme tiers indépendant ;
- ◆ une attestation des dépenses engagées dans le cadre d'un financement d'un projet de recherche & développement et une attestation sur le coût de production de principes actifs ont été établies au cours de l'exercice par le cabinet HAF Audit & Conseil.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note (1) du compte de résultat, concernant le changement d'estimation issu du plan d'harmonisation des prix de revient industriels et son impact sur les stocks au 1^{er} janvier 2018 et son impact sur le résultat d'exploitation de l'exercice.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation et des prêts et avances accordés aux filiales

Paragraphe d) des règles et méthodes comptables et note 3, de l'annexe des comptes annuels

Risque identifié

Les titres de participation et les prêts et avances accordés aux filiales rattachées, figurent au bilan au 31 décembre 2018 pour des montants nets respectifs de 377 M€ et 173 M€, soit 59 % du total bilan. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et éventuellement dépréciés en fonction de la quote-part de la situation nette en normes IFRS à la clôture de l'exercice des entités concernées, après retraitement de leurs actifs incorporels.

La détermination de leur valeur d'utilité qui représente un montant particulièrement significatif, requiert l'exercice du jugement de la Direction. Nous avons donc considéré l'évaluation de ces actifs comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons apprécié le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur de ces actifs. Nous avons vérifié que l'estimation de ces valeurs par la Direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation appliquée et des éléments chiffrés utilisés et, selon les titres concernés, que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes IFRS des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante.

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté également à apprécier le caractère recouvrable des prêts et avances accordés aux filiales au regard des analyses effectuées sur les titres de participation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre Société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société Guerbet par l'Assemblée Générale du 21 mai 1987 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 23 mai 2008 pour le cabinet HAF Audit & Conseil.

Au 31 décembre 2018, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 32^e année de sa mission sans interruption et le cabinet HAF Audit & Conseil dans la 11^e année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'Audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ◆ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ◆ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ◆ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ◆ il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ◆ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 17 avril 2019

Les Commissaires aux comptes

HAF Audit & Conseil

Membre de Crowe Global

Marc de Prémare

Deloitte & Associés

Frédéric Souliard

6.5 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

À l'Assemblée Générale de la société Guerbet,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la Société, des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, conclus au cours de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Convention conclue avec Madame Marie-Claire Janailhac-Fritsch, Président du Conseil d'administration

Nature et objet : contrat d'assurance de Groupe à adhésion obligatoire pour la catégorie des cadres (dispositif de retraite par capitalisation dit « Article 83 »), souscrit par votre Société au bénéfice de Madame Marie-Claire Janailhac-Fritsch.

Cette convention a été préalablement autorisée par votre Conseil d'administration réuni le 27 mars 2018.

Modalités : ce contrat d'assurance de Groupe au titre du dispositif de retraite par capitalisation, est celui dont bénéficient les salariés de Guerbet et a été souscrit aux mêmes conditions, tant pour les prestations proposées que pour les conditions financières.

Montant : le montant des cotisations versées à ce titre par votre Société au cours de l'exercice 2018, s'élève à 5 524,24 €.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Conventions conclues avec Madame Marie-Claire Janailhac-Fritsch, Président du Conseil d'administration

Nature et objet : couverture de santé (mutuelle) et contrat de prévoyance (invalidité, maladie, décès) souscrits par votre Société au bénéfice de Madame Marie-Claire Janailhac-Fritsch.

Ces conventions ont été préalablement autorisées par votre Conseil d'administration réuni le 11 mars 2015.

Modalités : cette couverture de santé et ce contrat de prévoyance sont ceux dont bénéficient les salariés de Guerbet et ont été souscrits aux mêmes conditions, tant pour les prestations proposées que pour les conditions financières.

Montants : les montants des cotisations versées à ce titre par votre Société au cours de l'exercice 2018, s'élèvent à 1 391,37 € pour la couverture santé et à 1 380,10 € pour le contrat de prévoyance.



Conventions conclues avec Monsieur Yves L'Épine, Directeur Général

Nature et objet : contrat d'assurance de Groupe à adhésion obligatoire pour la catégorie des cadres (dispositif de retraite par capitalisation dit « Article 83 »), couverture de santé (mutuelle) et contrat de prévoyance (invalidité, maladie, décès) souscrits par votre Société au bénéfice de Monsieur Yves L'Épine.

Ces conventions ont été préalablement autorisées par votre Conseil d'administration réuni le 17 octobre 2011.

Modalités : ce contrat d'assurance de Groupe au titre du dispositif de retraite par capitalisation, cette couverture de santé et ce contrat de prévoyance sont ceux dont bénéficient les salariés de Guerbet et ont été souscrits aux mêmes conditions, tant pour les prestations proposées que pour les conditions financières.

Montants : les montants des cotisations versées à ce titre par votre Société au cours de l'exercice 2018, s'élèvent à 14 303,64 € pour le contrat d'assurance de Groupe au titre du dispositif de retraite par capitalisation, 1 709,28 € pour la couverture santé et à 4 271,16 € pour le contrat de prévoyance.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 17 avril 2019

Les Commissaires aux comptes

HAF Audit & Conseil

Membre de Crowe Global

Marc de Prémare

Deloitte & Associés

Frédéric Souliard

7

Assemblée Générale du 24 mai 2019

7.1	Ordre du jour	173
7.2	Projets de résolutions	174

7.1 ORDRE DU JOUR

À titre ordinaire

1. Approbation des comptes sociaux de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
2. Approbation des comptes consolidés de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et fixation du dividende ;
4. Approbation, en application de l'article L. 225-38 du Code de commerce, de la convention relative à l'adhésion au dispositif de retraite par capitalisation dit « Article 83 » au bénéfice de Mme Marie-Claire Janailhac-Fritsch, Président du Conseil d'administration ;
5. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
6. Fixation du montant annuel des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration ;
7. Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Mme Marie-Claire Janailhac-Fritsch en sa qualité de Président du Conseil d'administration ;
8. Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à M. Yves L'Épine en sa qualité de Directeur Général ;
9. Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à M. Pierre André en sa qualité de Directeur Général Délégué ;
10. Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à Mme Marie-Claire Janailhac-Fritsch en sa qualité de Président du Conseil d'administration ;
11. Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à M. Yves L'Épine en sa qualité de Directeur Général ;
12. Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à M. Pierre André en sa qualité de Directeur Général Délégué ;
13. Renouvellement du mandat de Mme Claire Massiot-Jouault en qualité d'Administrateur ;
14. Autorisation au Conseil d'administration en vue d'opérer sur les actions de la Société ;
15. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

7.2 PROJETS DE RÉSOLUTIONS

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale ordinaire

Première résolution

(Approbation des comptes sociaux de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, comprenant le bilan, le compte de résultats et les annexes, tels qu'ils lui ont été présentés, et qui font apparaître un bénéfice net comptable de 99 304 000,20 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, comprenant le bilan, le compte de résultats et les annexes, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et fixation du dividende)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes :

(en €)	
Résultat net	99 304 000,20 €
Report à nouveau bénéficiaire	57 825 226,11 €
Total à affecter	157 129 226,31 €
Affectation à la réserve légale	1 790,30
Total distribuable	157 127 436,01 €
Dividende statutaire	754 875,66 €
Dividende complémentaire	9 939 196,19 €
Dividende net total	10 694 071,85 €
SOLDE AFFECTÉ AU REPORT À NOUVEAU	146 433 364,16 €

L'Assemblée Générale décide en conséquence la mise en paiement d'un dividende de 0,85 € par action. Le dividende sera mis en paiement à compter du 5 juin 2019.

Il est précisé, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que, dans les conditions définies par les lois et règlements en vigueur, ce dividende brut sera soumis à un prélèvement forfaitaire unique liquidé au taux global de 30 % (soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % au titre des prélèvements sociaux), sauf option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu qui aurait dans ce cas vocation à s'appliquer à l'ensemble des revenus du capital perçus en 2019. En cas d'option pour le barème progressif, cette option ouvrira droit à l'abattement proportionnel de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, soit 0,34 € par action. Ce régime est applicable aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les distributions effectuées au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Montant global distribué	Dividende brut par action ⁽¹⁾	Abattement fiscal ⁽²⁾
2015	8 023 258,10 €	0,65 €	0,26 €
2016	10 625 975,80 €	0,85 €	0,34 €
2017	10 678 854,30 €	0,85 €	0,34 €

(1) Avant prélèvements fiscaux et sociaux.

(2) Pour les personnes physiques ayant leur résidence fiscale en France.

L'Assemblée Générale décide que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, le montant du dividende correspondant aux actions que la Société viendrait à détenir lors de la mise en paiement sera affecté au compte « report à nouveau ».

Quatrième résolution

(Approbation, en application de l'article L. 225-38 du Code de commerce, de la convention relative à l'adhésion au dispositif de retraite par capitalisation dit « Article 83 » au bénéfice de Mme Marie-Claire Janailhac-Fritsch, Président du Conseil d'administration)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes présenté en application de l'article L. 225-40 du Code de commerce sur les conventions et engagements réglementés visés à l'article L. 225-38 du même Code, approuve la convention relative à l'adhésion au dispositif de retraite par capitalisation dit « Article 83 » au bénéfice de Mme Marie-Claire Janailhac-Fritsch, Président, qui y est décrite.

Cinquième résolution

(Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes présenté en application de l'article L. 225-40 du Code de commerce sur les conventions et engagements réglementés visés aux articles L. 225-38 et suivants du même Code, approuve les termes dudit rapport qui comporte une nouvelle convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 précité et intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et prend acte que les conventions et engagements réglementés conclus et antérieurement approuvés par l'Assemblée Générale, qui y sont visés, se sont poursuivis au cours de l'exercice écoulé.

Sixième résolution

(Fixation du montant annuel des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les assemblées générales ordinaires, décide de fixer le montant annuel des jetons de présence annuels à allouer aux membres du Conseil d'administration à une somme globale maximum de 300 000 €, et ce jusqu'à nouvelle décision de sa part, en laissant le soin au Conseil d'administration de fixer la répartition et la date de mise en paiement desdits jetons de présence.

Septième résolution

(Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Mme Marie-Claire Janailhac-Fritsch en sa qualité de Président du Conseil d'administration)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration établi en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables, en raison de son mandat, à Mme Marie-Claire Janailhac-Fritsch, Président du Conseil d'administration.

Huitième résolution

(Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à M. Yves L'Épine en sa qualité de Directeur Général)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration établi en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables, en raison de son mandat, à M. Yves L'Épine en sa qualité de Directeur Général.

Neuvième résolution

(Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à M. Pierre André en sa qualité de Directeur Général Délégué)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration établi en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables, en raison de son mandat, à M. Pierre André en sa qualité de Directeur Général Délégué.

Dixième résolution

(Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à Mme Marie-Claire Janailhac-Fritsch en sa qualité de Président du Conseil d'administration)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve, en application de l'article L. 225-100 du Code de commerce, les éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Mme Marie-Claire Janailhac-Fritsch, Président du Conseil d'administration, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels que présentés dans le rapport du Conseil d'administration.

Onzième résolution

(Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à M. Yves L'Épine en sa qualité de Directeur Général)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve, en application de l'article L. 225-100 du Code de commerce, les éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à M. Yves L'Épine, Directeur Général, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels que présentés dans le rapport du Conseil d'administration.

Douzième résolution

(Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à M. Pierre André en sa qualité de Directeur Général Délégué)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve, en application de l'article L. 225-100 du Code de commerce, les éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à M. Pierre André, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, dans le rapport du Conseil d'administration.

Treizième résolution

(Renouvellement du mandat de Mme Claire Massiot-Jouault en qualité d'Administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constatant que le mandat d'Administrateur de Mme Claire Massiot-Jouault vient à expiration ce jour, décide de renouveler son mandat pour la durée statutaire de six années, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Quatorzième résolution

(Autorisation au Conseil d'administration en vue d'opérer sur les actions de la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration :

1. autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions législatives et réglementaires, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter ou faire acheter, en une ou plusieurs fois et aux époques qu'il fixera, un nombre d'actions de la Société ne pouvant excéder :
 - i. 10 % du nombre total des actions composant le capital social, à quelque moment que ce soit, ou
 - ii. 5 % du nombre total des actions composant le capital social s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

Ces pourcentages s'appliquent à un nombre d'actions ajusté, le cas échéant, en fonction des opérations pouvant affecter le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale.

Les acquisitions réalisées par la Société ne pourront en aucun cas conduire la Société à détenir à quelque moment que ce soit plus de 10 % des actions composant son capital social ;

2. décide que cette autorisation pourra être utilisée afin de :
 - i. assurer la liquidité et animer le marché des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
 - ii. allouer des actions aux mandataires sociaux et aux membres du personnel de la Société et des autres entités du Groupe, et notamment dans le cadre (i) de la participation aux résultats de l'entreprise, (ii) de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, ou (iii) de tout plan d'épargne conformément aux dispositions des articles L. 3331-1 et suivants du Code du travail ou (iv) de toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'administration appréciera,
 - iii. remettre les actions de la Société lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, directement ou indirectement, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'administration appréciera,
 - iv. conserver les actions de la Société et les remettre ultérieurement à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
 - v. annuler toute ou partie des titres ainsi achetés,
 - vi. mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers et, plus généralement, réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur ;
3. décide que le prix unitaire maximal d'achat ne pourra pas être supérieur, hors frais, à 130 € par action. Le Conseil d'administration pourra toutefois, en cas d'opérations sur le capital de la Société, notamment de modification de la valeur nominale de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves suivie de la création et de l'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, ajuster le prix maximal d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action de la Société ;
4. décide que l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués et payés par tous moyens autorisés par la réglementation en vigueur, sur un marché réglementé, sur un système multilatéral de négociation, auprès d'un internalisateur systématique ou de gré à gré, notamment par voie d'acquisition ou de cession de blocs, par le recours à des options ou autres instruments financiers dérivés, ou à des bons ou, plus généralement, à des valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, aux époques que le Conseil d'administration appréciera ;

5. décide que le Conseil d'administration ne pourra, sauf autorisation préalable de l'Assemblée Générale, faire usage de la présente autorisation à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la Société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre ;
6. décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions législatives et réglementaires, afin, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires concernées, de procéder aux allocations et, le cas échéant, aux réallocations permises des actions rachetées en vue de l'un des objectifs du programme à un ou plusieurs de ses autres objectifs, ou bien à leur cession, sur le marché ou hors marché.

Tous pouvoirs sont conférés en conséquence au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions législatives et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente autorisation, en préciser, si nécessaire, les termes et arrêter les modalités dans les conditions légales et de la présente résolution, et notamment passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, notamment pour la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des

marchés financiers ou de toute autre autorité compétente, établir tout document notamment d'information, remplir toutes formalités, et d'une manière générale, faire le nécessaire.

Le Conseil d'administration devra informer, dans les conditions légales, l'Assemblée Générale des opérations réalisées en vertu de la présente autorisation ;

7. décide que la présente autorisation, qui annule et remplace celle consentie par la quinzième résolution de l'Assemblée Générale du 25 mai 2018, est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée Générale.

Quinzième résolution **(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

8

Informations complémentaires

8.1	Attestation du responsable du Document	179
8.2	Commissaires aux comptes	179
8.3	Capital social	180
8.4	Accessibilité du Document au public	180
8.5	Informations d'ordre général sur la Société	181
8.6	Statuts (extraits)	181
8.7	Calendrier financier 2019	182
8.8	Tables de concordance	183

8.1 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi

qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document.

Villepinte, le 17 avril 2019

Yves L'Épine
Directeur Général

8.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES

8.2.1 Commissaires aux comptes titulaires

	Premier mandat	Dernier renouvellement	Expiration du mandat
DELOITTE & ASSOCIÉS Membre du réseau Deloitte Touche Tohmatsu représenté par M. Frédéric Souliard 185, avenue Charles-de-Gaulle 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex	Assemblée Générale du 21 mai 1987	Assemblée Générale du 19 mai 2017	Assemblée Générale relative à l'exercice 2022
HAF AUDIT & CONSEIL Membre du réseau Crowe Global représenté par M. Marc de Prémare 85, rue Édouard Vaillant 92300 Levallois-Perret	Assemblée Générale du 23 mai 2008	Assemblée Générale du 27 mai 2016	Assemblée Générale relative à l'exercice 2021



8.2.2 Commissaires aux comptes suppléants

	Premier mandat	Dernier renouvellement	Expiration du mandat
ÉTOILE AUDIT & CONSEIL Membre indépendant de Crowe Global représenté par M. Olivier Grivillers 85, rue Édouard Vaillant 92300 Levallois-Perret	Assemblée Générale du 27 mai 2016	N/A	Assemblée Générale relative à l'exercice 2021

8.3 CAPITAL SOCIAL

8.3.1 Historique du capital social

Toutes les augmentations de capital correspondent à des levées de souscription d'actions.

Évènement	Date Directoire/Conseil d'administration constatant l'augmentation de capital	Nombre de titres créés	Nombre d'actions composant le capital social	Capital social (en €)
Augmentation de capital	3 janvier 2008	19 051	3 004 569	12 018 276
Augmentation de capital	6 janvier 2009	15 396	3 019 965	12 079 860
Augmentation de capital	19 janvier 2010	21 796	3 041 761	12 167 044
Augmentation de capital	19 janvier 2011	8 285	3 050 046	12 200 184
Division par 4 du nominal ⁽¹⁾	Non applicable	12 200 184	12 200 184	12 200 184
Augmentation de capital	11 mars 2015	8 000	12 208 184	12 208 184
Augmentation de capital	9 février 2016	135 290	12 343 474	12 343 474
Augmentation de capital	28 mars 2017	157 774	12 501 148	12 501 148
Augmentation de capital	27 mars 2018	62 210	12 563 358	12 563 358
Augmentation de capital	26 mars 2019	17 903	12 581 261	12 581 261

(1) Intervenue le 23 janvier 2014.

8.3.2 Titres non représentatifs du capital social

Non applicable.

8.4 ACCESSIBILITÉ DU DOCUMENT AU PUBLIC

Les Documents de référence sont disponibles sur le site Internet www.guerbet.com sous la « rubrique Finance », tout comme les autres documents liés à l'information réglementée (rapports financiers semestriels, communiqués de presse, déclarations mensuelles du nombre d'actions et de droits de vote, etc.).

De plus, conformément aux dispositions légales, tout Actionnaire peut venir exercer son droit de communication permanent et ainsi venir consulter les documents cités à l'article L. 225-15 du Code de commerce au siège social situé au 15, rue des Vanesses – 93420 Villepinte.

8.5 INFORMATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL SUR LA SOCIÉTÉ

8.5.1 Forme juridique et dénomination sociale

La dénomination sociale de la Société est Guerbet SA. Elle est organisée sous la forme d'une société anonyme (SA) à Conseil d'administration de droit français régie par le Code de commerce.

8.5.2 Date de constitution

La société Guerbet a été créée le 16 juillet 1926 par transformation d'une société en participation, fondée en 1901 en société en commandite simple, puis transformée en société anonyme le 1^{er} janvier 1965. La forme « Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance » a été adoptée le 27 octobre 2001 avant d'être modifiée lors de l'Assemblée

Générale mixte du 21 mai 2010 pour passer sous la forme « Société anonyme à Conseil d'administration ». La date d'expiration de la Société est le 30 juin 2100 sauf dissolution anticipée ou prorogation comme ce fut le cas pour 99 années lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 8 décembre 1998.

8.5.3 Registre du commerce et des sociétés (RCS)

La société Guerbet est identifiée au Registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 308491521 tandis que son activité est rattachée au code APE 2120 Z – Fabrication de préparations pharmaceutiques.

8.5.4 Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

8.6 STATUTS (EXTRAITS)

8.6.1 Dispositions statutaires régissant le fonctionnement des organes de direction et d'administration

8.6.1.1 Pouvoirs du Conseil d'administration (article 12)

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns.

Chaque Administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil d'administration donne les autorisations prévues par la loi (notamment celles prévues aux termes des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce) ainsi que, à titre de mesure d'ordre interne non opposable aux tiers, les autorisations mentionnées sous l'article 14 des présents statuts.

Le Conseil d'administration peut décider la création en son sein de Comités dont il fixe la composition et les attributions et qui exercent leur activité sous sa responsabilité, sans que lesdites attributions puissent avoir pour objet de déléguer à un comité les pouvoirs qui sont attribués au Conseil d'administration lui-même par la loi ou les statuts, ni pour effet de réduire ou de limiter les pouvoirs du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

À peine de nullité, il est interdit aux Administrateurs autres que les personnes morales de contracter, sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès de la Société, de se faire consentir par elle un découvert en compte courant ou autrement ainsi que de faire cautionner ou avaliser par elle leurs engagements envers des tiers. La même interdiction s'applique au Directeur Général, au(x) Directeur(s) Général(aux) Délégué(s) et aux représentants permanents des personnes morales Administrateurs, ainsi qu'aux conjoints, ascendants et descendants des personnes ci-dessus visées et à toute personne interposée.

Les Administrateurs ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle ni solidaire relativement aux engagements de la Société, autres que celles prévues par les dispositions légales en vigueur.

8.6.1.2 Pouvoirs du Directeur Général (article 14)

Sous réserve des limitations légales, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société.

Toutefois, à titre de Règlement Intérieur et sans que les limitations puissent être opposées aux tiers, le Conseil d'administration peut limiter l'étendue des pouvoirs du Directeur Général.



8.6.1.3 Pouvoirs du Directeur Général délégué (article 14)

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux Délégués. Toutefois, il dispose à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

8.6.2 Dispositions statutaires régissant la répartition des bénéfices

8.6.2.1 Répartition statutaire du résultat (article 23)

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Après approbation des comptes et constatation de l'existence d'un bénéfice distribuable, il est prélevé sur ce bénéfice la somme nécessaire pour distribuer aux Actionnaires un premier dividende, non cumulatif, égal à 6 % du montant libéré et non amorti des actions qu'ils possèdent.

Sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale prélève toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe un, est réparti entre tous les Actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils possèdent.

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque Actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire ou en actions de ce dividende ou de ces acomptes sur dividende.

8.6.3 Dispositions statutaires liées au capital

Les dispositions statutaires liées au capital sont détaillées dans la troisième partie de ce Document, « Guerbet et ses Actionnaires ».

8.6.4 Autres dispositions statutaires

8.6.4.1 Objet social (article 2)

La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

- ◆ la recherche, le développement et l'invention de tous produits pharmaceutiques ou chimiques, ainsi que de tous dispositifs médicaux ;
- ◆ la fabrication, l'achat et la commercialisation de tous produits pharmaceutiques ou chimiques, ainsi que de tous dispositifs médicaux ;
- ◆ le développement et la commercialisation de services, sous quelques formes que ce soit, directement ou indirectement liées aux activités pharmaceutiques et médicales et plus généralement aux activités de santé ;
- ◆ toutes activités industrielles, commerciales et financières, directement ou indirectement liées à cet objet, y compris les activités de recherche, et la création, l'acquisition, la détention, l'exploitation et la vente de brevets, de licences, de savoir-faire et plus généralement de tous droits de propriété intellectuelle et industrielle ;
- ◆ ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'application ou le développement.

8.7 CALENDRIER FINANCIER 2019

Évènement	Date
Publication du chiffre d'affaires annuel 2018	14 février 2019
Publication des comptes consolidés de l'exercice 2018	26 mars 2019
Publication du chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2019	18 avril 2019
Assemblée Générale des Actionnaires relative à l'exercice 2018	24 mai 2019
Publication du chiffre d'affaires du 2 ^e trimestre 2019	25 juillet 2019
Publication des comptes consolidés semestriels au 30 juin 2019	25 septembre 2019
Publication du chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre 2019	24 octobre 2019

Toutes les publications seront diffusées après la clôture d'Euronext Paris.

Concernant l'information financière et les relations investisseurs, le contact du groupe Guerbet est :

Jean-François Le Martret – Directeur Administratif et Financier

Téléphone : +33 (0) 1 45 91 50 69

E-mail : jean-francois.lemartret@guerbet-group.com

8.8 TABLES DE CONCORDANCE

8.8.1 Prospectus européen

	Rubrique	Page
1	Personnes responsables	
	Attestation de la personne responsable	179
2	Contrôleurs légaux des comptes	
	Commissaires aux comptes titulaires	179
	Commissaires aux comptes suppléants	180
3	Informations financières sélectionnées	
	Chiffres clés	6
	Modèle d'affaires	10-11
4	Facteurs de risques	
	Risques liés aux produits de Guerbet	71 ; 75
	Risques industriels et environnementaux	73
	Risques de marché	74
	Autres risques	75
	Assurances et couverture des risques	75
5	Informations concernant la Société	
5.1	Histoire et évolution de la Société	9 ; 4-5
	Guerbet : de sa création à nos jours	4-5
5.1.1	Raison sociale et nom commercial	181
5.2	Investissements	6 ; 12 ; 67 ; 110 ; 125
6	Aperçu des activités	
6.1.1	Technique de l'imagerie médicale	13-14
6.1.2	Produits Guerbet	15-17
6.2	Marchés	18
6.5	Principaux acteurs	19
7	Organigramme	
7.1	Direction	43
7.2	Organisation du Groupe au 31 décembre 2018	26-27
8	Propriétés immobilières	28
9	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1	Situation financière	67
9.2	Résultats	66
10	Trésorerie et capitaux	67
11	Recherche et Développement, brevets et licences	
	Modèle d'affaires	10-11
	Dépenses de Recherche et Développement	24
	Portefeuille de Recherche et Développement	24
12	Informations sur les tendances	
12.1	Perspectives d'avenir	67-68
12.2	Évènements importants survenus depuis le début de l'exercice 2019	68
13	Prévisions ou estimations du bénéfice	68



	Rubrique	Page
14	Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale	
14.1	Organes d'administration et de direction	30-43
	Conseil d'administration	30-39
	Direction générale	43
14.2	Conflits d'intérêts	31 ; 101 ; 103
	Déclarations des Administrateurs	31
	Prévention de la corruption et des conflits d'intérêts	100
15	Rémunérations et avantages	
	Rémunération des membres du Conseil d'administration	42 ; 46-47
	Direction générale	46-49
	Comité exécutif	43
	Rémunération des mandataires sociaux	44-50
16	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1	Composition actuelle du Conseil d'administration	30
16.2	Informations sur les contrats de service	31
16.3	Informations sur le Comité d'audit et le Comité de rémunération	41
	Organisation des travaux du Conseil d'administration et des Comités	40
	Évaluation du Conseil d'administration et de ses Comités	41-42
17	Salariés	
17.1	Nombre de salariés	84
	Résultats des cinq derniers exercices de la société Guerbet	76
	Emploi	84
17.2	Participation et stock-options	46 ; 60 ; 116
	Opérations réalisées par les dirigeants et assimilés	58
17.3	Participation des salariés dans le capital	56-57
	Opérations réalisées par les salariés non mandataires sociaux	58-60
	Plans d'actions de performance	59-60
	Politique de reconnaissance et de rémunération en ligne avec la stratégie et le développement de l'entreprise	86-87
18	Principaux Actionnaires	
18.1	Structure du capital	56-57
	Franchissement de seuil	58 ; 63
18.2	Évolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois dernières années	57
18.3	Accords visant à changer le contrôle de l'émetteur	60
19	Opérations avec des apparentés	162
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
	Comptes consolidés et annexes du Groupe	108-143
	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	144-147
	Comptes annuels et annexes de Guerbet SA	148-167
	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	168-170
	Perspectives d'avenir	67-68

Rubrique	Page
21 Informations complémentaires	
21.1 Capital social	180
21.1.1 Informations sur le capital souscrit	56 ; 76
21.1.2 Information sur l'existence d'actions non représentatives du capital	180
21.1.3 Information sur les actions détenues par l'émetteur	56-57
21.1.4 Information sur le montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	Non applicable
21.1.5 Information relative au capital souscrit mais non libéré	Non applicable
21.1.6 Informations sur le capital faisant l'objet d'une option	Non applicable
21.1.7 Historique du capital social	180
21.2 Actes constitutifs et statuts	181-182
Statuts	181-182
Dispositions statutaires liées aux actions	63
22 Contrats importants	Non applicable
23 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	Non applicable
24 Documents accessibles au public	180
25 Informations sur les participations	
Organisation du Groupe au 31 décembre 2018	26-27
Participations	166-167



8.8.2 Rapport financier annuel

	Rubrique	Page
1	Comptes annuels	148-167
2	Comptes consolidés	108-143
3	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	168-170
4	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	144-147
5	Rapport de gestion	65-79
6	Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise	29
7	Honoraires des Commissaires aux comptes	141
8	Attestation du responsable du Document	179

www.guerbet.com



Guerbet | 